Enseignement supérieur
Québec
Direction de l'accès à l'information et des plaintes

PAR COURRIEL

Québec, le 5 juin 2026

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-25-1145

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

- tous les échanges (lettres, courriels, mémos, notes internes, rapports) depuis le 1er janvier 2023 entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les écoles privées indiquées ci-dessous:

    1. Collège supérieur de Montréal
    2. Collège supérieur de Sherbrooke
    3. Collège Universel
    4. Collège St-Michel

aussi obtenir pour les mêmes collèges:

5. la liste, le nom et le numéro de tous les programmes pour lesquels ces écoles détiennent des permis, soit une autorisation d'enseigner, délivrés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la date de votre demande;
6. la confirmation de l'existence d'un agrément aux fins de subventions pour chacun des Programmes
7. copies des plaintes logées à leur endroit
8. les déclarations d'effectifs (détaillant le nombre d'étudiants nationaux et internationaux) pour chacun des permis (le cas échéant, en formation professionnelle de même qu'au collégial, en anglais et en français)

… 2

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-5324
acces@education.gouv.qc.ca

Vous trouverez ci-annexé les documents recensés pouvant répondre partiellement à votre demande.

Tous les renseignements étant susceptibles de révéler des renseignements personnels confidentiels, comme les signatures, des noms d'enseignants, d'étudiants, des codes permanents, les adresses courriels personnelles, sont masqués ou les documents sont retenus en totalité et ce, en application des articles 14, 53, 54, 56, 59 de la Loi.

Par ailleurs, il est à noter que certains renseignements ont été masqués ou ne peuvent être rendus accessibles en totalité étant donné qu'il s'agit d'analyses effectuées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, ainsi que de renseignements financiers et techniques d'un tiers dont la divulgation risquerait vraisemblablement de procurer un avantage appréciable à une autre personne, le tout en application des articles 14, 23, 24, et 39 de la Loi.

Enfin, les documents recensés qui relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public, en l'occurrence le Collège Universel, ne peuvent vous être transmis. D'après l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents, aux coordonnées suivantes :

COLLÈGE UNIVERSEL
Pierre L'Heureux, directeur général adjoint
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (QC) J8Y 3Y3
Tél. : 819 773-4227
plheureux@cuniversel.ca

Il importe de préciser que le Collège supérieur de Montréal et le Collège supérieur de Sherbrooke n'offrent aucun programme en formation collégiale. Le ministère de l'Enseignement supérieur n'est donc pas visé pour ces établissements.

Vous trouverez ci-annexé une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

Une décision distincte vous a été ou vous sera transmise par le ministère de l'Éducation en réponse à la demande identifiée au numéro 25-1142.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Isabelle Taschereau
IT/MNG/mc

p. j. 161

Enseignement supérieur
Québec

Tableau. Répartition du nombre d'effectifs étudiants inscrits au Collège Universel et Collège St-Michel, selon les catégories d'étudiants, pour les années 2022-2023 à 2025-2026p

Organisme responsable	Catégories d'étudiants	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026P
Collège Universel - Campus Gatineau (690555)	CNRQ	7	0	0	0
	Internationaux	105	0	0	0
	Québécois	388	0	0	0
Total Collège Universel - Campus Gatineau (690555)		**500**	**0**	**0**	**0**
Collège Universel (690555)	Canadiens_Autres	0	15	0	0
	CNRQ	0	3	7	5
	Internationaux	0	542	1 491	1 159
	Québécois	0	310	255	356
Total Collège Universel (690555)		**0**	**870**	**1 753**	**1 520**
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé (693560)	Canadiens_Autres	4	4	0	**0**
	Internationaux	514	0	1	**0**
Total Collège St-Michel, Pavillon Sauvé (693560)		**518**	**4**	**1**	**0**
Total général		**1 018**	**874**	**1 754**	**1 520**

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système SOCRATE, données au 2026-02-14.
P: Les données de l'automne 2025 sont provisoires.

Note :
(1) Les données présentées par année inclues le total des sessions d'automne, d'hiver et d'été.
(2) Pendre en compte que les données incluent les étudiants s'étant désinscrits ou ayant abandonné tous leurs cours conformément à l'article 29 du Règlement sur le régime des études collégiales (C-29, r. 4).
(3) Les étudiants « Québécois » sont définis comme des étudiants « canadiens », selon le statut légal au Canada reconnu de « Citoyen canadien, Indien au sens de la Loi fédérale et résident permanent » ET dont le statut de résidence au Québec est défini comme « permanent OU provisoire.
(4) Les étudiants « Canadiens autres » sont des étudiants « canadiens », selon le statut légal au Canada reconnu de « Citoyen canadien, Indien au sens de la Loi fédérale et résident permanent », pour lesquels le statut de résidence est « non défini ».
(5) Les étudiants « CNRQ » sont des étudiants considérés « canadiens », selon le statut légal au Canada reconnu de « Citoyen canadien, Indien au sens de la Loi fédérale et résident permanent» ET dont le statut de résidence au Québec est défini comme « non résident ».
(6) Les étudiants « internationaux » sont des résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents non permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles. Veuillez considérer que les données présentées ne permettent pas de discriminer, la présence sur le territoire québécois, des étudiants internationaux.

Extraction des plaintes concernant le Collège Universel et le Collège Saint-Michel pour la période du 1er janvier 2023 au 24 mars 2026 (classé par nom d'organisme/code d'organisme/date)

NO PLAINTE	#	SUJET	CODE ORGANISME	NOM ORGANISME	DATE RÉCEPTION	DESCRIPTION
24781	1	Remboursement	690557	Collège Universel - Campus Montréal	2024-08-13	
20407	1	Remboursement	693562	Collège St-Michel, Pavillon Sauvé (secteur anglophone)	2023-04-17	
21350	1	Décisions, politiques et règles de l'établissement	690556	Collège Universel (secteur anglophone)	2023-07-03	
30076	1	Remboursement	690555	Collège Universel	2025-12-17	
29761	1	Services offerts par l'établissement	690555	Collège Universel	2025-11-11	
25875	1	Services offerts par l'établissement	690555	Collège Universel	2024-11-20	
25031	1	Dénonciation	690555	Collège Universel	2024-09-07	
21436	1	Remboursement	690555	Collège Universel	2023-07-04	
21116	1	Reconnaissance des acquis	690555	Collège Universel	2023-06-14	
20981	1	Remboursement	690555	Collège Universel	2023-06-03	
	10					

Outils de suivi des plaintes Sentinelle du Service des renseignements généraux et des plaintes du ministère de l'Éducation pour le ministère de l'Enseignement supérieur
26-mars-26

Ministère de l'Enseignement supérieur
Québec

Nº 690555 - 01

PERMIS

délivré par la ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Universel
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Installation	Services éducatifs autorisés	Formation à distance en ligne
Collège Universel – Campus Gatineau (690555) 290, boulevard Saint-Joseph Bureaux 002, 002A, 103, 200 et 201 Gatineau (Québec) J8Y 3Y3 228-234, boulevard Saint-Joseph Sous-sol, 1er, 2e et 3e étage Gatineau (Québec) J8Y 3X4 Adresses des installations pour l'offre de cours en éducation physique : 283, boulevard Alexandre Taché Gatineau (Québec) J8X 3X7 101, rue Saint-Jean-Bosco Gatineau (Québec) J8Y 3G5	♦ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :	
	- 200.B1 Sciences de la nature	Oui
	- 200.C1 Sciences, informatique et mathématique	Oui
	- 300.A1 Sciences humaines	Oui
	- 322.A1 Techniques d'éducation à l'enfance	Oui
	- 388.A1 Techniques de travail social	Oui
	- 410.A1 Gestion des opérations et de la chaîne logistique	Oui
	- 410.F0 Techniques de services financiers et d'assurances	Oui
	- 410.G0 Techniques d'administration et de gestion	Oui
	- 420.B0 Techniques de l'informatique	Oui
	- 500.A1 Arts, lettres et communication	Oui
	- 581.C0 Gestion de projet en communications graphiques	Oui
	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :	
	- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance	Oui
	- LCA.FR Conseils en assurances et en services financiers	Oui
	- LCA.FS Organisation et gestion de projets événementiels	Oui
	- LCA.G1 Commerce électronique	Oui
	- LEA.E9 Cybersécurité	Oui
	- LEA.ES Analyste de bases de données	Oui
	- NWY.29 Marketing numérique	Oui

NMEA : 2000
Nombre maximal d'élèves admissible
(nombre maximal d'étudiants inscrits par session pour cette installation)

Titulaire du permis : COLLÈGE UNIVERSEL

Numéro d'entreprise du Québec : 1170467006

Période de validité : **du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029**

Autorisé à Québec, le **19 juin 2025**
Fait à Québec, le **2 mars 2026**



Amélie Rochette-Gagnon
Directrice de l'enseignement privé



Martine Biron
Ministre de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Enseignement supérieur
Québec

Nº 690555 - 02

PERMIS

délivré par la ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège Universel
290, boulevard Saint- Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Installation (code)	Services éducatifs autorisés	Formation à distance en ligne
Collège Universel – Campus Montréal (690557) 205, avenue Viger Ouest Bureau 101, 201, 202, 207, 208, 400 et 7e étage Montréal (Québec) H2Z 1G2 Adresse de l'installation pour l'offre de cours en éducation physique : 1111, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3C 1K3	♦ Diplôme d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :	
	- 200.C1 Sciences, informatique et mathématique	Oui
	- 322.A1 Techniques d'éducation à l'enfance	Oui
	- 410.G0 Techniques d'administration et de gestion	Oui
	- 420.B0 Techniques de l'informatique	Oui
	♦ Attestation d'études collégiales, avec agrément aux fins de subventions :	
	- JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance	Oui
	- LCA.G1 Commerce électronique	Oui
	- LCA.GJ Adjoint ou adjointe de direction	Oui
	- LEA.5F Programmation, réseaux et télécommunications	Oui
	- LEA.5G Programmation et technologies Internet	Oui
	- LEA.CU Programmation spécialisée en jeux 2D-3D	Oui
	- LEA.E8 Intégration multimédia de sites Web	Oui
	- LEA.E9 Cybersécurité	Oui
	- LEA.ES Analyste de bases de données	Oui
	- NWY.29 Marketing numérique	Oui

NMEA : 1 400
Nombre maximal d'élèves admissible
(nombre maximal d'étudiants inscrits par session pour cette installation)

Titulaire du permis : COLLÈGE UNIVERSEL

Numéro d'entreprise du Québec : 1170467006

Période de validité : **du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029**

Autorisé à Québec, le **19 juin 2025**
Fait à Québec, le **2 mars 2026**

Amélie Rochette-Gagnon
Directrice de l'enseignement privé

Martine Biron
Ministre de l'Enseignement supérieur

De : bureau de la conformité
À : Dominique Blais
Cc : Saloua Zraida
Objet : RE: [EXTERNE] Planification d"une visite par le Bureau de la conformité
Date : 28 septembre 2023 14:47:00
Pièces jointes : image002.png
image003.gif
image005.png
image007.jpg
image009.png
image011.png
image004.png
image006.png
image008.jpg
image010.png
image012.png
image013.png
image014.png
image015.png
image016.png

Bonjour Monsieur Blais,
Ma collègue, Nathalie Bédard, m'a fait part de votre questionnement par rapport au lieu de notre visite à venir. Pour le moment nous sommes à l'étape de planifier notre calendrier de visite pour l'année 2023-2024 et ne pouvons pas vous confirmer lequel de vos établissements sera visité. Soyez assuré que dès que nous aurons déterminé la date et le lieu, nous vous contacterons à cet effet.
Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !
AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Saloua Zraida <szraida@cuniversel.ca>
Envoyé : 6 septembre 2023 16:19
À : bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@cuniversel.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] Planification d'une visite par le Bureau de la conformité
Bonjour,
Voici les réponses à vos questions :

- Conservez-vous les dossiers des élèves sous format électronique ou papier? ***En format électronique et papier***
- Dans le cas où vous utilisez un système informatisé, est-ce que votre système permet d'accéder aux dossiers d'élève de toutes vos installations à partir de l'établissement? ***Oui***

Il nous fera plaisir de vous accueillir au moment que vous allez nous indiquer.
Cordialement,

Saloua Zraida

Présidente directrice générale
COLLÈGE UNIVERSEL

De : bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca>

Date : mercredi 6 septembre 2023 à 16:13

À : Saloua Zraida <szraida@cuniversel.ca>

Objet : [EXTERNE] Planification d'une visite par le Bureau de la conformité

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Madame,

Une visite de votre collège par le Bureau de la conformité aura lieu dans le courant de l'année scolaire 2023-2024. À cet effet, nous vous informerons de notre venue, par courriel, une à deux semaines avant la date de la visite.

Aussi, à des fins de planification, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes d'ici le **8 septembre 2023** :

- Conservez-vous les dossiers des élèves sous format électronique ou papier?
- Dans le cas où vous utilisez un système informatisé, est-ce que votre système permet d'accéder aux dossiers d'élève de toutes vos installations à partir de l'établissement?

Nous vous remercions pour votre collaboration habituelle.

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Dominique Blais <dblais@collegeuniversel.ca>
Envoyé: 30 janvier 2024 15:18
À: Nathalie Bédard
Cc: Rosanne Veilleux; Saloua Zraida; Zakaria Jamai Mouhtadi
Objet: Re: [EXTERNE] Planification d'une visite pour le campus Gatineau, le 20 février en avant-midi

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de dblais@collegeuniversel.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour Mme Bédard,

Bien reçu. Merci et bonne journée.

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Date : mardi, 30 janvier 2024 à 12:07
À : Dominique Blais <dblais@collegeuniversel.ca>
Cc : Rosanne Veilleux <Rosanne.Veilleux@mes.gouv.qc.ca>, Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] Planification d'une visite pour le campus Gatineau, le 20 février en avant-midi

Bonjour,

Nous devrions être à vos bureaux du 290 boulevard Saint-Joseph au alentour de 9h le 20 février 2024.

Bonne journée !

Nathalie Bédard (elle) | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Dominique Blais <dblais@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 29 janvier 2024 13:58
À : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Rosanne Veilleux <Rosanne.Veilleux@mes.gouv.qc.ca>; Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] Planification d'une visite pour le campus Gatineau, le 20 février en avant-midi

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de dblais@collegeuniversel.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour Mme Bédard,

Nous avons le plaisir de vous confirmer la disponibilité de M. Zakaria Jamai Mouhtadi, *directeur du campus de Gatineau et directeur des études*, pour vous recevoir le 20 février à l'heure qui vous conviendra le mieux.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 29 janvier 2024 à 13:43
À : Dominique Blais <dblais@collegeuniversel.ca>
Cc : Rosanne Veilleux <Rosanne.Veilleux@mes.gouv.qc.ca>, Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Planification d'une visite pour le campus Gatineau, le 20 février en avant-midi

Bonjour M. Blais,

Une visite des représentants du ministère pour la direction de l'enseignement privé est prévue le 20 février 2024 en avant-midi.

La visite est en lien avec l'analyse de la demande d'ajout d'installation à votre campus de Gatineau (ETAPE no 4394). Nous aurions donc besoin de visiter des locaux du Collège Universel, campus Gatineau (228, boul. Saint-Joseph, Gatineau). Veuillez noter que nous visiterons l'ensemble des locaux prévus pour votre Collège, et ce, même si les travaux ne sont pas amorcés et qu'il n'y a aucun équipement. Lors de cette visite, des photos et des mesures seront prises.

De plus, la responsable du bureau de la conformité (Rosanne Veilleux) sera présente en lien avec votre prochain renouvellement de votre permis venant à échéance le 30 juin 2025. Les dossiers de vos élèves étant conservés (en partie) sous format électronique, nous vous demandons de vous assurer que nous pourrons avoir facilement accès à ces dossiers notamment aux dossiers personnels, pédagogiques et financiers lors de la visite et de mettre un poste informatique à notre disposition avec tous les accès nécessaires afin de les consulter sur place (290, boulevard Saint-Joseph, Gatineau).

Par ailleurs, il est à noter que cette rencontre se fera en compagnie de Éric Beauregard, directeur de l'Enseignement privé.

Bien vouloir me confirmer, au plus tard le 2 février 2024, qu'une personne de votre collège sera sur place pour nous accueillir au 290, boulevard Saint-Joseph, nous donner accès aux dossiers des élèves et faire la visite des lieux (228, boulevard Saint-Joseph) avec nous.

L'heure exacte vous sera fournie après la confirmation de votre part.

Merci et bonne journée!

Nathalie Bédard (elle) | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Rosanne Veilleux (rosanne veilleux@mes gouv qc ca)*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2024/04/15 16 04*
À *szraida@collegeuniversel ca*
Sujet *RE Re [EXTERNE] Avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC #006737/]*

--------- Accusé de réception ----------

Demande de transmission de document(s)

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir transmis les documents demandés.

Soyez assuré qu'un suivi sera effectué auprès de vous lorsque l'analyse de votre dossier sera terminée.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Saloua Zraida
Envoyé: 2024/04/11 16:22
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Cc: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC:#006737/]

Bonjour,

Merci de prendre connaissance de la lettre et des documents joints à ce courriel.

Cordialement,

signature_156657494

Saloua Zraida
Présidente directrice générale
COLLÈGE UNIVERSEL

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Répondre à : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : mardi 26 mars 2024 à 10:20
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC:#006737/]

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca.
Découvrez pourquoi cela est important

Image supprimée par l'expéditeur.

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Mme Rosanne Veilleux, responsable des collèges privés.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 26 mars 2024

Collège Universel
À l'attention de : Madame Saloua Zraida
Directrice générale
290, boulevard Saint-Joseph, Bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3

Objet : Avis d'ordonnance d'apporter des correctifs

Madame la Directrice générale,

Le 20 février 2024, une vérification a été effectuée au Collège Universel, Campus de Gatineau, afin de s'assurer du respect de certaines dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et de ses règlements afférents.

L'analyse des documents et renseignements recueillis, ainsi que de la publicité, a permis de constater que certains objets de vérification, détaillés en annexe, comportaient des éléments non conformes, soit le registre d'inscription, le dossier de l'élève, et le contrat de services éducatifs.

Ainsi, veuillez transmettre les renseignements et documents suivants, comme précisés à la fin de chaque section de l'annexe :

- le registre d'inscription corrigé de la session hiver 2024;
- la confirmation que le collège va tenir et conserver des dossiers de l'élève conformes;
- les modèles en français et en anglais du contrat de services éducatifs corrigés.

Par conséquent, vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au **11 avril 2024**, pour transmettre les documents et renseignements ciblés dans la présente, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales. Vous pouvez aussi répondre à ce courriel pour toute question ou pour entrer en contact avec moi.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.



Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Annexe 1
Éléments non conformes des objets de la vérification

1. Registre d'inscription

Concernant l'article 63 de la LEP qui prévoit que « L'établissement doit tenir un dossier scolaire pour chaque élève et un registre d'inscription, suivant la forme et la teneur prescrites par règlement du ministre. Il doit, en cas de cessation des activités, transmettre au ministre les documents mentionnés au premier alinéa » :

- En l'occurrence, concernant l'article 8 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, qui prévoit que « le collège doit tenir un registre d'inscription des élèves et y inscrire pour chaque élève :

  1° son nom;
  2° l'adresse de sa résidence;
  3° sa date de naissance;
  4° le nom du titulaire de l'autorité parentale, dans le cas d'un élève mineur ».

  À ce sujet, il est constaté que dans le registre d'inscription de la session hiver 2024 récupéré lors de la visite :

  i. La date de naissance est manquante;
  ii. Le nom du titulaire de l'autorisation parentale, dans le cas d'un élève mineur, est manquant.

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre son registre d'inscription corrigé en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, et ce, pour la session hiver 2024.

2. Dossier de l'élève

Parmi les 12 dossiers d'élèves qui ont été récupérés lors de la visite de vérification, les irrégularités énumérées ci-dessous ont été observées.

Concernant l'article 63 de la *Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « L'établissement doit tenir un dossier scolaire pour chaque élève et un registre d'inscription, suivant la forme et la teneur prescrites par règlement du ministre. Il doit, en cas de cessation des activités, transmettre au ministre les documents mentionnés au premier alinéa » :

- En l'occurrence, concernant l'article 7 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, **en application pour tous les dossiers d'élèves admis jusqu'à la session d'automne 2022 inclusivement**, qui prévoit que « l'établissement doit tenir pour chaque élève, un dossier qui contient au moins les pièces suivantes :

(…)
5° une copie de la formule d'inscription ou du contrat de services éducatifs conclu entre l'établissement et l'élève ou le client ».

À ce sujet, quatre dossiers d'élèves admis jusqu'à la session d'automne 2022 inclusivement ont été analysés en fonction de l'article 7 mentionné ci-haut, et il est constaté que dans un dossier, le contrat de services éducatifs était manquant.

- En l'occurrence, concernant l'article 7 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, **en application pour tous les dossiers d'élèves admis à partir de la session d'hiver 2023**, qui prévoit que « l'établissement doit tenir pour chaque élève, un dossier qui contient au moins les pièces suivantes :

  1° la demande d'admission de l'élève ainsi que les pièces afférentes et, le cas échéant, une copie de la confirmation de son admission par l'établissement;
  1.1° la demande d'inscription de l'élève et une copie de la confirmation de son inscription par l'établissement;
  (…)
  3° la preuve de fréquentation scolaire aux dates fixées aux règles budgétaires établies en application de l'article 84 de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1), le cas échéant;
  4° une copie du bulletin de l'élève pour chaque session au cours de laquelle il est inscrit à un cours d'un programme d'études auquel il est admis;
  (…)
  7° le contrat de services éducatifs conclu entre l'établissement et le client;
  8° la preuve du paiement du prix fixé au contrat de services éducatifs conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'enseignement privé* incluant toute contribution financière additionnelle prévue par la Loi, de même que, le cas échéant, la preuve du paiement des frais visés à l'article 67 de la *Loi*;
  (…) »

  À ce sujet, huit dossiers d'élèves admis à partir de la session d'hiver 2023 ont été analysés en fonction de l'article 7 mentionné ci-haut, et il est constaté que :

  i. La confirmation d'admission est manquante dans un dossier;
  ii. La demande d'inscription était manquante dans tous les dossiers;
  iii. La preuve de fréquentation scolaire était manquante dans un dossier;
  iv. Le bulletin était manquant dans deux dossiers;
  v. Le contrat de services éducatifs était manquant dans un dossier;
  vi. La preuve du paiement du prix fixé au contrat de services éducatifs était manquante dans un dossier.

Confirmation attendue :

Votre établissement doit confirmer qu'il va dorénavant tenir et conserver, pour chaque élève, un dossier qui contient au moins les pièces énumérées à l'article 7 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial.*

3. Contrats de services éducatifs

Parmi les contrats de services éducatifs qui ont été récupérés lors de la visite de vérification, les irrégularités énumérées ci-dessous ont été observées.

a) Concernant l'article 68 de la LEP, qui prévoit que « Le contrat doit, à peine de nullité, être constaté par écrit et être conforme aux règlements du gouvernement. Le consentement du client peut être exprimé par l'inscription de l'élève admis par l'établissement aux services éducatifs visés par le contrat. Une copie du contrat ou de l'inscription doit, à peine de nullité absolue du contrat, être remise au client avant que la prestation des services n'ait été entreprise ».

   À ce sujet, il est constaté que :

   i. Certains contrats de services éducatifs ont été signés après le début de la prestation de services;
   ii. Dans tous les contrats analysés, il n'y a pas de confirmation que l'élève a reçu une copie du contrat et de ses annexes.

b) Concernant l'article 69 de la LEP, qui indique que le « taux au mois, à la leçon ou à l'unité doit être le même pour toute la durée du contrat ».

   À ce sujet, il est constaté que le taux au mois, à la leçon ou à l'unité (le taux à l'heure, à la journée et à la semaine est également accepté), n'est pas précisé dans certains contrats de services éducatifs vérifiés.

c) Concernant l'article 70 de la LEP qui prévoit que « L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministre. Il ne peut exiger le paiement de l'obligation du client ou, si des droits d'admission ou d'inscription ont été versés, de son solde en moins de deux versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculées en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit ».

   À ce sujet, il est constaté qu'il est indiqué que le paiement des frais de scolarité doit se faire à la première journée de cours de chaque session et les dates d'échéance des versements ne sont pas précisées.

d) Concernant l'article 20 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Tout contrat de services éducatifs ou formule d'inscription doit contenir les mentions suivantes :

> (…)
> 2° une énumération des services éducatifs et, le cas échéant, des services accessoires visés;
> 6° le texte complet des articles 70 à 75 de cette Loi;
> 7° le texte suivant :…« l'établissement s'engage à ne pas céder ou vendre le présent contrat »;
> (…) ».

À ce sujet, il est constaté dans certains contrats que :

i. Bien que le nom du programme soit mentionné, le code est manquant;
ii. Le texte complet des articles 72 et 73 de la LEP n'est pas conforme, on retrouve le terme *un dixième* au lieu de *1/10*;
iii. Le texte obligatoire, devant se trouver immédiatement au-dessus de l'espace pour la signature du client, est non conforme. Dans la version en français, on retrouve *Le collège s'engage à ne pas céder ou vendre le présent contrat* au lieu de *L'établissement s'engage à ne pas céder ou vendre le présent contrat.* Dans la version en anglais, on retrouve, *The College commits to not surrendering nor selling this contract* au lieu de *The institution undertakes not to assign or sell this contract.*

e) Concernant l'article 21 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Le contrat ou la formule d'inscription doit contenir, en plus des mentions visées à l'article 20, les mentions suivantes :

> 1° au collégial, les préalables exigés par le profil du programme offert ;
> 2° au collégial, la durée du programme exprimée en heures de théorie ou de laboratoire selon le cas ;
> 3° la liste des cours offerts ;
> (…) ».

À ce sujet, il est constaté dans certains contrats que :

i. Les préalables exigés ne sont pas précisés;
ii. La durée du programme n'est pas exprimée en heures de théorie ou de laboratoire (pratique) selon le cas;
iii. La liste de cours est absente.

f) Concernant d'autres éléments d'irrégularités présents au contrat de services éducatifs, autres que ceux soulevés précédemment en lien avec les articles de la LEP et de ses règlements afférents, il est constaté que :

i. Le Collège a choisi d'inscrire l'article 17 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial* dans le contrat en français et en anglais.

Cependant, l'article n'est pas inscrit dans son intégralité et devrait être corrigé;

ii. Le nom du ministère de l'Enseignement supérieur est mal cité dans quelques contrats et devrait être mis à jour.

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre ses modèles en français et en anglais du contrat de services éducatifs corrigés en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. De plus, il doit dorénavant s'assurer que chaque contrat de services éducatifs soit rempli conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 22 avril 2024

Collège Universel
À l'attention de : Madame Saloua Zraida
Directrice générale
290, boulevard Saint-Joseph, Bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3
szraida@collegeuniversel.ca

Objet : Avis de conformité partielle

Madame la Directrice générale,

Le 11 avril 2024, vous avez transmis au Ministère des renseignements et documents en lien avec l'obligation qui vous avait été signifiée de respecter les dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) au regard des objets de vérification suivants :

- le registre d'inscription;
- le dossier de l'élève;
- le contrat de services éducatifs.

Les renseignements et documents soumis ont fait l'objet d'une analyse par le Bureau de la conformité et attestent que le registre d'inscription et le dossier de l'élève sont conformes et que le contrat de services éducatifs est partiellement conforme aux exigences légales et réglementaires.

Par ailleurs, il appert que la correction concernant l'article 68 de la LEP n'a pas été effectuée dans les modèles en français et anglais du contrat de services éducatifs. À cet effet, le Collège doit s'assurer que l'article 68 de la LEP soit respecté en ajoutant une indication sur son contrat qui démontre que l'élève a reçu une copie du contrat et de ses annexes. Par exemple, un texte attestant que l'élève a reçu une copie du contrat et de ses annexes pourrait être ajouté à la section 4 en dessous des signatures officielles avec un espace pour apposer la signature ou les initiales de l'élève.

Vous êtes invité à effectuer les corrections nécessaires et à transmettre le modèle de services éducatifs en français et en anglais, d'ici le **6 mai 2024** en répondant au billet reçu par courriel de la part du Guichet des affaires collégiales. Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez aussi y transmettre vos questions par écrit. De plus, comme demandé, vous trouverez en pièce jointe sécurisée, la liste des dossiers récupérés

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

lors de notre visite en février dernier. Le mot de passe pour ouvrir le document suivra dans un prochain courriel. Veuillez prendre note que vous n’avez pas à apporter de corrections à ces dossiers. Nous vous demandons seulement de tenir des dossiers conformes aux lois et règlements à partir de maintenant.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.



Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

p. j. : 1

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Rosanne Veilleux (rosanne.veilleux@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/05/24 09:37*
***À**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: RE: RE: RE: [EXTERNE] Avis de conformité partielle[GAC:#007134/]*

--------- Accusé de réception ----------

Demande de transmission de document(s)

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir transmis les documents demandés.

Soyez assuré qu'un suivi sera effectué auprès de vous lorsque l'analyse de votre dossier sera terminée.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2024/05/24 08:35
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] Avis de conformité partielle[GAC:#007134/]

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint les modèles de contrat de services éducatifs en français et en anglais avec la dernière correction demandée.

Espérant le tout conforme, nous restant à disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 mai 2024 15:54
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Cc : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: RE: [EXTERNE] Avis de conformité partielle[GAC:#007134/]

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

l'analyse des deux contrats de services éducatifs transmis ne sont pas conformes. Bien que les phrases « En signant le présent contrat, l'Étudiant.e atteste avoir reçu une copie de ce contrat ainsi que ses annexes. » et « By signing this contract, the Student certifies having received a copy of this contract as well as its annexes. », ont été ajoutées, elles ne sont pas inscrites au bon endroit. En effet, tel que mentionné dans la lettre du 22 avril 2024, ces phrases doivent se retrouver sous les signatures officielles et l'étudiant doit pouvoir y apposer de nouveau sa signature ou ses initiales.

Afin de terminer l'analyse de la conformité du Collège, vous êtes invité à effectuer les corrections nécessaires et à transmettre le modèle de services éducatifs en français et en anglais, d'ici le 24 mai 2024 en répondant au billet reçu par courriel de la part du Guichet des affaires collégiales. Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez aussi y transmettre vos questions par écrit.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2024/05/06 13:35
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Avis de conformité partielle[GAC:#007134/]

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint les modèles de contrat de services éducatifs en français et en anglais avec la correction demandée en lien avec l'article 68 de la LEP.

Espérant le tout conforme, nous restant à disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Monday, April 22, 2024 10:13:02 AM
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Cc : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis de conformité partielle[GAC:#007134/]

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d’agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l’enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l’Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Naoual Belbouhali (naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/05/30 10:11*
***À**: szraida@collegeuniversel.ca*
***Cc**: eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca*
***Sujet**: Conformité des objets vérifiés et engagement de l'établissement [GAC:#007134/]*

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Mme Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 30 mai 2024

Collège Universel
À l'attention de : Madame Saloua Zraida
Directrice générale
290, boulevard Saint-Joseph, Bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3
szraida@collegeuniversel.ca

Objet : Conformité des objets vérifiés et engagement de l'établissement

Madame la Directrice générale,

Dans le courriel du 10 mai 2024, la Direction de l'enseignement privé vous a signifié que le contrat de services éducatifs requérait un ajustement supplémentaire, soit le déplacement de la phrase confirmant que l'étudiant a reçu une copie du contrat sous les signatures.

L'analyse des contrats soumis par le Collège le 24 mai 2024 atteste que l'élément nommé ci-dessus est désormais conforme. Ainsi, en suivi de la visite du Bureau de la conformité en date du 20 février 2024, le Collège a apporté tous les correctifs nécessaires concernant les objets de vérification suivants : le registre d'inscription et le contrat de services éducatifs. Par ailleurs, le Collège s'est engagé, concernant le dossier de l'élève, à respecter la *Loi sur l'enseignement privé* et ses règlements afférents. Tous ces éléments pourraient être vérifiés ultérieurement lors d'une prochaine vérification de la Direction de l'enseignement privé.

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez transmettre vos questions par écrit, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet reçu de la part du Guichet des affaires collégiales.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

***Envoyé par**: Intermail*
***De**: szraida@collegeuniversel.ca*
***Envoyé**: 2025/01/24 12:51*
***À**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Cc**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: Re: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#011017/] Collège Universel - Campus Montréal - Visite d'établissement*

Bonjour,

C'est bien noté. Nous vous attendrons donc le 29 janvier à compter de 10h. C'est M. Zakaria Jamai Mouhtadi qui s'assurera de vous donner accès à toute l'information demandée.

Cordialement,

signature_996437935	**Saloua Zraida** Présidente directrice générale *COLLÈGE UNIVERSEL*

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Répondre à : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi 24 janvier 2025 à 10:27
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Votre billet [GAC:#011017/] Collège Universel - Campus Montréal - Visite d'établissement

Image supprimée par l'expéditeur.

Bonjour Madame Zraida,

Le Bureau de la conformité de la Direction de l'enseignement privé ira faire des vérifications au Collège Universel-Campus Montréal, situé au 205, avenue Viger Ouest, Montréal, le 29 janvier 2025 à compter de 10h.

Par ailleurs, il est à noter que cette rencontre, d'une durée d'environ 2 heures se fera en parallèle du traitement de votre demande de renouvellement de permis. Cette dernière sera analysée par la conseillère responsable de votre dossier qui, le cas échéant, communiquera avec vous.

Enfin, les dossiers de vos élèves étant conservés sous format électronique, nous vous demandons de vous assurer que nous pourrons avoir facilement accès, lors de la visite, à ces dossiers notamment aux dossiers personnels, pédagogiques et financiers et de mettre deux postes informatiques à notre disposition avec tous les accès nécessaires afin de les consulter sur place. Idéalement, les postes informatiques devraient se retrouver dans un local permettant de faire les vérifications en toute quiétude tout en préservant la confidentialité des dossiers.

Veuillez nous confirmer la réception de ce courriel d'ici le 27 janvier 2025 ainsi que le nom de la personne qui sera présente pour nous rencontrer et nous donner accès aux dossiers des élèves.

Nous demeurons à votre disposition si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Intermail*
***De**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Envoyé**: 2025/03/27 18:06*
***À**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Cc**: szraida@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: RE: [EXTERNE] Avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]*

Bonjour,

Pouvez-vous nous fournir la liste des étudiants qui ont été vérifiés dans cette opération.

Cordialement,

De : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 27 mars 2025 15:13
À : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] Avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]

Bonjour,

C'est bien reçu. Nous serons disponibles le 31 mars à 14h30. J'y serai en compagnie de M.Zakaria Jamai Mouhtadi qui est en copie de ce courriel.

Cordialement,

Saloua Zraida

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : jeudi, mars 27, 2025 2:27 p.m.
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Veuillez, SVP, nous confirmer la journée et l'heure qui vous conviennent le mieux pour une rencontre TEAMS afin de vous expliquer les points soulevés dans la lettre.

Voici les plages horaires proposées :

- 28 mars 2025 à 9h30 h ou à 11 h
- 31 mars 2025 à 14 h 30 ou à 15 h 00

Si vous désirez que d’autres membres de votre équipe soient présents à cette rencontre, veuillez nous transmettre leurs adresses courriel afin que la convocation TEAMS puisse leur être directement transmise.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l’enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l’Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 27 mars 2025

Madame Saloua Zraida
Directrice générale
Collège Universel
szraida@collegeuniversel.ca

Objet : Avis de non-conformité et demande de correctifs

Madame la Directrice générale,

Le 29 janvier 2025, une vérification a été effectuée au Collège Universel, au Campus de Montréal, afin de s'assurer du respect de certaines dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et de ses règlements afférents. Cette vérification réalisée dans le cadre du renouvellement du permis fait aussi suite à la constatation d'éléments non conformes relevés lors du traitement de la plainte d'un étudiant concernant son remboursement après la résiliation de son contrat de services éducatifs avec le Collège.

Il importe de préciser qu'il s'agit de la deuxième vérification effectuée auprès de l'établissement. En effet, dans le cadre de la présente demande de renouvellement de permis de l'établissement, une visite au Campus de Gatineau avait été effectuée par le Bureau de la conformité le 20 février 2024 et des éléments de non-conformité avaient alors été soulevés. Ceux-ci concernaient le registre d'inscription, le dossier de l'élève et le contrat de services éducatifs. Le 30 mai 2024, après un avis de non-conformité et un avis de conformité partielle, l'établissement avait atteint la conformité des objets alors vérifiés.

Lors de la visite du 29 janvier 2025, il a été constaté que le contrat de services éducatifs, jugé conforme le 30 mai 2024 à la suite de la première vérification, n'est pas utilisé par le Collège. De plus, il a été constaté lors de la deuxième vérification que des éléments soulevés lors de la première vérification et qui avaient été jugés conformes à la suite de la réception de gabarits révisés contiennent toujours des non-conformités. Les détails de ceux-ci sont mentionnés en annexe.

De plus, l'analyse des documents et des renseignements recueillis lors de la visite du 29 janvier 2025, ainsi que de la publicité, a permis de constater que certains objets de vérification, détaillés en annexe, comportaient de nouveaux éléments non conformes, soit, la publicité, la sollicitation et l'offre de services, le contrat de services éducatifs et le bulletin.

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Ainsi, veuillez transmettre les renseignements et les documents suivants, comme précisé à la fin de chaque section de l'annexe 1 :

- La confirmation que la publicité, la sollicitation et l'offre de services ont été corrigées;
- Le gabarit du contrat de services éducatifs corrigé;
- Les gabarits du bulletin sessionnel et du bulletin terminal corrigés.

Par conséquent, vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au **10 avril 2025,** pour transmettre les documents et renseignements ciblés dans la présente, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales. Vous pouvez aussi répondre à ce courriel pour toute question ou pour entrer en contact avec moi.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

Annexe 1
Éléments non conformes des objets de la vérification

1. Publicité, sollicitation et offre de services

Concernant l'article 59 de la LEP qui prévoit que « L'établissement doit, dans sa publicité, sa sollicitation et ses offres de services se conformer aux règlements du gouvernement » :

- En l'occurrence, concernant l'article 17 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Tout établissement doit mentionner dans toute publicité écrite, telles qu'elles apparaissent à son permis, les informations suivantes :

  […]
  3° les programmes ou spécialités professionnelles mentionnés au permis, le cas échéant.

  […] ».

  À ce sujet, il est constaté, à la suite de la deuxième vérification, que les informations suivantes sont erronées dans la version francophone ou anglophone du site Web du Collège :

  i. Le programme *Sciences de la nature* (200.B1) est identifié avec l'ancien code 200.B0 et doit être mis à jour. De plus, dans la version anglophone du site Web, le titre du programme « Natural Sciences » doit être remplacé par « Science » conformément à la traduction officielle du SOBEC;

  ii. Le programme *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1) est identifié avec l'ancien code 200.C0 et doit être mis à jour;

  iii. Le programme *Sciences humaines* (300.A1) est identifié avec l'ancien code 300.A0 et doit être mis à jour;

  iv. Dans la version anglophone du site Web, on retrouve le programme « Transportation logistics (410.A1) ». Puisque la traduction de ce programme de DEC ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez utiliser le nom officiel en français tel qu'il apparait sur le permis « Gestion des opérations et de la chaîne logistique (410.A1) »;

  v. Dans la version anglophone du site Web, le titre du programme « Administration and management techniques (410.G0) » doit être remplacé par « Administration and Management Technology 410.G0 » conformément à la traduction officielle du SOBEC;

  vi. Dans la version anglophone du site Web, on retrouve le programme « Financial services and insurance technology (410.F0) ». Puisque la traduction ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez utiliser le nom officiel en français tel qu'il apparait sur le permis « Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0) »;

vii. Dans la version anglophone du site Web, le titre du programme « Computer Science (420.B0) » doit être remplacé par « Computer Science Technology (420.B0) » conformément à la traduction officielle du SOBEC;

viii. Dans la version anglophone du site Web, le titre du programme « Early Childhood Education Techniques (JEE.0K) » doit être remplacé par « Early Childhood Education (JEE.0K) » conformément à la traduction officielle du SOBEC;

ix. Dans la version anglophone du site Web, on retrouve le programme « Insurance and Financial Services Consulting (LCA.FR) ». Puisque la traduction ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez vous adresser à eux afin d'obtenir la traduction officielle;

x. Dans la version anglophone du site Web, le titre du programme « Event Project Management and Planning (LCA.FS) » doit être remplacé par « Organization and management of event projects (LCA.FS) » conformément à la traduction officielle du SOBEC;

xi. Dans la version anglophone du site Web, on retrouve le programme « Electronic commerce (LCA.G1) ». Puisque la traduction ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez vous adresser à eux afin d'obtenir la traduction officielle;

xii. Dans la version anglophone du site Web, on retrouve le programme « Executive assistant (LCA.GJ) ». Puisque la traduction ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez vous adresser à eux afin d'obtenir la traduction officielle;

xiii. Dans la version anglophone du site Web, on retrouve le programme « Cybersecurity (LEA.E9) ». Puisque la traduction ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez vous adresser à eux afin d'obtenir la traduction officielle;

xiv. Dans la version anglaise du site Web, on retrouve le programme « Database analyst (LEA.ES) ». Puisque la traduction ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez vous adresser à eux afin d'obtenir la traduction officielle;

xv. Dans la version anglaise du site Web, on retrouve le programme « Digital Marketing (NWY.29) ». Puisque la traduction ne se trouve pas dans le SOBEC, vous devez vous adresser à eux afin d'obtenir la traduction officielle.

Concernant d'autres éléments d'irrégularités présents sur la publicité, autres que ceux soulevés précédemment en lien avec les articles de la LEP et ses règlements afférents, il est constaté que dans la grille de cours de certains programmes, il est indiqué que les cours marqués d'un astérisque (*) sont effectués dans un autre établissement. Il est recommandé de préciser de quel établissement il est question afin d'éviter une confusion auprès des étudiants.

Confirmation attendue :

Votre établissement doit effectuer toutes les corrections nécessaires sur ses publicités et son site Web en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, et conformément aux encadrements légaux et réglementaires. De plus, une demande de traduction en anglais du nom de certains programmes qui ne le sont pas doit être faite à l'équipe du SOBEC lorsque possible. De ce fait, veuillez confirmer que toutes vos publicités et votre site Web sont désormais conformes et que les noms officiels traduits sont ceux qui sont utilisés.

2. Contrats de services éducatifs

Parmi les 15 contrats de services éducatifs qui ont été récupérés lors de la visite de vérification, les irrégularités énumérées ci-dessous ont été observées.

a) Concernant l'article 70 de la LEP qui prévoit que « L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministre. Il ne peut exiger le paiement de l'obligation du client ou, si des droits d'admission ou d'inscription ont été versés, de son solde en moins de deux versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit ».

   À ce sujet, il est constaté que dans certains contrats, les dates des versements ne sont pas précisées, ce qui ne permet pas de vérifier si l'article 70 est respecté. Cet élément est non conforme malgré le fait qu'il avait déjà été soulevé dans l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs du 26 mars 2024 et qu'il avait été corrigé dans le modèle alors transmis.

   De plus, les nouveaux éléments suivants ont été constatés à la suite de la deuxième vérification :

   i. Dans plusieurs contrats, le premier versement est exigé avant la date de début de la prestation des services;

   ii. Dans un contrat, les dates d'échéance des versements ne sont pas fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit;

   iii. Dans un contrat, un seul versement était prévu pour acquitter les frais au lieu du minimum de deux qui est prévu par la Loi.

b) Concernant l'article 72 de la LEP qui prévoit que « Si le client résilie le contrat avant que la prestation des services n'ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger qu'une indemnité n'excédant pas le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivants: le

montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services » :

- En l'occurrence, concernant l'article 17 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, qui prévoit que cette indemnité maximale est de 500 $ si l'élève est citoyen canadien ou résident permanent et de 1 500 $ s'il ne l'est pas.

À ce sujet, il est constaté, à la suite de la deuxième vérification, que :

i. Certains frais sont inscrits avec la mention « non remboursable », comme les assurances, le supplément pour étudiant international ou non résident du Québec, frais accessoires du Digital Marketing Institute DMI, etc. Ce ne devrait pas être le cas puisque les services accessoires sont remboursables. Seulement les frais d'admission ou d'inscription peuvent être soustraits du calcul lors d'une demande de résiliation de contrat;

ii. Dans certains dossiers résiliés, le calcul de l'indemnité n'a pas été calculé selon ce qui est prévu à l'article 72 de la LEP.

Concernant l'article 73 de la LEP qui prévoit que « Si le client résilie le contrat après que la prestation des services ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger du client que les montants suivants :

[…]
2° à titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivants: le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services » :

- En l'occurrence, concernant l'article 17 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, qui indique que cette pénalité maximale est de 500 $ si l'élève est citoyen canadien ou résident permanent et de 1 500 $ s'il ne l'est pas.

À ce sujet, il est constaté, à la suite de la deuxième vérification, que :

i. Certains frais sont inscrits avec la mention « non remboursable », tel que précisé au point 2.b.i;

ii. Dans certains dossiers résiliés, le calcul de l'indemnité n'a pas été calculé selon ce qui est prévu à l'article 73 de la LEP.

c) Concernant l'article 74 de la LEP qui prévoit que « Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l'établissement doit restituer au client les montants qu'il a reçus en excédent de ceux auxquels il a droit ».

À ce sujet, il est constaté, à la suite de la deuxième vérification, que le remboursement d'au moins un étudiant a été fait plus de dix jours suivant la résiliation du contrat.

d) Concernant l'article 76 de la LEP qui prévoit qu'« On ne peut déroger aux dispositions du présent chapitre par une convention contraire. En outre, le client ne peut renoncer à un droit que lui confère le présent chapitre ».

   À ce sujet, il est constaté, à la suite de la deuxième vérification, que :

   i. Sur les contrats, la mention « non remboursable » est inscrite pour certains frais autres que ceux prévus aux articles 72 et 73 de la LEP et doit être retirée.

e) Concernant l'article 20 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Tout contrat de services éducatifs ou formule d'inscription doit contenir les mentions suivantes :

   […]
   2° une énumération des services éducatifs et, le cas échéant, des services accessoires visés;
   […]
   4° les dates de début et de fin de la prestation des services;
   […] ».

   À ce sujet, il est constaté dans certains contrats que :

   i. Le code du programme n'est pas toujours inscrit. Ce point avait déjà été mentionné dans le premier avis de non-conformité et demande de correctifs du 26 mars 2024;

   ii. À la suite de la deuxième vérification, il a été constaté que la date de début et de fin de la prestation de services d'un contrat, valide pour une session, n'est pas précisée. On retrouve plutôt les dates de début et de fin de la formation complète de six sessions.

f) Concernant l'article 21 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Le contrat ou la formule d'inscription doit contenir, en plus des mentions visées à l'article 20, les mentions suivantes :

   […]
   Dans le cas d'une formation professionnelle ou d'un enseignement professionnel, le contrat ou la formule d'inscription doit en outre contenir les normes d'admission et de pratique du corps professionnel intéressé, lorsque de telles normes existent ».

   À ce sujet, il est constaté à la suite de la deuxième vérification que les normes d'admission pour certaines professions ne sont pas inscrites au contrat. Par exemple, pour le programme *Conseil en assurance et en services financiers* (LCA.FR), la réussite des examens de l'autorité des marchés financiers est requise pour obtenir le permis pour avoir le droit de pratiquer comme courtier en assurances.

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre son modèle de contrat de services éducatifs corrigé en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. De plus, il doit dorénavant s'assurer que chaque contrat de services éducatifs soit rempli conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

3. Bulletin

Concernant l'article 31 du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui prévoit qu'« À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un cours d'un programme d'études auquel il est admis un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages et dont la forme est prescrite par le ministre. En outre, dans le cas d'une session terminale, le bulletin doit faire état de l'atteinte, par l'étudiant, des objectifs et des standards du programme d'études auquel il est admis ». À ce propos, vous trouverez dans la Section sécurisée de l'enseignement supérieur un guide administratif qui détermine la forme du bulletin d'études collégiales prescrite par la ministre.

À ce sujet, il est constaté, à la suite de la deuxième vérification, que sur le bulletin, on retrouve le nom des installations « Collège Universel – Campus Montréal » ou « Collège Universel – Campus Gatineau » pour identifier l'établissement dans l'entête, le logo et le filigrane au lieu du nom autorisé au permis « Collège Universel ».

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre ses modèles de bulletins sessionnel et terminal corrigés en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. Il doit également s'assurer que chaque copie soit remplie conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

De :	Rosanne Veilleux
À :	Saloua Zraida; Zakaria Jamai Mouhtadi
Objet :	Rencontre Collège Universel
Début :	31 mars 2025 14:30:00
Fin :	31 mars 2025 15:00:00
Emplacement :	Réunion Microsoft Teams
Pièces jointes :	image011.png image012.png image013.png image014.png image015.png

---

Bonjour,

Vous trouverez la convocation pour notre rencontre du 31 mars à 14h30 ci-bas.

Veuillez prendre note que le lien TEAMS vous a été envoyé via mon adresse courriel professionnelle et que si vous avez des questions, il faut plutôt répondre au courriel que vous avez reçu via le guichet des affaires collégiales.

Merci de votre collaboration,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés

Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

<http://www.quebec.ca/> <https://twitter.com/Ens_supQC> <https://www.facebook.com/enseignementsuperieurquebec/>
<https://www.linkedin.com/company/ministere-de-l-enseignement-superieur-du-quebec-mes>
<https://www.youtube.com/@enseignementsuperieurquebec>

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT : Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Microsoft Teams Besoin d'aide ? <https://aka.ms/JoinTeamsMeeting?omkt=fr-FR>

Rejoignez la réunion maintenant <https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NzFlMTFjM2EtYzUzMS00ODlmLWFmNDItNmRlMWUxNTFmOWVj%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%222ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904%22%2c%22Oid%22%3a%22fce426b3-d59e-486a-aea0-3e4e5dcdaada%22%7d>

ID de réunion : [redacted]

Code secret : [redacted]

Participer par téléphone

+1 581-316-0369,,683475696# <tel:+15813160369,,683475696> Canada, Québec

Trouver un numéro local <https://dialin.teams.microsoft.com/f83c0375-c6b3-4826-962a-6ac5f6863ed9?id=683475696>

ID de la conférence téléphonique : 683 475 696#

Pour les organisateurs : Options de réunion <https://teams.microsoft.com/meetingOptions/?organizerId=fce426b3-d59e-486a-aea0-

3e4e5dcdaada&tenantId=2ce8fc18-a5b0-48ec-9200-287a89068904&threadId=19_meeting_NzFlMTFjM2EtYzUzMS00ODlmLWFmNDItNmRlMWUxNTFmOWVj@thread.v2&messageId=0&language=fr-FR> | Réinitialiser le code PIN d'appel <https://dialin.teams.microsoft.com/usp/pstnconferencing>

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Rosanne Veilleux (rosanne.veilleux@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2025/03/31 16:51*
***À**: szraida@collegeuniversel.ca*
***Cc**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: Votre billet [GAC:#011017/] Liste des dossiers analysés*

Bonjour,

Voici, en pièce jointe, la liste des dossiers qui ont été vérifiés lors de la visite de votre installation de Montréal le 29 janvier dernier.

De plus, sachez qu'un suivi sera fait avec vous concernant les frais exigés au contrat de services éducatifs de vos partenaires et fournisseurs externes tels que DMI, assurances et association étudiante dès que nous aurons un retour de notre service juridique.

N'hésitez pas à me contacter, en répondant directement à ce courriel, si vous avez des questions.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Rosanne Veilleux (rosanne.veilleux@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2025/04/11 13:52*
***À**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Cc**: szraida@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: RE: RE: [EXTERNE] Avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]*

--------- Accusé de réception ----------

Demande de transmission de document(s)

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir transmis les documents demandés.

Soyez assuré qu'un suivi sera effectué auprès de vous lorsque l'analyse de votre dossier sera terminée.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/04/10 20:19
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]

Bonjour,

En réponse à l'avis de non-conformité et demande de correctifs, vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos demandes :

Publicité, sollicitation et offre de services

Nous vous confirmons que toutes les corrections nécessaires ont été effectuées conformément aux encadrements légaux et réglementaires que vous avez mentionnés. Par ailleurs, nous allons initier les démarches auprès de l'équipe du SOBEC pour la traduction en anglais des noms de programmes qui ne disposaient pas encore d'une version anglaise officielle.
Nous pouvons désormais vous assurer que l'ensemble de nos publicités et notre site Web seront conformes aux exigences et que seuls les noms officiels traduits sont utilisés dans nos communications.

Contrats de services éducatifs

Nous vous confirmons que notre modèle de contrat a été révisé et corrigé en tenant compte de tous les éléments que vous avez mentionnés.
Vous trouverez ci-joint notre modèle de contrat de services éducatifs modifié, conforme au cadre légal et réglementaire en vigueur.

Bulletin

Nous vous transmettons ci-joint nos modèles de bulletins corrigés, qui n'affichent désormais que le nom autorisé au permis « Collège Universel » dans l'entête, le logo et le filigrane.

Nous espérons que les réponses et les documents transmis répondent pleinement à vos exigences. Notre établissement reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

COLLÈGE UNIVERSEL

Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur réseau des campus et recherche
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur : +1 819 776-1369
Rendez-vous : bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Thursday, March 27, 2025 2:26:19 PM
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Veuillez, SVP, nous confirmer la journée et l'heure qui vous conviennent le mieux pour une rencontre TEAMS afin de vous expliquer les points soulevés dans la lettre.

Voici les plages horaires proposées :

- 28 mars 2025 à 9h30 h ou à 11 h
- 31 mars 2025 à 14 h 30 ou à 15 h 00

Si vous désirez que d'autres membres de votre équipe soient présents à cette rencontre, veuillez nous transmettre leurs adresses courriel afin que la convocation TEAMS puisse leur être directement transmise.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Rosanne Veilleux (rosanne veilleux@mes gouv qc ca)*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2025/04/16 13 16*
À *jm zakaria@collegeuniversel ca*
Cc *szraida@collegeuniversel ca*
Sujet *RE RE [EXTERNE] Demande de document[GAC #011017/]*

Bonjour,

Merci d'avoir transmis le document demandé. L'entente permettra d'analyser plus facilement la conformité de votre contrat de services éducatifs et aussi à vous donner une orientation claire concernant la façon d'inclure ou pas les frais de la Digital Marketing Institute à ce contrat. Un suivi sera fait avec vous quand nous aurons obtenu plus d'information à ce sujet auprès de notre service juridique.

Veuillez noter que les démarches du Bureau de la conformité n'entrainent pas de retard au niveau du traitement de votre demande de renouvellement de permis.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/04/16 08:48
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Demande de document[GAC:#011017/]

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'entente entre le Collège Universel et le Digital Marketing Institute, comme demandé.

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 avril 2025 15:47
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Cc : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Demande de document[GAC:#011017/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Afin de mieux comprendre votre partenariat avec Digital Marketing Institute (DMI), et plus précisément les frais qui sont exigés aux étudiants, pourriez-vous nous transmettre votre entente de service avec eux?

Une réponse de votre part d'ici le 18 avril 2025 serait grandement appréciée.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Rosanne Veilleux (rosanne veilleux@mes gouv qc ca)*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2025/05/12 11 48*
À *szraida@collegeuniversel ca*
Sujet *RE Re [EXTERNE] Suivi [GAC #011017/]*

Bonjour,

je confirme que les démarches du Bureau de la conformité n'entraînent pas de retard au niveau du traitement de votre demande de renouvellement de permis.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Saloua Zraida
Envoyé: 2025/05/12 11:40
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Saloua Zraida
Sujet: Re: [EXTERNE] Suivi [GAC:#011017/]

Bonjour Mme Veilleux,

Merci pour le suivi.

Je comprends que ce courriel est en lien avec notre contrat éducatif relativement à nos redevances à DMI et que ça n'affecte pas le processus de renouvellement de permis.

Merci de confirmer.

Saloua Zraida

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : lundi, mai 12, 2025 11:20 a.m.
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Suivi [GAC:#011017/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Comme le Bureau de la conformité est en attente de clarifications de la direction des affaires juridiques (DAJ) à propos de certains éléments, l'analyse de votre dossier n'est pas encore finalisée.

Cependant, soyez assuré que dès que celle-ci sera complète, nous entrerons en contact avec vous pour faire un suivi.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 8 juillet 2025

Madame Saloua Zraida
Directrice générale
Collège Universel
szraida@collegeuniversel.ca

Objet : Suivi de la réponse du Collège à l'avis de non-conformité et demande de correctifs

Madame la Directrice générale,

Le 10 avril 2025, vous avez transmis au Ministère, dans le délai demandé, des renseignements et des documents en lien avec l'obligation qui vous avait été signifiée de respecter les dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et de ses règlements afférents. Les éléments suivants répondaient aux attentes :

- La publicité, la sollicitation et l'offre de services;
- Le bulletin sessionnel et terminal.

Bien que vous ayez respecté cette échéance, le dossier soumis ne confirme pas le respect de toutes les exigences légales et réglementaires applicables. En effet, comme mentionné dans l'Annexe 1 ci-jointe, le contrat de services éducatifs requiert encore des ajustements.

Dès lors, vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au **22 juillet 2025**, pour transmettre les documents et les renseignements ciblés dans l'annexe, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales. Si vous vous voyez dans l'impossibilité de respecter ce délai, nous vous prions de bien vouloir nous en informer afin que nous puissions déterminer ensemble une nouvelle date de retour. Vous pouvez aussi répondre à ce courriel pour toute question ou pour entrer en contact avec moi.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.



Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.quebec.ca

Annexe 1
Éléments non conformes des objets de la vérification

1. Contrat de services éducatifs

Le Collège a envoyé une version corrigée. Après l'analyse du document, il a été constaté que certaines corrections ont été effectuées, cependant, un nouvel élément, qui aurait dû vous être signifié précédemment, a été constaté. L'adresse inscrite au contrat est celle de l'installation et celle de l'établissement est manquante. Bien que l'adresse du campus de Montréal puisse y être inscrite afin de préciser à quel endroit l'étudiant suivra sa formation, l'adresse de l'établissement doit être ajoutée comme prescrit à l'article 20 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*.

De plus, concernant les services accessoires associés à la Digital Marketing Institute (DMI), auxquels nous avions convenu de faire un suivi avec vous à la suite de nos échanges avec la Direction des affaires juridiques, il a été établi que ceux-ci sont considérés comme étant des frais liés aux services éducatifs. En effet, les cours de certaines des formations que vous offrez, qui intègrent le contenu de la DMI comme présenté dans vos cahiers de programmes, sont considérés comme des services éducatifs et non pas accessoires. En conséquence, ces frais doivent être ajoutés aux frais de services éducatifs et sont assujettis à l'article 72 ou 73 de la LEP lors d'une résiliation de contrat et sont donc considérés comme étant remboursables.

Confirmation attendue

Votre établissement doit confirmer que les corrections ont été apportées au modèle de contrats de services éducatifs en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. De plus, comme le nouveau *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* est entré en vigueur le 1er juillet 2025, affectant entre autres les dispositions et les obligations au contrat de services éducatifs, l'établissement doit s'engager à apporter les corrections nécessaires découlant du changement réglementaire afin d'être conforme à la LEP et à ses règlements afférents. À ce propos, nous vous référons au guide administratif *Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et à notre communication du 27 juin 2025 annonçant la publication de celui-ci sur le site du gouvernement du Québec. Enfin, votre établissement doit dorénavant s'assurer que chaque contrat de services éducatifs soit rempli conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Rosanne Veilleux (rosanne veilleux@mes gouv qc ca)*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2025/07/23 11 02*
À *jm zakaria@collegeuniversel ca*
Sujet *RE Re [EXTERNE] Suivi de la réponse à l'avis de non conformité et demande de correctifs [GAC #011017/]*

--------- Accusé de réception ----------

Demande de transmission d'informations

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir transmis les informations demandées.

Soyez assuré qu'un suivi sera effectué auprès de vous lorsque l'analyse de votre dossier sera terminée.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/07/22 21:13
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Suivi de la réponse à l'avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]

Bonjour,

Nous vous confirmons par la présente que toutes les modifications demandées ont été intégrées à notre modèle de contrat de services éducatifs. Les ajustements portent notamment sur l'ajout

d'adresses selon vos commentaires ainsi que la mise en conformité avec le nouveau règlement d'application de la LEP.

Le modèle révisé respecte désormais l'ensemble des exigences réglementaires et tient compte de vos observations.

Par ailleurs, nous vous confirmons que les frais de DMI seront traités comme des frais de services éducatifs et seront donc considérés comme non remboursables dans notre processus de remboursement.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur du réseau des campus et de la recherche
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur : +1 819 776-1369
Rendez-vous : bit.ly/RDV-ZJM

De : Saloua Zraida szraida@collegeuniversel.ca
Date : mardi, 8 juillet 2025 à 11:38
À : Zakaria Jamai Mouhtadi jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Objet : Fw: [EXTERNE] Suivi de la réponse à l'avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, July 8, 2025 11:34:08 AM
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Suivi de la réponse à l'avis de non-conformité et demande de correctifs [GAC:#011017/]

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l’Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 19 août 2025

Madame Saloua Zraida
Directrice générale
Collège Universel
szraida@collegeuniversel.ca

Objet : Avis de conformité partielle

Madame la Directrice générale,

Le 8 juillet 2025, le Ministère vous a signifié que le contrat de services éducatifs requérait des ajustements supplémentaires afin de respecter les dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et de ses règlements afférents.

Les renseignements et engagements soumis par le Collège le 22 juillet 2025 ont fait l'objet d'une analyse par le Bureau de la conformité et attestent que le contrat de services éducatifs est partiellement conforme aux exigences légales et réglementaires.

En effet, il appert que votre confirmation concernant les frais de services éducatifs associés à la Digital Marketing Institute contrevient aux articles 72 et 73 de la LEP. Dans votre réponse, vous mentionnez : « Par ailleurs, nous vous confirmons que les frais de DMI seront traités comme des frais de services éducatifs et seront donc considérés comme **non remboursables** dans notre processus de remboursement. », ce qui contrevient à la LEP. En effet, comme mentionné dans notre lettre du 8 juillet 2025, ces frais doivent être ajoutés aux frais de services éducatifs et sont assujettis à l'article 72 ou 73 de la LEP lors d'une résiliation de contrat et **sont donc considérés comme étant remboursables.**

Vous êtes invité à confirmer que la correction a été apportée au contrat, d'ici le 3 septembre 2025, en répondant au billet reçu par courriel de la part du guichet des affaires collégiales. Si vous vous voyez dans l'impossibilité de respecter ce délai, nous vous prions de bien vouloir nous en informer afin que nous puissions déterminer ensemble une nouvelle date de retour. Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez aussi y transmettre vos questions par écrit.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

c. c. Zakaria Jamai Mouhtadi, directeur du réseau des campus et de la recherche

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.quebec.ca

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Rosanne Veilleux (rosanne veilleux@mes gouv qc ca)*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2025/08/21 10 40*
À *jm zakaria@collegeuniversel ca*
Cc *szraida@collegeuniversel ca*
Sujet *RE RE [EXTERNE] Avis de conformité partielle [GAC #011017/]*

--------- Accusé de réception ----------

Demande de transmission de document(s)

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir transmis les précisions concernant le contrat de services éducatifs .

Soyez assuré qu'un suivi sera effectué auprès de vous lorsque l'analyse de votre dossier sera terminée.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/08/21 09:47
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Avis de conformité partielle [GAC:#011017/]

Bonjour,

Nous souhaitons apporter une précision concernant la réponse transmise le 22 juillet 2025.

Une erreur s'est malheureusement glissée dans le dernier paragraphe. Celui-ci aurait dû se lire comme suit :

« Par ailleurs, nous vous confirmons que les frais de DMI seront traités comme des frais de services éducatifs et seront donc considérés comme remboursables dans notre processus de remboursement. »

Nous vous prions de bien vouloir excuser cette faute de frappe.

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 août 2025 15:04
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Cc : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis de conformité partielle [GAC:#011017/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Rosanne Veilleux (rosanne veilleux@mes gouv qc ca)*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2025/08/27 15 02*
À *szraida@collegeuniversel ca*
Cc *amelie rochette gagnon@mes gouv qc ca*
Sujet *Avis final de conformité [GAC #011017/]*

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 27 août 2025

Madame Saloua Zraida
Directrice générale
Collège Universel
szraida@collegeuniversel.ca

Objet : Conformité des objets vérifiés et engagement de l'établissement

Madame la Directrice générale,

Dans la lettre du 19 août 2025, la Direction de l'enseignement privé (DEP) vous a signifié que le contrat de services éducatifs requérait un ajustement supplémentaire, soit de rectifier la mention voulant que les frais de services éducatifs de DMI soient remboursables, conformément à la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP).

L'analyse de la précision soumise par le Collège le 21 août 2025 atteste que l'élément nommé ci-dessus est désormais conforme. Ainsi, en suivi de la visite du Bureau de la conformité en date du 29 janvier 2025, le collège a apporté tous les correctifs nécessaires concernant les objets de vérification suivants : la publicité, la sollicitation et l'offre de services, le bulletin et l'attestation d'études collégiales. Par ailleurs, le collège s'est engagé à respecter la LEP et ses règlements afférents concernant le contrat de services éducatifs. Tous ces éléments pourraient être vérifiés ultérieurement lors d'une prochaine vérification de la DEP.

Cette lettre confirme que les engagements pris par le Collège, de même que les correctifs et les modifications apportés, sont désormais conformes à la LEP et à ses règlements afférents, en vigueur pendant la période de validité du permis, soit du 1er juillet 2022 au 30 juin 2025. Toutefois, depuis le 1er juillet 2025, l'application du nouveau *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé,* publié le 22 janvier 2025 dans la Gazette officielle du Québec, est effective. Des changements sont désormais applicables, notamment pour la publicité, la sollicitation et l'offre de services ainsi que pour le contrat de services éducatifs. À ce propos, votre établissement est invité à communiquer avec la DEP si un accompagnement est souhaité concernant ce changement réglementaire.

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.quebec.ca

De même, pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez transmettre vos questions par écrit, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet reçu de la part du guichet des affaires collégiales.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.



Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

Amélie Rochette-Gagnon

De: Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé: 30 janvier 2023 09:19
À: Nathalie Bédard
Cc: Amélie Rochette-Gagnon
Objet: Re: [EXTERNE] Réouverture ETAPE
Pièces jointes: 20230130_Structure administrative.pdf

Importance: Haute

Bonjour Mme Bédard,

Par la présente, je confirme que le formulaire ETAPE #4107 a été amendé et qu'il a été transmis à nouveau vendredi dernier.

Toutefois, je souhaite que le document « 20221007_Structure administrative.pdf » que vous trouverez à la section 6.1.2 soit remplacé par le document « 20230130_Structure administrative.pdf » que vous trouverez en pièce jointe. Ce dernier inclut le personnel de l'ISI.

Merci pour votre collaboration.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Date : lundi, 16 janvier 2023 à 13:18
À : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] Réouverture ETAPE

Bonjour,

J'accuse réception de votre courriel. Nous apporterons les modifications nécessaires au formulaire ETAPE.

Merci et bonne journée,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 16 janvier 2023 à 07:39
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] Réouverture ETAPE

Bonjour M. Blais,

Votre demande ETAPE #4107 est de nouveau disponible pour traitement jusqu'au 30 janvier 2023. Vous pouvez y saisir les informations en lien avec la fermeture de l'Institut supérieur d'informatique.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Nathalie Bédard
Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
(418) 266-1338 poste 3565

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 14 décembre 2022 09:16
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Contrats de services éducatifs

Bonjour,

Oui, je crois bien que nous serons en mesure de compléter le tout au plus tard le 30 janvier.

Merci pour votre collaboration.

Bonne journée,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Date : mercredi, 14 décembre 2022 à 08:29
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] RE: Contrats de services éducatifs

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Oui, nous pouvons vous la rendre accessible le 16 janvier, c'est noté. Est-ce que deux semaines seraient suffisantes selon vous, pour un retour au plus tard le lundi 30 janvier inclusivement?

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon
Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418-266-1338, poste 2398

_____
AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 13 décembre 2022 16:43
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Cc : bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Contrats de services éducatifs

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

Merci pour les informations. C'est grandement apprécié.

En ce qui concerne la réouverture de notre demande ETAPE, serait-il possible de l'effectuer en date du lundi 16 janvier?

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Date : mercredi, 7 décembre 2022 à 13:12
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca>, Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] RE: Contrats de services éducatifs

Bonjour,

Après vérification auprès du Bureau de la conformité, voici notre réponse.

Comme le Collège Universel ne détient pas actuellement les autorisations officielles pour offrir ces programmes, les contrats doivent être signés sous le nom de ISI pour les étudiants débutant à l'hiver 2023, avec les mêmes précisions qui ont dû être faites aux addendas des contrats actuels, à l'effet que le programme est temporairement dispensé par le Collège Universel. Le contrat de services éducatifs ne pourra être que d'une session, maximum jusqu'au 30 juin 2023.

Comme ISI n'aura plus de permis à partir du 1er juillet 2023, il ne pourra toutefois pas signer de contrat avec les étudiants pour l'automne 2023. Dès que le Collège Universel sera autorisé à offrir officiellement les programmes de ISI, après l'autorisation officielle qui suivra le traitement de sa demande de modification de permis en ce sens, il pourra signer des contrats avec les étudiants pour ces nouveaux programmes et faire de la publicité.

Dans le même sens, je vous invite à nous signaler à quel moment vous souhaitez que nous vous rendions de nouveau accessible votre demande ETAPE, pour y inclure les demandes d'ajouts de programmes en question. Nous pourrons en rediscuter, à votre convenance.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon
Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
418-266-1338, poste 2398

_____
AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 6 décembre 2022 16:17
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Contrats de services éducatifs
Importance : Haute

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

Pouvez-vous, svp, m'indiquer la procédure à suivre en ce qui concerne les nouveaux étudiants de ISI qui débuteront à la session d'hiver? En fait, devront-ils signer un contrat ISI ou Collège Universel?

Merci de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2023/02/17 08:01*
***À**: dblais@cuniversel.ca*
***Sujet**: RE: Re: Re: [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4107 - Collège Universel / Suite des modifications [GAC:#001086/]*

Bonjour M. Blais,

Le document est conforme à nos attentes

Cordiales salutations !

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Dominique Blais
Envoyé: 2023/02/16 15:31
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Re: [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4107 - Collège Universel / Suite des modifications [GAC:#001086/]

Bonjour,

Merci pour les précisions. Vous trouverez ci-joint le document demandé.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 13 février 2023 à 07:40
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Objet : RE: Re: [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4107 - Collège Universel / Suite des modifications [GAC:#001086/]

Bonjour M. Blais,

Nous avons besoin d'un document qui confirme qu'ISI vous autorise à utiliser leur cahier de programme pour les six programmes. Un cahier de programme est propre à une organisation alors le collège aurait pu décidé de ne pas vous transmettre les cahiers de programme dans la transaction et vous auriez dû nous demander la codification de programme et nous transmettre un cahier que vous auriez bâtis au complet.
En espérant que mes explications peuvent vous éclairer.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.
Cordiales salutations !

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Dominique Blais
Envoyé: 2023/02/10 15:23
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Dominique Blais
Sujet: Re: [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4107 - Collège Universel / Suite des modifications [GAC:#001086/]

Bonjour,

Je viens de soumettre le formulaire ETAPE à nouveau.

Toutefois, pouvez-vous svp me fournir des précisions concernant la requête suivante ou reformuler la question?

« *Puisque ISI est propriétaire des cahiers de programme, veuillez également nous transmettre une lettre ou un document confirmant que vous avez l'autorisation de ceux-ci, d'utiliser leurs cahiers de* programme. »

Cordialement,


Logo Description automatically generated with low confidence

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 3 février 2023 à 13:33

À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4107 - Collège Universel / Suite des modifications [GAC:#001086/]

Enseignement supérieur Québec

Bonjour M. Blais,

Concernant votre demande :
Votre établissement a déposé une demande modifiée, le 27 janvier 2023, concernant l'ajout de programme au permis par le biais du système ETAPE.

Or, votre formulaire ETAPE n^{o} 4107 est incomplet. Telle que présentée, votre demande ne répond pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1). De plus, il est possible que de l'information et des documents supplémentaires vous soient demandés en complément de votre demande. Les détails concernant tous les éléments nécessaires à l'analyse se trouvent dans la pièce jointe au présent courriel.

Délai de réponse :

Le formulaire ETAPE n^{o} 4107 est donc de nouveau accessible pour que vous puissiez le réviser en fonction des éléments identifiés. Vous disposez de cinq jours ouvrables, soit jusqu'au 10 février 2023, pour apporter les modifications au formulaire et le transmettre de nouveau par le biais du système ETAPE. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.
À défaut d'une demande complète répondant aux exigences de l'article 6 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et de l'annexe A de ce règlement, la demande sera analysée avec les seuls éléments qui y sont contenus.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toute question concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12^{e} étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

2.1.2 Joindre les documents suivants (cahiers de programmes)
Comme vous demandez l'ajout de programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales autorisés au permis de l'institut supérieur d'informatique ISI, vous devez nous transmettre les cahiers de programmes de ceux-ci. Puisque ISI est propriétaire des cahiers de programme, veuillez également nous transmettre une lettre ou un document confirmant que vous avez l'autorisation de ceux-ci, d'utiliser leurs cahiers de programme.

2.2 Objet de la demande de l'installation
Vous avez cocher, dans le tableau des programmes offerts de la section 2.2, la case « Mode d'enseignement : à distance synchrone et asynchrone » comme mode d'enseignement prévu, pour l'ajout de la formation à distance de 10 nouveaux programmes d'études, Cependant, dans la case commentaire vous demandez de la formation à distance en ligne, en mode synchrone. Veuillez modifier le tableau à la section 2.2 ou le commentaire afin que les deux concordent.

Enfin, il faut indiquer « Non » à la colonne « À agréer » vis-à-vis des six nouveaux programmes demandés soit *Gestion de projets informatiques T.I.* (LCA.B0), *Programmation, réseaux et télécommunications* (LEA.5F); *Programmation et technologies Internet* (LEA.5G), *Réseaux informatiques et sécurité* (LEA.5J), *Programmation spécialisée en jeux 2D-3D* (LEA.CU) et *Intégration multimédia de sites Web* (LEA.E8). Veuillez vous référer au courriel de réponse de M. Éric Beauregard, le 16 janvier 2023 ci-joint. Celui-ci répondait à la demande de M^{me} Zraida pour l'ajour de l'agrément.

5.2 Effectif scolaire
Vous ne devez pas tenir compte de l'agrément pour l'ajout des programmes de ISI dans les prévisions de clientèle pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

Le total de la clientèle pour les années 2022-2023 et 2023-2024 (avec et sans agrément) ne correspond pas au total de la clientèle indiqué aux tableaux de ventilation des revenus de droits de scolarité (section 10.1.4).

10.1.1 Prévisions budgétaires
Veuillez ne pas tenir compte de revenus de subvention pour l'ajout des programmes de ISI à l'annexe 6 et au budget de caisse.

La différence entre le montant de subvention dans la colonne « Si demande d'agrément approuvée » et le montant dans la colonne «Si demande d'agrément refusée » ne correspond pas au produit de l'effectif prévu à l'annexe 8 pour les programmes dont on demande l'agrément et les montants prévus au Régime budgétaire.

Veuillez indiquer à la section Commentaires quelles sont les dépenses d'autres fournitures. Si ces sommes correspondent aux montants à retourner au MES, il faudrait plutôt les mettre en réduction des revenus de subvention.

10.1.4 Autres renseignements à la formation professionnelle et au collégial

Tel qu'indiqué précédemment, le total de la clientèle des tableaux de ventilation ne correspond pas au total de la clientèle de l'annexe 8.

Puisque vous acquérez des équipements de ISI, veuillez retirer toutes les estimations d'équipements ou de mobilier jointes à la section 10.1.4 dont vous n'avez plus besoin.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé: 21 février 2023 07:50
À: Nathalie Bédard
Cc: Amélie Rochette-Gagnon
Objet: Re: [EXTERNE] Planification d'une visite de votre installation de Montréal - 22 février 2023

Bonjour,

Merci pour la confirmation.

Bonne journée,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 20 février 2023 à 15:08
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] Planification d'une visite de votre installation de Montréal - 22 février 2023

Bonjour,

M. Blais, nous serons au 1er étage du 205 avenue Viger Ouest le 22 février autour de 13h30.

Bonne journée !

Nathalie Bédard (elle) | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 14 février 2023 14:02
À : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] Planification d'une visite de votre installation de Montréal - 22 février 2023

Bonjour Mme Bédard,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons pour une visite de notre Collège le 22 février prochain.

Je vous invite à me rejoindre au 1er étage (à gauche en sortant de l'ascenseur).

J'attendrai votre confirmation concernant l'heure de la visite.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 13 février 2023 à 08:14
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] Planification d'une visite de votre installation de Montréal - 22 février 2023

Enseignement supérieur Québec

Bonjour M. Blais,

Dans le cadre de l'analyse de la demande de modification de permis (ETAPE #4107), nous planifions une visite de l'ensemble des locaux du Collège Universel, campus Montréal situé au 205, avenue Viger Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1G2. Lors de cette visite des photos et des mesures seront prises.

La date prévue de la visite serait le 22 février 2023 en après-midi. L'heure exacte vous sera fourni après la confirmation de votre part. Je serais accompagnée de ma collègue Amélie Rochette-Gagnon

Bien vouloir me confirmer, au plus tard le 15 février 2023, qu'une personne de votre collège sera sur place pour nous accueillir et faire la visite des lieux avec nous.

Merci de votre collaboration !

Nathalie Bédard (elle) | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé: 22 février 2023 16:25
À: Nathalie Bédard; Amélie Rochette-Gagnon
Objet: #ST-02 et #ST-03
Pièces jointes: ST-02_A.jpg; ST-02_B.jpg; ST-03_A.jpg; ST-03_B.jpg

Importance: Haute

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre visite et pour avoir pris le temps de poser vos questions et d'explorer certains éléments importants de notre dossier.

Tel que convenu, voici les informations complémentaires requises concernant les locaux #ST-02 et #ST-03. En fait, il s'agit de deux petits entrepôts localisés au sous-sol de l'édifice. Ces derniers sont illustrés à l'**Annexe B** du Bail qui a été déposé à la section 9.2.2 sous l'onglet *Ressources matérielles* de la demande ETAPE #4107.

Vous trouverez 4 photos en p.j. à ajouter au dossier, au besoin.

Je vous souhaite un bon voyage de retour.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: annick.voyer@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2023/03/13 11:45*
***À**: dblais@cuniversel.ca*
***Cc**: szraida@cuniversel.ca*
***Sujet**: RE: Re: [EXTERNE] Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable et de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis [GAC:#001963/]*

Bonjour Dominique Blais,

Concernant les ressources financières, il faudrait répondre aux points suivants pour nous permettre de terminer l'analyse de votre demande :

- Des revenus de frais accessoires-autres ont été ajoutés aux prévisions budgétaires, soit 458 950 $ pour l'année 2022-2023 et 271 920 $ pour l'année 2023-2024. Il faudrait préciser quels sont ces frais et pourquoi ceux-ci n'étaient pas prévus dans la version précédente.
- Veuillez revoir le budget de caisse de chacune des années afin qu'il corresponde à la nouvelle version des prévisions budgétaires.
- Le budget de caisse de l'année 2023-2024, sans l'agrément demandé, n'a pas été fourni.

Merci de répondre à toutes ces demandes au plus tard le 14 mars.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Cordiales salutations !

Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Dominique Blais
Envoyé: 2023/03/10 13:17
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Cc: szraida@cuniversel.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable et de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis [GAC:#001963/]

Bonjour,

Voici les informations complémentaires demandées ainsi qu'une lettre explicative que vous trouverez en pièce jointe.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 24 février 2023 à 16:05
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Saloua Zraida <szraida@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable et de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis [GAC:#001963/]

Monsieur,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec
Direction de l'enseignement privé

RECOMMANDÉ

Québec, le 24 février 2023

Collège Universel
À l'attention de : Monsieur Dominique Blais
Collège Universel – Campus Gatineau
205, avenue Viger Ouest, 1er étage
Montréal (Québec) H2Z 1G2
dblais@cuniversel.ca

Objets : Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable en application de l'article 22.1 de la *Loi sur l'enseignement privé*

Avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis en application de l'article 15 de la *Loi sur l'enseignement privé*

Monsieur,

Le 27 janvier 2023[1], le Collège Universel a présenté une demande ETAPE (nº 4107) pour le Collège Universel – Campus Gatineau en vue d'obtenir :

- La modification du permis, en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour un changement de nom de l'établissement, pour Collège Universel.
- La modification du permis, en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour l'ajout de locaux au 4e étage du 205, avenue Viger Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1G2.
- La modification du permis, en vertu des articles 14, 20, 78 et 82 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour l'ajout de trois programmes d'études suivants conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) avec agrément aux fins de subventions, l'ajout d'un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) avec agrément aux fins de subventions et l'ajout de six programmes d'études conduisant à une AEC sans agrément aux fins de subventions, en présentiel et en formation à distance en ligne :
    - Programme conduisant au DEC avec agrément aux fins de subventions pour le campus de Gatineau :
        - *Gestion des opérations et de la chaîne logistique* (410.A1).

[1] La demande déposée le 1er septembre 2023 ne contenait pas l'ajout des six programmes d'études conduisant à une AEC pour le campus de Montréal. La demande ETAPE a été révisée pour faire suite à la fermeture de l'Institut supérieur d'informatique ISI.

… 2

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

- Programmes conduisant au DEC avec agrément aux fins de subventions pour les campus de Gatineau et de Montréal :
  - *Techniques de l'informatique* (420.B0);
  - *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A0).
- Programme conduisant à une AEC avec agrément aux fins de subventions pour les campus de Gatineau et de Montréal :
  - *Techniques d'éducation à l'enfance* (JEE.0K).
- Programmes conduisant à une AEC sans agrément aux fins de subventions pour le campus de Montréal :
  - *Gestion de projets informatiques T.I. (LCA.B0);*
  - *Programmation, réseaux et télécommunications (LEA.5F);*
  - *Programmation et technologies Internet (LEA.5G) ;*
  - *Réseaux informatiques et sécurité (LEA.5J);*
  - *Programmation spécialisée en jeux 2D-3D (LEA.CU);*
  - *Intégration multimédia de sites web* (LEA.E8).

- La modification de l'agrément aux fins de subventions, en vertu des articles 78 et 82 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour qu'il s'applique au campus de Gatineau au programme d'études *Gestion de projet en communications graphiques* (581.C0) conduisant au DEC, et aux campus de Gatineau et de Montréal aux programmes d'études *Commerce électronique* (LCA.G1), *Cybersécurité* (LEA.E9) et *Marketing numérique* (NWY.29) conduisant à une AEC.
- La modification du permis, en vertu des articles 15 et 20 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour revoir le nombre maximal d'élèves admissible, c'est-à-dire le nombre maximal d'élèves inscrits par session, pour l'installation du Collège Universel – Campus Montréal.

Le 7 octobre 2022 et le 3 février 2023, un courriel vous a été acheminé, vous indiquant que la demande était incomplète et qu'elle ne répondait pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1). Vous disposiez alors d'un délai de respectivement dix et cinq jours ouvrables pour réviser et compléter votre demande. Le 17 octobre 2022 et le 10 février 2023, la demande ETAPE a été de nouveau transmise, avec l'ajout de pièces jointes et de nouvelles informations. De plus, une visite de votre installation de Montréal a été effectuée le 22 février 2023.

À la suite de l'examen de l'ensemble des éléments, je vous informe de l'intention de rendre une recommandation défavorable relativement à la demande de modification de permis pour l'ajout de programmes et l'ajout de locaux et conséquemment, la modification du nombre maximal d'étudiant admissible pour le campus de Montréal.

En effet, l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé* prévoit qu'aux fins de la modification d'un permis en application de celle-ci, le titulaire du permis doit notamment établir, à la satisfaction de la ministre, que l'établissement disposera des ressources humaines et matérielles requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par le permis et des ressources financières suffisantes à cette fin.

Or, selon l'analyse du dossier soumis, le titulaire du permis :

- n'a pas établi que l'établissement disposera des ressources humaines requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par le permis ni des ressources financières suffisantes à cette fin.

Voir l'annexe 1 pour plus de détails.

De plus, certains éléments liés au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) ne sont pas conformes, ne permettant pas de rendre une recommandation favorable à la demande d'ajout du programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* (320.A0).

Voir l'annexe 2 pour plus de détails.

Par ailleurs, sans motiver cet avis d'intention de rendre une recommandation défavorable, nous avons constaté des manquements à la *Loi sur l'enseignement privé* et à ses règlements, lesquels sont reproduits en annexe. Également, toujours sans motiver cet avis, des éléments additionnels ont été soulevés relativement à votre demande.

Voir l'annexe 3 pour plus de détails.

Concernant le deuxième objet de la lettre, pour faire suite aux analyses et à la visite effectuées et sous réserve de l'autorisation finale, nous vous informons de l'intention de modifier le nombre maximal d'élèves qui peuvent être admis aux services éducatifs advenant qu'ils soient autorisés (c'est-à-dire le nombre maximal d'étudiants inscrits par session) pour le campus de Montréal, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'enseignement privé*. Il vous est aussi demandé de confirmer votre capacité d'accueil.

Voir l'annexe 4 pour plus de détails.

Par conséquent, au regard de cet avis, vous disposez de dix jours ouvrables, soit **jusqu'au 10 mars 2023**, pour transmettre par écrit, en répondant au billet reçu par courriel de la part du Guichet des affaires collégiales, un cahier de programme modifié ainsi que toute observation ou tout document relatif à votre demande de modification de permis. Ceux-ci seront analysés par la Direction de l'enseignement privé et soumis à la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP), qui les prendra en considération pour rendre son avis, ainsi qu'à la ministre, qui les prendra en considération pour rendre sa décision. Il convient de rappeler que les documents transmis doivent être en français.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Eric Beauregard

c. c. M^me^ Saloua Zraida, directrice générale du Collège Universel

Annexe 1
Notifications à l'égard des ressources humaines et financières

Concernant la démonstration des ressources humaines requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par la demande :

- En comparant l'annexe 5 de la demande ETAPE au tableau des enseignants pressentis pour le campus de Montréal, il a été constaté que dans la demande ETAPE, la colonne heure d'enseignement indique 6 et la colonne disponibilité 0, contrairement au tableau qui contient 24 heures d'enseignement et 5 heures de disponibilité pour [redacted].
- Le tableau des enseignants pressentis pour l'installation de Montréal ne contient pas le nom de [redacted] alors qu'il est identifié à l'installation 690557 dans l'annexe 5 de la demande ETAPE comme enseignant en informatique.
- Le demandeur ne démontre pas qu'il a tous les enseignants requis pour offrir des programmes d'études conduisant au DEC au niveau de la formation générale et complémentaire pour l'installation de Montréal, ayant mentionné uniquement des enseignants en éducation physique à l'annexe 5 et n'ayant pas fourni de curriculum vitae pour ces enseignants.
- Le demandeur ne démontre pas qu'il a le personnel enseignant suffisant pour offrir le programme d'études *Gestion de projets informatiques T.I.* (LCA.B0), puisqu'aucun enseignant n'est mentionné dans le tableau des enseignants pressentis pour l'installation de Montréal.

Concernant la démonstration des ressources financières suffisantes pour dispenser les services éducatifs visés par la demande :

- Le total de la clientèle des tableaux de ventilation pour chacune des années ne correspond pas au total de la clientèle de l'annexe 8 pour les années 2022-2023 et 2023-2024. Il faudrait modifier l'un ou l'autre de ces documents afin qu'il y ait correspondance et nous le retourner.
- À l'annexe 6, le montant de revenus de subventions dans la colonne « Si demande d'agrément approuvée » est inférieur à la colonne « Si demande d'agrément refusée », ce qui est illogique.
- À la section 10.1.4, il est joint différentes soumissions pour l'année 2023-2024 sans l'agrément totalisant près de 300 000 $. Cependant, il n'est prévu aucun montant de dépenses en immobilisations au budget de caisse 2023-2024 SA.

Annexe 2
Notifications à l'égard du respect de la législation et de la règlementation applicables

Concernant le cahier de programme du Collège Universel soumis pour *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A0), il n'est pas conforme au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC) pour la raison suivante :

- Le cahier de programme ne tient pas compte de l'actualisation du programme d'études *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A1) qui a eu lieu dans les derniers mois. L'ajout du programme d'études dans sa version non actualisée ne peut pas être autorisé.

Annexe 3
Notifications à l'égard du respect de la législation et la réglementation applicable et éléments additionnels

Concernant les manquements à la *Loi sur l'enseignement privé* et à ses règlements :

- Le nombre maximal d'étudiants admissible (NMEA) inscrit au permis est de 1 025 au campus de Gatineau. Cependant, ce nombre ne sera pas suffisant à partir de 2024-2025 selon les prévisions d'effectifs. La demande ETAPE ne fait pas mention de la révision du NMEA pour le Collège Universel – Campus de Gatineau dans le cadre d'ajout de programmes.

Concernant les éléments additionnels soulevés :

- Pourriez-vous identifier les cours complémentaires pour chacun des DEC demandés :
    - *Gestion des opérations et de la chaîne logistique* (410.A1) à Gatineau;
    - *Techniques de l'informatique* (420.B0) à Montréal et à Gatineau;
    - *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A1) à Montréal à Gatineau.

Annexe 4
Notification à l'égard du nombre maximal d'élèves admissible

Concernant le deuxième objet de la lettre, dans la demande déposée, la capacité d'accueil que vous avez déclarée est de 596 au campus de Montréal. Toutefois, selon les informations recueillies et en fonction de la conformité desdits locaux au *Code national du bâtiment*, votre capacité d'accueil réelle serait de 644 à l'installation Montréal, considérant le changement de vocation de certains locaux. Ainsi, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'enseignement privé*, vous êtes invités à confirmer votre capacité d'accueil[2].

Sous réserve de l'autorisation finale, le nombre maximal d'élèves admissible (NMEA), c'est-à-dire le nombre maximal d'étudiants inscrits par session qui serait mentionné à votre permis, serait de 1270 à l'installation de Montréal. Le NMEA est déterminé en fonction de la capacité d'accueil et de plusieurs autres facteurs, notamment les plages horaires, l'historique des inscriptions, la prévision d'effectifs et son réalisme, etc.

[2] Selon l'Office québécois de la langue française, la capacité d'accueil est le nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément dans un endroit. Elle doit être évaluée en fonction du nombre de places-élèves dans les locaux où s'offre la formation (ex. : Salles de classe, laboratoires, etc). Les salles d'études/de lecture, salles de repos, cafétéria, bibliothèque, etc. ne peuvent être considérées dans le calcul de la capacité d'accueil.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Amélie Rochette-Gagnon
Envoyé: 14 juin 2023 16:04
À: Dominique Blais
Cc: Nathalie Bédard
Objet: RE: Nouvelles

Bonjour,

Nous sommes toujours en attente de la décision de la ministre. Celle-ci a jusqu'au 30 juin pour la rendre.

Nous sommes très actifs actuellement avec nos autorités pour nous assurer que ce délai soit respecté pour les dossiers toujours en attente.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 14 juin 2023 15:06
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Nouvelles

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

J'espère que vous allez bien?

Je souhaitais prendre des nouvelles concernant les confirmations que nous attendons du bureau de la ministre au sujet de nos demandes de permis. Avez-vous reçu des informations à ce sujet ?

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:40
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: Re: [EXTERNE] Décision ministérielle - Modification [GAC:#002943/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/06/27 10:46
À: dblais@cuniversel.ca
Cc: szraida@cuniversel.ca
Sujet: RE: Re: [EXTERNE] Décision ministérielle - Modification [GAC:#002943/]

Bonjour M. Blais,
L'agrément a également été accordée pour le programme *Techniques de l'informatique* (420.B0), *Techniques d'éducation à l'enfance* (322.A1), *Gestion des opérations et de la chaîne logistique* (410.A1) et *Gestion de projet en communications graphiques* (581.C0).

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Cordiales salutations !

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Dominique Blais
Envoyé: 2023/06/27 10:38
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Dominique Blais
Cc: szraida@cuniversel.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Décision ministérielle - Modification [GAC:#002943/]

Bonjour Mme Bédard,

Merci pour l'excellente nouvelle!

Pour plus de précision, pourriez-vous s'il vous plaît me confirmer que les quatre programmes demandés ont été approuvés et qu'ils ont tous obtenu l'agrément aux fins de subvention ?

Cordialement,



Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : mardi, 27 juin 2023 à 10:30
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Décision ministérielle - Modification [GAC:#002943/]

Bonjour,

La présente vise à vous informer que la ministre a rendu une décision favorable pour les modifications à votre permis, tel que le changement de nom, l'ajout de locaux au 4e étage du 205, avenue Viger Ouest, l'ajout de programmes, l'ajout de l'agrément pour le programme *Gestion de projet en communications graphiques* au campus de Gatineau et de Montréal et pour les programmes *Commerce électronique* (LCA.G1), *Cybersécurité* (LEA.E9) et *Marketing numérique* (NWY.29) ainsi que la révision du nombre maximal d'élèves admissible pour le campus de Montréal.

Le nouveau permis sera valide du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025 et il vous sera transmis dans les prochaines semaines. Je tenais à vous en informer le rapidement possible.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Cordiales salutations !

Nathalie Bédard de la part de

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:40
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Modification de permis (demande ETAPE no 4107) [GAC:#002943/]
Pièces jointes: 2023-06-04_UNI_Lettre d'accompagnement.pdf; Permis 690555 2023-07-01 - 2025-06-30 DEC AEC - dup.pdf; Avis aux titulaires de permis.pdf; Permis 690555 2023-07-01 - 2025-06-30 DEC AEC.pdf

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/07/04 12:47
À: szraida@cuniversel.ca
Cc: dblais@cuniversel.ca
Cci: daphnee.carrier@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Modification de permis (demande ETAPE no 4107) [GAC:#002943/]

Madame la Directrice générale,

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes qui vous sont adressées par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 4 juillet 2023

Madame Saloua Zraida
Directrice générale
Collège Universel
290, boul. Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y2

Objet : Modification de permis (demande ETAPE nº 4107)

Madame la Directrice générale,

Vous trouverez ci-joint le permis du Collège Universel relativement à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales.

Il est important de vous assurer que les renseignements figurant dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien complets et à jour et que la transmission des données relatives aux inscriptions et aux sanctions des étudiants est effectuée dans les délais requis dans les systèmes SOCRATE et SYSEC.

Si vous voulez que le nombre maximal d'étudiants admissible (NMEA) inscrit au permis soit révisé, vous devez le demander par le biais d'une demande ETAPE (renouvellement ou modification de permis), à la section 2.1.1 *Objet de la demande*, en précisant le NMEA que vous souhaiteriez ainsi que les motifs le justifiant.

Pour toute question à ce sujet, je vous invite à communiquer avec notre direction, par l'intermédiaire du guichet des affaires collégiales, à la section « L'enseignement privé au collégial ».

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Éric Beauregard

p. j. : 3

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

De : Daphnée Carrier
À : dblais@cuniversel.ca
Objet : Création de versions locales dans SOBEC - Collège Universel (690555)
Date : 28 juin 2023 15:00:00
Pièces jointes : image001.png
image003.png
image005.png
image007.jpg
image009.png
image011.png
image012.png
image013.png
image014.jpg
image015.jpg

Bonjour,

Les programmes d'études suivants, conduisant au diplôme d'études collégiales, ont été ajoutés à la liste de vos autorisations dans le système SOBEC :

- Gestion des opérations et de la chaîne logistique (410.A1)
- Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)
- Techniques de l'informatique (420.B0)

Le programme d'études suivant, conduisant à une attestation d'études collégiales, a été ajouté à la liste de vos autorisations dans le système SOBEC :

- Technique d'éducation à l'enfance (JEE.0K)

Aussi, les autorisations suivantes, soit les programmes d'études qui appartenaient à l'Institut supérieur d'informatique ISI, ont été reconduites jusqu'au 30 juin 2025 :

- Gestion de projets informatiques T.I. (LCA.B0)
- Intégration multimédia de sites web (LEA.E8)
- Programmation et technologies Internet (LEA.5G)
- Programmation spécialisée en jeux 2D-3D (LEA.CU)
- Programmation, réseaux et télécommunications (LEA.5F)
- Réseaux informatiques et sécurité (LEA.5J)

Ainsi, vous pouvez dès maintenant créer vos versions locales avec les relations programme-objectifs et objectif-cours dans SOBEC.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer à l'adresse SOBEC@mes.gouv.qc.ca.

Meilleures salutations,

Daphnée Carrier | Technicienne en administration
Direction générale des affaires collégiales
et des relations du travail
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/01/22 08:37*
***À**: dblais@cuniversel.ca*
***Sujet**: Retour de la demande ETAPE no 4394 - Collège Universel [GAC:#005692/]*

Bonjour M. Blais,

Concernant votre demande :

Votre établissement a déposé, le 1er septembre 2023, une demande relative au permis par le biais du système ETAPE. Or, votre formulaire ETAPE no 4394 est incomplet. Telle que présentée, votre demande ne répond pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1).

De plus, il est possible que de l'information et des documents supplémentaires vous soient demandés en complément de votre demande. Les détails concernant tous les éléments nécessaires à l'analyse se trouvent dans la pièce jointe au présent courriel.

Délai de réponse :

Le formulaire ETAPE no 4394 est donc de nouveau accessible pour que vous puissiez le réviser en fonction des éléments identifiés. Vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au 5 février 2024, pour apporter les modifications au formulaire et le transmettre de nouveau par le biais du système ETAPE. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

À défaut d'une demande complète répondant aux exigences de l'article 6 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et de l'annexe A de ce règlement, la demande sera analysée avec les seuls éléments qui y sont contenus.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toute question concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Retour de la demande ETAPE n° 4394 – Collège Universel

2.1.2 Joindre les documents suivants
Lors d'ajout de programmes concernent les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales autorisés au permis, vous devez nous transmettre la version PDF du formulaire *Demande de codification d'un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* pour chacun des programmes ajoutés.
(https://collecteinfo.education.gouv.qc.ca)

Comme vous avez spécifié à la section 2.1.1 que la langue d'enseignement des programmes d'études demandés était, même en partie, autre que le français, vous devez joindre à la section 2.1.2 de votre demande ETAPE le formulaire de déclaration de la langue d'enseignement rempli pour chacun de ces programmes d'études.

Ces renseignements sont requis en vertu des nouvelles dispositions et obligations découlant de l'article 88.0.16 introduit à la *Charte de la langue française* par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, en vigueur depuis le 1er juillet 2023. Pour plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à consulter les deux documents ci-joints : synthèse sur l'application de l'article 88.0.16 de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* de même que la communication portant sur la déclaration d'activités d'enseignement dans une autre langue que le français dans les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC).

2.2 Objet de la demande de l'installation
Il faut indiquer « Oui » à la colonne « À modifier » vis-à-vis des nouveaux programmes demandés ainsi que pour les programmes dont vous demandez l'agrément. Il s'agit effectivement d'une modification au permis d'établissement afin d'ajouter un nouveau service éducatif.

6.1.2 L'organigramme
L'annexe 5 contient le nom de [redacted] alors qu'elle ne figure pas sur l'organigramme. Assurez-vous que l'information fournie à l'annexe 5 concorde en tout point avec l'organigramme.

6.3.1 Annexe 5 – Ressources humaines de l'établissement

Veuillez fournir les informations demandées dans le tableau ci-dessous.

Structure administrative

Fonctions	Noms du personnel		Heures par semaine	Installation
	Nom	Prénom		
1. Direction générale				
1.1 Direction générale adjointe (s'il y a lieu)				
1.2 Direction d'installation/campus (s'il y a lieu)				
2. Direction des études				
2.1 Direction adjointe des études (s'il y a lieu)				
3. Organisation scolaire et registrariat (exemples : accueil, inscriptions, gestion des abandons, aide pédagogique individuel, etc.)				
4. Soutien et développement des programmes d'études / Responsabilité des stages				
5. Affaires étudiantes et communautaires (exemples : conseiller à la vie étudiante, travailleur social, placement étudiant, soutien psychologique, activités sportives, intégration des étudiants, aide financière aux études, etc.)				
6. Ressources humaines				
7. Services administratifs				
7.1 Services administratifs - affaires financières				
7.2 Services administratifs - ressources matérielles				
7.3 Services administratifs - informatique				
8. Consultant (s'il y a lieu) et décrire son rôle au sein de l'établissement				

Veuillez fournir le nombre d'heure et la durée du contrat, pour les consultants, s'il y a lieu.

6.3.2 Joindre les curriculums vitæ du personnel de direction au niveau pédagogique et administratif

Le CV de [redacted] n'est pas à jour, le Collège Universel et son rôle au sein du collège n'apparaît pas sur son CV.

Dans la liste des enseignants pressentis pour le campus Gatineau :

- Le CV de [redacted] ainsi que de [redacted] n'a pas été fourni.
- Le CV de [redacted] n'est pas à jour.
- Le CV de [redacted] ne contient pas de date dans ses expériences de travail.

7.0 Organisation de l'enseignement

Comme vous demandez l'ajout du programme *Sciences informatiques et mathématique* (200.C0) menant au diplôme d'études collégiales à votre permis, un logigramme doit être fourni à la section 2.1.2. Le logigramme pour le programme *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) n'est pas à fournir puisqu'il apparaît déjà à la section 2.1.2.

9.1.1 Décrire tous les bâtiments de l'installation

Cette section demande de décrire tous les bâtiments de l'installation. On y retrouve la description du 280, boulevard Saint-Joseph alors que le bail indique le 228, boulevard Saint-Joseph. Veuillez corriger l'adresse à la section 9.1.1 ou décrire le bâtiment de l'adresse 228,

boulevard Saint-Joseph. Veuillez également indiquer les étages qui seraient utilisés par le Collège Universel.

9.1.2 Joindre le certificat d'occupation ou un document officiel délivré par la municipalité
Vous devez joindre un certificat d'occupation en français et correspondant à l'adresse du bâtiment ou de l'installation du 228, boulevard Saint-Joseph. En attendant de recevoir le certificat officiel, un document délivré par la municipalité peut être accepté, du moment que celui-ci mentionne que l'usage prévu des locaux envisagés comprend l'enseignement au collégial.

9.1.3 Fournir les documents suivants dans le cas de la rénovation d'un bâtiment
Si des rénovations auront lieu au 228, boulevard Saint-Joseph, les documents suivants doivent être fournis : le calendrier de réalisation du projet, le plan du bâtiment, l'estimation du coût des travaux effectués par l'entreprise de construction ou par l'architecte, l'offre de financement d'une institution financière pour l'ensemble du projet ainsi que la mise de fonds.

9.2.2 Joindre, le cas échéant, le document signé et daté (bail ou contrat d'achat)
Le bail de l'installation du 228, boulevard Saint-Joseph est manquant, il doit être en français et être signé par toutes les parties impliquées. Ainsi, veuillez fournir le bail original signé, s'il n'est pas en langue française veuillez nous transmettre une traduction officielle de la part d'un traducteur qualifié, avec un sceau le certifiant.

9.3.2 Joindre un plan des locaux
Un plan qui identifie chacun des locaux, leur vocation, les dimensions, la superficie ainsi que le nombre de places-élèves doit être joint à la demande. Sur les plans fournis, il manque le plan des bureaux 101, 201, 202, 207, 208 et le 7^{e} étage pour l'installation du Campus Montréal.

10.1.1 Prévisions budgétaires
À l'annexe 6, les revenus de subventions du Ministère en 2023-2024 sont inférieurs à ceux de l'année 2022-2023, alors que la clientèle est plus élevée. Veuillez expliquer cette situation à la section Commentaires de l'annexe 6.

Toujours à l'annexe 6, le montant de revenus pour frais accessoires semble élevé comparativement au montant de seulement 175 $ qui est prévu par élève à l'annexe 3. Il y aurait lieu d'ajouter des frais accessoires à l'annexe 3 ou de diminuer le montant de revenus de frais accessoires à l'annexe 6.

10.1.2 États financiers
Aux états financiers 2023, il faudrait que le nom soit « Collège Universel » et non « Collège Universel – Campus Gatineau (une division du Collège Universel) ».

Au TRAFEP 2020, il est indiqué un montant de -2 899 014 $ comme autres produits. Veuillez préciser de quel produit il s'agit à la section 10.4.

À la note 9 des états financiers 2023, il n'est pas indiqué comme opération entre apparentés le montant payé en location de locaux à l'entreprise apparentée 9415-9472 Québec inc. Il faudrait l'ajouter et joindre à cette section des états financiers modifiés.

Puisque le Collège est agréé, veuillez joindre à la section 10.1.2 les états financiers des entreprises apparentées avec qui le Collège fait des opérations, soit 9415-9742 Québec inc. et l'entreprise à laquelle le Collège paye pour des services de marketing, communication et publicité.

10.1.3 Autres documents

À la section 10.1.4, il est joint une multitude de soumissions et d'estimations pour les équipements nécessaires pour les nouveaux programmes. Afin de connaître le montant total de ces investissements, veuillez joindre à la section 10.1.3 un sommaire qui reprend le total de tous ces documents afin de les additionner pour arriver à un grand total.

Au budget de caisse, veuillez retirer la ligne « Additions (Moins) Ligne de crédit ». De cette façon, il sera plus facile de voir à la ligne « Résultat » le montant utilisé sur la marge de crédit.

Au budget de caisse, le total des déboursés de l'année 2023-2024 ne correspond pas au total des dépenses de l'annexe 6 (même en ne tenant pas compte de l'amortissement). Veuillez modifier l'un ou l'autre de ces documents.

Au budget de caisse, veuillez prévoir le remboursement de subvention au Ministère. Vous pouvez ajouter une ligne sous « Subvention » et indiquer les montants en négatif.

10.1.4 Autres renseignements à la formation professionnelle et au collégial

La clientèle totale de la colonne de l'automne de chacun des tableaux de ventilation doit correspondre à celle de l'annexe 8. Ce qui n'est pas le cas. Il ne faut pas faire des moyennes. Veuillez donc modifier l'un ou l'autre de ces documents.

10.2 Frais exigés

À l'annexe 3, les montants de droits de scolarité pour les élèves locaux pour les 4 programmes dont on demande l'agrément (LEA.5F, LEA.5G, LEA.CU et LEA.E8) excèdent les montants autorisés par la Loi.

10.4 Commentaires

Veuillez préciser si le collège a accès ou non à une marge de crédit ainsi que le montant autorisé.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/02/29 07:04*
***À**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: RE: RE: [EXTERNE] Courriel d'informations supplémentaires - Votre billet [GAC:#006235/]*

--------- Accusé de réception ----------
Demande de transmission de document(s)

Bonjour,

À la suite de la demande effectuée auprès de votre établissement, nous vous informons que vos documents ont été reçus au Ministère dans les délais prescrits.

Nous vous remercions de votre collaboration.

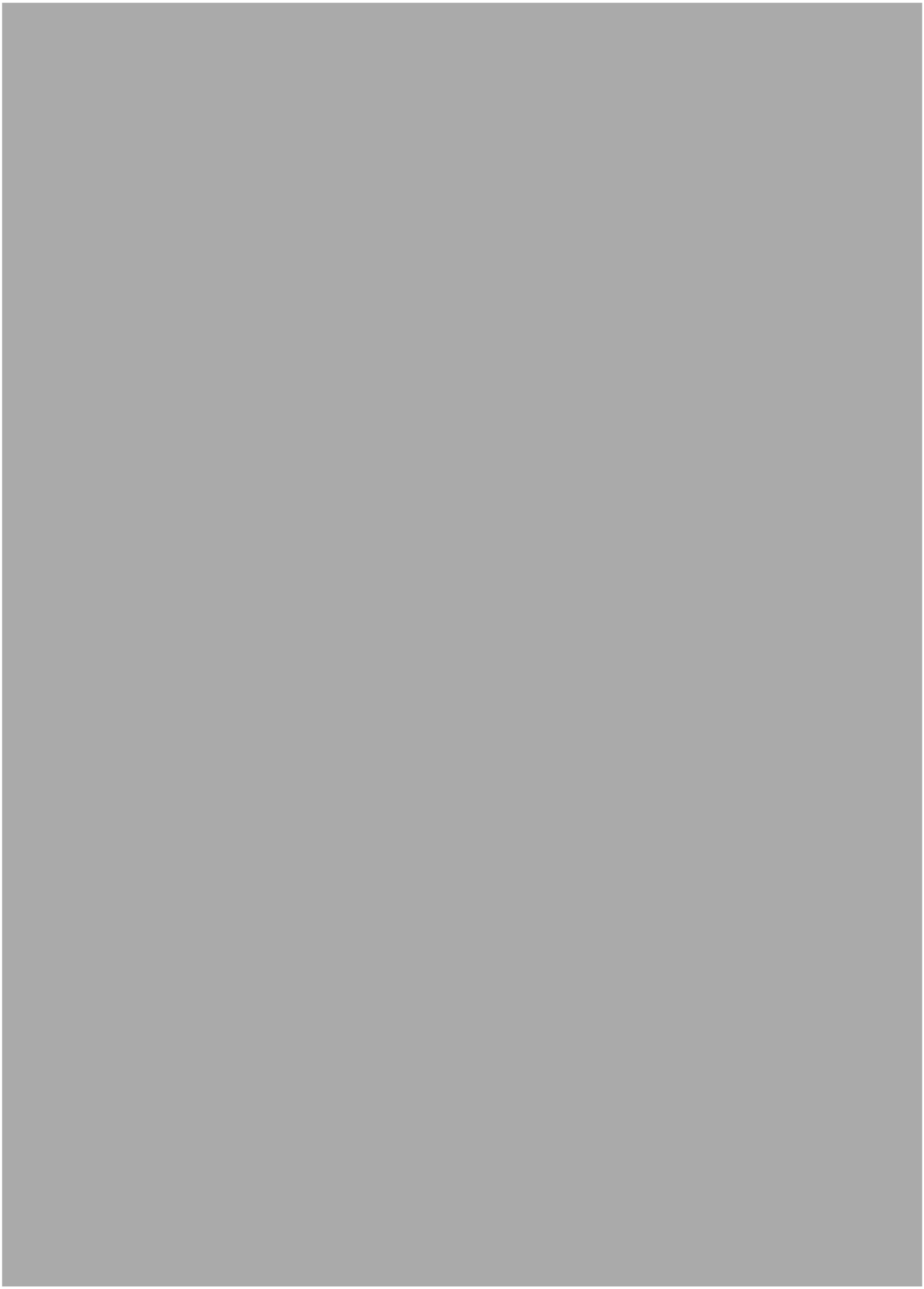
Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

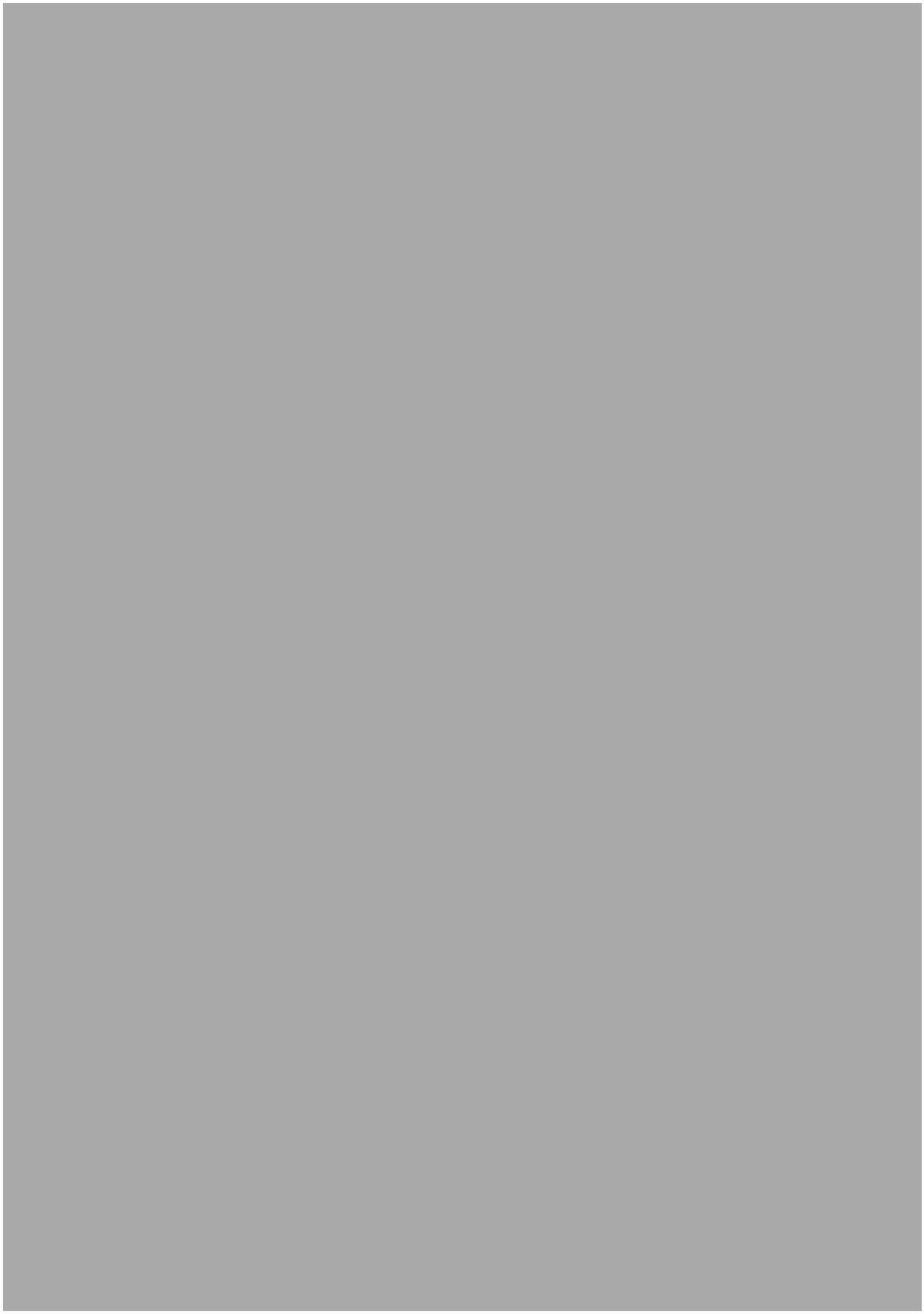
Meilleures salutations,

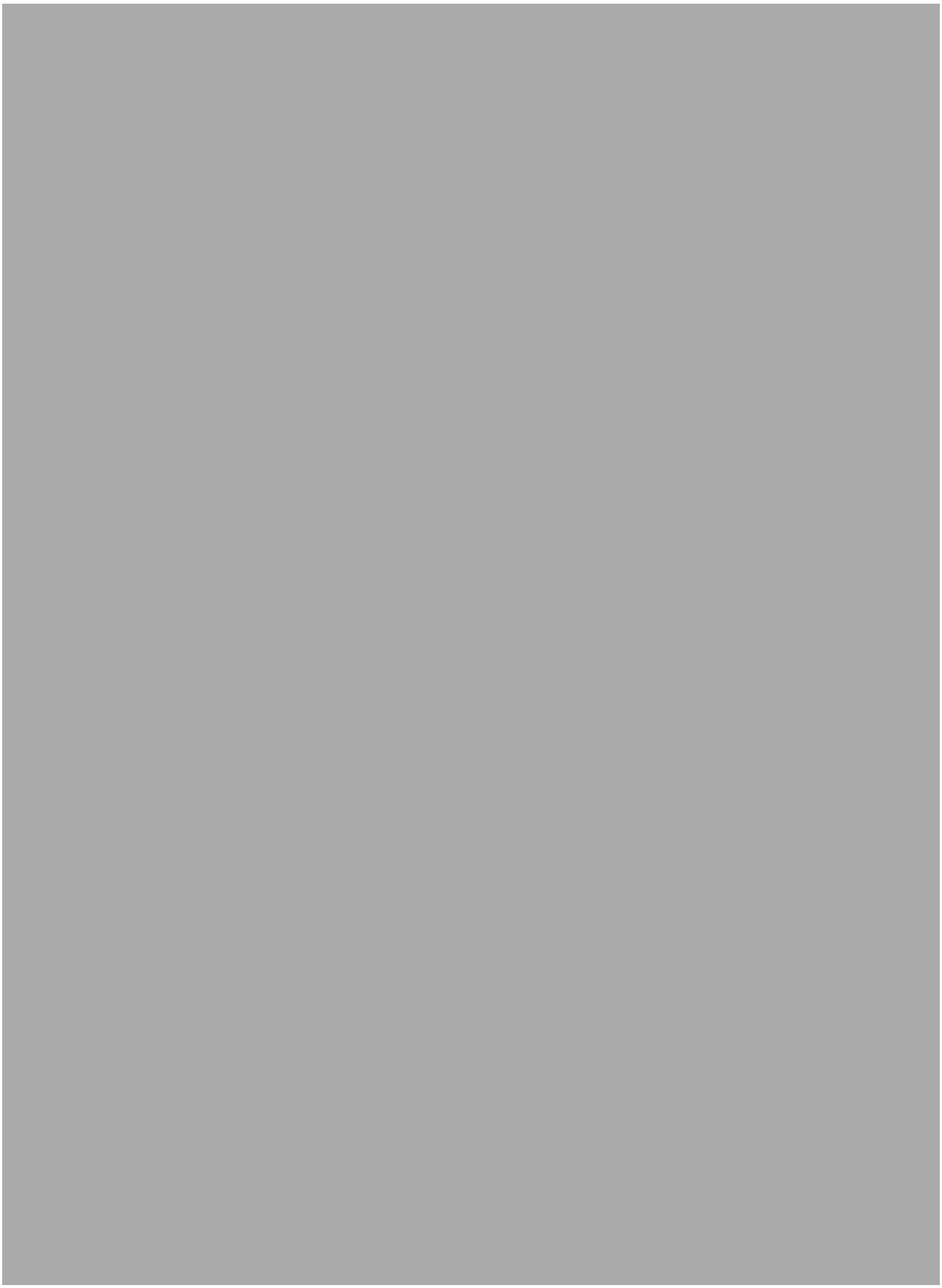
Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2024/02/28 19:04
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Sujet: RE: [EXTERNE] Courriel d'informations supplémentaires - Votre billet [GAC:#006235/]

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de jm.zakaria@collegeuniversel.ca. Découvrez pourquoi cela est important







Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur des études et de campus
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur: +1 819 776-1369
Rendez-vous : bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : mercredi, 21 février 2024 à 10:52
À : Dominique Blais <dblais@collegeuniversel.ca>
Cc : infogatineau <infogatineau@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Courriel d'informations supplémentaires - Votre billet [GAC:#006235/]

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca.
Découvrez pourquoi cela est important

Image supprimée par l'expéditeur.

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance du courriel d'informations supplémentaire ci-jointe.

Vous avez jusqu'au **28 février 2024**, pour transmettre par écrit, en répondant à ce courriel, toute observations, documents ou explications relatif aux éléments mentionnés dans la pièce jointe.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Intermail*
De *szraida@collegeuniversel ca*
Envoyé *2024/02/26 10 19*
À *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Cc *jm zakaria@collegeuniversel ca*
Sujet *Re [EXTERNE] Départ du directeur du campus de Mtl [GAC #006293/]*

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de szraida@collegeuniversel.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour,

M.Blais nous a effectivement informé de son départ du poste de directeur de campus [redacted] Je vous confirme par ailleurs que nous avons bien reçu le courriel d'information supplémentaire.

M.Zakaria Jamai Mouhtadi sera en charge de faire le suivi de la demande ETAPE, il a déjà les accès nécessaires.

La résolution du CA suivra.

Cordialement,



Saloua Zraida
Présidente directrice générale
COLLÈGE UNIVERSEL

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Répondre à : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi 26 février 2024 à 09:31
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Départ du directeur du campus de Mtl [GAC:#006293/]

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca.
Découvrez pourquoi cela est important



Bonjour Mme Zaida,

Le ministère de l'Enseignement supérieur a appris que M. Dominique Blais n'était plus à l'emploi du Collège Universel. Puisque M. Blais était le mandataire et le responsable de la demande de modification de permis nommé par conseil administratif, veuillez nous faire parvenir dans les plus brefs délais une résolution du CA nommant la personne qui communiquera avec le ministère concernant la demande ETAPE # 4394 et recevra les communications du ministère concernant cette demande.

Les accès au système ETAPE de M. Blais lui seront retirer. Vous devrez remplir un formulaire de demande d'accès lorsque vous aurez choisi le remplaçant de M. Blais pour le système ETAPE.

Le 21 février 2024, un courriel d'information supplémentaire a été transmis à M. Blais ainsi qu'à l'adresse courriel infogatineau@cuniversel.ca vous avez jusqu'au 28 février 2024 pour répondre au courriel Pouvez-vous me confirmer qu'une personne dans le collège a pris en charge le courriel.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

RECOMMANDÉ

Québec, le 1er mars 2024

Collège Universel
À l'attention de : M. Zakaria Jamai Mouhtadi
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3
jm.zakaria@cuniversel.ca

Objets : Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable en application de l'article 22.1 de la *Loi sur l'enseignement privé*

Avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis en application de l'article 15 de la *Loi sur l'enseignement privé*

Monsieur,

Le 1er septembre 2024, le Collège Universel a présenté une demande ETAPE (nº 4394) en vue d'obtenir :

- La modification du permis, en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour l'ajout d'une installation au Collège Universel – Campus Gatineau, situé au 228-234, boulevard Saint-Joseph (sous-sol et 2e étage) à Gatineau;
- La modification du permis, en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour le retrait des programmes d'études *Réseaux informatique et sécurité* (LEA.5J) et *Gestion de projets informatique* (LCA.B0) du Collège Universel – Campus Montréal;
- La modification du permis, en vertu des articles 14, 20 et 78 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour l'ajout des programmes suivants, avec agrément aux fins de subventions, en formation à distance en ligne et en présentiel :

  Collège Universel – Campus Gatineau :

  - *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1[1]);

[1] L'objet de la demande ETAPE fait mention du programme *Sciences informatiques et mathématiques* (200.C0), alors que le programme a été actualisé. À la section 2.1.2 de la demande ETAPE, les documents fournis concernent le programme *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1), donc la demande a été traitée en fonction de l'ajout du programme *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1).

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.quebec.ca

- *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0);
- *Analyste de bases de données* (XXX.XX).

Collège Universel – Campus Montréal :

- *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1);
- *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0);
- *Analyste de bases de données* (XXX.XX);
- *Adjoint ou adjointe de direction* (XXX.XX).

- L'ajout d'un agrément aux fins de subventions, en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour les programmes d'études suivants, conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), au Collège Universel - Campus Gatineau :
  - *Programmation, réseaux et télécommunications* (LEA.5F);
  - *Programmation et technologies internet* (LEA.5G);
  - *Programmation spécialisée en jeux 2D-3D* (LEA.CU);
  - *Intégration multimédia de sites Web* (LEA.E8).
- La modification du permis, en vertu des articles 15 et 20 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour revoir le nombre maximal d'élèves admissible, c'est-à-dire le nombre maximal d'élèves inscrits par session, pour l'installation du Collège Universel - Campus Gatineau.

Le 22 janvier 2024, un courriel vous a été acheminé, vous indiquant que la demande était incomplète et qu'elle ne répondait pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1). Vous disposiez alors d'un délai de dix jours ouvrables pour réviser et compléter votre demande. Le 5 février 2024, la demande ETAPE a été de nouveau transmise, avec l'ajout de pièces jointes et de nouvelles informations. Le 21 février 2024, un courriel vous a été acheminé, vous demandant des informations supplémentaires sur votre demande de modification de permis. Vous disposiez d'un délai de cinq jours ouvrables pour répondre. Le 28 février 2024, vous avez transmis des pièces jointes et des explications en réponse à la demande d'informations supplémentaires. De plus, une visite de vos installations a été effectuée le 20 février 2024.

À la suite de l'examen de l'ensemble des éléments, je vous informe de l'intention de rendre une recommandation défavorable relativement aux demandes pour l'ajout de certains programmes, d'installation et d'agrément.

En effet, l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé* prévoit qu'aux fins de la modification d'un permis en application de celle-ci, le titulaire du permis doit notamment établir, à la satisfaction de la ministre, que l'établissement disposera des ressources humaines et matérielles requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par le permis et des ressources financières suffisantes à cette fin.

De plus, l'article 78 de la *Loi sur l'enseignement privé* prévoit que pour accorder l'agrément, la ministre tient compte notamment de certains éléments.

Or, selon l'analyse du dossier soumis, le titulaire du permis n'a pas établi que l'établissement disposera des ressources humaines requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par le permis ni des ressources financières suffisantes à cette fin. Voir l'annexe 1 pour plus de détails.

De plus, les éléments fournis par l'établissement, en lien avec l'article 78 de la *Loi sur l'enseignement privé*, ne permettent pas de rendre une recommandation favorable à la demande de modification de permis pour l'ajout du programme d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0), conduisant au DEC, avec agrément aux fins de subventions, en présentiel et en formation à distance en ligne, pour les campus de Gatineau et de Montréal. Voir l'annexe 2 pour plus de détails.

Par ailleurs, sans motiver cet avis d'intention de rendre une recommandation défavorable, nous avons constaté des éléments additionnels qui ont été soulevés relativement à votre demande. Voir l'annexe 3 pour plus de détails.

Concernant le deuxième objet de la lettre, pour faire suite aux analyses et à la visite effectuées et sous réserve de l'autorisation finale, nous vous informons de l'intention de modifier le nombre maximal d'élèves qui peuvent être admis aux services éducatifs advenant qu'ils soient autorisés (c'est-à-dire le nombre maximal d'étudiants inscrits par session), et ce, pour l'installation du Collège Universel – Campus Gatineau, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'enseignement privé.* Voir l'annexe 4 pour plus de détails.

Par conséquent, au regard de cet avis, vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au **15 mars 2024**, pour transmettre par écrit, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales, toute observation ou tout document relatif à votre demande de modification de permis. Ceux-ci seront analysés par la Direction de l'enseignement privé et soumis à la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP), qui les prendra en considération pour rendre son avis, ainsi qu'à la ministre, qui les prendra en considération pour rendre sa décision. Il convient de rappeler que les documents transmis doivent être en français.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Eric Beauregard

Annexe 1
Notifications à l'égard des ressources humaines et financières

Concernant la démonstration des ressources humaines requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par la demande :

- Le collège ne démontre pas qu'il a le personnel enseignant suffisant pour offrir le programme d'études *Analyste de bases de données* (XXX.XX) au Collège Universel - Campus Gatineau, ayant fourni uniquement un enseignant pressenti.

Concernant la démonstration des ressources financières suffisantes pour dispenser les services éducatifs visés par la demande :

- Le demandeur ne démontre pas au budget de caisse qu'il dispose des ressources financières suffisantes pour couvrir les besoins financiers à court terme, compte tenu de l'élément suivant :
    - Les dépenses en immobilisations évaluées à 826 486 $ ne sont pas prévues au budget de caisse. De plus, si celles-ci étaient prévues, la marge de crédit serait excédée.

Annexe 2
Notifications à l'égard de l'article 78 de la *Loi sur l'enseignement privé*

Concernant les manquements à la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et à ses règlements :

- En application de l'article 78 de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1), concernant l'ajout du programme d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) conduisant au DEC, avec agrément aux fins de subventions, en présentiel et en formation à distance en ligne, aux installations de Gatineau et de Montréal, la recommandation est défavorable pour les raisons suivantes :
    - En référence au 2e paragraphe de l'article 78 de la LEP, l'importance du besoin exprimé auquel l'établissement désire répondre n'est pas satisfaisante. En effet, le programme *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) remplace trois programmes abolis qui étaient tous en situation de surplus au niveau régional pour la région de l'Outaouais;
    - En référence au 2e paragraphe de l'article 78 de la LEP, l'importance du besoin exprimé auquel l'établissement désire répondre n'est pas satisfaisante. En effet, le programme *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) remplace trois programmes abolis dont deux des trois étaient en situation de surplus au niveau régional pour la région de Montréal.
    - En référence au 4e paragraphe de l'article 78 de la LEP, les effets de l'agrément sur les ressources du milieu ne sont pas souhaitables. Une autorisation supplémentaire aurait plausiblement un impact sur les autorisations récemment accordées aux cégeps de la région de l'Outaouais;
    - En référence au 4e paragraphe de l'article 78 de la LEP, les effets de l'agrément sur les ressources du milieu ne sont pas souhaitables. Une autorisation supplémentaire aurait plausiblement un impact sur les autorisations récemment accordées aux cégeps de la région de Montréal;

Annexe 3
Notifications à l'égard des éléments additionnels

Concernant les éléments additionnels soulevés :

- Les listes des enseignants pressentis pour les programmes *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1) ainsi que *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) ne font pas mention d'enseignant en éducation physique pour le Collège Universel – Campus Gatineau.
- En réponse au courriel d'information supplémentaire, vous avez ajouté les étudiants en Accueil et transition pour l'année 2023-2024 et 2024-2025. Veuillez fournir ceux de 2025-2026 et 2026-2027.
- Concernant l'article 64 de la LEP, qui prévoit que « L'établissement prépare et transmet au ministre les documents et les renseignements qu'il demande pour l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, à l'époque et dans la forme qu'il détermine », il est constaté des incohérences dans la mise à jour des transmissions de Socrate. Le rapport SRTEF4080R (Liste des IPR, ICR et RCS) démontre des écarts dans la section Cours suivis dans l'établissement (ICR vs RCS). Veuillez apporter les corrections nécessaires pour l'année 2023.

Annexe 4
Notification à l'égard du nombre maximal d'élèves admissible

Concernant le deuxième objet de la lettre, dans la demande déposée, la capacité d'accueil que vous avez déclarée est de 373 à l'installation du 228-234, boulevard Saint-Joseph à Gatineau et de 471 à l'installation du 290, boulevard Saint-Joseph. En fonction des plans soumis et des informations transmises dans la demande ETAPE, cela est conforme à nos observations et au *Code national du bâtiment*.

Sous réserve de l'autorisation finale de l'ajout d'installation, le nombre maximal d'élèves admissible (NMEA), c'est-à-dire le nombre maximal d'étudiants inscrits par session, serait modifié pour inscrire 2000 au campus de Gatineau, qui inclut le 228-234, boulevard Saint-Joseph et le 290, boulevard Saint-Joseph à Gatineau. Celui-ci inclut les étudiants inscrits en présentiel et en formation à distance. Le NMEA est déterminé en fonction de la capacité d'accueil et de plusieurs autres facteurs, notamment les plages horaires, l'historique des inscriptions, la prévision d'effectifs et son réalisme, etc.

Le NMEA peut faire l'objet d'une demande de modification de permis ultérieurement.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/03/18 08:14*
***À**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: RE: Re: [EXTERNE] Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable et de modifier le NMEA [GAC:#006420/]*

--------- Accusé de réception ----------
Demande de transmission de document(s)

Bonjour,

À la suite de la demande effectuée auprès de votre établissement, nous vous informons que vos documents ont été reçus au Ministère dans les délais prescrits.

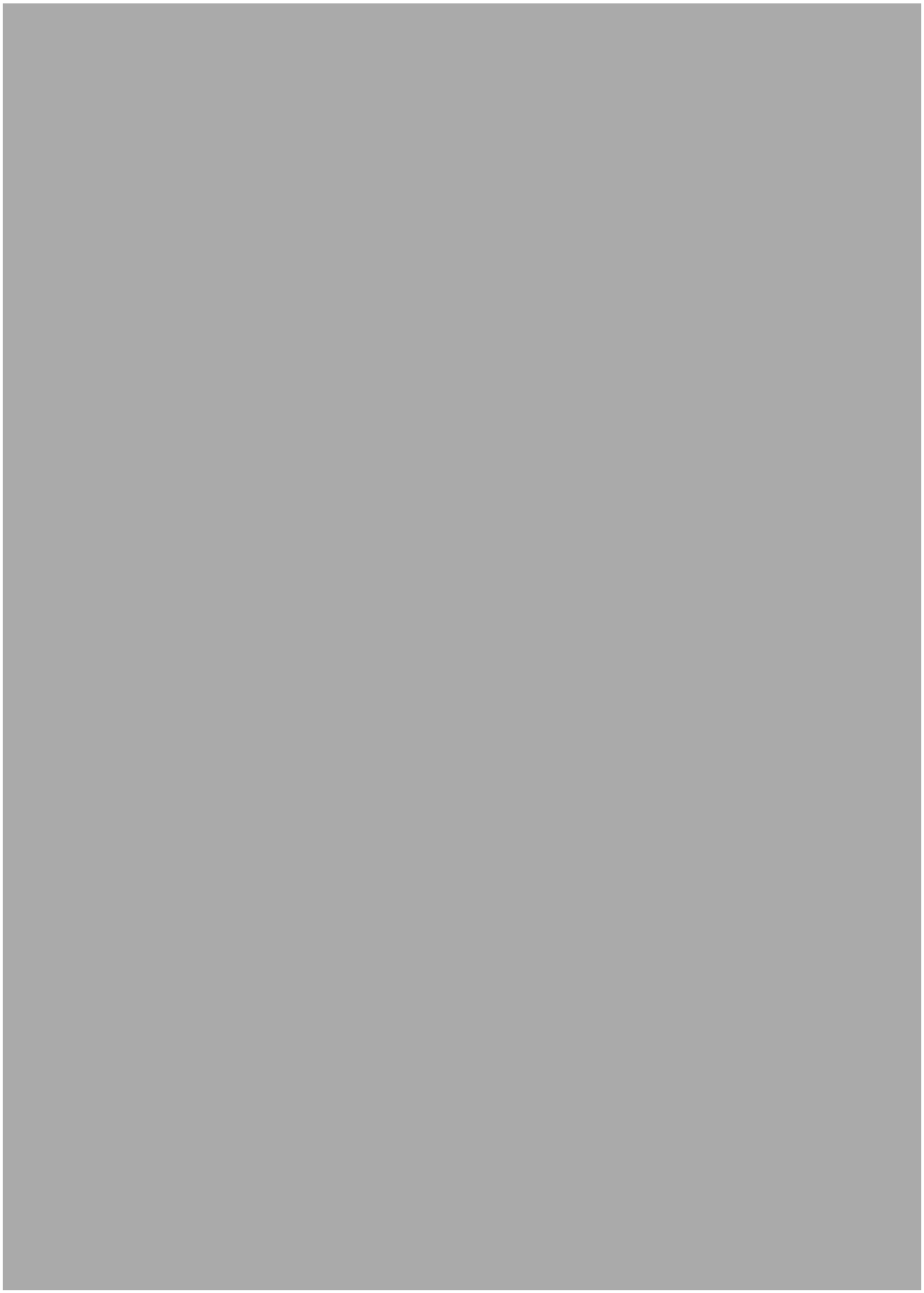
Nous vous remercions de votre collaboration.

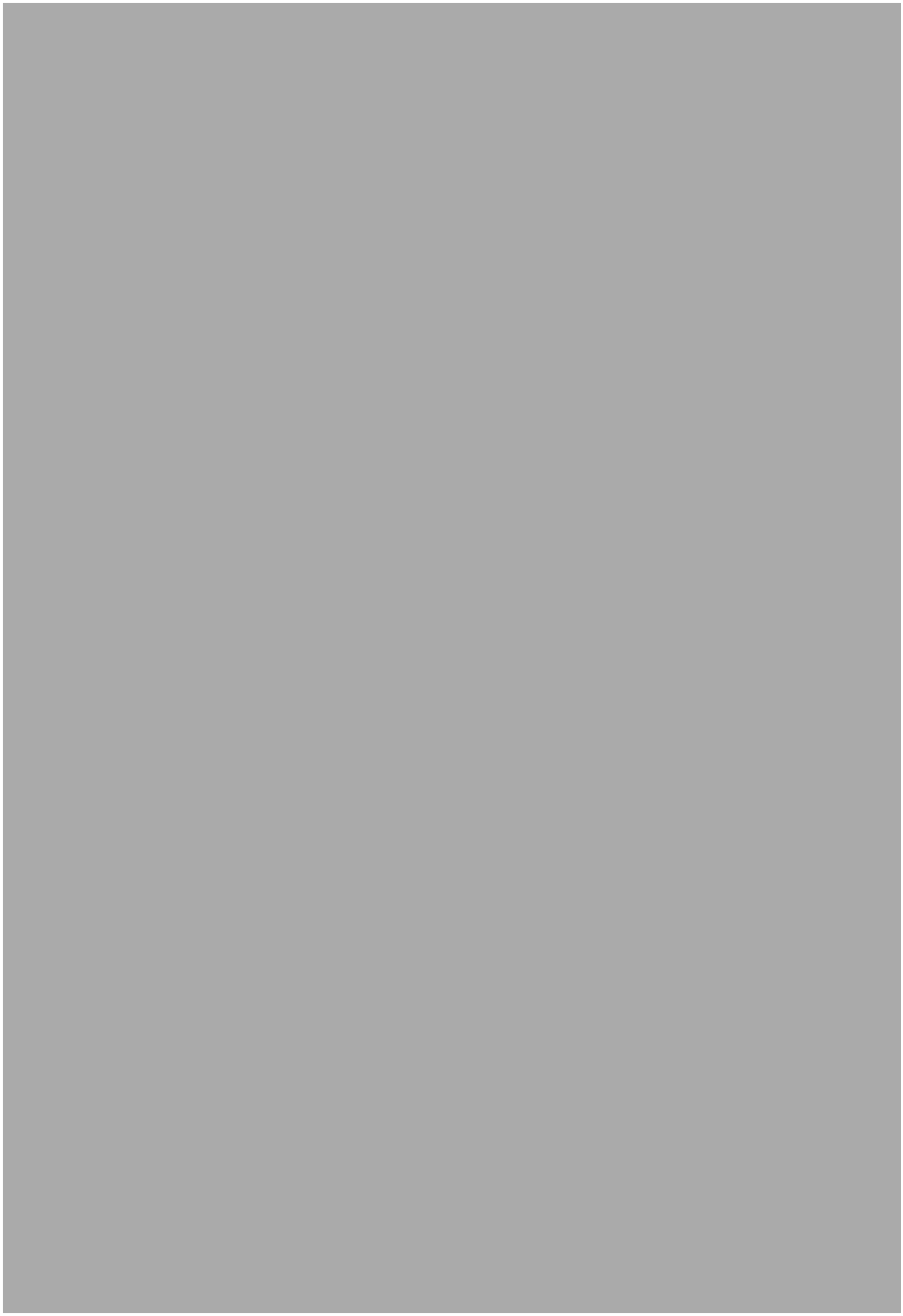
Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

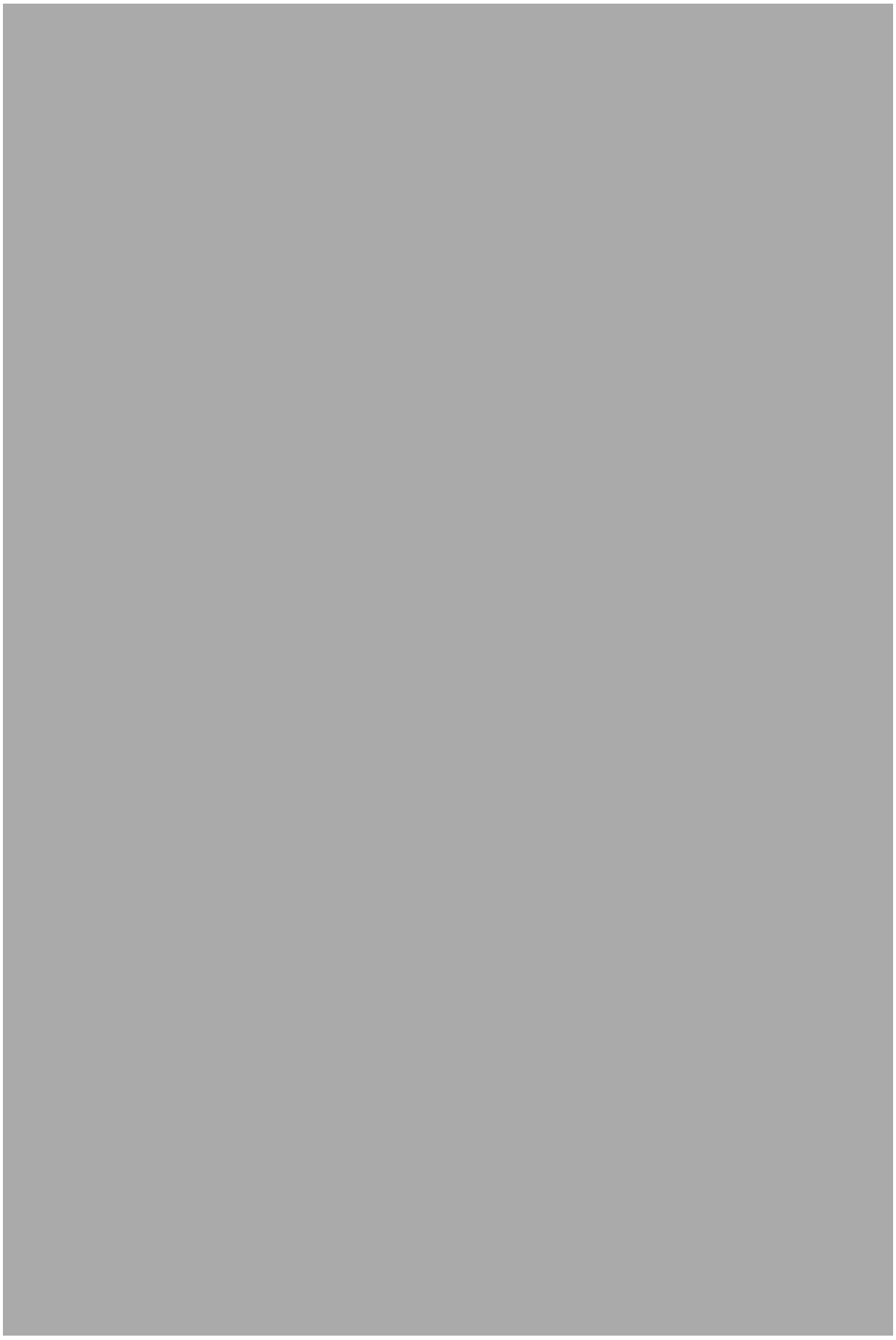
Meilleures salutations,

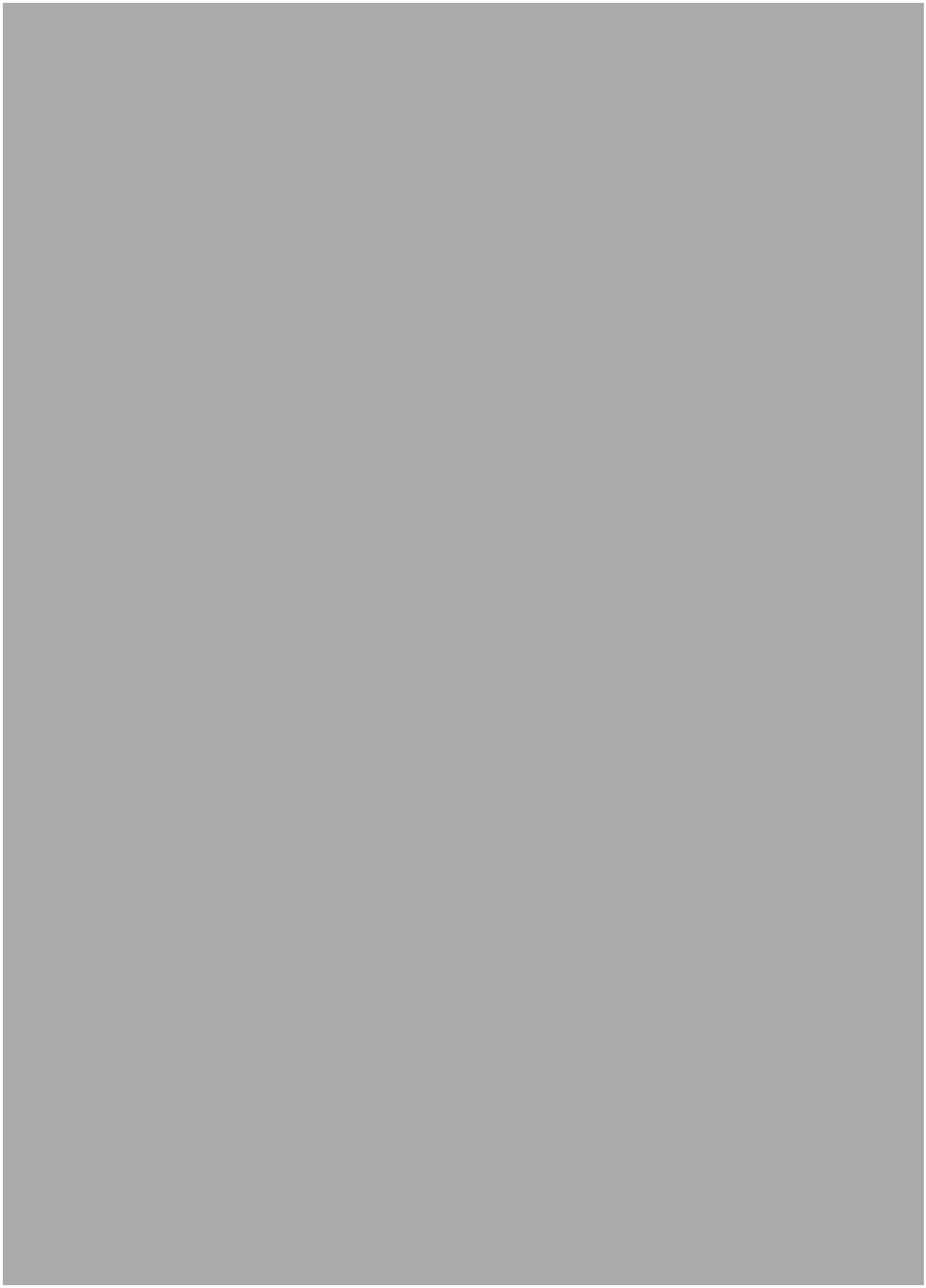
Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2024/03/15 21:58
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable et de modifier le NMEA [GAC:#006420/]











Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur des études et de campus
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur: +1 819 776-1369
Rendez-vous **:** bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 1 mars 2024 à 08:39
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis d'intention de rendre une recommandation défavorable et de modifier le NMEA [GAC:#006420/]

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca.
Découvrez pourquoi cela est important

Image supprimée par l'expéditeur.

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Éric Beauregard
Envoyé: 24 mai 2024 08:43
À: Nathalie Bédard; Rosanne Veilleux
Cc: Amélie Rochette-Gagnon
Objet: TR: Vidéo Collège Universel. Campus de Gatineau
Pièces jointes: Campus_Gatineau_sanshall - Compressed with FlexClip (1).mp4

Enseignement supérieur
Québec

PVI.

Eric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé
Directeur de la gestion de l'offre et de la formation continue p. i.

De : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 23 mai 2024 19:15
À : Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Vidéo Collège Universel. Campus de Gatineau

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de szraida@collegeuniversel.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour Monsieur Beauregard,

En lien avec notre demande pour l'ajout de nouveaux espaces au campus de Gatineau du Collège Universel, il me fait plaisir de partager avec vous une vidéo, élaborée par notre direction des communications en collaboration avec l'architecte en charge du projet, qui illustre sommairement ces nouveaux espaces, conformément au plan que nous avons joint à notre demande ÉTAPE.

Comme vous avez pu le constater lors de votre visite à notre établissement, le Collège offre des espaces d'études et de formation modernes et avant-gardistes à notre population étudiante. Nous désirons améliorer davantage l'expérience étudiante et offrir plus d'espaces de vie, de collaboration, d'activités étudiantes et sportives à nos étudiant.e.s.(cafétéria avec service alimentaire, gym, espaces collaboratifs...). C'est essentiellement cet aspect qui motive notre souhait d'ajouter de nouveaux espaces, avec le même esprit innovateur qui caractérise notre campus actuel.

Je saisis cette occasion pour réitérer nos remerciements pour votre soutien lors de la "crise" générée par la non mise à jour du portail de l'IRCC.

Cordialement,

Saloua Zraida
Présidente directrice générale
COLLÈGE UNIVERSEL

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:45
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Re: [EXTERNE] Décision ministérielle [GAC:#008166/]

Enseignement supérieur Québec

De: Saloua Zraida
Envoyé: 2024/06/27 08:58
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca, affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Décision ministérielle [GAC:#008166/]

Bonjour,

Merci pour la bonne nouvelle!

Il est actuellement prévu que le 1er niveau (cafétéria, gymnase…) soit finalisé au cours de l'automne 2024.

Concernant les classes au 3ème niveau, elles seront prêtes en totalité début janvier.

Cordialement,

Saloua Zraida

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : mercredi, juin 26, 2024 3:17 p.m.
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Cc : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Décision ministérielle [GAC:#008166/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,
La présente vise à vous informer que la ministre a rendu une décision favorable pour les demandes de modifications de permis faite à l'aide de la demande ETAPE #4394.

Le nouveau permis sera valide du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 et il vous sera transmis dans les prochaines semaines. Je tenais à vous en informer le plus rapidement possible.

Pourriez-vous nous dire la date approximative de la fin des travaux à la nouvelle installation ou la date à partir de laquelle des étudiants pourront y suivre des cours.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:45
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Modification de permis et exigences préalables à la transmission du permis (demande ETAPE no 4394) [GAC:#008166/]
Pièces jointes: Permis 690555 2024-07-01 - 2025-06-30 DEC AEC - dup.pdf; Permis 690555 2024-07-01 - 2025-06-30 DEC AEC.pdf; Avis aux titulaires de permis.pdf; 2024-07-05 _UNI_Lettre d'accompagnement.pdf

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/07/05 14:18
À: szraida@cuniversel.ca
Cc: jm.zakaria@cuniversel.ca
Cci: daphnee.carrier@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Modification de permis et exigences préalables à la transmission du permis (demande ETAPE no 4394) [GAC:#008166/]

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec
Direction de l'enseignement privé

Québec, le 5 juillet 2024

Madame Saloua Zraida
Directrice générale
Collège Universel
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3

Objet : Modification de permis et exigences préalables à la transmission du permis (demande ETAPE nº 4394)

Madame la Directrice générale,

Par la présente, je vous informe que la ministre de l'Enseignement supérieur, après avoir recueilli l'avis de la Commission consultative de l'enseignement privé, la recommandation du ministre de la Langue française ainsi que tous les renseignements et documents fournis par votre établissement, a rendu une décision relative aux demandes de modifications de permis du Collège Universel.

La ministre est favorable à la modification du permis pour :

- l'ajout, avec agrément aux fins de subventions, des programmes *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1) et *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) pour les deux installations, en présentiel et en formation à distance en ligne, en français et en anglais (en vertu des nouvelles dispositions de l'article 88.0.16 de la *Charte de la langue française*);
- l'ajout, avec agrément aux fins de subventions, des programmes *Analyste de bases de données* (LEA.ES) (pour les deux installations) et *Adjoint ou adjointe de direction* (LCA.GJ) (à l'installation de Montréal), en présentiel et en formation à distance en ligne, en français et en anglais (en vertu des nouvelles dispositions de l'article 88.0.16 de la *Charte de la langue française*);
- le retrait des programmes *Réseaux informatiques et sécurité* (LEA.5J) et *Gestion de projets en informatiques* (LCA.B00) au campus de Montréal;
- l'ajout de l'agrément aux fins de subventions pour qu'il s'applique au campus de Montréal aux programmes d'études *Programmation, réseaux et télécommunications* (LEA.5F), *Programmation et technologies Internet* (LEA.5G), *Programmation spécialisée en jeux 2D-3D* (LEA.CU) et *Intégration multimédia de sites web* (LEA.E8);
- la modification du nombre maximal d'élèves admissible (NMEA) pour l'installation du Collège Universel – Campus Gatineau à 2 000;

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.quebec.ca

- l’ajout d’une nouvelle d’adresse à l’installation Collège Universel – Campus Gatineau au 228-234, boulevard Saint-Joseph, pour offrir, avec agrément aux fins de subventions, les onze programmes d’études suivants conduisant au diplôme d’études collégiales :
  - *Sciences de la nature* (200.B1);
  - *Sciences, informatique et mathématique* (200.C1);
  - *Sciences humaines* (300.A1);
  - *Techniques d’éducation à l’enfance* (322.A1);
  - *Techniques de travail social* (388.A1);
  - *Gestion des opérations et de la chaîne logistique* (410.A1);
  - *Techniques de services financiers et d’assurances* (410.F0);
  - *Techniques d’administration et de gestion* (410.G0);
  - *Techniques de l’informatique* (420.B0);
  - *Arts, lettres et communication* (500.A1);
  - *Gestion de projet en communications graphiques* (581.C0).

  et les sept programmes d’études suivants menant à une attestation d’études collégiales :
  - *Techniques d’éducation à l’enfance* (JEE.0K);
  - *Conseils en assurances et en services financiers* (LCA.FR);
  - *Organisation et gestion de projets événementiels* (LCA.FS);
  - *Commerce électronique* (LCA.G1);
  - *Cybersécurité* (LEA.E9);
  - *Marketing numérique* (NWY.29);
  - *Analyste de bases de données* (LEA.ES).

À cet effet, vous trouverez ci-joint le permis incluant ces modifications sauf l’ajout de la nouvelle adresse. En effet, le permis avec cette nouvelle adresse et le NMEA afférent ne sera délivré qu’à la réception des documents et des renseignements précisés à l’annexe 1, confirmant le respect des exigences de l’article 20 de la *Loi sur l’enseignement privé.*

Ces documents et ces renseignements devront être transmis par écrit, en répondant au billet reçu par courriel de la part du guichet des affaires collégiales, pour qu’un permis qui inclut la nouvelle adresse puisse être délivré dans les meilleurs délais.

Veuillez vérifier l’exactitude des renseignements qui sont inscrits au permis et prendre connaissance de l’avis concernant certaines dispositions légales. Il est également important de vous assurer que les renseignements figurant au Registraire des entreprises du Québec et dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien complets et à jour et que la transmission des données relatives aux inscriptions et aux sanctions des étudiants est effectuée dans les délais requis dans les systèmes SOCRATE et SYSEC.

Si vous voulez que le NMEA inscrit au permis soit révisé, vous devez le demander par le biais d'une demande ETAPE (renouvellement ou modification de permis), à la section 2.1.1 *Objet de la demande*, en précisant le NMEA que vous souhaiteriez ainsi que les motifs le justifiant.

Pour toute question à ce sujet, je vous invite à communiquer avec notre direction, par l'intermédiaire du guichet des affaires collégiales, à la section « L'enseignement privé au collégial ».

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Éric Beauregard

p. j. : 3

ANNEXE 1
EXIGENCES PRÉALABLES À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS

Le permis avec la nouvelle adresse et le nouveau NMEA ne sera délivré à l'établissement qu'à la réception des documents et des renseignements suivants, ceux-ci confirmant le respect de l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé* :

- la démonstration que les rénovations de la nouvelle adresse ont été effectuées selon les plans requis et déjà soumis;
- la démonstration que la nouvelle installation dispose des équipements requis pour offrir les programmes d'études autorisés;
- la démonstration que la nouvelle adresse est prête à offrir les programmes d'études précisés précédemment.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec
Direction de l'enseignement privé

Québec, le 9 juillet 2024

Collège Universel
À l'attention de : Madame Saloua Zraida
Directrice générale
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3
szraida@cuniversel.ca

Objet : Renouvellement de permis

Madame la Directrice générale,

Le permis du Collège Universel, qui l'autorise à offrir des programmes d'études en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1), viendra à échéance le 30 juin 2025. Pour obtenir son renouvellement, vous devez déposer une demande au plus tard le 1er novembre 2024, conformément au *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r. 1).

Pour ce faire, vous devrez remplir le formulaire informatisé ETAPE disponible sur le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur en utilisant le lien suivant : https://prod.education.gouv.qc.ca/etapej. S'il y a lieu, nous vous demandons de regrouper l'ensemble de vos demandes (renouvellement et modification de permis) sur le même formulaire ETAPE en cochant les cases appropriées selon le type de demande.

De plus, nous vous invitons à transmettre votre formulaire ETAPE dès qu'il est complété, avant la date limite du 1er novembre 2024. Si vous souhaitez déposer également une demande de modification de permis pour l'ajout d'un service éducatif avec agrément aux fins de subventions, nous vous rappelons que la date limite est le 1er septembre 2024.

Veuillez prendre connaissance de l'annexe 1 ci-jointe concernant :

- les accès au système ETAPE;
- les capsules vidéo de formation sur ETAPE.

Vous trouverez également ci-joint des indications relatives aux prévisions budgétaires à inscrire à l'annexe 6, « Prévisions budgétaires », de la demande ETAPE ainsi qu'un gabarit de tableau de ventilation des revenus de droits de scolarité. Ce tableau de

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

ventilation doit être joint à la section 10.1.4, « Autres renseignements à la formation professionnelle et au collégial », de la demande ETAPE. Ces documents sont aussi disponibles sur la page Web Obtenir un permis pour opérer un collège privé.

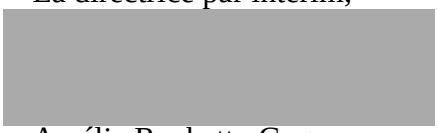
De plus, si vous souhaitez demander le retrait d'un programme autorisé à votre permis, dans la demande ETAPE, veuillez cliquer sur « Non » dans la colonne « À renouveler » du tableau 2.2 *Programmes offerts* et expliquer la raison du retrait du programme à la section 2.1.1 *Objet de la demande*.

Finalement, vous trouverez à l'annexe 2 des particularités concernant certaines demandes de modification de permis que vous pourriez joindre à votre demande de renouvellement.

Pour tout renseignement concernant votre demande de renouvellement, si vous souhaitez y joindre toute autre demande de modification ou pour toutes questions se rapportant au formulaire ETAPE, vous pouvez vous adresser au guichet des affaires collégiales en répondant au courriel comprenant un numéro de billet en objet. Notre équipe demeure disponible pour vous accompagner.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, nos salutations distinguées.

La directrice par intérim,



Amélie Rochette-Gagnon

p. j. : 5

Annexe 1

Accès au système ETAPE

Pour obtenir un accès au système ETAPE (code d'utilisateur et mot de passe), veuillez :

- Remplir le formulaire de demande d'accès au système ETAPE, et le retourner, accompagné de la résolution du conseil d'administration, en faisant une demande au guichet des affaires collégiales.

Capsules vidéo de formation sur ETAPE

Nous vous invitons à consulter les cinq capsules vidéo d'autoformation du système ETAPE ci-dessous, qui concernent le secteur collégial. Veuillez prendre note que les autres capsules disponibles concernent le secteur préscolaire, primaire et secondaire.

Les capsules sont disponibles ici : capsules vidéo d'autoformation du système ETAPE.

Titres des capsules du secteur collégial
(1) Générer le formulaire
(2) Personnaliser le formulaire (section 1.2, 1.3 et 1.4)
(5) Créer le service éducatif au collégial et ses programmes : section 2.2
(6) Remplir l'annexe 6 des prévisions budgétaires
(7) Transmettre le formulaire

Annexe 2

Demande de modification de permis pour l'ajout ou la révision d'un programme d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) - Codification

Pour toute demande impliquant la codification ou le changement d'année-version d'une AEC, plutôt que d'utiliser CollecteInfo comme actuellement, nous vous proposons un nouveau formulaire amélioré, que vous trouverez en pièce jointe.

Demande de modification de permis pour établir ou modifier un programme d'études dont la langue d'enseignement est, même en partie, autre que le français

Depuis le 1er juillet 2023, en vertu de l'article 88.0.16 de la *Charte de la langue française*, un établissement francophone, de même qu'un établissement privé non agréé aux fins de subventions, qui offre l'enseignement collégial, doit obtenir l'autorisation de la ministre de l'Enseignement supérieur (laquelle doit consulter le ministre de la Langue française) pour établir ou modifier un programme d'études dont la langue d'enseignement est, même en partie, autre que le français. Vous pouvez vous référer à la communication transmise le 20 juillet 2023 ainsi qu'au formulaire disponible sur le site du Gouvernement du Québec.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:47
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: Re: [EXTERNE] Renouvellement de permis[GAC:#008280/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/07/09 13:58
À: szraida@collegeuniversel.ca
Cc: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: Re: [EXTERNE] Renouvellement de permis[GAC:#008280/]

Bonjour,

Pour la demande de renouvellement et la modification d'adresse la date limite est bien le 1er novembre.

La date du 1er septembre est pour l'ajout d'un programme agréé ou l'agrément sur un programme déjà offert.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Saloua Zraida
Envoyé: 2024/07/09 13:54
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Saloua Zraida
Cc: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Renouvellement de permis[GAC:#008280/]

Bonjour,

Dans le cadre de notre demande de renouvellement de permis, nous sommes en train d'évaluer la possibilité d'inclure une demande de modification d'adresse pour notre campus de Montréal.

J'aimerais confirmer que la date limite pour le dépôt éventuel de cette demande est bien le 1er novembre aussi?

Merci

Saloua Zraida
Présidente directrice générale
Collège Universel

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, July 9, 2024 1:45:19 PM
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Cc : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Renouvellement de permis[GAC:#008280/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par Amélie Rochette-Gagnon, directrice par intérim de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:56
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Question sur la demande de renouvellement ETAPE [GAC:#009662/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/10/15 14:06
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: Question sur la demande de renouvellement ETAPE [GAC:#009662/]

Bonjour,

Effectivement le formulaire ETAPE inscrit l'ensemble des programmes à une seule installation, nous travaillons présentement à régler la situation. Vous pouvez reproduire l'annexe 8 et le transférer en pdf pour ensuite le joindre à la demande. Simplement inscrire dans les commentaires l'endroit où le document a été enregistré.

Pour les trois programmes retirés du permis il apparaissent encore car le système permet que les étudiants finissent le programme, mais ne permet pas de nouvelle inscription. Vous pouvez mettre Non dans la colonne À renouveler.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/10/15 12:22
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca, affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Accusé de réception de la demande [GAC:#009662/]

Accusé de réception d'une demande au Guichet des affaires collégiales

Bonjour,

La présente confirme que votre demande (voir le détail ci-dessous) a bien été transmise au Guichet des affaires collégiales du ministère de l'Enseignement supérieur.

Pour y répondre, le billet #009662 a été créé et sera acheminé vers l'équipe responsable pour traitement dans les meilleurs délais.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Cordiales salutations,

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous avons ouvert une demande de renouvellement de permis sur Étape (numéro de demande : 4679), mais sur la liste des programmes offerts dans 2.2, je ne vois les programmes que dans l'installation principale et non pas dans les autres installations, ce qui a un impact sur toute la demande Étape (beaucoup d'annexes qui dépendent des programmes).

Aussi, nous avons remarqué que les programmes pour lesquels nous avons demandé le retrait du permis apparaissent toujours (LCA.B0, LEA.5J et LEA.91)

Est-ce que c'est normal dans le cas d'un renouvellement de permis?

Cordialement,

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Objet : Retour de la demande ETAPE nº 4695 – Collège Universel

5.2 Annexe 8 – Effectif scolaire
Si vous offrez des cheminements particuliers (*Tremplin DEC* (081.06), *Défi collégial* (080.08), *Hors cheminement* (080.02), etc.), préciser les prévisions d'effectifs pour ceux-ci également. Vous pouvez les ajouter à l'annexe 8 fournie à la section *2.1.2 Joindre les documents*. Vous devez également vérifier que les prévisions d'effectif concordent avec le tableau de ventilation des revenus.

6.3.2 Joindre les curriculums vitæ du personnel de direction au niveau pédagogique et administratif
Le curriculum vitae de mentionne qu'elle est coordonnatrice de programme et de stages au Collège Universel alors que le document *Structure administrative* précise qu'elle est Directrice adjointe des études. Veuillez fournir un CV à jour ou modifier le document de structure administrative.

9.2.2 Joindre, le cas échéant, le document signé et daté (bail ou contrat d'achat)
Il semble y avoir une différence dans la numérotation des étages entre ETAPE et les baux. Le bail initial mentionne la location du sous-sol et des locaux situés au 2e étage. Selon ma compréhension les salles de classe seront au 2e étage. Cependant la demande ETAPE fait mention du 3e étage. La demande ETAPE doit correspondre au bail.

Vous demandez également l'ajout du 2e étage pour des bureaux administratifs, est-ce que cela correspond à l'ajout de 7 660 pi^2 mentionné à l'annexe C de l'amendement au bail? Sinon quelle est la vocation de cet espace supplémentaire?

L'annexe D de l'amendement du bail indique la location d'un espace supplémentaire de 13 045 pi^{2,} pourriez-vous nous indiquer la vocation de cet espace.

De plus, les amendements fournis ne sont pas signés, veuillez joindre une version signée.

9.3.5 Capacité d'accueil
Bien qu'ETAPE demande de préciser la capacité d'accueil pour chacun des programmes, il est aussi requis que vous précisiez, dans la zone *Explications additionnelles concernant la capacité d'accueil*, la capacité d'accueil totale de chacune des installations de votre établissement. Selon l'Office québécois de la langue française, la capacité d'accueil est le nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément dans un endroit. Pour le MES, elle doit être évaluée en fonction du nombre de places-élèves dans les locaux où s'offre la formation (exemples : salles de classe, laboratoires, gymnase, etc.). Les salles d'études et de lecture, les salles de repos, la cafétéria et la bibliothèque ne peuvent être considérées dans le calcul de la capacité d'accueil. La section 9.3.2 contient le document Analyse-capacité-accueil-Juillet2026 afin de préciser la capacité d'acceuil du 228 St-Joseph. Vous devez également transmettre la capacité d'accueil du 205, avenue Viger Ouest.

10.1.1 Prévisions budgétaires
À l'annexe 6, il est prévu une dépense de location de locaux de 2 124 700 $ pour l'année 2024-2025. Veuillez joindre un document à la section 10.1.3 qui ventile ce montant en y indiquant l'adresse, le montant de loyer ainsi que les autres frais.

10.1.2 États financiers
Veuillez préciser à la section 10.4 le nom des entreprises dont il est question à la note 9 des états financiers 2024 (Opérations entre apparentés). De plus, veuillez joindre les derniers états financiers de ces

entreprises à la section 10.1.2 ainsi que les états financiers de l'entreprise apparentée 9494-7579 Québec inc. puisque le Collège loue des locaux de cette entreprise depuis 2024-2025.

10.1.3 Autres documents

Si des travaux sont prévus pour l'ajout d'espaces et que ceux-ci seront payables par le Collège, veuillez joindre une soumission réalisée par une entrepreneur.

De plus, si des acquisitions de mobilier ou d'équipements sont prévus pour ce projet, veuillez joindre une estimation détaillée (quantité, coût unitaire et montant total).

10.1.4 Autres renseignements à la formation professionnelle et au collégial

Aux tableaux de ventilation, les droits de scolarité pour certains programmes (Sciences de la nature, Sciences humaines, etc.) ne correspondent pas aux droits de scolarité prévus à l'annexe 3. Veuillez modifier l'un ou l'autre de ces documents.

10.2 Frais exigés

À l'annexe 3, il n'a pas été indiqué chacun des frais accessoires prévus. Il faut ajouter une ligne pour tous les frais accessoires, qu'ils soient obligatoires ou non.

10.4 Commentaires

Veuillez préciser si le Collège a accès ou non à une marge de crédit ainsi que le montant autorisé.

Veuillez expliquer à cette section la hausse prévue de clientèle en 2024-2025 qui représente une hausse de 113 % par rapport à la clientèle de 2023-2024.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:04
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: Re: [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4695 - Collège Universel [GAC:#010905/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca

Envoyé: 2025/01/31 07:40
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: Re: [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4695 - Collège Universel [GAC:#010905/]

Bonjour,

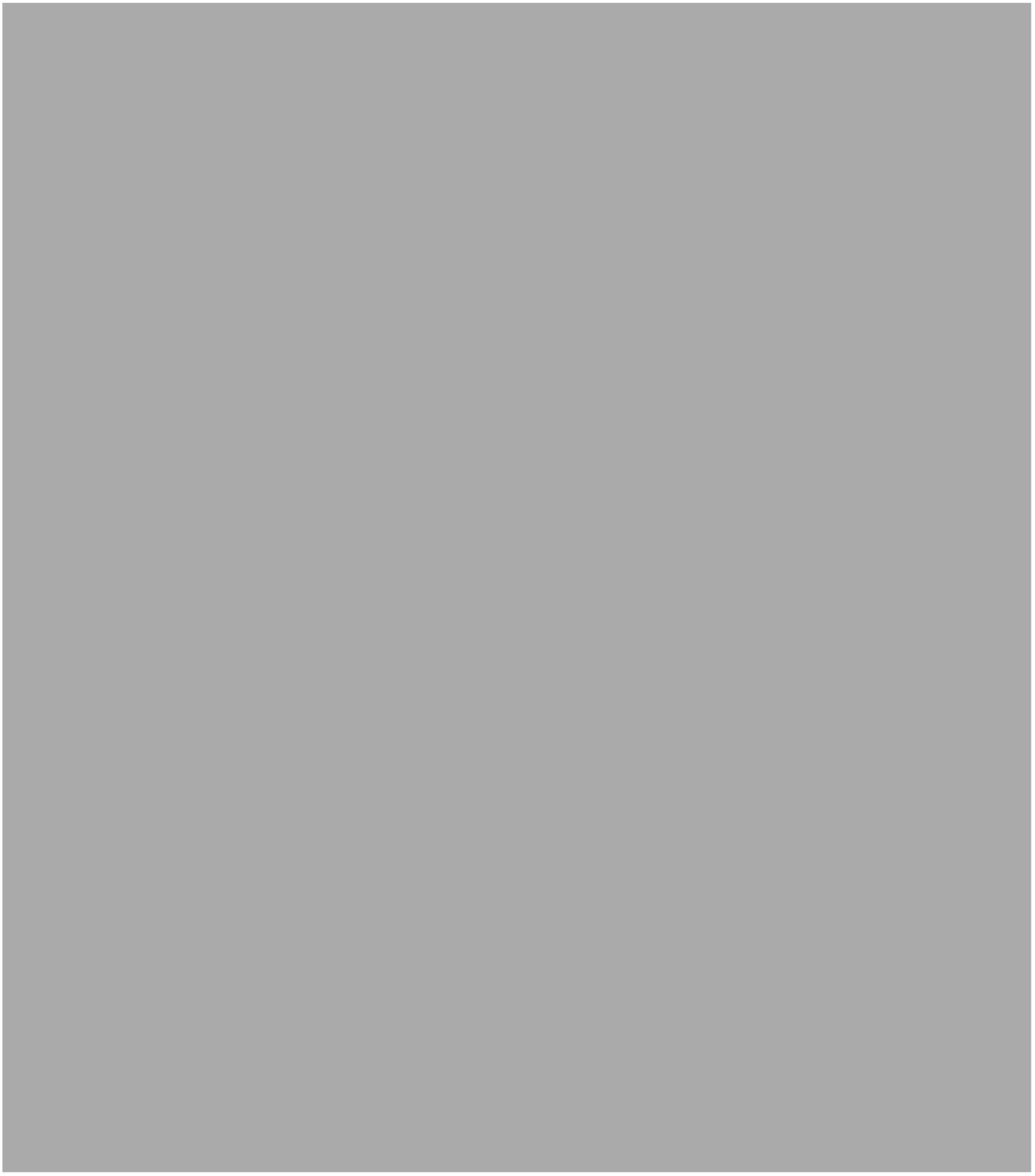
Nous avons bien reçu vos informations. L'analyse du dossier pourra se poursuivre. Merci!

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/01/30 23:29
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Sujet: Re: [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4695 - Collège Universel [GAC:#010905/]



Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur du réseau des campus et de la recherche
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur : +1 819 776-1369
Rendez-vous **:** bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : jeudi, 16 janvier 2025 à 13:24
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Retour de la demande ETAPE no 4695 - Collège Universel [GAC:#010905/]

Bonjour,

Concernant votre demande :

Votre établissement a déposé, le 1er novembre 2024, une demande relative au permis par le biais du système ETAPE. Or, votre formulaire ETAPE nº 4695 est incomplet. Telle que présentée, votre demande ne répond pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1).

De plus, il est possible que de l'information et des documents supplémentaires vous soient demandés en complément de votre demande. Les détails concernant tous les éléments nécessaires à l'analyse se trouvent dans la pièce jointe au présent courriel.

Délai de réponse :

Le formulaire ETAPE nº 4695 est donc de nouveau accessible pour que vous puissiez le réviser en fonction des éléments identifiés. Vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au 30 janvier 2025,

pour apporter les modifications au formulaire et le transmettre de nouveau par le biais du système ETAPE. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

À défaut d'une demande complète répondant aux exigences de l'article 6 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et de l'annexe A de ce règlement, la demande sera analysée avec les seuls éléments qui y sont contenus.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toute question concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:06
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Re: [EXTERNE] Demande d'informations supplémentaires [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis
Pièces jointes: 9415-9472 Quebec Inc. États financiers 2023.pdf; Amendement de bail Annexe C.pdf; Plan-4ème étage-205viger.pdf; Amendement de bail Annexe D.pdf; Bail - 205 viger 110,201,202 et 209.pdf

Enseignement supérieur
Québec

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/02/11 20:04
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Demande d'informations supplémentaires [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis

Bonjour,

Voici ci-dessous nos réponses à vos questions :

Bail

Campus de Gatineau

- Concernant le bail du campus de Gatineau, vous trouvez ci-joint les Annexes C et D signés. Ces annexes ont été soumises sur Etape lors de notre modification du 30/01/2025 mais elles n'apparaissent plus sur la plateforme. Ces annexes viennent régler toutes les questions en rapport avec le Bail du Campus de Gatineau.

Campus de Montréal

- Vous trouverez ci-joint le bail pour le 205 Viger Ouest #110,201,208 et 209

- Bien que le plan du 7e étage a été fourni, il n'y a pas de bail qui couvre le 7e étage qui est un espace commun de cafétéria utilisé sans frais supplémentaires.
- Le plan du 4e étage en pièce jointe corrige la coquille sur le plan précédemment envoyé et inclut la salle 402.

Vocation des salles du Campus de Montréal

- Les travaux de la salle 402 n'ont pas été entamés en raison du faible nombre de demandes d'inscriptions pour le programme 200.C1 à Montréal, les travaux sont planifiés et la salle sera finalisée avant la rentrée de l'automne 2025.
- Les locaux 408 et 409 sont des salles de classe à vocation générale.

Ressources financières

- Nous maintenons que les effectifs sur notre annexe 8 correspondent aux effectifs utilisés dans la ventilation des revenus.
    - Exemple : Techniques de travail social
        - Effectif 2024-2025 (Annexe 8) :153
        - Effectifs 2024-2025 (ventilation) : ((74+73) + (79+80))/2 = 153
- Vous trouverez en pièce jointe les états financiers de la compagnie 9415-9472 Québec inc.
- Veuillez noter que dans les états financiers fournis, la Note 9 fait mention des opérations entre apparentés, incluant la location de locaux à un apparenté. Cette information est donc bien présentée dans les états financiers.
- Nous vous confirmons que nous mettrons les montants incluant les bourses dans les prochaines demandes.

Espérant le tout conforme, je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur du réseau des campus et de la recherche
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur : +1 819 776-1369
Rendez-vous : bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : mardi, 4 février 2025 à 14:03
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Demande d'informations supplémentaires [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance du document en pièce jointe vous informant des documents ou informations manquantes pour poursuivre l'analyse de la demande de renouvellement et de modification de permis.

Délai: Vous avez jusqu'au 11 février 2025, 23h59 pour répondre.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Objet : Courriel de demande d'informations supplémentaires concernant la demande ETAPE nº 4695 – Collège Universel

Bail

Campus Gatineau

Il semble y avoir toujours une différence dans la numérotation des étages entre ETAPE, votre courriel et les annexes du bail.

Le bail initial mentionne la location du sous-sol et des locaux situés au 2e étage (13 045 pi²). L'annexe C est pour l'ajout de 7 660 pi² sur le 2e étage. L'annexe D est pour l'ajout de 13 045 pi² au 4e étage.

1. **Ajout d'Espace**
   Le Bailleur convient de louer au Locataire un espace supplémentaire de **13 045 pieds carrés** situé au **4e étage** de l'immeuble, tel que décrit dans les plans pour le 4e étage fournis par le Bailleur (l'« Espace Supplémentaire »), à partir du **1er juillet 2026.**

Dans votre réponse fournie par courriel vous mentionnez le 1er étage (pour des espaces administratifs) et le 3e étage pour les classes, les informations sont également mentionnées dans ETAPE mais celle-ci ne corrobore pas le bail et les amendements. Pourriez-vous nous transmettre des explications ou des documents corrigés.

Le tableau ventilant la dépense de location du 228 Saint-Joseph mentionne le 1er étage, comme le bail et les annexes soumises ne mentionnent pas de 1er étage, veuillez fournir des explications à savoir s'il s'agit d'une erreur dans la numérotation (si tel est le cas, fournir un nouveau tableau ventilant la dépense de location) ou une nouvelle annexe mentionnant le 1er étage doit être fournie.

De plus, les amendements C et D fournis ne sont toujours pas signés par le locataire, veuillez joindre une version signée.

Campus Montréal

Le bail fourni dans ETAPE est pour le 4e étage, vous devez également nous transmettre le bail pour le 205, Viger Ouest #110, 201, 202, 208 et 209 afin que nous puissions confirmer entre autres, le tableau ventilant la dépense de location qui fait référence aux suites 110, 201, 202, 208 et 209 du 205 Viger. Il manque également la preuve de location pour le 7e étage.

Plans

Le plan du 4e étage du 205, rue Viger à Montréal contient deux fois la salle de classe 403 et la salle de classe 402 n'est pas présente. Veuillez faire la correction et nous retourner un plan du 4e étage corrigé.

Vocation des salles

Campus Montréal

La demande ETAPE indique que la salle de classe 402 est à vocation générale et spécialisée (Laboratoire de chimie) cependant, les photos prises lors de la visite du bureau de conformité ne démontrent pas de laboratoire de chimie.

La vocation du local 408 et 409 n'est pas mentionnée dans la demande ETAPE.

Ressources financières

- Concernant le document « Annexe 8 » joint à la section 2.1.2, le total des années 2024-2025 et 2025-2026 ne correspond pas au total de la clientèle de la session d'automne du tableau de ventilation. Il faudrait reprendre l'un ou l'autre de ces documents. De plus, il serait plus facile de voir les différences entre les deux documents si un total par année était ajouté à l'annexe 8. À noter que si vous modifiez le tableau de ventilation, l'annexe 6 devra être modifiée en conséquence.
- Concernant les opérations entre apparentés, j'ai oublié de demander les états financiers de la compagnie apparentée 9415-9472 Québec inc. puisque celle-ci est un des bailleurs du bâtiment sur Viger.
- De plus, cette location de locaux à un apparenté n'apparaît pas comme opérations entre apparentés aux états financiers du Collège. Veuillez nous transmettre une explication de l'auditeur à cet effet. De plus, si c'est une omission, l'auditeur devra s'engager à la corriger pour les prochains états financiers.
- Pour les droits de scolarité réduits à 75 $ à cause des bourses. Pour les prochaines demandes, il faudrait indiquer 75 $ à l'annexe 3 et ajouter un commentaire à la fin de l'annexe 3 pour expliquer ce montant. Veuillez confirmer que ceci sera fait pour les prochaines demandes.

Objet : Courriel de demande d'informations supplémentaires (2) concernant la demande ETAPE n° 4695 – Collège Universel

Ressources financières

- Veuillez reprendre votre annexe 8 afin d'y indiquer la clientèle déclarée à l'automne;
- Veuillez ajouter un total pour chaque année à l'annexe 8;
- La clientèle de l'annexe 8 doit correspondre à celle du tableau de ventilation de la session d'automne pour chacune des années;
- Si des modifications sont apportées au tableau de ventilation des revenus de droits de scolarité, des modifications devront également être apportées à l'annexe 6 (revenus de droits de scolarité). Vous pourrez alors modifier cette annexe à la main.

Capacité d'accueil de Montréal

- La colonne C – Capacité selon le CNB dans le tableau de la capacité d'accueil de Montréal ne semble pas correspondre avec la capacité déclarée sur les plans. Pourriez-vous nous indiquer quelle information est la bonne?
- De plus, la capacité d'accueil déclaré dans le tableau ne correspond pas au CNB pour les locaux 404 (38 selon le tableau et 32 selon le plan), 405 (36 selon le tableau et 32 selon le plan) et 406 (42 selon le tableau et 38 selon le plan) contrairement à celui sur les plans.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:09
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: RE: Re: [EXTERNE] Courriel de demande d'informations supplémentaire_2 [GAC: #010905/] Renouvellement et modification de permis

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/04/16 10:35
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: RE: Re: [EXTERNE] Courriel de demande d'informations supplémentaire_2 [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis

Bonjour,

Votre dossier est présentement en analyse en vue du dépôt pour la prochaine CCEP. Nous n'avons pas besoin pour le moment de d'autres documents concernant votre demande de renouvellement et modification de permis.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/04/16 09:58
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Sujet: RE: Re: [EXTERNE] Courriel de demande d'informations supplémentaire_2 [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis

Bonjour,

Je me permets de vous contacter concernant notre demande de renouvellement de permis. Je souhaiterais connaître l'état d'avancement de notre dossier et savoir si des éléments complémentaires sont nécessaires pour faciliter son traitement.

Je vous remercie par avance pour votre retour et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur réseau des campus et recherche
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur : +1 819 776-1369
Rendez-vous : bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 février 2025 15:07
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: Re: [EXTERNE] Courriel de demande d'informations supplémentaire_2 [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Nous accusons réception vos documents.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/02/21 15:03
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Sujet: Re: [EXTERNE] Courriel de demande d'informations supplémentaire_2 [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis

Bonjour,

En réponse à votre courriel du 14 février 2025, vous trouverez ci-joint **l'annexe 8 ajustée** ainsi que **l'analyse de la capacité d'accueil du campus de Montréal** avec les informations qui correspondent aux plans que vous avez reçus.

Cordialement,

Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur du réseau des campus et de la recherche
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur : +1 819 776-1369
Rendez-vous : bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 14 février 2025 à 11:49
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Courriel de demande d'informations supplémentaire_2 [GAC:#010905/] Renouvellement et modification de permis

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance du document en pièce jointe vous informant des documents ou informations manquantes pour poursuivre l'analyse de la demande de renouvellement et de modification de permis.

Délai: Vous avez jusqu'au 21 février 2025, 23h59 pour répondre.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec
Direction de l'enseignement privé

Québec, le 17 mars 2025

Monsieur Zakaria Jamai Mouhtadi
Directeur de campus et des études par intérim
Collège Universel
jm.zakaria@collegeuniversel.ca

Objet : Avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis en application de l'article 15 de la *Loi sur l'enseignement privé*

Monsieur le Directeur,

Le 1er novembre 2024, le Collège Universel a présenté une demande ETAPE (nº 4695) en vue d'obtenir :

- Le renouvellement du permis venant à échéance le 30 juin 2025, en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP), et conséquemment le renouvellement de l'agrément en vertu de l'article 81 de la LEP, pour continuer à offrir, avec agrément aux fins de subventions :
  - À son installation du Collège Universel – Campus Gatineau, onze programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et sept programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC);
  - À son installation du Collège Universel – Campus Montréal, quatre programmes d'études conduisant au DEC et dix programmes d'études conduisant à une AEC.
- La modification du permis, en vertu de l'article 20 de la LEP, pour :
  - l'ajout sur le permis de l'adresse du 228-234, boulevard Saint-Joseph à l'installation Collège Universel – Campus Gatineau, à la suite du changement d'adresse qui avait été autorisé l'an dernier et pour lequel les travaux n'étaient toujours pas complétés;
  - l'ajout de locaux à cette même adresse à Gatineau.

Le 16 janvier 2025, un courriel vous a été acheminé, vous indiquant que la demande était incomplète et qu'elle ne répondait pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*. Vous disposiez alors d'un délai de dix jours ouvrables pour réviser et compléter votre demande. Le 30 janvier 2025, la demande ETAPE a été de nouveau transmise, avec l'ajout de pièces jointes et de nouvelles informations. Le 4 et le 14 février 2025, des courriels de

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

demandes d'informations supplémentaires vous ont été transmis. Dans les délais impartis, vous avez fourni des informations complémentaires et des pièces jointes.

Concernant l'objet de la lettre, pour faire suite aux analyses effectuées et sous réserve de l'autorisation finale, nous vous informons de l'intention de modifier le nombre maximal d'élèves qui peut être admis aux services éducatifs autorisés (c'est-à-dire le nombre maximal d'étudiants inscrits par session), à l'installation du Collège Universel - Campus Montréal, en vertu de l'article 15 de la LEP. Voir l'annexe 1 pour plus de détails.

Par conséquent, au regard de cet avis, vous disposez de cinq jours ouvrables, soit jusqu'au **24 mars 2025**, pour transmettre par écrit, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales, toute observation ou tout document relatif au présent avis et pour confirmer votre capacité d'accueil. Ceux-ci seront analysés par la Direction de l'enseignement privé et soumis à la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP), qui les prendra en considération pour rendre son avis, ainsi qu'à la ministre, qui les prendra en considération pour rendre sa décision. Il convient de rappeler que les documents transmis doivent être en français.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La directrice,



Amélie Rochette-Gagnon

Annexe 1
Notification à l'égard du nombre maximal d'élèves admissible

Dans la demande déposée, la capacité d'accueil que vous avez déclarée est de 649 à l'installation du Collège Universel – Campus Montréal. En fonction des plans soumis, cela est conforme à nos observations et au *Code national du bâtiment* (Division B, partie 3 – Protection contre l'incendie, sécurité des occupants et accessibilité).

Sous réserve de l'autorisation finale, le nombre maximal d'élèves admissible (NMEA), c'est-à-dire le nombre maximal d'étudiants inscrits par session, serait modifié à votre permis; il passerait de 1 270 à 1 400 à l'installation du Collège Universel – Campus Montréal en raison de l'augmentation des prévisions d'effectifs. Le NMEA inclut les étudiants inscrits en présentiel et en formation à distance. Il est déterminé en fonction de la capacité d'accueil et de plusieurs autres facteurs, notamment les plages horaires, l'historique des inscriptions, la prévision d'effectifs et son réalisme, etc.

Le NMEA peut faire l'objet d'une demande de modification de permis ultérieurement.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Nathalie Bédard (nathalie bedard@mes gouv qc ca)*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2025/03/26 13 35*
À *jm zakaria@collegeuniversel ca*
Cc *infogatineau@cuniversel ca*
Sujet *Rappel Avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis [GAC #011646/]*

Bonjour,

Vous aviez jusqu'au 24 mars pour répondre à l'avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis. Pourriez-vous répondre d'ici demain le 27 mars ou nous fournir une explication.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/03/17 15:02
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca, affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis [GAC:#011646/]

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Amélie Rochette-Gagnon, directrice de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Intermail*
De *jm zakaria@collegeuniversel ca*
Envoyé *2025/03/26 13 48*
À *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Cc *szraida@collegeuniversel ca*
Sujet *Re [EXTERNE] Avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis [GAC #011646/]*

Bonjour,

Par la présente, nous acceptons par la présente la modification au NMEA du Collège Universel – Campus de Montréal.

Désolé pour le retard de réponse.

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 17 mars 2025 à 15:02
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Avis d'intention de modifier le nombre maximal d'élèves admissible au permis [GAC:#011646/]

Image supprimée par l'expéditeur.

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Amélie Rochette-Gagnon, directrice de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *Intermail*
De *szraida@collegeuniversel ca*
Envoyé *2025/06/20 12 54*
À *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Cc *jm zakaria@collegeuniversel ca*
Sujet *Re [EXTERNE] Décision ministérielle Renouvellement et modification de permis [GAC #012932/]*

Bonjour,

Bien reçu. Merci!

Nous serons en attente des correspondances qui vont suivre.

Saloua Zraida
Présidente directrice générale

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Friday, June 20, 2025 12:41:58 PM
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Cc : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Décision ministérielle - Renouvellement et modification de permis [GAC:#012932/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour Madame Zraïda,

Il me fait plaisir de vous informer par la présente que la ministre de l'Enseignement supérieur a rendu une décision favorable relativement aux demandes suivantes du Collège Universel :

- Le renouvellement de son permis, pour une durée de quatre ans, pour continuer à offrir, avec agrément aux fins de subventions, les programmes d'études suivants :
  - À son installation du Collège Universel – Campus Gatineau, onze programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et sept programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC);
  - À son installation du Collège Universel – Campus Montréal, quatre programmes d'études conduisant au DEC et dix programmes d'études conduisant à une AEC.
- La modification de son permis pour :
  - l'ajout de locaux situés au 1er et au 3e étage du 228-234, boulevard Saint-Joseph à Gatineau;
  - l'ajout, sur le permis, de l'adresse du 228-234, boulevard Saint-Joseph à Gatineau.

Par ailleurs, le nombre maximal d'élèves admissible (NMEA) de l'installation du Collège Universel – Campus Montréal a été modifié pour 1 400.

Le nouveau permis sera valide du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029. Un envoi officiel précisant les détails motivant la décision suivra dans les prochaines semaines, accompagné de votre nouveau permis. En ce qui concerne le changement d'adresse pour le 228-234, boulevard Saint-Joseph à Gatineau, et le NMEA qui y sera associé, l'émission du permis reflétant ces modifications ne se fera qu'à la réception des documents et des renseignements précisés dans l'envoi officiel prochain. Enfin, les différents suivis administratifs se feront également dans les prochaines semaines.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Cordiales salutations,

Marie-Andrée Houde | Coordonnatrice par intérim
Direction de l’enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 21 juillet 2025

Madame Saloua Zraïda
Directrice générale
Collège Universel
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3
szraida@collegeuniversel.ca

Objet : Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE nº 4695)

Madame la Directrice générale,

Nous vous informons par la présente que la ministre de l'Enseignement supérieur, après avoir recueilli l'avis de la Commission consultative de l'enseignement privé ainsi que tous les renseignements et documents fournis par votre établissement, a rendu une décision favorable relative à votre demande de renouvellement et de modification de permis. Le renouvellement du permis de l'établissement est pour une période de quatre ans, soit du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029. Par ce délai, le Ministère pourra suivre la mise en œuvre des services éducatifs à la nouvelle adresse. De plus, le nombre maximal d'élèves admissible (NMEA) de l'installation du Collège Universel – Campus Montréal a été modifié pour 1 400.

Vous trouverez ci-joint le nouveau permis relatif à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales. En ce qui concerne le changement d'adresse et le NMEA qui y sera associé, l'émission du permis reflétant ces modifications ne se fera qu'à la réception des documents et des renseignements précisés à l'annexe 1, confirmant ainsi le respect des exigences de l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé*, et ce, tant pour cette demande que celle présentée l'an dernier. Ces documents et ces renseignements devront être transmis par écrit, en répondant au billet reçu par courriel de la part du guichet des affaires collégiales.

Comme à l'habitude, nous vous rappelons l'importance de vous assurer que les renseignements figurant au Registre des entreprises du Québec et dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien complets et à jour, et que la transmission des données relatives aux inscriptions et aux sanctions des étudiants est effectuée dans les délais requis dans les systèmes Socrate et SYSEC.

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.quebec.ca

Pour toute question relative à la présente, nous vous invitons également à communiquer avec notre direction, par l'intermédiaire du guichet des affaires collégiales, à la section « L'enseignement privé au collégial ».

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La directrice,



Amélie Rochette-Gagnon

p. j. : 3

Annexe 1
Exigences relatives à l'émission du permis

Le permis indiquant la nouvelle adresse et le nouveau NMEA sera délivré à l'établissement à la réception des documents et des renseignements suivants, en respect de l'article 20 de la *Loi sur l'enseignement privé* :

- La démonstration que les rénovations de la nouvelle adresse ont été effectuées selon les plans requis et déjà soumis;
- La démonstration que la nouvelle installation dispose des équipements requis pour offrir les programmes d'études autorisés;
- La démonstration que la nouvelle adresse est prête à offrir les programmes d'études autorisés.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Thien-Kim Nguyen (thien-kim.nguyen@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2026/01/22 14:01*
***À**: jm.zakaria@collegeuniversel.ca*
***Sujet**: RE: [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]*

Bonjour,

Oui, les locaux sont autorisés pour offrir les services éducatifs. Vous recevrez le permis dans les prochains jours mais vous pouvez y accueillir les étudiants.

Merci et bonne journée,

Kim Nguyen | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2026/01/22 09:50
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Est-ce que je peux considérer cela comme une autorisation d'utiliser mes locaux et pouvoir y offrir des services éducatifs ou je dois absolument attendre le permis pour le faire?

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 janvier 2026 09:48
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Enseignement supérieur Québec

Bonjour M. Mouhtadi,

Merci d'avoir fait parvenir le document demandé. Le permis avec les modifications vous sera acheminé dans les prochains jours.

Bonne journée à vous,

Kim Nguyen | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2026/01/22 09:22
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] RE:EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Bonjour,

Voici le contrat le plus récent avec la ville de Gatineau.

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 janvier 2026 08:11
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] RE:EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Merci d'avoir joint les documents demandés et confirmé l'adresse à inscrire au permis. Nous procéderons à l'impression du permis avec les modifications.

De plus, seriez-vous en mesure de fournir un contrat avec la ville de Gatineau plus récent, celui fourni était pour la période du 2023-01-01 au 2023-12-12.

Merci et bonne journée à vous,

Kim Nguyen | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2026/01/16 14:17
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] RE:EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Bonjour,

Je vous confirme que l'adresse telle que vous l'avez mentionnée sur votre courriel est correcte.

Pour les cours d'éducation physique, ils se donneront dans notre salle d'entrainement mais aussi dans les locaux de l'UQO et les terrains de la ville selon l'offre de cours de chaque session.

Vous trouverez en pièces jointes des exemples de contrats de location des dernières sessions .

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 janvier 2026 09:47
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] RE:EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour M. Zakaria,

Nous avons bien reçu les photos que vous nous avez fait parvenir. Toutefois, il restait certains éléments à clarifier avant de produire le nouveau permis (voir courriel plus bas du 26 août 2025).

Selon les modifications autorisées en 2023-2024 et en 2024-2025, ainsi que selon les informations récoltées à la suite de nos rencontres TEAMS qui ont eu lieu les 24 et 25 octobre dernier, la nouvelle adresse qui devrait apparaître au permis serait la suivante:

228-234, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec) J8Y 3X4

Sous-sol, 1er, 2e et 3e étage

En effet, les niveaux 1-2-3-4 correspondraient respectivement aux étages S*ous-sol, 1er, 2e et 3e étage* du bail.

Veuillez confirmer le tout afin que l'on indique les informations justes sur le permis.

De plus, comme demandé dans le courriel du 26 août 2025:

Est-ce que l'offre pour les cours d'éducation physique se fait uniquement à l'adresse du 228-234, boulevard Saint-Joseph à Gatineau (sous-sol) et est-ce que les autres adresses mentionnées au permis doivent être retirées (283, boulevard Alexandre Taché et 101, rue Saint-Jean-Bosco à Gatineau)? Si elles doivent être conservées, il est requis de nous transmettre les ententes ou contrats de location conclus avec l'Université du Québec en Outaouais et la ville de Gatineau pour l'accès aux installations sportives.

Merci de confirmer ces informations par écrit en répondant à ce courriel et en faisant parvenir les documents requis le cas échéant.

Bonne journée à vous,

Kim Nguyen | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2026/01/14 11:11
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695) [GAC:#013172/]

Bonjour,

Nous n'avons pas encore reçu le permis pour notre nouvelle installation au 228 boulevard Saint-Joseph, malgré l'envoi des photos de rénovation le 17 novembre 2025.

Merci de nous faire un retour.

Cordialement,

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : mercredi, octobre 8, 2025 8:10 a.m.
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Je me permets un suivi relativement à votre projet de déménagement pour l'installation Collège Universel – Campus Gatineau. Lors de notre dernière rencontre, vous aviez évoqué la fin des travaux aux alentours du 30 septembre. Pouvez-vous me faire un suivi sur le déroulement de ceux-ci?

Merci,

Marie-Andrée Houde | Coordonnatrice par intérim
Direction de l'enseignement privé

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/08/26 17:14
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695) [GAC:#013172/]

Bonjour,

J'accuse réception des photos transmises par courriel le 22 août 2025 (billet no 13172) dans le cadre du suivi de votre demande de renouvellement de permis de 2024-2025 et de modification de permis de 2023-2024.

En suivi de cet envoi, voici certaines demandes de précisions nécessaires en vue de l'émission du permis, le cas échéant :

Pour l'installation Collège Universel – Campus Gatineau (690555)

- Est-ce que les étudiants et les employés fréquentent dorénavant uniquement le bâtiment situé au 228-234, boulevard Saint-Joseph à Gatineau?
- Il est indiqué dans l'Annexe D du bail que le 3e étage ne serait disponible qu'à compter du 1er juillet 2026. Est-ce que la date d'occupation a été devancée?
- Il avait été discuté lors de l'analyse de la demande de 2024-2025 que l'adresse du 290, boulevard Saint-Joseph pourrait être utilisée jusqu'à l'échéance du bail prévue le 31 août 2026. Est-ce que l'adresse du 290, boulevard Saint-Joseph à Gatineau peut être retirée du permis dès maintenant?
- Est-ce que les précisions pour les locaux à indiquer au permis pour le 228-234, boulevard Saint-Joseph, pour les services éducatifs autorisés (pour les étudiants), sont bien les suivantes : sous-sol, 2e étage et 3e étage? Le 1er étage étant réservé pour l'administratif du Collège? Dans votre courriel du 22 août, vous parlez des niveaux 1 (cafétéria et gymnase) et 3 (pour les services éducatifs). Ainsi, des précisions seraient requises.
- Est-ce que l'offre pour les cours d'éducation physique se fait uniquement à l'adresse du 228-234, boulevard Saint-Joseph à Gatineau (sous-sol) et est-ce que les autres adresses mentionnées au permis doivent être retirées (283, boulevard Alexandre Taché et 101, rue Saint-Jean-Bosco à Gatineau)? Si elles doivent être conservées, il serait requis de nous transmettre les ententes ou contrats de location conclus avec l'Université du Québec en Outaouais et la ville de Gatineau pour l'accès aux installations sportives.
- Le NMEA de cette installation est établi à 2 000 et sera indiqué au permis.
- Pouvez-vous nous transmettre des photos de l'avancement des travaux du niveau 1 (cafétéria et gymnase) afin que nous jugions s'ils sont assez avancés pour que ces locaux soient ajoutés au permis?

Je joins la liste des locaux qui étaient indiqués pour le 228-234, boulevard Saint-Joseph dans la demande de 2024-2025. Il pourrait être utile d'indiquer pour chacun d'eux l'étage où il se situe et nous confirmer qu'ils sont tous listés.

Local	Étage
2A	
2B	
2C	
2D	
2E	
2F	
2G	
2H	
2I	
4A	
4B	
4C	
4D	
4E	
4F	
4G	

4H	
Gymnase	
Salle d'étude 2e	
Salle d'étude 3e	
Cafétéria	

Les précisions sur les locaux à indiquer au permis doivent aussi corroborer ce qui est indiqué dans les baux en ce qui concerne les étages à indiquer. Je joins donc également les baux transmis dans votre demande de 2024-2025.

Si vous le souhaitez, une rencontre peut être organisée pour discuter des questions ci-dessus et afin de clarifier les modifications qui pourraient être apportées au permis.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Cordiales salutations,

Marie-Andrée Houde | Coordonnatrice par intérim
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/08/21 16:58
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Cc: szraida@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695) [GAC:#013172/]

Bonjour,

À la suite de la réception de votre lettre concernant le renouvellement et la modification du permis du Collège Universel, nous vous transmettons, dans le lien suivant Photos 228-stjo 21082025.zip, les photographies démontrant que les travaux du niveau 3, lequel accueille les services éducatifs du Collège, ont été effectués conformément aux plans déjà soumis. Ce niveau est entièrement aménagé, dispose des équipements requis et est prêt à offrir les programmes d'études autorisés.

Nous tenons également à préciser que les travaux du niveau 1 (cafétéria et gymnases) sont dans un état avancé d'aménagement et seront complétés d'ici la fin du mois de septembre. Ces aménagements n'ont toutefois aucun impact sur l'accueil des étudiants, et la délivrance des services éducatifs qui sont concentrés au niveau 3.

Le Collège attend avec diligence la délivrance du permis par le Ministère pour les nouveaux espaces. Par ailleurs, la direction du Collège serait honorée de vous accueillir pour une visite de nos nouvelles installations.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre dossier et demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Zakaria, JAMAI MOUHTADI *(Il/He/Him)*
Directeur réseau des campus et recherche
290, boul. Saint-Joseph - #200
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone : +1 819 773 4220
Télécopieur : +1 819 776-1369
Rendez-vous : bit.ly/RDV-ZJM

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 juillet 2025 11:11
À : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Cc : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Renouvellement et modification de permis (demande ETAPE no 4695)[GAC:#013172/]

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par Amélie Rochette-Gagnon, directrice de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:18
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/08/29 08:55
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Bonjour,

Je vois qu'une demande (nº 4906) a aussi été créée, probablement celle qui n'incluait pas l'agrément. Si celle-ci n'est plus valide, vous pourriez la supprimer.

Cordiales salutations,

Marie-Andrée Houde | Coordonnatrice par intérim
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/08/28 17:31
À: Etape-Pilote@education.gouv.qc.ca, affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Merci beaucoup

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 août 2025 17:09
À : Etape-Pilote <Etape-Pilote@education.gouv.qc.ca>; Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Pour l'ajout du programme 200.C1 ainsi que du service éducatif Préuniversitaire, il n'y a pas d'autres solutions pour la demande en cours que de l'ajouter manuelle comme cela est proposé par le service technique. Cela créera effectivement de nouveaux champs dans d'autres sections (p. ex. la section 9.3.4 relative aux équipements). Pour ces sections, vous pourriez seulement mentionner que le programme est déjà autorisé au permis, sans plus. Nous avons identifié la raison pour laquelle cette problématique est survenue et cela découle d'une information manquante dans le système GDUNO duquel des informations alimentant ETAPE sont prélevées. Cette situation ne se reproduira pas pour vos prochaines demandes.

Pour les programmes 200.B1 et 300.A1 qui apparaissent à l'annexe 3, veuillez ne pas tenir compte du commentaire « Programmes non autorisés sur le permis pour lesquels l'agrément est demandé ». Cela découle de votre demande d'ajout des programmes avec agrément pour l'installation de Montréal. Le système les indique à cette section parce qu'un ajout de programme est demandé, mais ne semble pas détecter qu'ils sont déjà autorisés à une autre installation. Cela sera corrigé ultérieurement et n'apparaîtra plus pour de prochaines demandes.

Cordiales salutations,

Marie-Andrée Houde | Coordonnatrice par intérim
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/08/27 09:27
À: Etape-Pilote@education.gouv.qc.ca, Zakaria Jamai Mouhtadi
Cc: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Je comprends que je peux l'ajouter, mais ça va rajouter des champs à remplir comme si c'était un programme qui n'était pas sur notre permis alors qu'il l'est, mais si vous me dites que la façon la plus simple est de procéder ainsi, je vais le faire.

Aussi, dans l'annexe 3, J'ai les programmes 200.B1 et 300.A1 qui apparaissent sous : Programmes non autorisés sur le permis pour lesquels l'agrément est demandé.

De : Etape-Pilote <Etape-Pilote@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 août 2025 09:20
À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Cc : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Éducation Québec

Bonjour,

Comme indiqué dans la capture d'écran ci-dessous, lorsque j'ai consulté votre dernière demande complétée (Demande no 4695) pour votre campus de Montréal, je n'ai pas trouvé le service éducatif **Préuniversitaire** ni le programme **200C1** déjà enregistrés.

690557 - Collège Universel - Campus Montréal

Services offerts

Diplôme	
AEC	Technique
DEC	Technique

Par contre, vous pouvez les ajouter sans problème en procédant ainsi :

1. Cliquer sur **Ajouter un service éducatif** et sélectionner le service **Préuniversitaire**.
2. Ensuite, cliquer sur **Gérer les programmes**.
3. Ajouter le programme **200C1**.

N'hésitez pas à me tenir informé si vous rencontrez des difficultés lors de l'ajout.

Merci et bonne journée,

Maher Mahmoudi

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 août 2025 17:43
À : jm.zakaria@collegeuniversel.ca <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Cc : Etape-Pilote <Etape-Pilote@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]



Bonjour,

Je transmets votre demande concernant les programmes apparaissant à l'installation de Montréal à l'équipe du pilotage du système ETAPE.

Veuillez répondre à ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Zakaria Jamai Mouhtadi
Envoyé: 2025/08/25 11:11
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Bonjour,

Aussi, nous avons remarqué dans Étape que pour notre campus à Montréal, le service éducatif Préuniversitaire ainsi que le programme 200.C1 que nous avons sur notre permis n'apparaissent pas.

Est-ce possible de corriger cette erreur?

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 août 2025 09:57

À : Zakaria Jamai Mouhtadi <jm.zakaria@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Accusé de réception de la demande [GAC:#013576/]

Enseignement supérieur
Québec

Accusé de réception d'une demande au guichet des affaires collégiales

Bonjour,

La présente confirme que votre demande (voir le détail ci-dessous) a bien été transmise au guichet des affaires collégiales du ministère de l'Enseignement supérieur.

Pour y répondre, le billet #013576 a été créé et sera acheminé vers l'équipe responsable pour traitement dans les meilleurs délais.

Veuillez répondre à ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

L'équipe du guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous sommes en train de faire une demande de modification de permis pour ajouter une installation du Collège Universel à Sherbrooke en y ajoutant un programme préuniversitaire agréé et pour modifier notre installation à Montréal pour y ajouter un étage pour des salles de classe.

Nous avons choisi les 2 types de demandes suivantes :

- Modification de permis : ajout ou retrait de service éducatif ou de programme
- Modification de permis : ajout ou retrait d'installation

Est ce les bons choix?

C'est quoi la date limite pour le dépôt de la demande, est ce le 1er novembre 2025 comme Étape l'a mentionné au début de la saisie?

Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:22
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet - Transmission demande ETAPE [GAC:#013741/]

Enseignement supérieur Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/09/03 12:13
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet - Transmission demande ETAPE [GAC:#013741/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #013741 (voir le détail ci-dessous).

La demande ETAPE nº 4907 a été réouverte afin de vous permettre de la transmettre.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Cordiales salutations,

Marie-Andrée Houde | Coordonnatrice par intérim
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur

Bonjour,

Nous essayons de transmettre la demande 4907, mais ca me dit que la date limite est dépassé. Lors d'une discussion précédente, on m'a informé que c'était possible de transmettre le 2 vu que le 1er était un jour férié.

Pouvez-vous ouvrir le système pour qu'on puisse transmettre.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Thien-Kim Nguyen (thien-kim.nguyen@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2025/11/24 09:43*
***À**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Sujet**: RE: Retour de la demande ETAPE no 4907 - Collège Universel [GAC:#013936/]*

Bonjour M. Jamai Mouhtadi,

En réponse à votre demande, nous vous proposons une rencontre TEAMS afin de vous accompagner dans la transmission de l'annexe 8, aujourd'hui, à 14h30 si cela vous convient. Vous recevrez une convocation sous peu.

De plus, en suivi du courriel qui vous a été acheminé le 17 septembre dernier, nous vous rappelons de faire parvenir le formulaire de débit préautorisé joint au présent billet pour les droits exigibles.

Merci et bonne journée,

Kim Nguyen | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/11/07 16:28
À: jm.zakaria@collegeuniversel.ca
Sujet: Retour de la demande ETAPE no 4907 - Collège Universel [GAC:#013936/]

Bonjour,

Concernant votre demande :

Votre établissement a déposé, le 3 septembre 2025, une demande de délivrance de permis par le biais du système ETAPE. Or, votre formulaire ETAPE n^{o} 4907 est incomplet. Telle que présentée, votre demande ne répond pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1). De plus, il est possible que de l'information et des documents supplémentaires vous soient demandés en complément de votre demande. Les détails concernant tous les éléments nécessaires à l'analyse se trouvent dans la pièce jointe au présent courriel.

Délai de réponse :

Le formulaire ETAPE n^{o} 4907 est donc de nouveau accessible pour que vous puissiez le réviser en fonction des éléments identifiés. Vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au **21 novembre 2025**, pour apporter les modifications au formulaire et le transmettre de nouveau par le biais du système ETAPE. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. À défaut d'une demande complète répondant aux exigences de l'article 6 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et de l'annexe A de ce règlement, la demande sera analysée avec les seuls éléments qui y sont contenus.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toute question concernant cet envoi.

Meilleures salutations,

p. j. 2

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Annick Voyer

De: Guichet_des_affaires_collégiales
Envoyé: 31 mars 2026 15:18
À: Annick Voyer
Objet: FW: RE: RE: RE: RE: [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Enseignement supérieur

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/11/29 08:33
À: ltanzi@cuniversel.ca
Sujet: RE: RE: RE: RE: [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Bonjour,

Dans le cadre de la transmission annuelle des états financiers de votre établissement, nous vous informons que tous les documents ont été reçus au Ministère, tels qu'exigés dans le Mandat accordé à l'auditeur indépendant des établissements d'enseignement collégial privés.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Luisa Tanzi
Envoyé: 2023/11/28 16:20
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: RE: RE: [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Bonjour

Veuillez trouver ci-joint le rapport de Direction et les états financiers avec le nom corrigé.

Veuillez me faire savoir si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Merci

Luisa Tanzi, CPA
Directrices des Ressources Administratives RH
et Finances

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 novembre 2023 09:46
À : Luisa Tanzi <ltanzi@cuniversel.ca>
Objet : RE: RE: RE: [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Enseignement supérieur

Bonjour,

Merci de nous transmettre des états financiers modifiés avec le bon nom du titulaire du permis.

De plus, nous constatons une autre erreur au TRAFEP 2023. Il est indiqué 0 à subvention du Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur. Pourtant, votre collège est toujours agréé. La somme a été indiquée dans "Subventions -Autres ministères". Il faudrait apporter la modification et nous transmettre des vecteurs corrigés car ceci vient modifier nos statistiques.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Luisa Tanzi
Envoyé: 2023/11/15 18:55
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Bonjour,

Merci pour votre message et d'avoir attiré notre attention sur ces questions. Nous tenons à vous assurer que nous prendrons les mesures nécessaires pour remédier à ces problèmes promptement.

Nous confirmons que les états financiers que nous avons soumis sont bien ceux du titulaire du permis, à savoir Collège Universel. Nous contacterons immédiatement notre cabinet comptable pour corriger les erreurs identifiées et soumettre une version révisée des états financiers dans les plus brefs délais. De plus, nous tenons à vous informer que le rapport de direction sera également transmis dès que possible.

Nous nous excusons pour tout inconvénient et nous restons à votre disposition pour toute clarification supplémentaire,

Merci

COLLÈGE UNIVERSEL
CAMPUS GATINEAU
PROMOUVOIR L'ÊTRE ET LE SAVOIR

Luisa Tanzi, CPA
Directrices des Ressources Administratives RH
et Finances
514 887-8553

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 novembre 2023 08:38
À : Luisa Tanzi <ltanzi@cuniversel.ca>
Objet : RE: RE: [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Enseignement supérieur

Bonjour,

Nous n'avions pas reçu vos états financiers car vous ne devez plus les transmettre à l'adresse trafep. Tel qu'indiqué dans le mandat, vous devez les transmettre au Guichet des affaires collégiales. De plus, il y est également indiqué que la date limite cette année était le 27 octobre.

Également, il manque toujours le rapport de direction.

Finalement, nous constatons dans les états financiers, qu'il est indiqué "Collège Universel - Campus Gatineau (une division du Collège Universel". Or, vous devez présenter les états financiers du titulaire du permis, soit "Collège Universel". Veuillez nous confirmer que les états financiers sont ceux du titulaire du permis et non seulement une partie. Si ce n'est pas le cas, vous devrez nous transmettre les états financiers du titulaire et produire de nouveaux vecteurs.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Luisa Tanzi
Envoyé: 2023/11/10 14:31
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Cc: szraida@cuniversel.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre courriel date d'aujourd'hui concernant la transmission des états financiers annuels de notre entreprise.

Conscients de l'importance de ce processus et de la nécessite de respecter les délais prescrits, nous tenons à confirmer que tous les documents requis ont été dument transmis le 1iere novembre 2023 conformément aux instructions énoncées dans le document intitule Transmission des fichiers Trafep au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement Supérieur.

Nous avons joint une copie des documents transmis pour votre référence.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations supplémentaires

Merci,

Luisa Tanzi, CPA
Directrices des Ressources Administratives RH et Finance
Collège Universel

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Friday, November 10, 2023 10:27:24 AM
À : Affaires-Collégiales <affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]



Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux,

La Direction de l'enseignement privé a procédé à la vérification de la transmission de vos états financiers annuels. Selon, le mandat de l'auditeur, ceux-ci devaient être transmis au plus tard dans les 120 jours après la date de fin de l'année financière de l'établissement, soit au plus tard le 27 octobre 2023.

Notre équipe constate que le dossier de votre établissement est incomplet à ce jour. La liste de tous les documents exigés se retrouve dans le mandat de l'auditeur. De plus, les informations concernant la transmission des documents financiers vous ont été envoyées le 1er juin 2023.

Nous comptons sur votre collaboration afin que les documents requis soient transmis au Ministère **au plus tard le 24 novembre 2023.**

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

TR: C56 Collège Universel

Bonjour Voici les deux vecteurs officiels ainsi que le Trafep 2023 rapport officiel et le rapport de L'Auditeur indépendant. Merci, Luisa Tanzi, CPA Directrices des service Financier Collège Universel

Amélie Rochette-Gagnon

De: Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé: 15 septembre 2023 21:10
À: Nathalie Bédard
Objet: Re: [EXTERNE] Liste des programmes sur le site de l'IRCC

Bonjour Mme Bédard,

Nous apprécions grandement les efforts que vous et votre équipe avez déployés dans ce dossier. Nous attendons avec impatience la résolution de cette situation, car elle entrave nos efforts de recrutement et, comme vous pouvez le constater, suscite le doute et la confusion parmi les étudiants internationaux.

Merci pour ce suivi, et passez un excellent week-end.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 15 septembre 2023 à 15:13
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Liste des programmes sur le site de l'IRCC

Bonjour M. Blais,

Je tenais à vous informer qu'un étudiant désirant s'inscrire au Collège Universel – Campus Montréal a appelé au ministère pour avoir la confirmation que le programme dans lequel il voulait s'inscrire donnait droit au PTPD même si le programme n'apparaît pas sur le site de l'IRCC. Je lui ai confirmé qu'il pouvait se fier à la lettre du ministère que vous lui aviez transmis.

Bonne journée !

Nathalie Bédard (elle) | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2023/09/01 14:29*
***À**: dblais@cuniversel.ca*
***Sujet**: Programmes d'études conduisant au permis de travail post-diplôme [GAC:#003696/]*

Monsieur,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 1er septembre 2023

Collège Universel
À l'attention de : Monsieur Dominique Blais
205, avenue Viger Ouest, 1er étage
Montréal (Québec) H2Z 1G2
dblais@cuniversel.ca

Objet : Programmes d'études conduisant au permis de travail post-diplôme

Monsieur,

La présente vise à confirmer qu'il est prévu que les programmes d'études d'un minimum de 900 heures conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC), offerts avec agrément aux fins de subventions par un établissement d'enseignement collégial privé au Québec, soient toujours admissibles au permis de travail post-diplôme (PTPD).

Toutefois, il convient de rappeler que le PTPD relève d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), et que les étudiants doivent aussi remplir d'autres critères d'admissibilité.

La liste des programmes admissibles, offerts par le Collège Universel en 2023-2024, se trouve en annexe.

Pour toute question, je vous invite à communiquer avec notre direction, par l'intermédiaire du guichet des affaires collégiales, à la section « L'enseignement privé au collégial ».

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,

Eric Beauregard

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Annexe
Liste des programmes

Collège Universel – Campus Gatineau

Sciences de la nature (200.B0 et 200.B1)
Sciences humaines (300.A0 et 300.A1)
Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)
Techniques de travail social (388.A0 et 388.A1)
Gestion des opérations de la chaîne logistique (410.A1)
Techniques de services financiers et d'assurances (410.F0)
Techniques de l'informatique (420.B0)
Arts, lettres et communication (500.A1)
Gestion de projet en communications graphiques (581.C0)
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)
Conseils en assurances et en services financiers (LCA.FR)
Organisation et gestion de projets événementiels (LCA.FS)
Commerce électronique (LCA.G1)
Cybersécurité (LEA.E9)
Marketing numérique (NWY.29)

Collège Universel – Campus Montréal

Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1)
Techniques de l'informatique (420.B0)
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)
Commerce électronique (LCA.G1)
Cybersécurité (LEA.E9)
Marketing numérique (NWY.29)

Amélie Rochette-Gagnon

De: Amélie Rochette-Gagnon
Envoyé: 15 septembre 2023 09:54
À: Dominique Blais
Cc: Nathalie Bédard
Objet: RE: [EXTERNE] RE: Questions

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Les changements que nous avons demandés n'ont toujours pas été effectués sur le site Web d'IRCC.

On m'avait déjà répondu que ces dates de modification qui apparaissent sont parfois uniquement des modifications ou mises à jour technologiques, et non de contenu. Et évidemment, cela crée la confusion…

La même date de modification au 12 septembre se trouve sous tous les collèges, que des changements aient été demandés ou non.

Pour le Collège Universel, une fois que les changements seront apportés, les programmes seront divisés par campus, pour bien différencier quels programmes sont admissibles au PTPD selon l'installation. À titre d'exemple, vous pouvez voir comment c'est divisé pour le Collège Ellis et ses trois campus.

Également, un autre indice pour confirmer que les changements souhaités ont été apportés est que les codes de programmes figureront également. Par exemple, cela permettra d'éviter la confusion entre deux programmes qui portent le même nom, mais qui ne seraient pas tous deux admissibles au PTPD.

Vous pourrez donc donner ces explications à vos étudiants au besoin, pour le moment. En espérant que les réels changements pourront se faire incessamment, j'en suis encore une fois désolée!

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 15 septembre 2023 09:39
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Questions
Importance : Haute

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

J'espère que vous allez bien!

Comme vous le savez, j'ai bien reçu la lettre mentionnée ci-dessous. Merci infiniment!

Toutefois, plusieurs étudiants reviennent vers nous en disant que la mise à jour a été effectuée sur le site de l'IRCC et que nos programmes d'études ne sont toujours pas admissibles au PTPD puisque le site du gouvernement du Canada affiche « **Date de modification : 2023-09-12** » et qu'ils n'y figurent toujours pas.

https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes/college-universel-gatineau.html

Y a-t-il eu une erreur?

Merci de bien vouloir confirmer.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Date : jeudi, 31 août 2023 à 15:58
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] RE: Questions

Bonjour M. Blais,

Une lettre vous sera transmise dans les prochains jours à cet effet, via le Guichet des affaires collégiales.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 24 août 2023 15:45
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Questions

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

Merci pour vos explications. Je vous souhaite de passer une excellente journée.

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Date : jeudi, 24 août 2023 à 14:25
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] RE: Questions

Bonjour M. Blais,

Je suis désolée des désagréments causés par la non-exactitude des informations se trouvant sur le site Web d'IRCC. Je vous confirme qu'IRCC a toutes les informations entre les mains pour la mise à jour, mais je ne sais pas la date précise à laquelle le tout sera mis en ligne.

Comme nous sommes responsables de fournir à IRCC cette liste, donc que nous savons avec certitude quels programmes y figureront, j'estime que nous pourrions vous faire parvenir une lettre signée par notre directeur confirmant les programmes admissibles au PTPD offerts par le Collège Universel.

Notre directeur revient de vacances lundi prochain. Je pourrai voir avec lui à ce moment s'il est à l'aise avec cette proposition, ou s'il a une autre option à proposer.

Je ferai le suivi avec vous le plus rapidement possible.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 23 août 2023 11:45
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Questions

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

Nous constatons actuellement une augmentation notable du nombre de questions de la part de nos étudiants internationaux, qui expriment des inquiétudes quant à leur éligibilité au permis de travail postdiplôme (PTPD) après la réussite de leur programme. Cette préoccupation découle du fait que le site Internet de l'IRCC n'a pas encore été mis à jour.

Dans votre courriel ci-dessous, vous avez mentionné que la mise à jour est prévue pour le mois de septembre. Cependant, nous comprenons que nos étudiants souhaitent avoir cette information le plus rapidement possible. Par conséquent, est-il possible de rechercher des moyens d'accélérer ce processus de mise à jour?

De plus, nous nous interrogeons sur l'existence d'un document officiel émis par le ministère que nous pourrions fournir à nos étudiants pour les rassurer et répondre à leurs préoccupations de manière formelle. Un tel document pourrait apporter une grande tranquillité d'esprit à nos étudiants internationaux et renforcer leur confiance dans l'attente d'une mise à jour.

Merci pour l'attention que vous porterez à ce courriel.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 10 juillet 2023 à 13:14
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>

Cc : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] RE: Questions

Bonjour M. Blais,

Je constate que la réponse au billet 3043 vous a été transmise. Je vous transférerai le courriel dans un instant.

Concernant le billet 3085, il a probablement été attribué par erreur à une autre direction, j'ai fait des démarches pour qu'il nous soit transmis. Nous nous assurerons d'y répondre rapidement.

Concernant votre troisième question, c'est nous qui transmettons la mise à jour des programmes admissibles au PTPD à IRCC. Le tout devrait normalement être mis en ligne en septembre. Toutefois, les nouveaux programmes de l'an dernier n'ont pas été mis à jour cette année, qui en était une de transition et de mise en place d'une procédure à cet effet. Les changements ayant pris effet au 1er juillet 2022 et au 1er juillet 2023 devraient donc être en ligne en septembre.

Pour ce qui est du nom de l'établissement sur le site Web d'IRCC, je constate que le nom et les campus sont adéquats, mais pas sur la page où se trouvent les détails pour l'offre des programmes admissibles.

Afficher 10

Nom de l'établissement	Numéro de l'établissement d'enseignement désigné (# d'EED)	Ville	Campus	Offre des programmes admissibles au PTPD
Collège Universel	O19358463105	Gatineau Montréal	Gatineau Montréal	Détails

Pour plus de renseignement concernant étudier au Québec, consultez le site Web du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Admissibilité au PTPD : Collège Universel - Campus Gatineau

Pour être admissible à un permis de travail postdiplôme (PTPD), vous devez satisfaire à toutes les exigences s

Je m'assurerai que cette correction se fasse lors de la transmission de la liste des programmes à jour. Je proposerai deux listes, une pour chacun des campus. Je m'assurerai aussi auprès d'IRCC pour que le changement s'opère à tous les endroits lorsqu'un établissement change de nom, comme dans votre situation.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 10 juillet 2023 12:02
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Questions

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

J'espère que vous allez bien?

La semaine dernière, j'ai envoyé deux demandes au Guichet des affaires collégiales, mais je n'ai pas encore reçu de réponse. Par conséquent, j'ai regroupé mes questions ici et j'aimerais vous demander de bien vouloir m'éclairer à leur sujet.

Question 1 (Billet #003043) : Pouvez-vous svp me transmettre le plus récent formulaire de codification de programme?

Question 2 (Billet #003085) : Le Collège Universel souhaite déposer une demande pour l'obtention d'un DEC préuniversitaire, plus précisément en *Sciences informatiques et mathématiques* (200.C0). Nous aimerions savoir si, tout comme nous l'avons fait pour les AEC et les DEC techniques, nous devons préparer un cahier de programme institutionnel ou si nous devons uniquement soumettre le devis ministériel dans le formulaire ETAPE?

Question 3 (pas demandée via le Guichet) : Pouvez-vous svp m'indiquer la procédure à suivre afin que la liste des programmes admissibles au permis de travail postdiplôme soit mise à jour rapidement sur le site du Gouvernement du Canada et que le nom Collège Universel (pas seulement Campus Gatineau) soit corrigé? (réf : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes/college-universel-gatineau.html)

Merci beaucoup pour votre aide et bonne journée.

Cordialement,

COLLÈGE UNIVERSEL

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:41
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Votre billet [GAC:#003043/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/07/10 13:16
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: Votre billet [GAC:#003043/]

Bonjour,

Comme convenu, Voici la réponse qui vous a été transmise la semaine dernière. L'objet du courriel pouvait porter à confusion.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Amélie Rochette-Gagnon

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/07/05 08:12
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: RE: Vous êtes assigné au billet [GAC:#003043/]

Bonjour M. Blais,

Le formulaire de codification que vous devez remplir ce retrouve dans
Collectinfo https://collecteinfo.education.gouv.qc.ca/collecteinfo/app/portail:form_listing-utilisateurs/fr/a/login

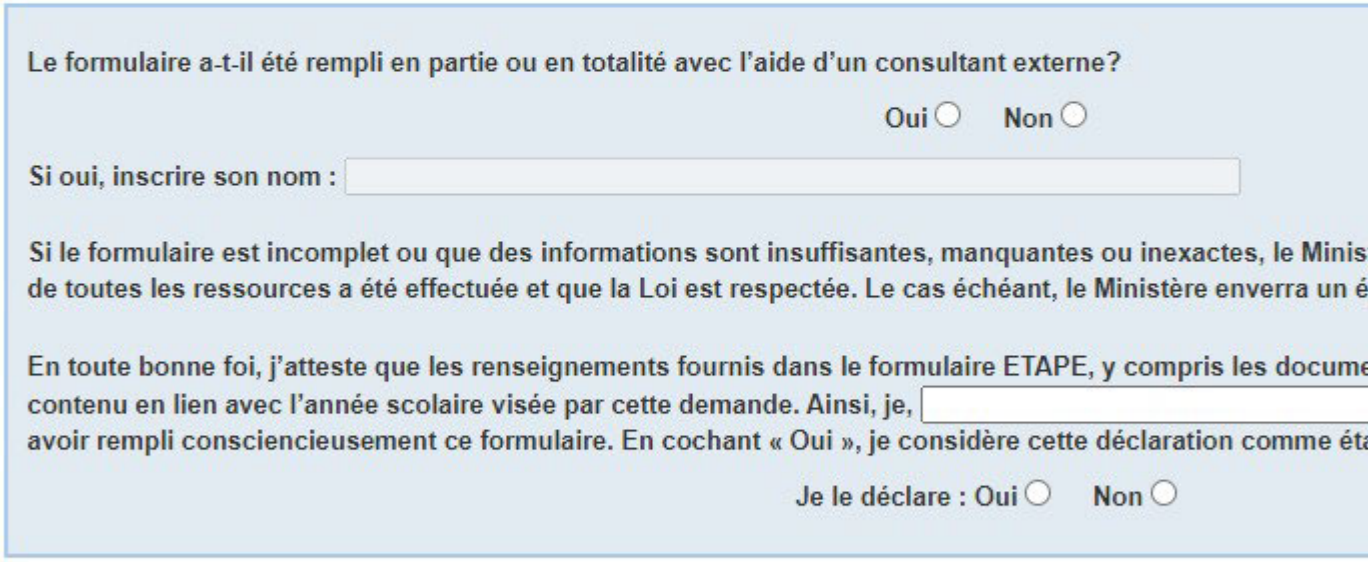
La demande ETAPE #4107 est celle pour laquelle vous venez de recevoir une réponse de la Ministre, elle sera au statut complété bientôt. La nouvelle demande pour l'agrément est la #4306. Comme vous pouvez le constater sur l'imprime écran la date de dépôt est bien le 1er septembre 2023.


» Information sur l'établissement :

Nom officiel de l'établissement : Collège Universel
Code de l'établissement : 690555
Numéro de demande ETAPE : 4306
Type de demande : Agrément
Modification - serv. éducatifs

Cliquer sur « Transmettre » au bas de la page, après avoir coché la case prévue dans la section « Consentemer

11.0 Consentement


Le formulaire a-t-il été rempli en partie ou en totalité avec l'aide d'un consultant externe?

Oui ○ Non ○

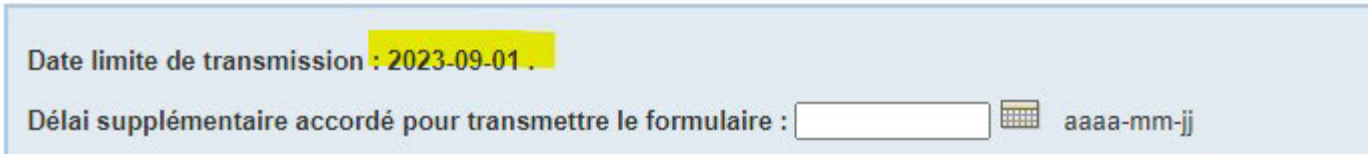
Si oui, inscrire son nom :

Si le formulaire est incomplet ou que des informations sont insuffisantes, manquantes ou inexactes, le Minis
de toutes les ressources a été effectuée et que la Loi est respectée. Le cas échéant, le Ministère enverra un é

En toute bonne foi, j'atteste que les renseignements fournis dans le formulaire ETAPE, y compris les docume
contenu en lien avec l'année scolaire visée par cette demande. Ainsi, je,
avoir rempli consciencieusement ce formulaire. En cochant « Oui », je considère cette déclaration comme éta

Je le déclare : Oui ○ Non ○

12.0 Transmission


Date limite de transmission : 2023-09-01 .

Délai supplémentaire accordé pour transmettre le formulaire : aaaa-mm-jj

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Nathalie Bédard
L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: System
Envoyé: 2023/07/04 11:46
À: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca, System
Sujet: Vous êtes assigné au billet [GAC:#003043/]

Bonjour cher/chère collègue,

Une demande concernant ton champ d'expertise a été déposée au Guichet des affaires collégiales.

Le billet #3043 t'as donc été attribué aux fins de suivi ou de traitement.

Demande :

Bonjour,

J'espère que vous allez bien!

J'ai deux petites requêtes pour vous...

Pouvez-vous svp me transmettre la plus récente version du formulaire de codification de programme?

D'autre part, j'ai ouvert une nouvelle demande ETAPE (#4107). Bien que j'aie sélectionné l'option "demande de programme subventionné", il est indiqué dans l'onglet "Transmission" que la date limite de soumission de la demande est le 1er septembre 2022, au lieu du 1er septembre 2023. Avant que je commence à remplir le formulaire, pourriez-vous s'il vous plaît vérifier ce qui se passe de votre côté?

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Cordialement,

Dominique Blais

Bien vouloir modifier **le statut** et **l'état** du billet tout au long du traitement de la demande.

Merci pour ta collaboration toujours très appréciée :)

Marie-Claude Proulx | Responsable du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:42
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Demande de précision 200.C0 [GAC:#003085/]

Enseignement supérieur Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/07/12 08:02
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: Demande de précision 200.C0 [GAC:#003085/]

Bonjour M. Blais,

Nous avons pris connaissance du billet #003085 (voir le détail ci-dessous).

Concernant le cahier de programme pour le programme *Sciences informatiques et mathématiques,* vous pouvez nous transmettre le cahier de programme à caractère public, si votre cahier de programme n'est pas prêt. Cependant vous devez nous transmettre votre logigramme. On doit y retrouver chaque cours, la session à laquelle il est offert, les compétences visées, la pondération, le nombre d'heures et le nombre d'unités. Le tout doit inclure la formation générale et complémentaire en plus de la formation spécifique.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Le Collège Universel souhaite déposer une demande pour l'obtention d'un DEC préuniversitaire, plus précisément en *Sciences informatiques et mathématiques* (200.C0).

Nous aimerions savoir si, tout comme nous l'avons fait pour les AEC et les DEC techniques, nous devons préparer un cahier de programme institutionnel ou si nous devons uniquement soumettre le devis ministériel dans le formulaire ETAPE?

Cordialement,

Dominique Blais

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:43
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: Vous êtes assigné au billet [GAC:#004408/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/10/23 17:11
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: RE: Vous êtes assigné au billet [GAC:#004408/]

Bonjour,

Tel qu'indiqué dans le système "Productions", vous devez avoir un code d'usager et un mot de passe. Si vous n'en avez pas, vous devez le demander à financement@education.gouv.qc.ca

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: System
Envoyé: 2023/10/23 17:07
À: annick.voyer@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Vous êtes assigné au billet [GAC:#004408/]

Bonjour cher/chère collègue,

Une demande concernant ton champ d'expertise a été déposée au Guichet des affaires collégiales.

Le billet #4408 t'as donc été attribué aux fins de suivi ou de traitement.

Bien vouloir modifier **le statut** et **l'état** du billet tout au long du traitement de la demande.

Merci pour ta collaboration toujours très appréciée :)

Amélie Rochette-Gagnon | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Ma collègue attitrée aux finances souhaite avoir accès au système TRAFEP. Pouvez-vous svp m'indiquer quelles sont les démarches à suivre?

Cordialement,

Dominique Blais

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:43
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#005047/] Dossier de l'élève

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/11/29 08:09
À: chebert@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#005047/] Dossier de l'élève

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #005047 (voir le détail ci-dessous).

Votre façon de faire d'exiger une copie du certificat d'acceptation du Québec était conforme. Depuis le 15 mars 2023, le MIFI délivrant plutôt une attestation de délivrance de CAQ, c'est une copie de celui-ci qui doit se retrouver dans le dossier de l'élève afin d'être conforme.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Tel qu'indiqué au document: La tenue du dossier de l'élève et du dossier de l'employée ou de l'employé (mars 2023).

On mentionne dans l'article (page 7):

1° la c*opie du certificat d'acceptation du Québec* délivré en vertu de l'article 3 du Règlement sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2.1, r. 3);

Comme établissement nous avons toujours exigé le vrai Certificat (hard copy) ou la nouvelle attestation, et non pas la lettre favorable.

Notre question aujourd'hui est pour fin de vérification du MES.

Est-ce que la lettre favorable est accepté ou pas ?

Dois-t-on accepter la lettre favorable comme un document conforme ?

Nous attendons votre réponse pour fin de conformité de nos dossiers.

Cordialement,

Carole Hébert

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:58
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: RE: RE: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

Enseignement supérieur Québec

De: Pierre Drolet
Envoyé: 2024/11/19 07:58
À: ltanzi@collegeuniversel.ca
Cc: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: RE: RE: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

Éducation Québec

Bonjour Mme Tanzi,

Pouvez-vous me préciser la correction à effectuer au niveau des subventions ainsi que le nouveau nom de l'établissement ?

Je vais aussi avoir besoin de votre fichier T23xxxcf.xlsm svp

Bonne journée

Pierre Drolet | Analyste en informatique
Direction de la planification et du suivi budgétaires
Direction générale des politiques budgétaires et du financement des réseaux
Ministère de l'Éducation | Secteur du financement et du budget
Tél. : 418 646-4225, poste 2338

De : Luisa Tanzi <ltanzi@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 18 novembre 2024 15:39
À : Pierre Drolet <Pierre.Drolet@education.gouv.qc.ca>
Cc : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: RE: RE: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

> Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de ltanzi@collegeuniversel.ca. Pourquoi c'est important

Bonjour Monsieur Drolet,

Je me permets de vous contacter suite aux indications reçues de la Direction de l'enseignement privé concernant des ajustements à apporter pour notre établissement, le Collège Universel.

1. **Revenus de subventions 2023** : Nous avons constaté des écarts dans les données rapportées. Pourriez-vous nous indiquer la marche à suivre pour corriger ces informations ?
2. **Nom du collège** : Nous souhaiterions également apporter une modification au nom actuellement enregistré pour notre établissement.

Je reste disponible pour fournir les documents nécessaires ou répondre à toute question de votre part.

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie.
Cordialement,
Luisa Tanzi, CPA
Directrice des finances
Collège Universel
514 887-8553
luisa.tanzi@collegeuniversel.com

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 novembre 2024 08:29
À : Luisa Tanzi <ltanzi@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: RE: RE: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Il faut communiquer avec Pierre Drolet : pierre.drolet@education.gouv.qc.ca

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Luisa Tanzi
Envoyé: 2024/11/13 20:12
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

Bonjour,

Merci de m'avoir signalé cette situation. Je vais m'assurer d'apporter les corrections nécessaires concernant les revenus de subventions pour 2023 ainsi que la modification du nom du collège.

Cependant, je ne suis pas certaine de la personne ou du service à contacter pour effectuer ces changements. Pourriez-vous me diriger vers le bon interlocuteur ou m'indiquer la procédure à suivre ?

Dans l'attente de vos indications, je vous remercie d'avance.

Cordialement,

Luisa Tanzi, CPA
Directrice des fiances
College Universel
514 887-8553

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 novembre 2024 14:19
À : Luisa Tanzi <ltanzi@collegeuniversel.ca>
Objet : RE: RE: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Également, je viens de me rendre compte d'une erreur au trafep 2024, il n'est pas indiqué les revenus de subventions du Ministère pour l'année 2023. Il y aurait lieu de faire modifier les vecteurs dès maintenant. Par le fait même, vous pourriez demander une modification du nom du collège.

Vous pourrez me faire parvenir les nouveaux vecteurs en répondant à ce message.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Luisa Tanzi
Envoyé: 2024/11/07 13:24
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

Bonjour,

Merci pour votre message et pour avoir porté cela à notre attention. Je vous confirme que je veillerai à ce que les modifications nécessaires soient effectuées pour que le nom "Collège Universel" figure sur le TRAFEP l'an prochain.

Bien cordialement,

Luisa Tanzi, CPA
Directrice des finances
College Universel

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 novembre 2024 09:19
À : Luisa Tanzi <ltanzi@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Votre billet [GAC:#009945/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Merci pour les documents transmis. Nous constatons qu'il est écrit : "Collège Universel - Campus Gatineau" sur le TRAFEP. Veuillez nous confirmer que vous ferez la demande pour que ce soit modifié pour "Collège Universel" pour l'an prochain.

Merci

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:00
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#009945/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/12/10 09:17
À: ltanzi@collegeuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#009945/]

Bonjour,

Nous vous remercions pour le suivi.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joints les documents suivants pour votre révision :

1. Les deux Vecteurs,
2. Le Rapport de la Direction,
3. Le Rapport Trafep Financier, et
4. Le Rapport des Vérificateurs Indépendants.

N’hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin de précisions supplémentaires.

Cordialement,
Luisa Tanzi
Directrice des Finances

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:23
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: Réponses questions AEC [GAC:#014653/]

Enseignement supérieur Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/10/30 10:26
À: abelley@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: Réponses questions AEC [GAC:#014653/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #014653 (voir le détail ci-dessous).

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

J'aimerais avoir des détails sur les diplômes d'AEC.

Naturellement le sceau compréssé du Collège dois être sur l'étoile dorée mais est-ce que le sceau compressé dois être aussi fait sur les carton de diplôme ?

Réponse : L'AEC ne nécessite pas de sceau du collège mais vous pouvez le mettre à l'endroit qui vous convient si vous le désirez.

Quelle est la marche à suivre pour l'envoi des diplômes ?

Réponse : Cette démarche est la responsabilité du collège et doit être établie par votre établissement.

Au niveau des archives le diplôme doit t'il être au dossier de l'étudiant en version pdf ?

Réponse : Tous les documents stipulés à l'article 7 du Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial doivent être conservés au dossier des étudiants sous format papier ou numérique, au choix du collège.

Combien de délais suite à la sanction, l'établissement dois remettre le diplôme à l'étudiant ?

Réponse : *La Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et ses règlements ne stipulent aucun délai, cependant un délai raisonnable devrait être pris en considération par votre établissement afin de ne pas créer de préjudice aux étudiants.

Si l'étudiant ne viens pas chercher son diplôme au Collège, comment il peut le recevoir ?

Réponse : le collège doit s'assurer que l'étudiant reçoive son attestation, en main propre ou par la poste.

Le Collège dois garder les diplômes non récupérer comment d'années avant de déchiqueter ?

Réponse : Selon le guide La tenue du dossier de l'élève et du dossier de l'employée ou de l'employé, GUIDE DE RÉFÉRENCE, Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions au collégial qui est disponible sur Quebec.ca, l'attestation doit être conservée 45 ans à partir du moment où l'élève cesse de fréquenter l'établissement ou jusqu'à ce que l'élève ait atteint 65 ans d'âge et ensuite le document peut être détruit.

Si vous avez un document de référence, j'aimerais bien le recevoir.

Réponse : Je vous réfère à l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales* et au *Guide administratif de la sanction des études collégiales* (point 9.6, page 96) qui se trouve dans la Section sécurisée de l'enseignement supérieur. Les éléments devant se trouver sur l'attestation d'études collégiales sont : le nom du document (attestation d'études collégiales), le nom de l'étudiant (incluant ses prénom et nom de famille), le nom du collège (tel qu'inscrit au permis), le nombre d'unités réussies et le titre du programme. De plus il est recommandé que l'attestation soit signée par le ou les représentants du collège.

Merci et bonne journée

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Amélie Rochette-Gagnon
Envoyé: 9 septembre 2025 09:10
À: Saloua Zraida; Jacynthe Carrière-Lalonde
Objet: RE: [EXTERNE] TR: Reddition de comptes PARES et PASME - dernier rappel

Bonjour,

Un grand merci pour votre retour rapide, c'est très apprécié. On m'a aussi confirmé que la déclaration du PARES a bien été reçue.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Directrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5





De : Saloua Zraida <szraida@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 8 septembre 2025 11:27
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>; Jacynthe Carrière-Lalonde <jcarriere@collegeuniversel.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] TR: Reddition de comptes PARES et PASME - dernier rappel

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de szraida@collegeuniversel.ca. Pourquoi c'est important

Bonjour,

Nous avions un enjeu d'accès à Collecteinfo, en particulier pour mon compte, qui avait été désactivé pour une raison que nous ignorons. On semblait l'avoir remplacé plutôt par un accès qui me permettait de voir tous les autres utilisateurs du réseau...

Ceci a été réglé et la transmission est en cours.

Merci

Saloua Zraida
Présidente directrice générale

De : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : lundi, septembre 8, 2025 11:13 a.m.

À : Jacynthe Carrière-Lalonde <jcarriere@collegeuniversel.ca>; Saloua Zraida <szraida@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] TR: Reddition de comptes PARES et PASME - dernier rappel

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Mes collègues de la direction adjointe des stratégies de réussite et de la capacité d'accueil sollicitent mon intervention relativement à la reddition de compte pour le PARES et le PASME pour le Collège Universel.

Vous êtes en retard de plusieurs semaines pour la soumission de vos redditions de compte à ce sujet. Ces redditions sont obligatoires en vertu du régime budgétaire.

Nous vous rappelons par le fait même l'article 64 de la Loi sur l'enseignement privé, qui stipule l'obligation suivante : *L'établissement prépare et transmet au ministre les documents et les renseignements [...] qu'il demande pour l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, à l'époque et dans la forme qu'il détermine*.

J'ai pris connaissance des échanges ici-bas. Avez-vous des enjeux autres? Pourrez-vous transmettre les formulaires bientôt?

Merci pour votre collaboration!

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Directrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

DGACRT
RESPECT
OUVERTURE
COLLABORATION
COMMUNICATION
PROFESSIONNALISME

De : reussite-es <reussite-es@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 septembre 2025 09:56
À : jcarriere@collegeuniversel.ca; szraida@cuniversel.ca
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>; affaires-etudiantes <affaires-etudiantes@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reddition de comptes PARES et PASME - dernier rappel
Importance : Haute

Bonjour,

Nous n'avons toujours pas reçu vos déclarations pour les redditions de comptes du ***Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur*** et du ***Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur***, initialement demandés pour le 15 août dernier. Avez-vous réussi à accéder aux formulaires ?

Nous sommes à finaliser la compilation des données pour l'ensemble des réseaux. Nous vous prions de bien vouloir nous indiquer à quel moment nous allons recevoir vos formulaires.

Cordialement,

Équipe du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur
Direction adjointe des stratégies de réussite et de la capacité d'accueil
Direction générale de l'accessibilité et de la réussite
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Reussite-ES@mes.gouv.qc.ca



De : collecteinfo <collecteinfo@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 août 2025 15:26
À : jcarriere@collegeuniversel.ca
Cc : reussite-es <reussite-es@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Reddition de compte

Éducation Québec

Bonjour,

La direction générale de votre établissement devra vous déléguer le formulaire.

Le formulaire est bien disponible pour le compte de madame Saloua Zraida.

Cordialement,

Soumaya Ouni

Équipe de CollecteInfo
Direction de l'analyse stratégique et économique
Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 17ème étage Québec (Québec) G1R 5A5

Pour toute question, veuillez nous contacter par les billets dans le portail d'aide ou bien en utilisant le lien « Signaler un problème » disponible sur le portail CollecteInfo.

De : reussite-es <reussite-es@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 août 2025 15:08
À : collecteinfo <collecteinfo@education.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Reddition de compte

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Est-ce possible d'indiquer à la personne ci-bas comment obtenir l'accès au formulaire PARES à l'interne de son établissement?

Merci,

Équipe du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur
Direction adjointe des stratégies de réussite et de la capacité d'accueil
Direction générale de l'accessibilité et de la réussite
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Reussite-ES@mes.gouv.qc.ca



De : Jacynthe Carrière-Lalonde <jcarriere@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 21 août 2025 15:05
À : reussite-es <reussite-es@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Reddition de compte

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de jcarriere@collegeuniversel.ca. Pourquoi c'est important

Bonjour,

J'espère que vous allez bien?

J'étais pour remplir la reddition de compte pour PARES, mais malheureusement, la tâche ne m'a pas été affectée.

Est-elle affectée habituellement à la direction générale?

Merci pour votre aide.

Jacynthe Carrière-Lalonde
(Pronom : elle)
Directrice des études
Développement pédagogique et programmes
COLLÈGE UNIVERSEL
290 boulevard Saint-Joseph / 290, Saint-Joseph Boulevard
Bureau 002
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone / Phone : 819-503-2407

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 11:24
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: Transmission des états financiers annuels [GAC:#014746/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca

Envoyé: 2025/11/03 08:54
À: ltanzi@collegeuniversel.ca
Sujet: Transmission des états financiers annuels [GAC:#014746/]

Bonjour,

Dans le cadre de la transmission annuelle des états financiers de votre établissement, nous vous informons que tous les documents ont été reçus au Ministère.

Veuillez noter toutefois que la date limite était le 28 octobre. Il faudrait la respecter pour les prochains états financiers.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Dominique Blais
À : bureau de la conformité
Objet : Re: [EXTERNE] Rencontre discussion étudiants internationaux
Date : 4 décembre 2023 10:11:35
Pièces jointes : image001.png
image015.png
image016.png
image017.png
image019.png
image002.png

Bonjour Mme Veilleux,

Merci grandement pour les informations. Les personnes suivantes seront aussi de la rencontre :

- Zakarai Jamai Mouhtadi (jm.zakaria@cuniversel.ca), directeur des études
- Ghita Bensemlali (gbensemlali@collegeuniversel.ca), directrice des admissions

Est-ce que le 15 décembre à 11h convient toujours?

Merci et bonne journée,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 1 décembre 2023 à 08:52
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] Rencontre discussion étudiants internationaux

Bonjour Monsieur Blais,

Le but de notre échange à venir est d'explorer une situation qui a été portée à notre attention concernant des étudiants internationaux qui sont en attente de débuter leur formation à l'installation de Montréal. Nous vous laissons le soin de décider si des représentants de l'installation de Gatineau doivent être présents.

Du côté du ministère de l'Enseignement supérieur, les personnes suivantes seront présentes :

- Eric Beauregard, directeur de l'enseignement privé;
- Amélie Rochette-Gagnon, coordonnatrice de la direction de l'enseignement privé;
- Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés de la direction de l'enseignement privé;
- Alec-Jean Blouin, conseiller en affaires internationales de la direction de la mobilité étudiante et relations internationales.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !
AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 29 novembre 2023 16:32
À : bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] Rencontre discussion étudiants internationaux

Bonjour Mme Veilleux,

Il serait effectivement opportun que certains collègues participent à cette réunion. Pourriez-vous s'il vous plaît me fournir davantage d'informations sur le sujet de la rencontre afin que je puisse coordonner la participation des personnes appropriées? Est-ce que cela concerne notre campus de Montréal et/ou Gatineau?

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. [redacted]
E. dblais@cuniversel.ca

In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca>
Date : mercredi, 29 novembre 2023 à 16:27
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] Rencontre discussion étudiants internationaux

Bonjour Monsieur Blais,

Nous aimerions organiser une rencontre sur TEAMS d'environ 45 minutes avec vous afin de discuter de certains enjeux concernant les étudiants internationaux admis à votre Collège.
Voici quelques propositions de dates et d'heures :

- 5 décembre 2023 15h30
- 11 décembre 2023 15h
- 13 décembre 2023 15h
- 15 décembre 2023 11h

Faites-nous savoir la date et l'heure qui vous convient d'ici le 1er décembre 2023 et nous vous enverrons une convocation TEAMS par la suite. De plus, si vous croyez que d'autres membres de votre organisation devraient également assister à la rencontre, n'hésitez pas à leur transmettre la convocation.

Merci de votre collaboration,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !
AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Rosanne Veilleux
À : Dominique Blais
Cc : Amélie Rochette-Gagnon; Éric Beauregard
Objet : RE: Deux exemples de lettres
Date : 18 décembre 2023 07:51:52
Pièces jointes : image002.png
image005.png
image009.png
image011.png
image001.png
image012.png
image014.png

Bonjour Monsieur Blais,

Nous vous remercions d'avoir transmis les documents demandés.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !
AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Dominique Blais <dblais@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 17 décembre 2023 20:32
À : Rosanne Veilleux <Rosanne.Veilleux@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Deux exemples de lettres
Importance : Haute

> Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de dblais@collegeuniversel.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour Mme Veilleux,

Pour donner suite à notre réunion de vendredi dernier, je vous adresse deux exemples de lettres caviardées qui ont été remises à des étudiants internationaux pour lesquels le programme d'études n'a pas démarré comme prévu.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C.
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

Amélie Rochette-Gagnon

De: Nathalie Bédard
Envoyé: 23 janvier 2023 08:17
À: Dominique Blais
Cc: Amélie Rochette-Gagnon
Objet: RE: Codification de programme

Bonjour M. Blais,

Je suis responsable de votre demande ETAPE #4107, vous pouvez adresser les questions concernant cette demande via le Guichet des affaires collégiales. Il sera plus simple de regrouper l'ensemble des renseignements à un seul endroit. Amélie Rochette-Gagnon travaillera en collaboration avec moi sur votre demande ETAPE.

Concernant vos questions ci-dessous :

- Vous n'avez pas à fournir le formulaire de codification cependant vous devez nous fournir les cahiers de programme ainsi que l'entente entre le Collège Universel et l'Institut supérieur d'informatique confirmant la vente de ceux-ci.
- Les codes de programme sur le permis d'ISI sont :
    - LCA.B0 Gestion de projets informatiques T.I.
    - LEA.5F Programmation, réseaux et télécommunications
    - LEA.5G Programmation et technologies Internet
    - LEA.5J Réseaux informatiques et sécurité
    - LEA.CU Programmation spécialisée en jeux 2D-3D
    - LEA.E8 Intégration multimédia de sites Web

Bonne journée !
Nathalie Bédard
Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
(418) 266-1338 poste 3565

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 22 janvier 2023 11:21
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Codification de programme

Bonjour Mme Rochette-Gagnon,

Comme vous le savez, nous effectuons une demande d'ajout des programmes de l'ISI à notre permis.

Pouvez-vous svp m'indiquer :

- Si nous devons remplir des formulaires de codification de programme ou si ce n'est pas nécessaire?
- Une confirmation des codes des programmes figurant actuellement au permis de l'ISI?

Merci et bonne journée,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C.
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

Amélie Rochette-Gagnon

De: Saloua Zraida <szraida@cuniversel.ca>
Envoyé: 3 mai 2023 18:18
À: Amélie Rochette-Gagnon; Bruno Boucher
Cc: Nathalie Bilodeau; Éric Beauregard; Dominique Blais
Objet: Re: [EXTERNE] Transmission des dossiers des étudiants de ISI

Bonjour,

Vous pouvez compter sur notre collaboration. Nous vous transmettrons toute l'information dont nous disposons dans ce sens.

Dominique Blais et Bruno Boucher feront le suivi nécessaire.

Cordialement,

Téléchargez Outlook pour iOS

De : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : mercredi, mai 3, 2023 9:31 p.m.
À : Saloua Zraida <szraida@cuniversel.ca>; Bruno Boucher <bboucher@collegeuniversel.ca>
Cc : Nathalie Bilodeau <Nathalie.Bilodeau@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] Transmission des dossiers des étudiants de ISI

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Comme abordé brièvement avec M. Boucher par courriel, le Ministère souhaite obtenir les dossiers des étudiants de l'Institut supérieur d'informatique ISI qui avaient complété leur formation avant le transfert vers le Collège Universel. Dans le cas d'une fermeture d'établissement, le collège doit transmettre au Ministère les dossiers des étudiants ainsi que le registre d'inscription. Toutefois, ISI aurait tout transmis au Collège Universel.

Ainsi, nous vous invitons à communiquer avec Mme Annick Basilières à l'adresse courriel suivante : annick.basilieres@education.gouv.qc.ca ou à la boîte courriel commune : gesdoc@education.gouv.qc.ca, afin d'obtenir la procédure pour les documents à transmettre ainsi que l'identification des dossiers scolaires d'une école fermée pour leur transfert au Centre de conservation des documents (CCD).

Par ailleurs, pouvez-vous nous transmettre une liste d'étudiants de ISI qui pourraient demander un remboursement à partir du cautionnement, puisque les montants requis pour ces étudiants n'auraient pas été conservés en fidéicommis? Nous vous soumettons un modèle de tableau avec les informations requises.

Merci de nous confirmer si nous pourrons obtenir votre collaboration à ces sujets.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé: 15 mai 2023 08:10
À: Annick Basilières
Cc: Amélie Rochette-Gagnon
Objet: Re: [EXTERNE] RE: Dossiers des étudiants de l'ISI

Bonjour,

Merci pour la mise à jour. J'attendrai de vos nouvelles.

Bonne journée,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Annick Basilières <Annick.Basilieres@education.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 12 mai 2023 à 11:46
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [EXTERNE] RE: Dossiers des étudiants de l'ISI

Bonjour,

Nous avons fait une demande pour un transfert de fichier sécurisé. Nous aurons un retour possiblement la semaine prochaine pour préparer l'espace de transfert.

Bonne fin de semaine!

Annick Basilières
Analyste en gestion documentaire et de l'information
DSC – Direction du service à la clientèle

418 643-4256 poste 2129

annick.basilieres@education.gouv.qc.ca | Page intranet de la gestion de l'information

1035, rue De la Chevrotière, 24e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Ce courriel ne vous est pas destiné? Veuillez en informer l'expéditeur et détruire ce message.
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 10 mai 2023 12:57
À : Annick Basilières <Annick.Basilieres@education.gouv.qc.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Dossiers des étudiants de l'ISI

Bonjour Mme Basilières,

Je viens aux nouvelles concernant mon courriel de lundi. Avez-vous des informations pour moi concernant ma demande?

Merci et bonne journée,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. [redacted]
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Date : lundi, 8 mai 2023 à 09:59
À : Annick Basilières <Annick.Basilieres@education.gouv.qc.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Dossiers des étudiants de l'ISI

Bonjour,

Tel qu'indiqué dans mon précédent courriel, tous les documents sont en format numérique.

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2

T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. [redacted]
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

De : Annick Basilières <Annick.Basilieres@education.gouv.qc.ca>
Date : lundi, 8 mai 2023 à 09:43
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : [EXTERNE] RE: Dossiers des étudiants de l'ISI

Bonjour,

Les documents que vous souhaitez transférer sont sous format papier ou numérique?

Merci!

Annick Basilières
Analyste en gestion documentaire et de l'information
DSC – Direction du service à la clientèle

418 643-4256 poste 2129

annick.basilieres@education.gouv.qc.ca | Page intranet de la gestion de l'information

1035, rue De la Chevrotière, 24e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Ce courriel ne vous est pas destiné? Veuillez en informer l'expéditeur et détruire ce message.
Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement.

De : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Envoyé : 8 mai 2023 08:59
À : Annick Basilières <Annick.Basilieres@education.gouv.qc.ca>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Dossiers des étudiants de l'ISI

Bonjour Mme Basilières,

Nous préparons actuellement les dossiers des étudiants de l'Institut Supérieur d'Informatique (ISI) pour leur transfert vers le Centre de conservation des documents, puisque l'ISI a maintenant fermé ses portes. Tous les documents sont disponibles en format numérique.

Pouvez-vous svp m'indiquer la procédure à suivre?

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. [redacted]
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

« *Tout le monde savait que c'était impossible à faire. Puis un jour quelqu'un est arrivé, qui ne le savait pas, et il l'a fait.* » (Winston Churchill)

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Equipements.FT
À : Dany Benoit
Objet : RE: [EXTERNE] RE: Objet : Demande du document MAOB détaillé par programme
Date : 20 octobre 2025 12:13:58
Pièces jointes : Équipements_Technologie de radio-oncologie (142.D0).pdf
image002.png
Équipements_Acupuncture (112.A0).pdf
Équipements_Archives médicales (411.A0).pdf
Équipements_Audioprothèse (160.B0).pdf
Équipements_Optique et lunetterie (160.A0).pdf
Équipements_Orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.F0).pdf
Équipements_Soins infirmiers (180.A0).pdf
Équipements_Soins préhosp. d"urgence (181.A1).pdf
Équipements_Techniques de denturologie (110.B0).pdf
Équipements_Techniques de diététique (120.A0).pdf
Équipements_Techniques de médecine nucléaire (142.F0).pdf
Équipements_Techniques de pharmacie (165.A0).pdf
Équipements_Techniques de physiothérapie (144.A1).pdf
Équipements_Techniques de prothèses dentaires (110.A0).pdf
Équipements_Techniques de thanatologie (171.A0).pdf
Équipements_Techniques d"électrophysiologie médicale (140.A0).pdf
Équipements_Techniques d"hygiène dentaire (111.B0).pdf
Équipements_Techniques d"inhalothérapie (141.A0).pdf
Équipements_Technologie d"analyses biomédicales (140.C0).pdf
Équipements_Technologie de l"échographie médicale (142.G0).pdf
Équipements_Technologie de radiodiagnostic (142.H0).pdf

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe les bases de données ministérielles des besoins en équipements pour les programmes d'études du secteur santé. Veuillez noter qu'il s'agit d'un modèle théorique utilisé par le Ministère, à des fins de financement uniquement, pour les analyses d'incidences financières lors de la dernière actualisation du programme d'études.

Toutefois, ces données ne tiennent pas compte du partage d'équipements possible avec d'autres programmes d'études pour certains types de laboratoires ou avec des partenaires, permettant ainsi de diminuer les besoins en équipements et en locaux dans un collège.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons disponibles pour tout complément d'information, le cas échéant.

Merci et bonne journée,

Aurélie Marchand (elle) | Adjointe exécutive
Direction de la formation technique
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec), G1R 5A5
Aurelie.Marchand@mes.gouv.qc.ca

DGACRT
RESPECT
OUVERTURE
COLLABORATION
COMMUNICATION
PROFESSIONNALISME

De : Dany Benoit <dbenoit@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 17 octobre 2025 12:49
À : Equipements.FT <Equipements.FT@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] RE: Objet : Demande du document MAOB détaillé par programme

Bonjour,

Merci pour la précision, oui, j'apprécierais recevoir les listes d'équipements des programmes d'études du secteur 19 – Santé.

Merci,
Dany Benoit

COLLÈGE UNIVERSEL

Dany Benoit
Directeur du développement
+1 514 290 7026
dbenoit@collegeuniversel.ca
205, av. Viger Ouest
Montréal, QC, H2Z 1G2

De : Equipements.FT <Equipements.FT@mes.gouv.qc.ca>
Date : vendredi, 17 octobre 2025 à 11:27
À : Dany Benoit <dbenoit@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] RE: Objet : Demande du document MAOB détaillé par programme

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de equipements.ft@mes.gouv.qc.ca. Pourquoi c'est important



Bonjour,

Le Ministère n'a pas un seul document qui détaille les équipements de tous les programmes d'études, mais bien une liste par programme.

Je comprends que votre établissement s'intéresse surtout aux programmes d'études en santé.

Souhaitez-vous que je vous fasse parvenir les listes d'équipements des programmes d'études du secteur 19 – Santé ?

Cordialement,

Aurélie Marchand (elle) | Adjointe exécutive
Direction de la formation technique
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec), G1R 5A5
Aurelie.Marchand@mes.gouv.qc.ca



De : Dany Benoit <dbenoit@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 17 octobre 2025 09:20
À : Infrastructures de l'Enseignement supérieur <Infrastructures@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Objet : Demande du document MAOB détaillé par programme

> Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de dbenoit@collegeuniversel.ca. Pourquoi c'est important

Bonjour,

Je me présente : Dany Benoit, Directeur du développement au Collège Universel, situé à Gatineau et à Montréal.

Je souhaite obtenir le document MAOB détaillé par programme, qui regroupe le matériel requis pour chaque programme technique.

Selon l'information reçue, la demande doit être adressée à la Direction des infrastructures à l'adresse suivante : infrastructures@mes.gouv.qc.ca.

Le Collège Universel est actuellement en processus de cueillette d'information, d'analyse et de prise de décision en vue du développement d'un nouveau programme en santé. Le guide MAOB détaillé par programme nous permettra d'estimer les coûts et les besoins associés à la mise en place des infrastructures, des équipements et autres ressources matérielles et informatiques nécessaires à ce projet.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration. N'hésitez pas à me contacter pour toute question ou précision.

Cordialement,
Dany Benoit

COLLÈGE
UNIVERSEL

Dany Benoit
Directeur du développement

+1 514 290 7026
dbenoit@collegeuniversel.ca

205, av. Viger Ouest
Montréal, QC, H2Z 1G2

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Guichet des affaires collégiales
À :	Aurélie Marchand
Objet :	FW: En réponse à votre billet [GAC:#002863/] Équipements liés aux programmes
Date :	27 mars 2026 13:28:42
Pièces jointes :	BD équipements Techniques d"administration et de gestion 410.G0.pdf BD équipements Techniques de pharmacie 165.A0.pdf

Direction de la formation technique | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/06/21 09:03
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#002863/] Équipements liés aux programmes

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du billet #002863 (voir le détail ci-dessous).

Vous trouverez en pièce jointe les bases de données ministérielles des besoins en équipements pour les programmes d'études *Techniques d'administration et de gestion* (410.G0) et *Techniques de pharmacie* (165.A0). Il s'agit de modèles théoriques utilisés par le Ministère, à des fins de financement uniquement, pour les analyses d'incidences financières lors de la dernière actualisation des programmes d'études (2023 et 2021 respectivement). Il est à noter que les prix peuvent avoir varié.

Toutefois, ces données ne tiennent pas compte du partage d'équipements possible avec d'autres programmes d'études pour certains types de laboratoires ou avec des partenaires, permettant ainsi de diminuer les besoins en équipements et en locaux dans un cégep.

Concernant le programme d'études *Sciences informatiques et mathématiques* (200.C0), il n'existe malheureusement pas de base de données d'équipements pour les programmes d'études préuniversitaires.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons disponibles pour tout complément d'information, le cas échéant.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de la formation technique | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Pourriez-vous svp me fournir les listes d'équipements nécessaires pour les programmes d'études suivants ?

- DEC Sciences informatiques et mathématiques (200.C0)
- DEC Techniques d'administration et de gestion (410.G0)
- DEC Techniques de pharmacie (165.A0)

Merci et bonne journée,

Dominique Blais

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De :	Guichet_des_affaires_collégiales
À :	szraida@cuniversel.ca
Objet :	A120 - 2022-2023 [GAC:#002857/]
Date :	20 juin 2023 11:23:06
Pièces jointes :	20200619_PDéry_UNI_A120.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe de la part de Mme Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Direction de la formation technique | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Québec
Gouvernement du Québec
La ministre de l'Enseignement supérieur

Québec, le 19 juin 2023

Madame Saloua Zraida
Présidente du conseil d'administration
Collège Universel – Campus Gatineau
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 200
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3

Madame la Présidente,

À la suite de la réception de vos pièces justificatives, j'ai le plaisir de vous informer que j'accorde un soutien financier de 1 316 $ au Collège Universel – Campus Gatineau pour l'acquisition des équipements liés aux laboratoires de sciences, dans le cadre de l'annexe 120, *Allocation pour la mise à jour de programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) et les laboratoires de sciences*, du *Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial* pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour toute question à ce sujet, je vous invite à communiquer avec l'équipe responsable par l'intermédiaire du Guichet des affaires collégiales.

Enfin, si vous avez l'intention d'organiser une activité publique, d'annoncer le tout dans vos médias sociaux ou de diffuser un communiqué, ou encore pour obtenir un logo ou pour toute question au sujet de l'application du Programme d'identification visuelle, veuillez joindre préalablement la Direction générale des communications à l'adresse dc@education.gouv.qc.ca en indiquant tous les détails de votre projet.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Pascale Déry

Québec
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 781-6500
ministre_mes@mes.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 7e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 687-4093

Hélène Gervais

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 14 juin 2023 09:39
À: Zakaria Jamai Mouhtadi
Objet: Cas de plagiat dans votre établissement - Épreuve uniforme de mai 2023
Pièces jointes: Dé_Plagiat entre étudiants.pdf; [redacted]_Plagiat entre étudiants.pdf; [redacted]_Plagiat entre étudiants.pdf; [redacted]_Plagiat entre étudiants.pdf; [redacted]_Plagiat entre étudiants.pdf

Monsieur le Directeur des études,

Nous vous invitons à prendre connaissance des lettres ci-jointes concernant un cas de plagiat dans votre établissement lors de l'épreuve uniforme de mai dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur des études, nos salutations distinguées.

L'équipe des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

Mélanie Beaulieu

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 10 février 2026 14:48
À: 'szraida@collegeuniversel.ca'
Cc: Saël Gagné-Ouellet
Objet: Lettres de déclaration de plagiat I Épreuve uniforme I 17 décembre 2025
Pièces jointes: 2020610_Étudiant_Plagiat déclaré par le collège Universel-campus MTL.pdf; 20260210_Dé_Plagiat déclaré par le collège Universel-campus MTL_SGO.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par M. Saël Gagné-Ouellet, directeur de la formation générale et préuniversitaire.

Un deuxième courriel vous sera envoyé sous peu avec le mot de passe pour ouvrir les documents.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-correction@mes.gouv.qc.ca

DGACRT
RESPECT
OUVERTURE
COLLABORATION
COMMUNICATION
PROFESSIONNALISME

Mélanie Beaulieu

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 27 juin 2024 11:12
À: Zakaria Jamai Mouhtadi
Objet: Déclaration de plagiat | [redacted]
Pièces jointes: 20240627_SGOuellet_Dé_Déclaré par collège- Matériel non permis- [redacted].pdf; 20240627_SGOuellet_Étudiant_Déclaré par collège - Matériel non permis - [redacted].pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe, de la part de monsieur Saël Gagné-Ouellet, directeur de la formation générale et préuniversitaire.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

Mélanie Beaulieu

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 5 juillet 2024 14:15
À: Zakaria Jamai Mouhtadi
Objet: Déclaration de plagiat | [redacted]
Pièces jointes: 20240704_SGOuellet_Dé_Plagiat plagiat Internet détecté à la correction [redacted].pdf; 20240704_SGOuellet_Étudiant_Plagiat Internet détecté à la correction -[redacted].pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe, de la part de monsieur Saël Gagné-Ouellet, directeur de la formation générale et préuniversitaire.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

Mélanie Beaulieu

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 9 août 2024 13:05
À: chebert@cuniversel.ca
Objet: TR: Demande d'ajout d'un étudiant - EUF SESSION ÉTÉ 2024- 690555
Pièces jointes: OPECH400 - Transmissions à Socrate.pdf

Bonjour,

Le système est présentement fermé. Il n'est donc plus possible pour l'instant d'effectuer des inscriptions tardives. Toutefois, nous ouvrirons le système de nouveau durant une autre période. À ce moment, nous vous avertirons le moment venu.

Salutations,

L'équipe des épreuves uniformes de langue
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

De : Carole Hébert <chebert@cuniversel.ca>
Envoyé : 9 août 2024 12:00
À : eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'ajout d'un étudiant - EUF SESSION ÉTÉ 2024- 690555

Bonjour,

Malheureusement, en raison d'un refus du système, l'inscription d'un de nos étudiants à l'épreuve du 7 août 2024 n'a pas pu être effectuée. Serait-il possible de l'inscrire ?

[redacted]

Merci

Carole Hébert
Agente de soutien administratif
Registrariat et AFE
Administrative support officer

COLLÈGE UNIVERSEL
CAMPUS GATINEAU

290, boulevard Saint-Joseph #200
Gatineau (Qc) J8Y 3G5
Téléphone / Phone : 819-503-2403

Hélène Gervais

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 10 juillet 2025 14:17
À: jcarriere@collegeuniversel.ca
Cc: Saël Gagné-Ouellet
Objet: Déclaration de plagiat EUF mai 2025 _ Collège Universel - Campus Montréal
Pièces jointes: 20250710_SGagné-Ouellet_[redacted]_plagiat_Universel.pdf; 20250710_SGagné-Ouellet_Élève ([redacted])_plagiat_Universel.pdf; 20250710_SGagné-Ouellet_Élève ([redacted])_plagiat_Universel.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints de la part de monsieur Saël Gagné-Ouellet, directeur de la formation générale et préuniversitaire.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue et littérature
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-correction@mes.gouv.qc.ca

Hélène Gervais

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 29 août 2025 12:18
À: Zakaria Jamai Mouhtadi
Cc: Saël Gagné-Ouellet
Objet: Déclaration de plagiat EUF août 2025 _ Collège Universel - Campus Montréal
Pièces jointes: 20250829_SGagné-Ouellet_ZJMouhtadi_Plagiat_Collège Universel -Campus Montréal.pdf; 20250829_SGagné-Ouellet_Étudiant_Plagiat_SYLM70370209_Collège Universel-Campus Montréal.pdf; SYLM70370209.pdf

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints de la part de monsieur Saël Gagné-Ouellet, directeur de la formation générale et préuniversitaire.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue et littérature
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

Mélanie Beaulieu

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 6 février 2026 11:37
À: szraida@collegeuniversel.ca
Cc: Saël Gagné-Ouellet
Objet: Lettres de déclaration de plagiat I Épreuve uniforme I 17 décembre 2025
Pièces jointes: 2026_02_05_Étudiant_Plagiat déclaré par_Collège Universel-Campus Montréal.pdf; 2026_02_05__Dé_Plagiat déclaré par_Collège Universel-Campus Montréal_SGO.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par M. Saël Gagné-Ouellet, directeur de la formation générale et préuniversitaire.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue et littérature
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

Mélanie Beaulieu

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 10 février 2026 14:46
À: jcarriere@collegeuniversel.ca
Cc: Saël Gagné-Ouellet
Objet: Lettres de déclaration de plagiat I Épreuve uniforme I 17 décembre 2025
Pièces jointes: 20260205_Dé_Plagiat déclaré par_collège Uni.-Campus Gatineau_SGO.pdf; 20260205_Etudiant_Plagiat déclaré par le collège Uni._campus_Gatineau.pdf

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par M. Saël Gagné-Ouellet, directeur de la formation générale et préuniversitaire.

Un deuxième courriel vous sera envoyé sous peu avec le mot de passe pour ouvrir les documents.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-correction@mes.gouv.qc.ca



Mélanie Beaulieu

De: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 24 novembre 2023 08:07
À: Valérie L'Heureux
Objet: RE: [EXTERNE] IMPORTANT RAPPEL - Transmission des inscriptions - Épreuve uniforme du 13 décembre 2023

Bonjour,

Nous vous confirmons que nous avons bien reçu vos inscriptions.

Nous vous remercions pour ces précisions.

Salutations,

L'équipe des épreuves uniformes de langue
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

De : Valérie L'Heureux <vlheureux@cuniversel.ca>
Envoyé : 23 novembre 2023 16:37
À : eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: [EXTERNE] IMPORTANT RAPPEL - Transmission des inscriptions - Épreuve uniforme du 13 décembre 2023

Bonjour,

Merci de votre message. Je ne comprends pas. Nous avons transmis une inscription pour l'épreuve uniforme en anglais et 7 en français. Nous voyons dans Socrate qu'elles sont bien transmises. Vous n'avez rien de votre côté?

Merci,

Valérie L'Heureux

Directrice adjointe des études - Organisation scolaire et services aux étudiants

Deputy director of studies - School organization and student services

COLLÈGE
UNIVERSEL
Collège Universel Campus Gatineau

290, boulevard Saint-Joseph Bureau 214
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone / Phone : (819) 503-2400

From: eule-colleges <eule-colleges@mes.gouv.qc.ca>
Sent: Thursday, November 23, 2023 2:35 PM
Subject: [EXTERNE] IMPORTANT RAPPEL - Transmission des inscriptions - Épreuve uniforme du 13 décembre 2023

You don't often get email from eule-colleges@mes.gouv.qc.ca. Learn why this is important

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Nous remarquons qu'à l'heure actuelle, l'ensemble des élèves de votre collège admissibles à l'épreuve uniforme ne semblent pas inscrits à la passation du 13 décembre prochain. Nous souhaitons vous rappeler que la période d'inscription se termine demain, à 11 h 30.

Pourriez-vous nous confirmer si les inscriptions seront effectuées avant la fermeture du système?

Si vous avez besoin de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Cordialement,

L'équipe des épreuves uniformes de langue et littérature
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel : eule-colleges@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 15:59
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#002130/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/03/23 14:15
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#002130/]

Bonjour Dominique Blais,

À la demande formulée dans votre billet nº #002130 :

J'aimerais savoir si l'AEC de spécialisation en Intelligence artificielle est un programme à caractère public?

Si oui, pouvez-vous svp me transmettre le cahier de programme et autres informations pertinentes.

Voici la résolution proposée :
Sans code, nous ne pouvons malheureusement pas faire de vérification.
Vous pouvez faire la validation de votre côté en vous connectant au SOBEC.

Pour ce qui est du programme, vous devrez contacter l'organisme créateur pour obtenir la documentation.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Cordiales salutations !

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 16:11
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#003286/] - Condition d'admission

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/08/08 16:19
À: chebert@cuniversel.ca
Sujet: RE: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#003286/] - Condition d'admission

Bonjour,

Effectivement, un étudiant qui arrive du secondaire n'est pas admissible avant 1 an après la fin de ses études secondaires.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Marie-Claude Proulx | Responsable du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Carole Hébert
Envoyé: 2023/08/08 09:52
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#003286/] - Condition d'admission

Bonjour,

Donc, si je comprends bien.

Un étudiant qui arrive du secondaire n'est pas admissible.

Mais,
Est-ce que un étudiant qui n'a pas fait d'études post secondaire serait admissible ou pas ?

Merci de nous clarifier ce point.

Carole Hébert
Agente de soutien administratif
Administrative support officer

COLLÈGE UNIVERSEL
CAMPUS GATINEAU

290, boulevard Saint-Joseph #200
Gatineau (Qc) J8Y 3G5
Téléphone / Phone : 819-503-2403

From: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Sent: Monday, August 7, 2023 11:08 AM
To: Carole Hébert <chebert@cuniversel.ca>
Subject: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#003286/] - Condition d'admission

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

La formation aux adultes n'est pas considérée comme de la formation post-secondaire, puisqu'elle contribue à compléter le DES.

L'étudiante n'est donc pas admissible selon les conditions énoncées à l'article 2.3.2 du guide en pièce jointe

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Marie-Claude Proulx | Responsable du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Carole Hébert
Envoyé: 2023/08/07 10:59
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#003286/] - Condition d'admission

Merci,

Mais, je ne vois pas la réponse à ma question.

Est-ce qu'un étudiant qui arrive du secondaire a le droit d'être admissible en AEC ?
Comment voir si une étudiante a été à temps plein au secondaire ?

Oui, nous avons vérifié avec Socrate. Elle n'a pas fait d'étude au niveau collégial.

Mais, elle a étudié au niveau des adultes pour finir son DES. Comment interpréter si elle est en continuité d'études en 2022-2023?

Carole Hébert
Agente de soutien administratif
Administrative support officer

COLLÈGE UNIVERSEL
CAMPUS GATINEAU

290, boulevard Saint-Joseph #200
Gatineau (Qc) J8Y 3G5
Téléphone / Phone : 819-503-2403

From: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Sent: Monday, August 7, 2023 10:36 AM
To: Carole Hébert <chebert@cuniversel.ca>
Subject: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#003286/] - Condition d'admission

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre questionnement dans le billet #003286 (voir le détail ci-dessous)

Voici en réponse à votre question :

Avez-vous aussi vérifié dans Socrate? L'étudiante a peut-être fréquenté un établissement collégial.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Cordiales salutations !

L'Équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous avons une éléve qui aimerait s'inscire à un AEC; miais j'aimerais savoir si elle serait abmissible selon la condition interruption d'études.

Selon charlemgane je vois qu'elle a étudié dans une école de 10/2022 à 05/2023. Maleureuseemnt, je ne vois pas si elle a étudié à temps plein ou temps partiel.

Comment puis-je voir son statut d'études?

étudiante:



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 16:09
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#004163/] Portail ASTUCE-Recherche

Enseignement supérieur Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca

Envoyé: 2023/10/04 08:55
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#004163/] Portail ASTUCE-Recherche

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #004163 (voir le détail ci-dessous).

Vous trouverez les informations en consultant la page suivante :

https://www.quebec.ca/education/cegep/recherche-collegial/programme-aide-recherche-enseignement-apprentissage

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Cordiales salutations !

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Pouvez-vous svp m'indiquer comment je dois procéder afin de me procurer les codes d'accès pour le portail ASTUCE-Recherche?

Merci et bonne journée,

Dominique Blais

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 15:56
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#004409/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/10/24 09:46
À: dblais@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#004409/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #004409 (voir le détail ci-dessous).

Lorsqu'on veut modifier les conditions particulières d'admission d'une AEC, il faut en faire la demande au ministère. Le programme sera analysé dans son entièreté selon les balises actuelles. Il faut donc faire une demande de modification en remplissant le formulaire.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Pouvez-vous svp m'indiquer la procédure à suivre afin de retirer la condition d'admission particulière (Mathématiques) pour notre programme LCA.G1 Commerce électronique?

Merci et bonne journée.

Dominique Blais

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Bonjour,

Merci pour votre prompte réponse.

Faites-vous référence au formulaire de codification de programme?

Cordialement,

Dominique Blais, MBA
Collège Universel
Directeur de développement et de campus
Director of Development and Campus Director

205, av. Viger Ouest, Montréal, QC H2Z 1G2
T. +1 (514) 316-0220, ext. 308, C. +1 (514) 652-5564
E. dblais@cuniversel.ca
In: www.linkedin.com/in/education-canada

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Date : mardi, 24 octobre 2023 à 09:46
À : Dominique Blais <dblais@cuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#004409/]

Image supprimée par l'expéditeur.
Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #004409 (voir le détail ci-dessous).

Lorsqu'on veut modifier les conditions particulières d'admission d'une AEC, il faut en faire la demande au ministère. Le programme sera analysé dans son entièreté selon les balises actuelles. Il faut donc faire une demande de modification en remplissant le formulaire.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Pouvez-vous svp m'indiquer la procédure à suivre afin de retirer la condition d'admission particulière (Mathématiques) pour notre programme LCA.G1 Commerce électronique?

Merci et bonne journée.

Dominique Blais

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:27
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#004998/] Cours inactif

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/11/24 09:49
À: jm.zakaria@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#004998/] Cours inactif

Bonjour,

Veuillez nous fournir plus de d'informations comme le rapport ministériel (SYSEC ou Socrate) et le code permanent.

Meilleures salutations,

Isabelle Robitaille
Équipe de pilotage SOBEC pour le Guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous n'arrivons pas à transmettres les ICR d'un cours 420-S07-UC, le système répond : SRT-200381 - Code de cours collégial (420S07UC) inactif (OEC003).

je ne comprends pas pouquoi je reçois ce message sachant que le cours est dans un programme officiel.

Merci

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:26
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#006480/] pondération
Pièces jointes: prescriptions_ministerielles 2019.pdf

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/03/06 14:55
À: vlheureux@collegeuniversel.ca
Cci: sobec@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#006480/] pondération

Bonjour,

Non, la pondération de cours est définie par des nombres entiers.

Vous trouverez ci-joint le guide : les prescriptions ministérielles et l'élaboration d'un programme défini en objectifs et standards.

Celui-ci répondra à ce type de question.

Meilleures salutations,

Isabelle Robitaille
Équipe de pilotage SOBEC pour le Guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Est-ce possible lors de la création d'un cours, d'ajouter des pondérations avec des chiffres à virgules? Par exemple, une pondération de 1-1.5-3.

Merci,

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:35
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: Re: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#007037/] Même cours AEC et DEC

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/04/23 09:23
À: vlheureux@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: Re: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#007037/] Même cours AEC et DEC

Bonjour,

Si votre élève répond aux conditions de la sanction du DEC (Obj. atteints en FG et en FS, EUF, Épreuve synthèse), oui il sera sanctionné.
Ce sera vous qui devrez-vous assurez qu'il réponde à toutes les conditions.

Cordialement,

Isabelle Robitaille
Équipe de pilotage SYSEC pour le Guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Valérie L'Heureux
Envoyé: 2024/04/22 08:59
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#007037/] Même cours AEC et DEC

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Les objectifs pour notre AEC et les cours spécifiques du DEC sont les mêmes.

Nous comprenons donc qu'il est possible de sanctionné en AEC si nous avons une IPR pour l'AEC.

Par contre, pouvez-vous confirmer qu'une fois sanctionné en AEC et suite à la réussite de l'ÉUF, nous pourrons sanctionné à nouveau en DEC cette fois? Comment devons-nous nous y prendre pour que les deux sanctions passent?

Merci,

Valérie L'Heureux
Directrice adjointe des études - Cheminement et organisation scolaire
Deputy director of studies - School organization

COLLÈGE UNIVERSEL
290, boulevard Saint-Joseph Bureau 215
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone / Phone : (819) 503-2400

From: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Sent: Tuesday, April 16, 2024 1:15 PM
To: Valérie L'Heureux <vlheureux@collegeuniversel.ca>
Subject: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#007037/] Même cours AEC et DEC

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,
Nous vous suggérons de lire le guide administratif de la sanction des études aux points 5.7 et 7.5.
De plus, les conditions pour sanctionner au DEC sont d'avoir atteint les objectifs et standards du programme de la FG et la FS, réussir l' épreuve système du programme et enfin avoir réussi l'EULE.
Vos cours du DEC sont semblables aux cours de l'AEC mais les objectifs sont-ils les mêmes eux aussi ?
Si les objectifs ne sont pas les mêmes, vous aurez des ajustements (SU et nouvelle IPR) pour le sanctionner à l'AEC.
Selon les ajustements que vous aurez faits pour le sanctionner plus rapidement à l'AEC, serez-vous en mesure par la suite (à la réussite de son EUF) de réajuster son dossier pour le DEC ?
Par contre, la transmission des SU est la responsabilité des collèges. Vous devez donc vérifier avec votre PIEA si c'est possible de le faire.
Cordialement,

Isabelle Robitaille
Équipe de pilotage SYSEC pour le Guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,
Nous offrons à notre collège un programme DEC Techniques et un AEC ayant les mêmes cours que la formation spécifique du DEC. Si un étudiant réussi tous les cours de DEC mais échoue son épreuve uniforme de français, serait-ce possible de le sanctionner en AEC afin de lui permettre d'obtenir un permis de travail post diplôme en attendant la réussite de son EUF et ensuite de le sanctionner en DEC lorsqu'il aura réussi?
Est-ce que le fait d'obtenir une sanction en AEC l'empêche d'obtenir un sanction en DEC puisque ce sont les mêmes cours spécifiques?
Merci

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 16:15
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#008552/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/08/09 14:03
À: chebert@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#008552/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #008552 (voir le détail ci-dessous).

Le système est présentement fermé. Il n'est donc plus possible pour l'instant d'effectuer des inscriptions tardives. Toutefois, nous ouvrirons le système de nouveau durant une autre période. À ce moment, nous vous avertirons le moment venu.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

L'équipe des épreuves uniformes de langue | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Malheureusement, en raison d'un refus du système, l'inscription d'un de nos étudiants à l'épreuve du 7 août 2024 n'a pas pu être effectuée. Serait-il possible de l'inscrire ?



Merci

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

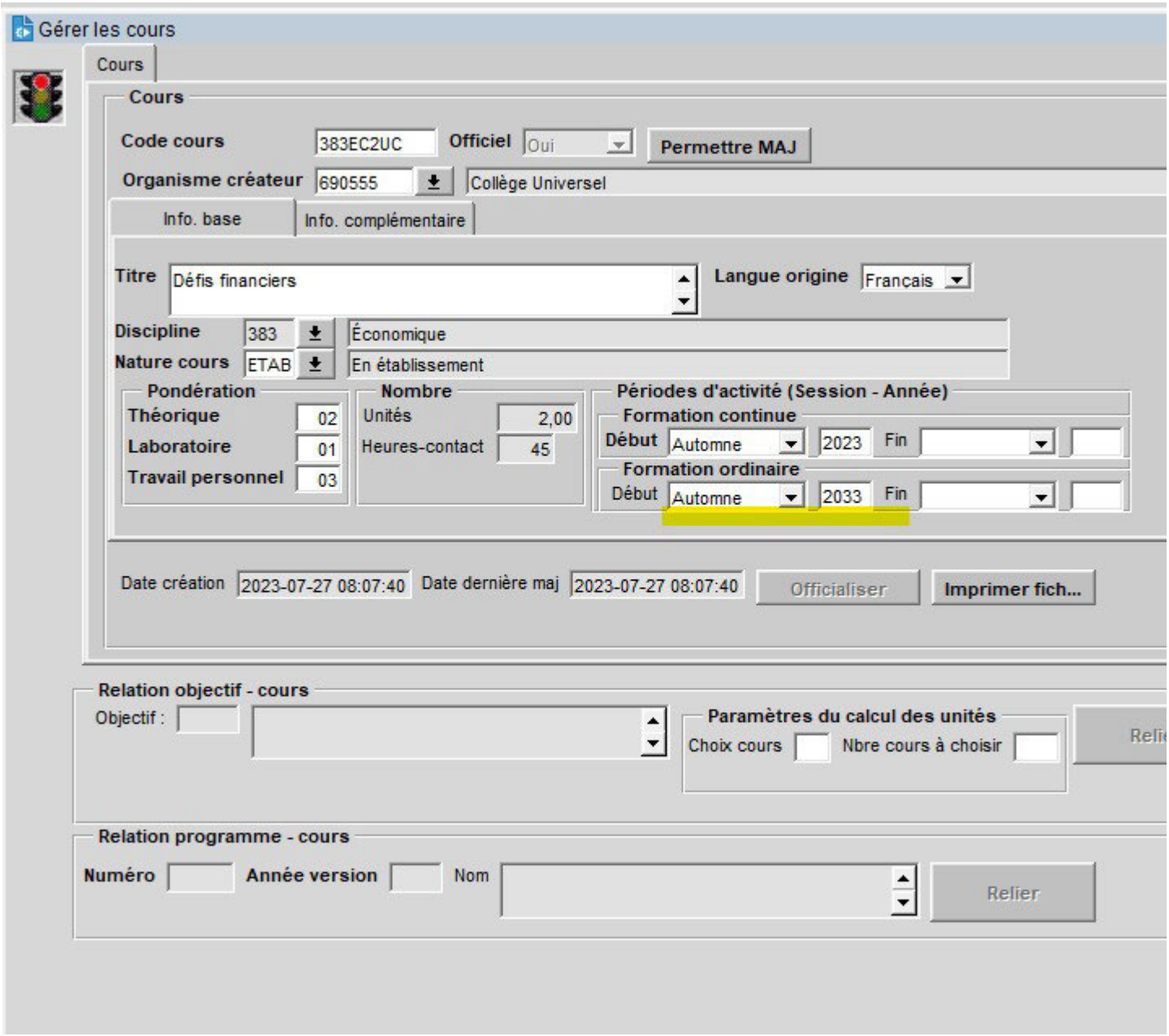
De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:25
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#009000/] Transmission de cours

Enseignement supérieur
Québec

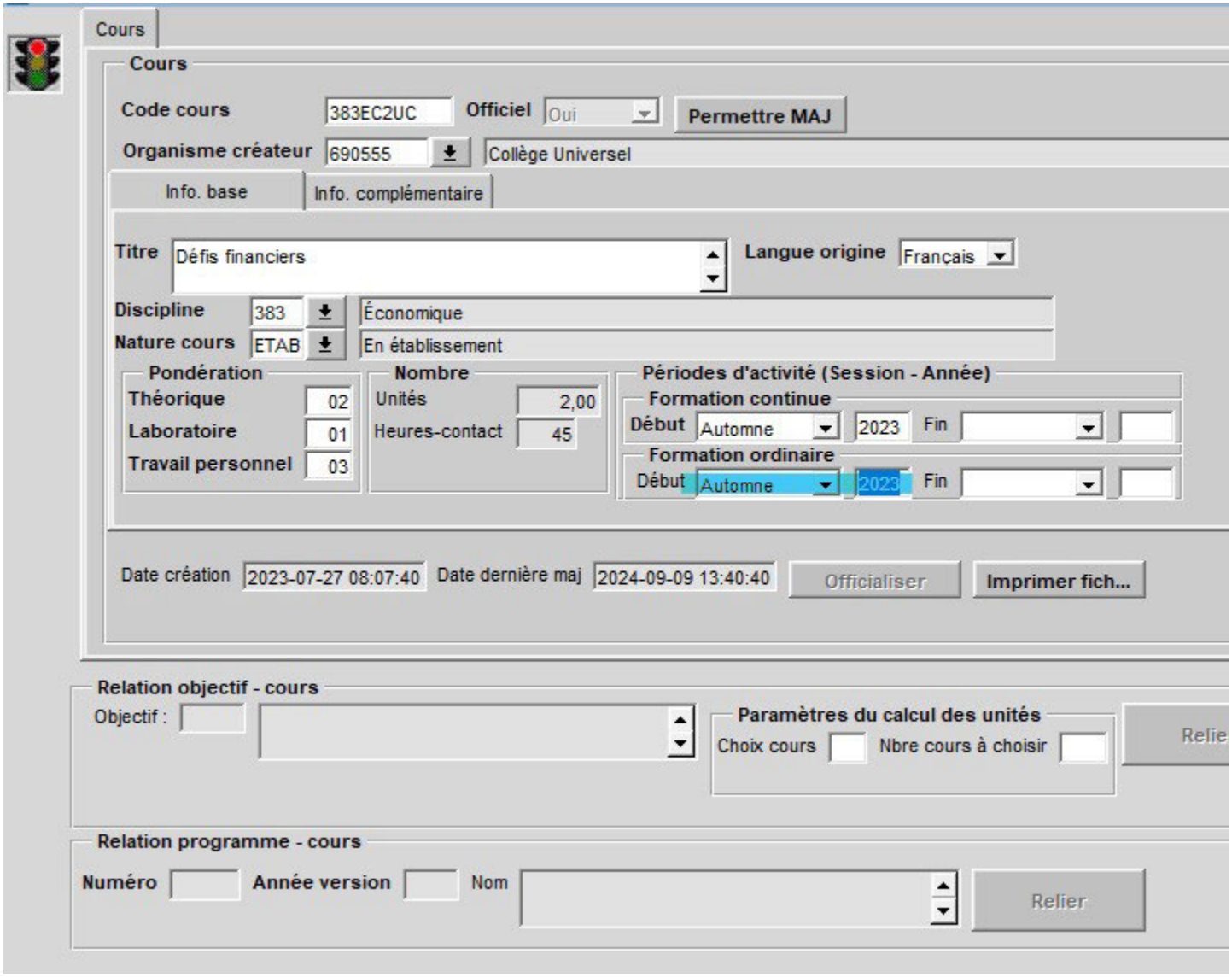
De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/09/09 13:42
À: chebert@cuniversel.ca
Cci: sobec@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#009000/] Transmission de cours

Bonjour,

Selon SOBEC, le cours suivant : 383-EC2-UC sera actif seulement à l'**automne 2033** à la Formation ordinaire.



J'ai donc fait la correction pour Automne **2023**.



Veuillez retransmettre.

Meilleures salutations,

Isabelle Robitaille
Équipe de pilotage SOBEC pour le Guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Ce cours ne passe toujours pas. Est-ce possible de vérifier pourquoi le ssytème nous indique inactif?

Merci de votre aide.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:17
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#009813/] Admission au collégial
Pièces jointes: Modfications SOCRATE conditions admission - tableaux.pdf

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/10/25 13:13
À: abelley@collegeuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#009813/] Admission au collégial

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #009813 (voir le détail ci-dessous).

Une explication des bases d'admission qui doivent être utilisées pour une admission dans un programme d'études conduisant au DEC se trouve au point 2.3.1 du *Guide de gestion du dossier de l'élève* qui se trouve dans la Section sécurisée de l'enseignement supérieur. Pour une admission dans un programme d'études conduisant à une AEC, elle se trouve au point 2.3.2. Vous trouverez également en pièce jointe un document contenant des tableaux qui permettent de visualiser les bases d'admission disponibles pour l'admission dans un programme conduisant au DEC ou à une AEC.

Nous considérons que cette réponse répond aussi à la demande faite dans le billet #9805.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de la formation générale et préuniversitaire | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

J'aimerais savoir quelle base d'admission EQI,TDS ou SUF je dois mettre pour les différentes situations suivantes :

1. Étudiants internationaux - *Programme DEC* - ayant un BAC international : EQI,TDS ou SUF ?

2. Étudiants locaux - *Programme DEC* - ayant un DES et qui respecte les conditions d'admission sous conditions (6 unités) : TDS OU SCS ?

3. Étudiants internationaux - Programme AEC - qui respecte les conditions d'admission : EQI,TDS ou SUF ?

4. Étudiants locaux - Programme AEC - qui respecte les conditions d'admission : EQI,TDS ou SUF ?

De plus, nous avons rechercher cette information sur différent document fourni sur le site web Socrate mais sans succès. Si vous avez le document en question veuillez nous le fournir.

Merci et bonne journée.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 16:17
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#010195/] Problème d'inscription

Enseignement supérieur Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca

Envoyé: 2024/11/14 14:42
À: CHEBERT@CUNIVERSEL.CA
Cc: gemc-pilotage@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#010195/] Problème d'inscription

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #010195 (voir le détail ci-dessous).

Vous êtes dans l'impossibilité de transmettre parce que vous n'avez indiqué aucun responsable des épreuves uniformes dans le système GDUNO pour le code d'organisme 690555.

En effet, cette étape doit être réalisée en premier lieu afin d'être en mesure d'inscrire des étudiants aux épreuves uniformes de langue.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous avons reçu un message d'erreur: L'organisme (690557) n'est pas autorisé à transmettre.

Quelle serait l'action à faire afin d'inscrire ces étudiants à l'Épreuve de langue.

Merci de votre aide!

exemple:



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 16:14
À: Marie-Claude Proulx
Objet: En réponse à votre billet [GAC:#010307/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/11/20 14:44
À: CHEBERT@CUNIVERSEL.CA
Cci: mathieu.maltais@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#010307/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #010307 (voir le détail ci-dessous).

Pour obtenir des copies d'« Instar » supplémentaires, nous vous invitons à les faire imprimer sur le serveur sécurisé de l'épreuve uniforme à cette adresse : https://securise.education.gouv.qc.ca/epreuve-uniforme-de-langue/. Ils seront disponibles le 16 décembre prochain.

De plus, nous vous rappelons qu'il est très important d'inscrire les données de ces personnes sur les cahiers 2 (Cahier de rédaction). Enfin, vous devrez transmettre leur inscription lors de la période des inscriptions tardive qui se déroulera du 17 au 19 décembre prochain. Le nom du groupe doit commencer par « Instar ».

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

L'équipe des épreuves uniformes de langue | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

il semblerait que nous avons manqué la date d'inscription. Celle-ci étant au calenderer du MEES le 28 novembre 2024.

Serait-il possible de nous transmettre des cahier INSTAR (40 CAHIERS)

merci

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:24
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#010341/] Transmission de cours non permis (200B1)

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca

Envoyé: 2024/11/22 08:20
À: Chebert@cuniversel.ca
Cci: sobec@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#010341/] Transmission de cours non permis (200B1)

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #010341 (voir le détail ci-dessous).

Avez-vous vous vérifié si les cours sont bien reliés à un objectif qui se trouve dans une version locale des années-versions des programmes mentionnés?

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Bonne journée,

Renée Duchêne
Équipe de pilotage SOBEC pour le Guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous avons essayé de transmettre ces cours, mais il ne passement pas à socrate.

Nous avons reçu ce message d,erreur:

SRT-290703 - D'après SOBEC, cours (203NYA05) non offert par l'organisme dans le contexte du programme année version (200B1(2021)) et du type de composante de financement de cours (SP)

SRT-290703 - D'après SOBEC, cours (201NYC05) non offert par l'organisme dans le contexte du programme année version (200B1(2021)) et du type de composante de financement de cours (SP)

SRT-290703 - D'après SOBEC, cours (201SN1RE) non offert par l'organisme dans le contexte du programme année version (200B0(1998)) et du type de composante de financement de cours (SP)

Quelle serait l'action à faire ?

Merci de votre aide!

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:23
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#010467/] Problème transmission de cours

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2024/12/03 14:29
À: CHEBERT@CUNIVERSEL.CA
Cci: sobec@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#010467/] Problème transmission de cours

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #010467 (voir le détail ci-dessous).

Ce cours n'est pas officiel et n'apparait dans aucune version locale.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Renée Duchêne
Équipe de pilotage SOBEC pour le Guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous avons essayé de transmettre ce cours, mais il ne passe pas à socrate.

Nous avons reçu ce message :



Quelle serait l'action à faire ?

Merci

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:34
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#011279/] Sanction (unités retenues)

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/02/12 15:27
À: abelley@collegeuniversel.ca
Cci: sysec@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#011279/] Sanction (unités retenues)

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du billet #011279 (voir le détail ci-dessous).

Ce message réfère à une *situation spécifique d'élève* (SSE). La mention *Unités retenues* (URE) a été transmise avec une année-session antérieure ou égale à celle de l'atteinte de l'objectif. Normalement, cette mention est émise lorsqu'un élève n'a pas acquitté certains frais.

Pour pouvoir transmettre l'objectif, vous devez contacter votre service de recouvrement ou contacter le collège qui a émis celle-ci, afin de « libérer » la transmission de l'objectif.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Renée Duchêne
Équipe de pilotage SYSEC pour le guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Je tente d'envoyer les OSA d'un étudiant mais je recois le message suivant voir en pièce jointe.

J'aimerais savoir ce que signifie SEC-203180 - Avertissement : Situation spécifique d'élève URE (unités retenues) présente au dossier élève. Ou je peux trouver les informations concernant ce message.

De plus, j'ai savoir si vous pouvez nous envoyer un document qui détails plus le message d'erreur dans Sysec et Socrate, exemple ou aller trouver l'erreur en question.

Merci et bonne journée

Anne-Marie Belley

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 16:03
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#011526/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/03/05 15:16
À: CHEBERT@Cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#011526/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #011526 (voir le détail ci-dessous).

L'adresse est verificateurs@mes.gouv.qc.ca . Il ne faut pas mettre d'accent dans une adresse de courriel !!

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Cordiales salutations !

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

ADRESSE ERRONÉE

Bonjour, serait-il possible d'avoir l'adresse courriel pour vous envoyer une demande pour la liste de contrôle.

J'ai reçu un message d'erreur pour cette adresse: vérificateurs@mes.gouv.qc.ca

Merci de votre aide

Nous n'avons pas trouvé vérificateurs sur mes.gouv.qc.ca.

chebert	Office 365	vérificateurs
Action requise		Destinataire

Adresse de destinataire inconnue

Résolution

L'adresse est peut-être mal orthographiée, ou celle-ci n'existe pas. Essayez une ou plusieurs des solutions suivantes :

- Renvoyez le message en suivant cette procédure : dans Outlook, ouvrez cette notification d'échec de remise et sélectionnez **Renvoyer** dans le ruban Rapport. Dans Outlook sur le web, sélectionnez cette notification d'échec de remise, puis sélectionnez le lien « **Pour renvoyer ce message, cliquez ici** ». Supprimez et tapez à nouveau l'intégralité de l'adresse du destinataire. Si vous êtes invité à choisir une suggestion dans la liste de saisie semi-automatique, ne le faites pas. Après avoir entré l'adresse complète, cliquez sur **Envoyer**.
- Contactez le destinataire (par exemple, par téléphone) pour vérifier l'exactitude de l'adresse.
- Le destinataire a peut-être configuré le transfert du courrier vers une adresse incorrecte. Demandez-lui de vérifier que les mécanismes de transfert configurés fonctionnent correctement.
- Effacez la liste de saisie semi-automatique des destinataires dans Outlook ou Outlook sur le web en suivant les étapes décrites dans l'article Corriger les problèmes de remise des messages pour le code d'erreur 5.1.10 dans Office 365, puis en renvoyant le message. Tapez à nouveau l'intégralité de l'adresse de courrier du destinataire avant de sélectionner**Envoyer**.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 16:12
À: Marie-Claude Proulx
Objet: En réponse à votre billet [GAC:#012557/]

Enseignement supérieur Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/05/30 10:50
À: chebert@cuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#012557/]

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du billet #012557 (voir le détail ci-dessous).

Nous vous avons transmis un courriel pour régulariser cette situation.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Épreuves uniformes de langue | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Demande d'information sur l'inscription à l'INTAR – Épreuve de mai 2025

Bonjour,

Malheureusement, un de nos étudiants n’a pas été transmis pour l’inscription à l’INTAR pour l’épreuve de mai 2025. Serait-il possible de nous aviser quand nous pourrions procéder à son inscription à l’INTAR ?

Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement,

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:34
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#013290/] Dispense

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/08/07 08:25
À: jcarriere@collegeuniversel.ca
Cci: sysec@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#013290/] Dispense

Bonjour,

En réponse à votre question, c'est de votre responsabilité d'accorder des dispenses (DI) dans le respect de votre **politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages** (PIEA).

La dispense (DI) est accordée en raison d'une incapacité physique souvent permanente (vous devez documenter votre décision pour fin de vérification).

Selon votre exemple (jambe cassée session 1), les collèges utilisent aussi l'incomplet (IN) si la blessure est survenue pendant la session, sinon, le cours d'éducation physique est reporté à une session subséquente.

Il est mentionné dans le **Guide administratif de la sanction des études collégiales,** section 1.3 (*Mandats des collèges*) :

- *Les collèges ont, en matière d'évaluation des apprentissages, des responsabilités en vertu des divers règlements comme celle d'autoriser des **dispenses**, substitutions et équivalences*.

La dispense se définit dans le **Règlement sur le régime des études collégiales**, article 21, comme suit :

- *Le collège peut accorder une dispense pour un cours lorsqu'il estime que l'étudiant ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs de ce cours ou pour éviter à l'étudiant un préjudice grave.*

  La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

  En espérant avoir répondu à votre questionnement,

Cordialement,

Isabelle Robitaille
Équipe de pilotage SYSEC pour le guichet des affaires collégiales
Bureau de la sanction des études
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

J'aimerais avoir un peu d'aide afin de comprendre le point 21 du Règlement sur le régime des études collégiales au sujet des dispenses.

Plus spécifique, est-ce qu'un étudiant peut recevoir une dispense pour un cours d'éducation physique seulement et non pour les deux autres (ex: jambe cassée à la session 1)? Le règlement semble laisser place à cette interprétation.

Merci pour votre aide,

Jacynthe

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:32
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: RE: [EXTERNE] RE: En réponse à votre billet [GAC:#013559/] Transmission de la sanction

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/08/25 16:09
À: jcarriere@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] RE: En réponse à votre billet [GAC:#013559/] Transmission de la sanction

Bonjour,

ça ne semble pas être un enjeu de Socrate mais plutôt de traitement de SYSEC.

Socrate affiche les informations provenant de SYSEC.

Le code permanent en exemple a une mise à jour de son diplôme en date d'aujourd'hui 16h donc vous devriez être en mesure de le voir.

Pouvez-vous nous confirmer que c'est résolu de votre côté aussi?

Équipe de pilotage du système Socrate Direction des systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité
Direction générale du financement Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacynthe Carrière-Lalonde
Envoyé: 2025/08/25 09:07
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] RE: En réponse à votre billet [GAC:#013559/] Transmission de la sanction

Bonjour,

Je me permets de faire un suivi au sujet de ma demande envoyée la semaine dernière. Les étudiants attendent cette information pour compléter leur admission aux universités.

Merci,

Bonjour,

En fait, nous ne recevons pas de message d'erreur. Toutefois, quand je vais dans Socrate et j'essaie de générer les recommandations de sanction (SYSEC), le nom n'apparaît pas. Voici la réponse que j'ai obtenue ce matin en capture d'écran. Merci pour votre aide. L'admission de l'étudiant à l'Université est en périple puisque les admissions de l'Université ne peuvent pas confirmer la sanction.

Merci.

Bonjour,

Effectivement, selon SYSEC, vous avez traité la sanction.

Ministère de l'Enseignement supérieur

Système de la sanction des études collégiales
Analyse de la sanction

Date : 2025-08-15
Heure : 20:30:51
Liste : SEC-50-01

P

Code permanent : [redacted]
Nom, prénom :
Organisme : 690555

DA : 2330057

No dem. Échangeur : 118
No dem. SYSEC : 480

Programme : 300A1 (2021) A-T : 2025H Régime : 4

Version locale : 12 - Sciences Humaines - Sans Maths - A23 - 4

Règles ministérielles de sanction

0014 ** Sanction des études obtenue ******

Je vous suggère de vérifier directement avec Socrate en ouvrant un billet à cet effet.

Cardialement,

Isabelle Robitaille Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance (Bureau de la sanctic
des affaires collégiales et des relations du travail Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De
(Québec) G1R 5A5

Jacynthe Carrière-Lalonde
(Pronom : elle)
Directrice des études
Développement pédagogique et programmes

COLLÈGE UNIVERSEL

290 boulevard Saint-Joseph / 290, Saint-Joseph Boulevard

Bureau 002
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone / Phone : 819-503-2407

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 août 2025 14:24
À : Jacynthe Carrière-Lalonde <jcarriere@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] RE: En réponse à votre billet [GAC:#013559/] Transmission de la sanction

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Il manquait un "**pas**" dans notre précédent message. Voici la correction pour éviter une incompréhension.

> SVP, pourriez-vous nous préciser le message de rejet que vous obtenez lorsque vous tentez de transmettre la sanction de vos étudiants?
> Pour le moment, nous ne voyons **pas** de sanction à l'étudiant [redacted] que vous nous avez indiqué comme exemple.
> L'équipe de Socrate – Maintenance a été informée de la situation.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Équipe de pilotage du système Socrate Direction des systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité
Direction générale du financement Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/08/22 14:17
À: jcarriere@collegeuniversel.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#013559/] Transmission de la sanction

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #013559 (voir le détail ci-dessous).

SVP, pourriez-vous nous préciser le message de rejet que vous obtenez lorsque vous tentez de transmettre la sanction de vos étudiants?
Pour le moment, nous ne voyons de sanction à l'étudiant [redacted] que vous nous avez indiqué comme exemple.
L'équipe de Socrate – Maintenance a été informée de la situation.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Équipe de pilotage du système Socrate Direction des systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité
Direction générale du financement Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:31
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#014486/]

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2025/10/21 11:17
À: chebert@cuniversel.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#014486/]

Bonjour,

Selon SYSEC, message d'erreur : *Régime d'études collégiales avec fin d'application antérieure à la plus ancienne inscription au programme = INCOHÉRENT.*

Vous demandez la sanction selon le régime d'études 3, mais nous sommes au régime 4.



En transmettant dans le bon régime (4) et dans le bon option (AJ ou AE), ça devrait fonctionner.

Cordialement,

Isabelle Robitaille Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance **Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail** Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Carole Hébert
Envoyé: 2025/10/21 10:32
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#014486/]

Bonjour,

Je n'arrive toujours pas à transmettre cette sanction, même en 500.AJ. Pouvez-vous nous aider à transmettre cette sanction. Dois-je utiliser le 500.AE ?

Merci.

Voici le message d'erreur;

- Régime d'études collégiales avec fin d'application antérieure à la plus ancienne inscription au programme

Carole Hébert
Agente de soutien administratif
Registrariat et AFE
Administrative support officer

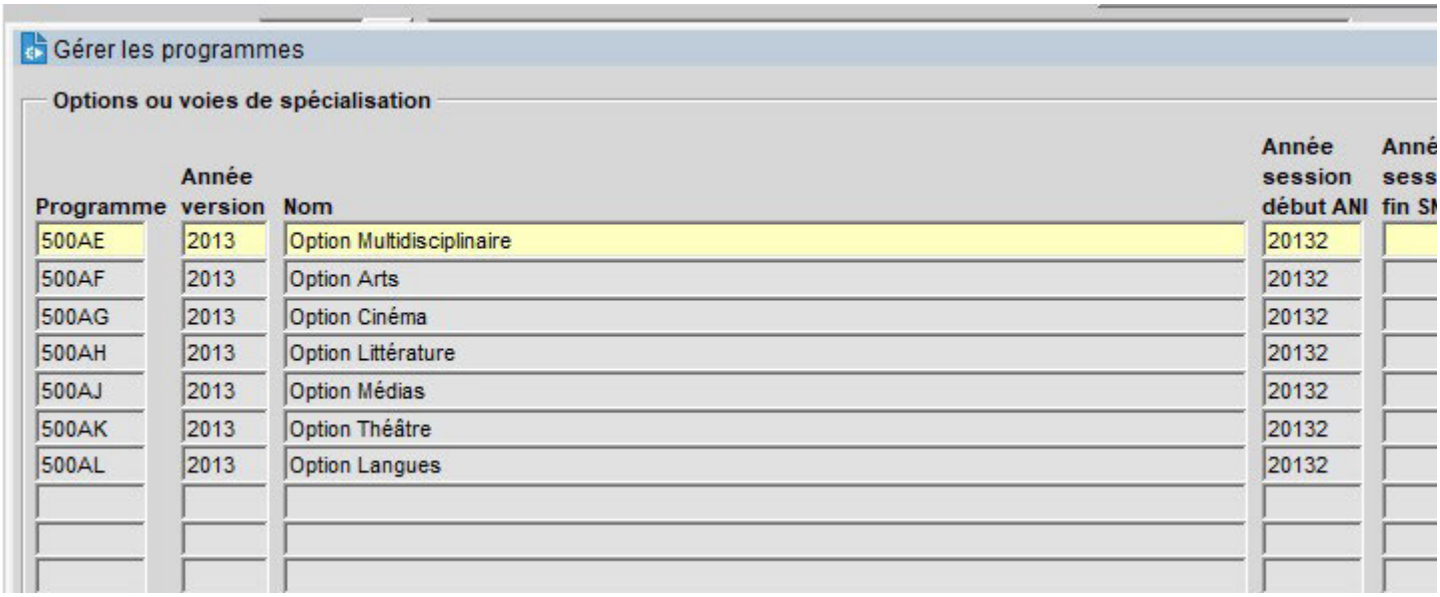
290, boulevard Saint-Joseph #200
Gatineau (Qc) J8Y 3G5
Téléphone / Phone : 819-503-2403

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 octobre 2025 14:25
À : Carole Hébert <CHEBERT@CUNIVERSEL.CA>
Objet : [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#014486/]

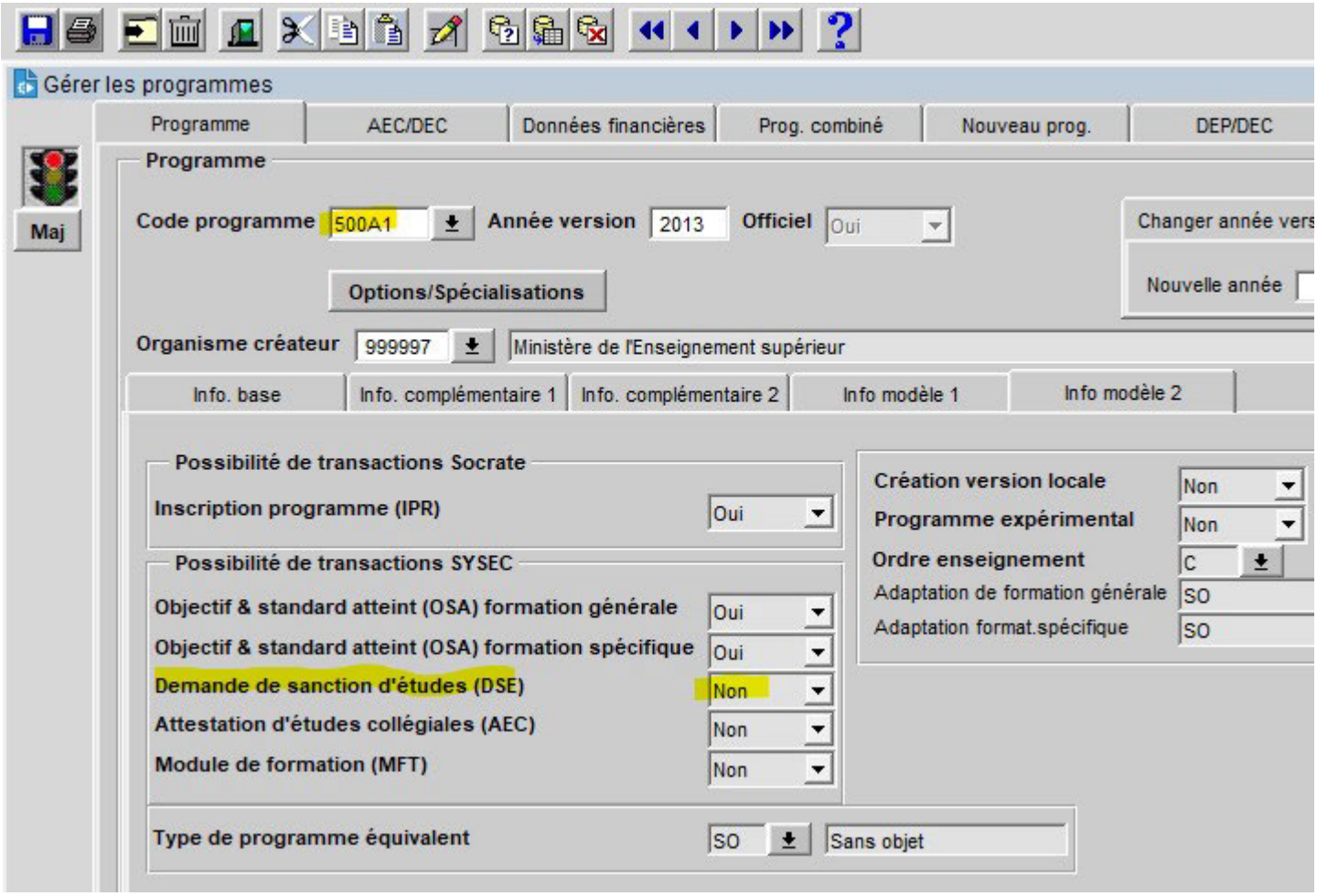
Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Il est bien mentionné dans SOBEC que la transmission de la sanction doit se faire dans l'un des programmes d'option ou de voies de spécialisation et non dans le programme de tête.



Programme	Année version	Nom	Année session début ANI	Anné sess fin SI
500AE	2013	Option Multidisciplinaire	20132	
500AF	2013	Option Arts	20132	
500AG	2013	Option Cinéma	20132	
500AH	2013	Option Littérature	20132	
500AJ	2013	Option Médias	20132	
500AK	2013	Option Théâtre	20132	
500AL	2013	Option Langues	20132	



Cordialement,

Isabelle Robitaille Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance **Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail** Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Bonjour,

Nous tentons de transmettre une sanction sans succès. Voici le message d'erreur reçu.
Serait-il possible de nous indiquer quelle pourrait être la solution à cette situation ? Est-ce des données manquantes dans SOBEC ?

Merci de votre aide,

Situation relative aux sous-programmes incohérente pour une transaction DSE ou DRD
Transmissions

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:30
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#015637/] - SYSEC
Pièces jointes: Annexe11-ProcédureCréationConfirmationD'UnLotSanction2018-09-21.pdf

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2026/01/15 12:19
À: jcarriere@collegeuniversel.ca
Cci: sysec@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#015637/] - SYSEC

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #015637.

Votre demande :

bonjour,

Je suis en train de commander les diplômes pour mes étudiants. J'ai commandé le rapport et j'ai obtenu le numéro de résolution de la part du CA du Collège. Comment puis-je faire pour inscrire ce numéro et obtenir les diplômes, merci.

Voici le code du lot et autres informations

Code de lot	**UC2026011301**
Organisme	**690555 - Collège Universel - Campus Gatineau**
État	**Recommandation en cours**

En réponse à votre demande :

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointes la procédure à suivre pour produire et confirmer un lot de recommandation.

À noter : cette procédure ne s'applique pas à la sanction des programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC).

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci de répondre à ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Cordialement,

Renée Duchêne Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance **Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail** Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:28
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#015705/] - Autres sujets concernant la formation collégiale

Enseignement supérieur
Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca

Envoyé: 2026/01/22 13:30
À: jcarriere@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#015705/] - Autres sujets concernant la formation collégiale

Bonjour,

Comme la sanction de votre élève au programme 412.02 (1985) répond au régime 1 (Relations d'un programme défini par cours), vous aurez à faire des SU ou des EQ sur les cours de FG régime 4 (relations par objectifs et standards).

(EQ ou SU sont de votre responsabilité en vertu des divers règlements et devra répondre à votre politique institutionnelle des apprentissages-PIEA).

Vous aurez à transmettre les objectifs pour une éventuelle sanction, vous devez associer (EQ ou SU) les cours du régime 1 aux cours du régime 4 de la FG.

Discipline	RRPC (régime 1)		
	Nb. cours	Heures	Unités
Total	**16**	**660**	**26,66**
Langue d'enseignement et littérature	4	180	8,00
Langue seconde	0	0	0,00
Philosophie ou « humanities »	4	180	8,00
Education physique	4	120	2,66
Cours complémentaires	4	180	8,00

En espérant avoir répondu à votre question.

Cordialement,

Isabelle Robitaille Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance **Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail** Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacynthe Carrière-Lalonde
Envoyé: 2026/01/22 08:56
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: RE: [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#015705/] - Autres sujets concernant la formation collégiale

Bonjour,

Cela nous aide beaucoup. Merci.

Le code permanent de l'étudiante est le suivant : [redacted]

Serait-il possible de nous dire quels cours pourraient être crédités?

Bonne journée!

Jacynthe Carrière-Lalonde
(Pronom : elle)
Directrice des études

290 boulevard Saint-Joseph / 290, Saint-Joseph Boulevard
Bureau 002
Gatineau (Qc) J8Y 3Y3
Téléphone / Phone : 819-503-2407

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 janvier 2026 08:46
À : Jacynthe Carrière-Lalonde <jcarriere@collegeuniversel.ca>
Objet : [EXTERNE] En réponse à votre billet [GAC:#015705/] - Autres sujets concernant la formation collégiale

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #015705.

Votre demande :

Bonjour,

J'ai une étudiante qui fait un retour aux études. Elle demande une équivalence de la formation générale de son DEC [redacted] ancien régime). Quels sont les critères sur lesquels je dois me baser pour ces équivalences? En regardant la liste de cours suivis, plusieurs cours se ressemblent. Toutefois, l'étudiant n'a pas eu à faire l'épreuve uniforme de français (EUF) [redacted] Pouvons-nous lui reconnaitre l'entièreté de sa formation générale (et lui resterait que EUF)?

Merci pour votre aide.

En réponse à votre demande :

Il serait plus simple si vous nous donniez son code permanent.

Cependant, pour ce qui est de la reconnaissance de sa FG de [redacted] non vous ne pouvez pas lui reconnaitre l'entièreté de sa FG puisque les conditions de sanctions sont différentes.

Veuillez vous référer au guide de la sanction des études.

Merci de répondre à ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Isabelle Robitaille Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance **Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail** Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 mars 2026 15:54
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: En réponse à votre billet [GAC:#015973/] - Autres sujets concernant la gestion du dossier de l'élève

Enseignement supérieur Québec

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2026/02/10 10:53
À: clevesque@cuniversel.ca
Cci: charte-es@mes.gouv.qc.ca
Sujet: En réponse à votre billet [GAC:#015973/] - Autres sujets concernant la gestion du dossier de l'élève

Bonjour,

Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #015973.

Votre demande : Bonjour, L'étudiante [redacted]. Doit-elle completer les **4 cours de littérature 601 et l'EUL en français** , afin de la sanctionner à la fin de son parcours en Techniques de travail social (programme francophone) ? Merci.

En réponse à votre demande : L'étudiante doit en effet réussir l'EUF pour obtenir le DEC. Sa réussite de l'EUA ne peut lui permettre d'obtenir un nouveau DEC. Pour s'inscrire à l'EUF, elle devra avoir réussi les deux premiers cours de 601 et être en voie de réussir le troisième cours de 601. Pour ces cours en 601, vous pourriez lui accorder des SU à partir des cours équivalents en 603 qui ont déjà été réussis.

Toutefois, il appartient au collège de déterminer si le fait d'avoir suivi uniquement les cours de 603 en anglais langue d'enseignement constitue une préparation suffisante à l'EUF. À titre d'exemples, un collège peut proposer à un élève diverses mesures visant à favoriser sa réussite de l'EUF :

- Suivre le cours *Littérature québécoise* (« Français-103 »), souvent davantage axé sur la préparation à l'épreuve*.
- Des ateliers préparatoires à l'EUF (par exemple, offerts par un centre d'aide en français).
- Le cours *Aide à la réussite de l'EUF*, offert par le Cégep à distance.

** Le Ministère ne limite pas les inscriptions à la formation générale. Par conséquent, un élève pourrait suivre tous les cours de la formation générale, en anglais et en français, et ceux-ci seront financés. L'établissement doit cependant conserver au dossier des élèves une justification en cas de vérification. (voir la sous-section « Précisions », à la question 7.2 dans le guide sur l'EUF).*

Merci de répondre à ce courriel pour tout suivi lié à ce billet.

Meilleures salutations,

Bureau de mise en œuvre de la Charte de la langue française | Guichet des affaires collégiales
Direction de la formation générale et préuniversitaire
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Marie-Claude Proulx

De: Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 avril 2026 10:39
À: Marie-Claude Proulx
Objet: FW: RE: TR: Rédiger un avis programme d'études professionnelles ou techniques [GAC:#002899/]

Enseignement supérieur
Québec

| Responsable du guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/06/27 08:52
À: ncarruba@collegeuniversel.ca
Sujet: RE: TR: Rédiger un avis programme d'études professionnelles ou techniques [GAC:#002899/]

Bonjour,

Afin d'évaluer la pertinence de développer un programme d'études dans un secteur donné et pour une région donnée, vous pouvez consulter la section Métiers et professions de Québec.ca (https://www.quebec.ca/emploi/metiers-professions)

Les avis sur un programme sont fait lors de l'analyse d'une demande faite dans ETAPE pour l'ajout d'un programme. Vous devez fournir un cahier de programme ainsi qu'un formulaire de codification qui se retrouve sur Collectinfo.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Cordiales salutations !

L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Nadia Carruba <ncarruba@collegeuniversel.ca>
Envoyé : 20 juin 2023 09:30
À : Affaires-Collégiales <affairescollegiales@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Rédiger un avis programme d'études professionnelles ou techniques
Importance : Haute

Bonjour,

Qui serait apte à rédiger un « AVIS – Programme d'études professionnelles ou techniques » pour le Collège Universel-Campus Montréal?

Il faudrait aussi connaître la procédure exacte et les délais de livraison du document en question.

Il s'agit d'un document qui permet d'évaluer la pertinence de développer un programme d'études dans un secteur donné et pour une région donnée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Merci,

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère de l'Enseignement supérieur
Québec

Nº 693560 - 01

PERMIS

délivré par la ministre de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés

Nom et adresse de l'installation	Nombre maximal d'étudiants admissible (NMEA)*	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé 1900, rue Sauvé Est, 2e et 4e étages Bureaux 205 (locaux A, B, C) et 240 Bureau 425 Montréal (Québec) H2B 3A8	220	693560	♦ Attestation d'études collégiales, sans agrément aux fins de subventions : - JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance - LCA.F8 Techniques de comptabilité - LCE.0X Techniques de bureautique - LEA.CR Programmeur-analyste en informatique

*NMEA : nombre maximal d'étudiants inscrits par session, par installation

Titulaire du permis : COLLÈGE ST-MICHEL

Numéro d'entreprise du Québec : 3366781386

Période de validité : **du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027**

Autorisé à Québec, le **30 mai 2024**
Fait à Québec, le **27 juin 2024**



Éric Beauregard
Directeur de l'enseignement privé



Pascale Déry
Ministre de l'Enseignement supérieur

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2023/07/04 09:37*
***À**: Jacob.nguessan@gmail.com*
***Sujet**: Renouvellement de permis [GAC:#003046/]*

Monsieur le Directeur général,

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes qui vous sont adressées par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2023/12/08 11:11*
***À**: mbouziri@collegestmichel.ca*
***Sujet**: Retour de la demande ETAPE no 4452 - Collège St-Michel, Pavillon Sauvé [GAC:#005211/]*

Bonjour M^{me} Bouziri,

Concernant votre demande :

Votre établissement a déposé, le 2 novembre 2023, une demande relative au permis par le biais du système ETAPE. Or, votre formulaire ETAPE n^{o} 4452 est incomplet. Telle que présentée, votre demande ne répond pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1).

De plus, il est possible que de l'information et des documents supplémentaires vous soient demandés en complément de votre demande. Les détails concernant tous les éléments nécessaires à l'analyse se trouvent dans la pièce jointe au présent courriel.

Délai de réponse :

Le formulaire ETAPE n^{o} 4452 est donc de nouveau accessible pour que vous puissiez le réviser en fonction des éléments identifiés. Vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au 22 décembre 2023, pour apporter les modifications au formulaire et le transmettre de nouveau par le biais du système ETAPE. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

À défaut d'une demande complète répondant aux exigences de l'article 6 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* et de l'annexe A de ce règlement, la demande sera analysée avec les seuls éléments qui y sont contenus.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toute question concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/01/22 07:50*
***À**: mbouziri@collegestmichel.ca*
***Sujet**: RE: Re: Courriel d'informations supplémentaires [GAC:#005211/] Renouvellement*
Bonjour,

Nous avons bien reçu les documents en réponse au courriel d'informations supplémentaires.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.
Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Monia Bouziri
Envoyé: 2024/01/21 19:55
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Courriel d'informations supplémentaires [GAC:#005211/] Renouvellement

Bonjour,

Faisant suite à votre courriel daté du 10 janvier 2024, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations supplémentaires demandées.

Demeurant à votre disposition,

Cordialement

Monia Bouziri
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 374 8989
Tél. : 514 602 9954

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 08:56
À : Monia Bouziri <mbouziri@collegestmichel.ca>
Objet : Courriel d'informations supplémentaires [GAC:#005211/] Renouvellement

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,
Le 22 décembre 2023, vous avez déposé de nouveau votre formulaire ETAPE #4452. Afin de compléter les documents nécessaires à l'analyse nous aurions besoin d'informations supplémentaires mentionnés en pièce jointe.

Vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au 24 janvier 2024, pour répondre au courriel d'informations supplémentaires. Veuillez noter que le formulaire ETAPE n'est plus disponible, vous devez donc fournir les informations en répondant à ce courriel.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Nathalie Bédard
Envoyé: 22 janvier 2024 14:38
À: Monia Bouziri
Objet: RE: Planification d'une visite de votre collège: Mardi le 13 février 2024

Bonjour,

Nous prévoyons être à vos bureaux autour 10h ou 10h15.

Merci de votre disponibilité !

Nathalie Bédard (elle) | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Monia Bouziri <mbouziri@collegestmichel.ca>
Envoyé : 22 janvier 2024 13:47
À : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Planification d'une visite de votre collège: Mardi le 13 février 2024

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de mbouziri@collegestmichel.ca. Découvrez pourquoi cela est important

Bonjour Mme Bédard,

M. Jacob N'Guessan, notre directeur général et moi-même serons à votre disposition pour vous recevoir le 13 février 2024 en avant midi. Je vous prie de bien vouloir nous confirmer l'heure approximative de votre arrivée.

Demeurant à votre disposition,

Cordialement

Monia Bouziri
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 602 9954

De : Nathalie Bédard <nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 janvier 2024 13:20
À : Monia Bouziri <mbouziri@collegestmichel.ca>
Objet : Planification d'une visite de votre collège: Mardi le 13 février 2024

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour M^me^ Bouziri,

Dans le cadre de l'analyse de la demande de renouvellement de permis (ETAPE n° 4452), une visite des locaux du Collège St-Michel, Pavillon Sauvé (1900, rue Sauvé E, Montréal) est prévue le 13 février 2024 **en avant-midi**.

Bien vouloir me confirmer, **au plus tard le 26 janvier 2024**, qu'une personne de votre collège sera sur place pour nous accueillir et faire la visite des lieux avec nous.

L'heure exacte vous sera fournie après la confirmation de votre part.

Veuillez noter que nous visiterons l'ensemble des locaux prévus pour votre Collège. Lors de cette visite, des photos et des mesures seront prises.

Cordialement,

Nathalie Bédard (elle) | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Intermail*
***De**: mbouziri@collegestmichel.ca*
***Envoyé**: 2024/03/04 14:46*
***À**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Sujet**: Re: Demande de renouvellement de permis : notification concernant la démonstration des ressources[GAC:#006194/]*

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint les corrections telles que demandées. Je saisie cette occasion pour vous envoyer le renouvellement du cautionnement qui a été échu en janvier 2024 ainsi que le renouvellement du certificat d'incendie.

Demeurant à votre entière disposition,

Cordialement

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 374 8989

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 février 2024 10:29
À : Monia Bouziri <mbouziri@collegestmichel.ca>
Objet : Demande de renouvellement de permis : notification concernant la démonstration des ressources[GAC:#006194/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,
Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.
Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.
Meilleures salutations !
Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Naoual Belbouhali (naoual.belbouhali@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/06/28 08:49*
***À**: jacob.nguessan@gmail.com*
***Cc**: mbouziri@collegestmichel.ca*
***Sujet**: Renouvellement de permis (demande ETAPE no 4452)[GAC:#007713/]*

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par M. Eric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Retour de la demande ETAPE n° 4452 – Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

2.2 Objet de la demande de l'installation : 693560

À l'annexe 8, vous avez mentionné qu'il n'y a pas de prévision pour trois des quatre programmes puisqu'ils étaient offerts exclusivement à des étudiants internationaux. Dans le tableau des programmes offerts vous avez coché *Oui* dans la colonne *À renouveler* pour les programmes *Techniques de comptabilité* (LCA.F8), *Techniques de bureautique* (LCE.0X) et *Programmeur-analyste en informatique* (LEA.CR). Voulez-vous toujours renouveler ses trois programmes? Si vous désirez les retirer du permis veuillez cocher *Non* dans la colonne *À renouveler*.

6.3.1 Annexe 5 – Ressources humaines de l'établissement

Dans l'organigramme, sous *Responsable des admissions*, le nom de [redacted] est inscrit mais il n'apparait pas dans l'Annexe 5.

À la section personnel enseignant, le nombre d'heures inscrit sur chaque ligne dans les colonnes enseignement et disponibilité doivent être par semaine.

Veuillez fournir les informations demandées dans le tableau ci-dessous. Veuillez fournir le nombre d'heure et la durée du contrat, pour les consultants, s'il y a lieu.

Structure administrative

Fonctions	Noms du personnel		Heures/ semaine	Installation
	Nom	Prénom		
1. Direction générale				
1.1 Direction générale adjointe (s'il y a lieu)				
1.2 Direction d'installation/campus (s'il y a lieu)				
2. Direction des études				
2.1 Direction adjointe des études (s'il y a lieu)				
3. Organisation scolaire et registrariat (exemples : accueil, inscriptions, gestion des abandons, aide pédagogique individuel, etc.)				
4. Soutien et développement des programmes d'études / Responsabilité des stages				
5. Affaires étudiantes et communautaires (exemples : conseiller à la vie étudiante, travailleur social, placement étudiant, soutien psychologique, activités sportives, intégration des étudiants, aide financière aux études, etc.)				
6. Ressources humaines				
7. Services administratifs				
7.1 Services administratifs - affaires financières				
7.2 Services administratifs - ressources matérielles				
7.3 Services administratifs - informatique				
8. Consultant (s'il y a lieu) et décrire son rôle au sein de l'établissement				

10.1.1 Prévisions budgétaires

À l'annexe 6, il est prévu une hausse de 168 % des revenus du secondaire en 2024-2025 par rapport à 2023-2024. Veuillez donc joindre un document à la section 10.1.3 qui explique cette hausse et qui ventile les montants de [redacted] de l'année 2023-2024 et de [redacted] de l'année 2024-2025 en y indiquant le nombre d'élèves prévu et les droits de scolarité exigés.

À l'annexe 6, il est prévu une diminution de la dépense de rémunération pour le personnel enseignant du collégial en 2024-2025 (comparativement à l'année 2023-2024), alors que la

clientèle est stable. Il y aurait lieu d'apporter une modification ou d'expliquer cette baisse à la section Commentaires de l'annexe 6.

À l'annexe 6, il est prévu une dépense de location de locaux qui ne correspond pas aux montants prévus aux baux. Le Collège loue probablement d'autres locaux pour le secondaire ou autre. Veuillez donc joindre à la section 10.1.3 une ventilation de cette dépense de [redacted] en y indiquant l'adresse du bâtiment, les locaux, les montants de location pour chacun et les frais additionnels.

À l'annexe 6, veuillez prévoir une hausse des dépenses d'entretien et réparations, de consommation énergétique et d'autres dépenses en 2024-2025 (comparativement à l'année 2023-2024).

À l'annexe 6, veuillez ajouter une dépense de paiement d'intérêts. Cette dépense était de [redacted] aux états financiers 2023.

Finalement, nous vous invitons à visionner la capsule ci-jointe : Remplir l'annexe 6 des prévisions budgétaires - YouTube.

10.1.2 États financiers
Veuillez joindre les états financiers audités au 30 juin 2023.

Le rapport de l'auditeur qui accompagne les états financiers 2023 ne correspond pas aux instructions du mandat de l'auditeur qui vous a été transmis le 1er juin 2023. Veuillez en informer votre auditeur et joindre un nouveau rapport.

Veuillez joindre la résolution du CA approuvant les états financiers 2023 de même que le fichier « Informations financières complémentaires ».

Aux états financiers 2023, des retraits d'un montant de [redacted] ont été enregistrés. Veuillez joindre à la section 10.1.3 une confirmation signée par les associés des montants de retraits prévus en 2023-2024 et 2024-2025.

Aux états financiers 2023, il est indiqué une dépense de sous-contrats et de commissions d'un montant de [redacted]. Veuillez joindre à la section 10.1.3 une ventilation de ce montant (noms des compagnies et montants versés à chacune). De plus, veuillez indiquer à la section Commentaires de l'annexe 6 la ligne où est prévue cette dépense ainsi que le montant. Veuillez également indiquer pourquoi cette dépense a diminué en 2023-2024.

10.1.4 Autres renseignements à la formation professionnelle et au collégial
Veuillez fournir un nouveau tableau de ventilation des revenus de droits de scolarité en utilisant le gabarit ci-joint. Les données doivent correspondre à la clientèle indiquée à l'annexe 8 et aux droits de scolarité de l'annexe 3.

10.2 Frais exigés
Veuillez indiquer à la section Commentaires de l'annexe 3 si les droits de scolarité sont ceux pour les étudiants locaux ou internationaux et fournir les frais et droits de scolarité de l'autre catégorie d'étudiants.

À l'annexe 6, vous avez inscrit des revenus pour les services accessoires, cependant l'annexe 3 ne prévoit pas de frais pour les services accessoires. Veuillez en ajouter.

10.3 Annexe 7 – Cautionnement
À l'annexe 7, vous devez inscrire [redacted] à la case Indiquer le montant actuel du cautionnement.

10.4 Commentaires
Veuillez préciser si le collège a accès ou non à une marge de crédit ainsi que le montant autorisé.

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 602 9954

Montréal, le 4 mars 2024

M Eric Beauregard
Ministère de l'enseignement supérieur
Direction de l'enseignement privé

Monsieur,

En réponse à votre courriel du 19 février 2024, veuillez trouver ci-après les réponses demandées.

En espérant le tout à votre entière satisfaction,

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées

La Direction,
Monia Bouziri



ANNEXE 1

Veuillez trouver ci-joint le renouvellement des baux des locaux : 205, 240, 425 et 450.

Nous avons enlevé 4 places du local 205C. Nous maintenons 20 places au local 205C

L'ANNEXE 2

Nous confirmons par la présente que notre capacité d'accueil est de 178 élèves.

Explications additionnelles concernant l'annexe 8 et les tableaux de ventilation.

Le collège fonctionne en formation continue. Chaque bloc de cours est dispensé sur une durée de 10 semaines. Au début de chaque bloc de cours, on peut ajouter de nouveaux élèves.

À titre illustratif,

JEE-0K : TECHNIQUES DE L'EDUCATION A L'ENFANCE

L'année scolaire 2023-2024

Pour les étudiants locaux, en automne 2024 on avait 10 élèves auxquels s'ajoutent 4 élèves en hiver et 9 élèves en été pour un total de 23 élèves pour toute l'année scolaire 2023-2024.

Pour les étudiants internationaux francophone, en automne 2024 on avait 11 élèves auxquels s'ajoutent 7 élèves en hiver, tandis qu'un élève avait terminé en hiver et 6 élèves se sont ajoutés en été pour un total de 24 élèves

Pour les étudiants internationaux anglophones, aucune inscription n'est prévue. Les revenus représentent le paiement des frais de scolarité des élèves déjà existant et, qui finissent leurs études et seront sanctionnés dans la même année scolaire.

Année scolaire 2023-2024	
Catégorie d'élèves	**Nombre d'élèves**
Étudiants locaux	23
Étudiant internationaux	24
Total	**47**

À l'annexe 8 du système ETAPE, nous avons prévu 47 élèves.

L'année scolaire 2024-2025

Pour les étudiants locaux, en automne 2024 on aurait 16 élèves de l'année précédente (2023-2024) auxquels s'ajouteront 6 élèves en octobre 2024 et 6 seront sanctionnés en août 2024. En hiver 6 élèves seront sanctionnés. En été 6 élèves se rajouteront pour un total de 12 élèves locaux qui s'inscriraient en 2024-2025.

Pour les étudiants internationaux, en automne on aurait 26 élèves de l'année précédente (2023-2024) auxquels sMajouteront 10 élèves en octobre 2024 et 10 seront sanctionnés en août 2024. En hiver 8 élèves seront sanctionnés. En été 8 élèves se rajouteront. Pour un total de 18 élèves internationaux qui s'inscriraient en 2024-2025.

Année scolaire 2024-2025	
Catégorie d'élèves	**Nombre d'élèves**
Étudiants locaux	12
Étudiant internationaux	18
Total	**30**

Une erreur s'est produite à l'annexe 8 du formulaire ETAPE, nous prévoyons 30 élèves pour l'année 2024-2025,

Tel que demandé, veuillez trouver ci-après l'annexe 8 dûment rempli

2023-2024	Automne	Hiver	Été
JEE.0K -Techniques d'éducation à l'enfance	21	11	15
LCA.F8- Techniques de comptabilité	0	0	0
LCE-0X – Techniques de bureautique	0	0	0
LEA.CR – Programmeur-analyste en informatique	0	0	0

2024-2025	Automne	Hiver	Été
JEE.0K -Techniques d'éducation à l'enfance	16	0	14

2025-2026	Automne	Hiver	Été
JEE.0K -Techniques d'éducation à l'enfance	18	11	13

2026-2027	Automne	Hiver	Été
JEE.0K -Techniques d'éducation à l'enfance	16	14	12

Concernant la ventilation, étant donné qu'un élève paye pour les services rendus, on ne peut pas comptabiliser la totalité des frais de scolarité dès le départ. Le montant est fractionné sur 10 mois étant donné que, pour une formation d'un an, l'élève finit le paiement avant d'aller en stage. Le paiement mensuel :

- Les élèves locaux : 680 $ par mois
- Les élèves internationaux : 1 280 $ par mois.

Je saisie cette occasion, pour vous envoyer les tableaux de ventilation des relevés des droits de scolarité (le gabarit) 2023-2024 et 2024-2025, Une erreur s'est produite dans les tableaux de ventilation au niveau des dates. J'ai effectué les corrections nécessaires.

Concernant les manquements à la *Loi sur l'enseignement privé* et à ces règlements :

Concernant l'article 64 de la LEP, qui prévoit que "L'établissement prépare et transmet au ministre les documents et les renseignements qu'il demande pour l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, à l'époque et dans la forme qu'il détermine", il est constaté des incohérences dans la mise à jour des transmissions de Socrate.

Veuillez apporter les corrections nécessaires :

Les incohérences dans la mise à jour des transmissions de Socrate se justifient par un souci de gestion du logiciel de transmission OMNIVOX / CLARA.

En réponse à votre question, voici les explications pour toutes les sessions et programmes énumérés dans votre lettre. Vous trouverez ensuite un tableau récapitulatif avec les résultats après correction.

Nous avons rencontré des difficultés avec le logiciel OMNIVOX/CLARA et cela a généré des erreurs comme :

1. *Les élèves inscris étaient visibles sur Clara mais les transmissions à Socrate ne semblaient pas fonctionner. Une fois que le logiciel soit mis à jour, les inscriptions sont affichées en double voire triple;*
2. *Au niveau des cours, la même anomalie s'est produite. C'est pourquoi, certains élèves à temps partiel se retrouvent inscris à tous les cours;*
3. *Concernant les notes, les résultats saisis par les enseignants ne sont pas reçus par la registraire. Elle était obligée de saisir les notes manuellement. Après la mise à jour du logiciel, on s'est retrouvé avec des doublons des notes sur Socrate.*

Nous avons apporté les corrections nécessaires afin de régulariser la situation. Ci-après, vous trouverez les résultats actuels. Il y'a 75 cours en difficulté de transmission, nécessitant un changement de CIT. Le traitement est en cours.

Techniques de l'éducation à l'enfance				
Session	*Les résultats constatés*		*Les résultats actuels*	
	ICR	*RCS*	*ICR*	*RCS*
Automne 2022	*303*	*205*	*274*	*272*
Hiver 2023	*364*	*356*	*209*	*208*
Été 2023	*179*	*127*	*118*	*100*
Technique de comptabilité				
Session	*Les résultats constatés*		*Les résultats actuels*	
	ICR	*RCS*	*ICR*	*RCS*
Automne 2022	*66*	*9*	*83*	*83*
Hiver 2023	*84*	*81*	*80*	*80*
Été 2023	*34*	*27*	*31*	*18*
Techniques de bureautique				
Session	*Les résultats constatés*		*Les résultats actuel*	
	ICR	*RCS*	*ICR*	*RCS*
Automne 2022	*188*	*26*	*191*	*187*
Hiver 2023	*243*	*211*	*243*	*203*
Été 2023	*34*	*18*	*34*	*18*
Programmeur-analyste en informatique				
Session	*Les résultats constatés*		*Les résultats actuel*	
	ICR	*RCS*	*ICR*	*RCS*
Automne 2022	*312*	*244*	*299*	*299*

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Tableau de ventilation des revenus de droits de scolarité

Année scolaire 2023-2024															
Programme	catégorie d'étudiants	Droit de scolarité par mois DM	Nombre d'étudiants par mois												Total des droits de scolarité DM*(A+B+C+D+E+F+G+H+I+J+K+L)
			juil-23 A	août-23 B	sept-23 C	oct-23 D	nov-23 E	déc-23 F	janv-24 G	févr-24 H	mars-24 I	avr-24 J	mai-24 K	juin-24 L	
Techniques de l'éducation à l'enfance (JEE-0K)	Locaux Francophones		4	4	4	10	10	10	14	13	19	19	19	19	
	Internationaux francophones		1	1	1	11	11	10	18	18	26	26	26	26	
	Internationaux anglophone		53	22	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniques de comptabilité (LCA.F8)	Locaux Francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux anglophones		22	11	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniques de bureautique (LCE.0X)	Locaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux anglophones		24	10	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Programmeur analyste en informatique (LEA.CR)	Locaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux anglophones		54	19	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Total	**158**	**67**	**47**	**21**	**21**	**20**	**32**	**31**	**45**	**45**	**45**	**45**	

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Tableau de ventilation des revenus de droits de scolarité

Programme	Catégorie d'étudiants	Droit de scolarité par mois DM	Année scolaire 2023-2024												
			Nombre d'étudiants par mois												Total des droits de scolarité DM*(A+B+C+D+E+F+G+H+I+J+K+L)
			juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	
			A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
Techniques de l'éducation à l'enfance (JEE-0K)	Locaux Francophones		16	10	10	16	12	12	10	10	16	16	16	16	
	Internationaux francophones		26	16	16	26	18	18	18	18	26	26	26	26	
Techniques de comptabilité (LCA.FB)	Locaux Francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniques de bureautique (LCE.0X)	Locaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Programmeur analyste en informatique (LEA.CR)	Locaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Internationaux francophones		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Total	42	26	26	42	30	30	28	28	42	42	42	42	

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec
Direction de l'enseignement privé

Québec, le 4 juillet 2023

Collège St-Michel
À l'attention de : Monsieur Jacob N'Guessan
Directeur général
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8
Jacob.nguessan@gmail.com

Objet : Renouvellement de permis

Monsieur le Directeur général,

Le permis du Collège St-Michel, qui l'autorise à offrir des programmes d'études en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1), viendra à échéance le 30 juin 2024. Pour obtenir son renouvellement, vous devez déposer une demande au plus tard le 1er novembre 2023, conformément au *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r. 1).

Pour ce faire, vous devrez remplir le formulaire informatisé ETAPE disponible sur le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur en utilisant le lien suivant : https://prod.education.gouv.qc.ca/etapej. S'il y a lieu, nous vous demandons de regrouper l'ensemble de vos demandes (renouvellement et modification de permis) sur le même formulaire ETAPE en cochant les cases appropriées selon le type de demande.

De plus, nous vous invitons à transmettre votre formulaire ETAPE dès qu'il est complété, avant la date limite du 1er novembre 2023. Nous vous suggérons de vous y prendre à l'avance, car lors d'une première demande soumise via le formulaire ETAPE, plusieurs renseignements et documents sont à fournir.

Veuillez prendre connaissance de l'annexe 1 ci-jointe concernant :

- les accès au système ETAPE;
- les capsules vidéo de formation sur ETAPE.

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Vous trouverez également ci-joint des indications relatives aux prévisions budgétaires à inscrire à l'annexe 6, « Prévisions budgétaires », de la demande ETAPE ainsi qu'un gabarit de tableau de ventilation des revenus de droits de scolarité. Ce tableau de ventilation doit être joint à la section 10.1.4, « Autres renseignements à la formation professionnelle et au collégial », de la demande ETAPE. Ces documents sont aussi disponibles sur la page Web Obtenir un permis pour opérer un collège privé.

Aussi, si vous souhaitez demander l'ajout de programmes ou de cours en formation à distance (FAD) ou si vous êtes déjà autorisé à offrir de la FAD, nous vous invitons à consulter l'annexe 2 ci-jointe.

D'autre part, tel que le prévoit l'article 22 de la *Loi sur l'enseignement privé*, le titulaire du permis doit informer le Ministère en cas de défaut de l'établissement de dispenser tout ou en partie des services éducatifs visés à son permis.

De plus, si vous souhaitez demander le retrait d'un programme autorisé à votre permis, dans la demande ETAPE, veuillez cliquer sur « Non » dans la colonne « À renouveler » du tableau 2.2 *Programmes offerts* et expliquer la raison du retrait du programme à la section 2.1.1 *Objet de la demande*.

Enfin, en ce qui concerne le nom de l'établissement, il a été constaté que sur le site Web et sur les réseaux sociaux, le nom utilisé est non conforme. On retrouve « Collège St-Michel » et « Centre De La Formation St-Michel » à certains endroits. L'article 55 de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) prévoit que « Le titulaire d'un permis ne peut identifier l'établissement ou une installation mise à la disposition de l'établissement sous un nom autre que celui indiqué à son permis ».

Ainsi, nous vous invitons à apporter les modifications nécessaires sur le site Web afin de vous conformer, et à vous assurer que le nom de l'établissement utilisé dans vos documents officiels et dans toutes vos publicités, dont le site Web et les réseaux sociaux, est celui autorisé au permis, en l'occurrence « Collège St-Michel, Pavillon Sauvé ».

Toutefois, si vous souhaitez modifier le nom de l'établissement ou d'une installation, vous pouvez déposer une demande de « modification du permis pour changement de nom », et ce, en tout temps. Voir l'annexe 3 pour plus de détails.

D'ailleurs, nous vous référons à cette annexe pour connaître les informations qui doivent être mentionnées au Registraire des entreprises du Québec (REQ) concernant votre établissement et son installation.

Pour tout renseignement concernant la présente et pour toutes questions lorsque vous remplirez le formulaire ETAPE, vous pouvez répondre au billet reçu par courriel de la part du Guichet des affaires collégiales.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Eric Beauregard

p. j. : 4

Annexe 1

Accès au système ETAPE

Pour obtenir un accès au système ETAPE (code d'utilisateur et mot de passe), veuillez :

- Remplir le formulaire de demande d'accès au système ETAPE, et le retourner, accompagné de la résolution du conseil d'administration, en faisant une demande au guichet des affaires collégiales.

Capsules vidéo de formation sur ETAPE

Nous vous invitons à consulter les cinq capsules vidéo d'autoformation du système ETAPE ci-dessous, qui concernent le secteur collégial. Veuillez prendre note que les autres capsules disponibles concernent le secteur préscolaire, primaire et secondaire.

Les capsules sont disponibles ici : capsules vidéo d'autoformation du système ETAPE.

Titres des capsules du secteur collégial
(1) Générer le formulaire
(2) Personnaliser le formulaire (section 1.2, 1.3 et 1.4)
(5) Créer le service éducatif au collégial et ses programmes : section 2.2
(6) Remplir l'annexe 6 des prévisions budgétaires
(7) Transmettre le formulaire

Annexe 2

Demande de modification de permis pour l'ajout de la formation à distance

Si vous souhaitez demander d'offrir des services éducatifs (programmes ou cours) en formation à distance (FAD), nous vous invitons à consulter la communication (lettre et son annexe) ci-jointe transmise le 11 mars 2022 portant sur la modification des normes relatives à la formation à distance du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*.

Vous y trouverez notamment les particularités relatives aux renseignements et aux documents à fournir pour le dépôt d'une demande dans le système ETAPE pour offrir de la FAD.

Annexe 3

Demande de changement de nom de l'établissement ou de l'installation

Une demande de modification de permis pour un changement de nom de l'établissement ou de l'installation peut être déposée en tout temps dans le système ETAPE, en vertu de l'article 5 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*. Toutefois, puisque votre établissement dépose une demande de renouvellement de permis, nous vous invitons à regrouper l'ensemble des demandes (renouvellement et modification de permis) sur le même formulaire ETAPE en cochant les cases appropriées selon le type de demande.

Pour nous transmettre la demande de changement de nom de l'établissement ou de l'installation, vous devez compléter chacune des étapes suivantes :

1. **Choisir la demande « Modification de permis pour un changement de nom » dans le système ETAPE**

   Voici les sections spécifiques à remplir :

Sections	**Précisions**
1.1.2 Résolution	Joindre la résolution du conseil d'administration dans laquelle le ou les objets de la demande et l'identité de la personne mandatée doivent être indiqués.
1.1.3 Explication additionnelle sur le changement de nom de l'établissement	Optionnel.
1.3 Dépôt de pièces justificatives de 1.3.1 à 1.3.4	Joindre les documents demandés selon le statut de l'entreprise. Le nom de l'établissement ou de l'installation demandé doit figurer au REQ (voir point 2 ci-dessous).

2. **Déposer une demande de modification au Registraire des entreprises du Québec (REQ)**

   Le nom de l'établissement ou de l'installation demandé dans le système ETAPE devra être enregistré dans les sections *Autres noms utilisés au Québec* et *Établissements* du REQ. De plus, si une partie de la clientèle visée est anglophone, vous devez également enregistrer la version anglaise du nom de l'établissement ou de l'installation dans la colonne *Versions du nom dans une autre langue* de la section *Autres noms utilisés au Québec* si vous souhaitez l'utiliser dans les documents à l'intention de cette clientèle.

   De plus, dans la section *Établissements* du REQ (située après la section

Administrateurs du bien d'autrui), en plus du nom de l'établissement et de son adresse, le nom des installations et leurs adresses respectives, telles qu'inscrites au permis, doivent y figurer.

Si le changement de nom concerne le nom de l'établissement :

- Le nom de l'établissement que vous aurez choisi deviendra le nom officiel du collège qui figurera sur le permis, advenant l'autorisation ministérielle.
- Seul le nom de l'établissement autorisé au permis doit être utilisé dans tous les documents officiels de l'établissement, et ce, en vertu de l'article 17 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*.

Si le changement de nom concerne une ou des installations :

- Sachez que le nom de l'établissement autorisé au permis doit toujours apparaître dans les documents officiels de l'établissement, en plus du nom de l'installation, s'il y a lieu, et ce, en vertu de l'article 17 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.*
- Il faut utiliser le nom de l'installation autorisé au permis lorsque vous faites référence à l'installation.

3. Modifier certains documents

Si votre demande de modification de permis pour un changement de nom de l'établissement ou de l'installation est autorisée par la ministre, des modifications devront être apportées aux documents suivants, le cas échéant :

- **Bail :** Si le bail est au nom de l'établissement ou de l'installation, celui-ci devra être modifié pour correspondre au nouveau nom. Cette modification peut se faire par un addenda à votre bail actuel.
- **Cautionnement** : Si votre établissement détient un cautionnement en vertu de l'article 8 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*, et que celui-ci est fait au moyen d'une police de garantie, il devra être modifié pour correspondre au nouveau nom de l'établissement. Cette modification peut se faire par un addenda à votre police de garantie actuelle.

  Nous vous rappelons que l'annexe B du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* prévoit que le cautionnement soit fait au nom de l'établissement. Toutefois, la formulation suivante peut aussi être utilisée pour désigner l'établissement : « [Nom du titulaire du permis] opérant sous le nom de [Nom de l'établissement] ».

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec
Direction de l'enseignement privé

Québec, le 19 février 2024

Collège St-Michel
À l'attention de : Madame Monia Bouziri
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8
mbouziri@collegestmichel.ca

Objet : Demande de renouvellement de permis : notification concernant la démonstration des ressources

Madame,

Le 2 novembre 2023, le Collège St-Michel a présenté une demande ETAPE (nº 4452) pour le Collège St-Michel, Pavillon Sauvé en vue d'obtenir :

- Le renouvellement du permis venant à échéance le 30 juin 2024, en vertu de l'article 18 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour continuer à offrir quatre programmes d'études, sans agrément aux fins de subventions, conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

Le 8 décembre 2023, un courriel vous a été acheminé, vous indiquant que la demande était incomplète et qu'elle ne répondait pas aux exigences établies par l'article 6 et l'annexe A du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1, r.1). Vous disposiez alors d'un délai de dix jours ouvrables pour réviser et compléter votre demande. Le 22 décembre 2023, la demande ETAPE a été de nouveau transmise, avec l'ajout de pièces jointes et de nouvelles informations. Le 10 janvier 2024, un courriel vous a été acheminé, vous demandant des informations supplémentaires sur votre demande de renouvellement. Vous disposiez d'un délai de dix jours ouvrables pour répondre. Le 21 janvier 2024, vous avez transmis des pièces jointes et des explications en réponse à la demande d'informations supplémentaires. De plus, une visite de vos installations a été effectuée le 13 février 2024.

L'article 18 de la *Loi sur l'enseignement privé* prévoit qu'aux fins du renouvellement d'un permis en application de celle-ci, le titulaire du permis doit notamment établir, à la satisfaction de la ministre, que l'établissement disposera des ressources humaines et matérielles requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par le permis et des ressources financières suffisantes à cette fin, et qu'il a respecté les

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* et de ses règlements pour la période de validité précédant le renouvellement.

Or, selon l'analyse du dossier soumis, l'information fournie par le titulaire de permis ne permet pas de déterminer s'il disposera des ressources matérielles requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par le permis.
Voir l'annexe 1 pour plus de détails.

Par ailleurs, nous avons constaté des manquements à la *Loi sur l'enseignement privé* et à ses règlements, lesquels sont reproduits en annexe. Également, sans motiver cette notification, des éléments additionnels ont été soulevés relativement à votre demande.
Voir l'annexe 2 pour plus de détails.

Finalement, conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'enseignement privé*, pour obtenir le renouvellement de son permis, le titulaire doit avoir respecté les dispositions de cette loi et de ses règlements pour la période de validité précédant le renouvellement. Ainsi, les rapports du Bureau de la conformité de la Direction de l'enseignement privé seront consultés pour apporter un éclairage à cet égard.

Par conséquent, au regard de cette notification, vous disposez de dix jours ouvrables soit jusqu'au **4 mars 2024**, pour transmettre par écrit, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales, toute observation ou tout document relatif à votre demande de renouvellement de permis. Ceux-ci seront analysés par la Direction de l'enseignement privé et soumis à la Commission consultative de l'enseignement privé (CCEP), qui les prendra en considération pour rendre son avis, ainsi qu'à la ministre, qui les prendra en considération pour rendre sa décision. Il convient de rappeler que les documents transmis doivent être en français.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Eric Beauregard

Annexe 1
Notifications à l'égard des ressources matérielles

Concernant la démonstration des ressources matérielles requises et adéquates pour dispenser les services éducatifs visés par la demande :

- le demandeur ne démontre pas qu'il disposera des locaux requis pour offrir les services éducatifs offerts. Les baux des locaux 205, 240, 425 et 450 ne couvriraient pas une durée de renouvellement de permis d'un maximum de cinq ans;
- le nombre de places-élèves, en fonction de la superficie du local 205C, n'est pas conforme au *Code national du bâtiment*. Lors de la visite, il a été constaté 24 places alors que vous aviez déclaré 20 places pour une superficie de 40,15 m^2.

Annexe 2

Notifications à l'égard du respect de la législation et la réglementation applicable et éléments additionnels

Concernant les éléments additionnels :

- Dans la demande ETAPE 4452, vous avez mentionné que la capacité d'accueil était de 180 élèves, répartis en fonction des programmes offerts. Cependant, la capacité d'accueil doit être déclarée en fonction des locaux. Selon les plans fournis et la visite effectuée, la capacité d'accueil serait de 178. En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et pour faire suite aux explications fournies lors de la visite, vous êtes invités à confirmer votre capacité d'accueil[1];
- L'annexe 8 et les tableaux de ventilation 2023-2024 et 2024-2025 fournis ne correspondent pas. Veuillez remplir l'annexe 8 ci-dessous par session (selon les dates de déclarations des inscriptions dans Socrate).

2023-2024	Automne	Hiver	Été
JEE.0K – Techniques d'éducation à l'enfance			
LCA.F8 – Techniques de comptabilité			
LCE.0X – Techniques de bureautique			
LEA.CR – Programmeur-analyste en informatique			

2024-2025	Automne	Hiver	Été
JEE.0K – Techniques d'éducation à l'enfance			

2025-2026	Automne	Hiver	Été
JEE.0K – Techniques d'éducation à l'enfance			

2026-2027	Automne	Hiver	Été
JEE.0K – Techniques d'éducation à l'enfance			

[1] Selon l'Office québécois de la langue française, la capacité d'accueil est le nombre de personnes pouvant être accueillies simultanément dans un endroit. Elle doit être évaluée en fonction du nombre de places-élèves dans les locaux où s'offre la formation (ex. : Salles de classe, laboratoires, etc.). Les salles d'études/de lecture, salles de repos, cafétéria, bibliothèque, etc. ne peuvent être considérées dans le calcul de la capacité d'accueil.

Concernant les manquements à la *Loi sur l'enseignement privé* et à ses règlements :

- Concernant l'article 64 de la LEP, qui prévoit que « L'établissement prépare et transmet au ministre les documents et les renseignements qu'il demande pour l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, à l'époque et dans la forme qu'il détermine », il est constaté des incohérences dans la mise à jour des transmissions de Socrate. Veuillez apporter les corrections nécessaires :
  - *Techniques d'éducation à l'enfance* : Pour la session d'automne 2022, les inscriptions au cours (ICR) totalisent 303 tandis qu'il y a 205 résultats de cours suivi (RCS) transmis. Pour la session d'hiver 2023, les ICR sont de 364 alors que les RCS sont de 356. Finalement, pour la session d'été 2023, les ICR sont de 179 alors que les RCS sont de 127;
  - *Techniques de comptabilité* : Pour la session d'automne 2022, les ICR totalisent 66 tandis qu'il y a 9 RCS transmis. Pour la session d'hiver 2023, les ICR sont de 84 alors que les RCS sont de 81. Finalement, pour la session d'été 2023, les ICR sont de 34 alors que les RCS sont de 27;
  - *Techniques de bureautique* : Pour la session d'automne 2022, les ICR totalisent 188 tandis qu'il y a 26 RCS transmis. Pour la session d'hiver 2023, les ICR sont de 243 alors que les RCS sont de 211. Finalement, pour la session d'été 2023, les ICR sont de 34 alors que les RCS sont de 18;
  - *Programmeur-analyste en informatique* : Pour la session d'automne 2022, les ICR totalisent 312 tandis qu'il y a 254 RCS transmis.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: Amélie Rochette-Gagnon (amelie.rochette-gagnon@mes.gouv.qc.ca)*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2024/05/31 09:17*
***À**: jacob.nguessan@gmail.com*
***Cc**: mbouziri@collegestmichel.ca*
***Sujet**: Décision ministérielle [GAC:#007713/]*

Bonjour,

En l'absence de la responsable de votre dossier, Mme Nathalie Bédard, je vous informe que la ministre de l'Enseignement supérieur a rendu hier une décision favorable relativement à votre demande de renouvellement de permis, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Les détails motivant cette décision suivront dans les prochaines semaines dans un envoi officiel, avec votre nouveau permis.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon, coordonnatrice

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 28 juin 2024

Monsieur Jacob N'Guessan
Directeur général
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8
jacob.nguessan@gmail.com

Objet : Renouvellement de permis (demande ETAPE nº 4452)

Monsieur le Directeur général,

Par la présente, je vous informe que la ministre de l'Enseignement supérieur, après avoir recueilli l'avis de la Commission consultative de l'enseignement privé ainsi que tous les renseignements et documents fournis par votre établissement, a rendu une décision favorable relative à votre demande de renouvellement de permis pour une période de trois ans, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027. Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 1.

À cet effet, vous trouverez ci-joint le permis du Collège St-Michel, Pavillon Sauvé relativement à l'objet susmentionné. Veuillez vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont inscrits et prendre connaissance de l'avis concernant certaines dispositions légales. Il est également important de vous assurer que les renseignements figurant au Registraire des entreprises du Québec et dans le système ministériel GDUNO à propos de votre établissement sont bien complets et à jour, et que la transmission des données relatives aux inscriptions et aux sanctions des étudiants est effectuée dans les délais requis dans les systèmes SOCRATE et SYSEC.

De plus, une modification au bail quant au local nº 425 est nécessaire, car il ne contient pas la superficie du local nº 450 pour faire suite à la fusion des deux locaux.

Si vous voulez que le nombre maximal d'étudiants admissible (NMEA) inscrit au permis soit révisé, vous devez le demander par le biais d'une demande ETAPE (renouvellement ou modification de permis), à la section 2.1.1 *Objet de la demande*, en précisant le NMEA que vous souhaiteriez ainsi que les motifs le justifiant.

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Pour toute question à ce sujet, je vous invite à communiquer avec notre direction, par l'intermédiaire du guichet des affaires collégiales, à la section « L'enseignement privé au collégial ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Eric Beauregard

p. j. : 2

Annexe 1

Motifs de renouvellement de permis pour une période de moins de cinq ans

Concernant la démonstration des ressources matérielles :

- La date d'échéance de certains baux ne couvre pas la durée de renouvellement d'un permis d'un maximum de cinq ans :
  - le bail pour le local 205 est valide jusqu'au 31 octobre 2028;
  - le bail pour le local 240 est valide jusqu'au 30 juin 2027.

Autre élément :

- Le renouvellement du permis de l'établissement pour une période de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2027, permettra de suivre l'évolution des trois programmes d'études sans prévision d'effectifs pour les prochaines années et ainsi de s'assurer du respect des dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* et de ses règlements.

Annick Voyer

De: Guichet_des_affaires_collégiales
Envoyé: 31 mars 2026 15:02
À: Annick Voyer
Objet: FW: Re: Rappel : Non-transmission de vos états financiers annuels – échéancier demandé [GAC:#002607/]
Pièces jointes: Lettre 14 juillet 2023.pdf; Lettres auditeur.pdf



Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2023/07/14 10:59
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Rappel : Non-transmission de vos états financiers annuels – échéancier demandé [GAC:#002607/]

Bonjour,

Trouvez, en pièce jointe, une lettre à propos du dépôt des états financiers. J'ai envoyé une réponse ce matin, à 9:54.
Je vous retransmets le contenu.

Bien cordialement,

Jacob N'Guessan
Collège St-Michel

Le ven. 14 juil. 2023 à 10:52, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :



Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par M. Eric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Annick Voyer

De: Guichet_des_affaires_collégiales
Envoyé: 31 mars 2026 15:13
À: Annick Voyer
Objet: FW: RE: Re: Re: États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]



Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Envoyé: 2023/12/12 16:15
À: jacob.nguessan@gmail.com
Sujet: RE: Re: Re: États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Bonjour,

Dans le cadre de la transmission annuelle des états financiers de votre établissement, nous vous informons que tous les documents ont été reçus au Ministère. Cependant, ceux-ci ont été transmis avec plus d'un mois de retard. Un envoi vous sera transmis dans les prochains mois vous demandant de préparer un échéancier pour la production des prochains états financiers.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2023/12/11 16:34
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Re: États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Bonjour Monsieur le Directeur,

Trouvez, ci-joint en un seul fichier,
1. La résolution du CA;
2. le formulaire d'informations financières complémentaires;
3. Les états financiers audités.
Espérant le tout conforme, acceptez, Monsieur le directeur, mes salutations distinguées.

Jacob N'Guessan
Directeur général,
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

L

Le ven. 8 déc. 2023 à 08:49, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

> Enseignement supérieur
>
> Bonjour,
>
> Nous avons pris connaissance de votre requête formulée dans le billet #004794 (voir le détail ci-dessous).
>
> Le rapport de l'auditeur que vous nous avez transmis ne correspond pas au mandat de l'auditeur que nous vous avons transmis en juin dernier (voir point 4 du document ci-joint). De plus, il manque toujours la résolution du CA approuvant les états financiers de même que le fichier "Informations financières complémentaires".
>
> Veuillez nous transmettre ces documents le plus rapidement possible.
>
> Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour **toutes questions et demandes de suivi** liées à ce billet.
>
> Meilleures salutations !
>
> **Direction de l'enseignement privé** | Guichet des affaires collégiales
> **Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail**
> Ministère de l'Enseignement supérieur
> 1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2023/12/07 16:28
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: États financiers annuels – retard [GAC:#004794/]

Bonjour,

Trouvez, les états financiers audités.
Désolé pour le retard.

Jacob N'Guessan
Directeur Général
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Le ven. 10 nov. 2023 à 10:27, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Enseignement supérieur

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux,

La Direction de l'enseignement privé a procédé à la vérification de la transmission de vos états financiers annuels. Selon, le mandat de l'auditeur, ceux-ci devaient être transmis au plus tard dans les 120 jours après la date de fin de l'année financière de l'établissement, soit au plus tard le 27 octobre 2023.

Notre équipe constate que le dossier de votre établissement est incomplet à ce jour. La liste de tous les documents exigés se retrouve dans le mandat de l'auditeur. De plus, les informations concernant la transmission des documents financiers vous ont été envoyées le 1er juin 2023.

Nous comptons sur votre collaboration afin que les documents requis soient transmis au Ministère **au plus tard le 24 novembre 2023.**

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Annick Voyer

De: Guichet_des_affaires_collégiales
Envoyé: 31 mars 2026 15:30
À: Annick Voyer
Objet: FW: Re: Re: Re: Re: Transmission des états financiers annuels – Retard[GAC:#014902/]
Pièces jointes: Résolution du CA 2025 Collège St-Michel.pdf



Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2025/11/13 08:04
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Re: Re: Re: Transmission des états financiers annuels – Retard[GAC:#014902/]

Bonjour,

Trouvez, ci-joint, la résolution du CA demandée.

Bien à vous,

Jacob N'Guessan
Directeur général.
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Le mar. 11 nov. 2025, à 14 h 44, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :



Bonjour,

Il faudrait nous transmettre la résolution du CA qui approuve ces états financiers.

merci

Annick Voyer

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2025/11/11 14:41
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Re: Re: Transmission des états financiers annuels – Retard[GAC:#014902/]

Bonjour,

Voici les états financiers de de nouveau.

Jacob N'Guessan
Directeur général
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé (693560)

Le mar. 11 nov. 2025, à 14 h 37, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Enseignement supérieur

Bonjour,

Nous n'avons pas reçu vos états financiers. Il faudrait les transmettre en répondant à ce message.

Merci

Annick Voyer

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2025/11/11 14:35
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Re: Transmission des états financiers annuels – Retard[GAC:#014902/]

Bonjour,

Nous sommes le Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
Code d'organisme (693560)

Cordialement,

JN

Le mar. 11 nov. 2025, à 14 h 24, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :



Bonjour,

Quel est le nom de votre établissement ? Nous avons transmis ce rappel à plusieurs collèges.

De plus, si vous l'avez reçu, c'est que nous n'avons toujours pas reçu ces états financiers.

merci

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2025/11/11 12:12

À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Transmission des états financiers annuels – Retard[GAC:#014902/]

Bonjour,

Les états financiers avaient été déjà déposés en respectant les délais.
Je vous les renvoie.

Bien à vous,

Jacob N'Guessan
Directeur général

Le lun. 10 nov. 2025, à 14 h 33, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Enseignement supérieur

Mesdames les Directrices générales,

Messieurs les Directeurs généraux,

La Direction de l'enseignement privé a procédé à la vérification de la transmission de vos états financiers annuels. Selon, le mandat de l'auditeur, ceux-ci devaient être transmis au plus tard le 28 octobre 2025.

Notre équipe constate que le dossier de votre établissement est incomplet à ce jour. La liste de tous les documents exigés se retrouve dans le mandat de l'auditeur. De plus, les informations concernant la transmission des documents financiers vous ont été envoyées le 30 juin 2025.

Nous comptons sur votre collaboration afin que les documents requis soient transmis au Ministère **au plus tard le 24 novembre 2025**.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Annick Voyer

De: Guichet_des_affaires_collégiales
Envoyé: 31 mars 2026 15:24
À: Annick Voyer
Objet: FW: Re: Re: Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé – Cautionnement (articles 9 et 10) [GAC:#012540/]



Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2025/06/30 13:56
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Re: Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé – Cautionnement (articles 9 et 10) [GAC:#012540/]

Bonjour,

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé.

Merci

Le lun. 30 juin 2025, à 13 h 48, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :



Bonjour,

Pourriez-vous indiquer le nom de votre collège svp.

Merci
Annick Voyer

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2025/06/30 13:36
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Modification du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé – Cautionnement (articles 9 et 10) [GAC:#012540/]

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint la grille de calcul de revenus.
Le nouveau cautionnement vous sera transmis aussitôt qu'il sera prêt.

Bien à vous,

Jacob N'Guessan
Directeur général

Le ven. 23 mai 2025, à 10 h 44, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Enseignement supérieur

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints qui vous sont adressés par Amélie Rochette-Gagnon, directrice de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l’Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: annick.voyer@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2023/04/19 11:46*
***À**: jacob.nguessan@gmail.com*
***Sujet**: RE: Re: Rappel - Transmission annuelle des états financiers audités [GAC:#002214/]*

Bonjour Jacob N'guessan,

Le Collège est déjà en retard de près de six mois pour le dépôt de ses états financiers. Nous ne pouvons accorder d'autres délais.

Veuillez nous indiquer quand seront prêts les états financiers.

Merci d'utiliser **«répondre»** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Cordiales salutations !

Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2023/04/19 08:20
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Rappel - Transmission annuelle des états financiers audités [GAC:#002214/]

Bonjour Monsieur le Directeur,

Trouvez, ci-joint, la réponse de suivi des états financiers.

Meilleures salutations,

Jacob N'Guessan

Le jeu. 30 mars 2023 à 14:11, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Enseignement supérieur Québec

Monsieur le Directeur général,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Meilleures salutations !

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Manon Labrie
Envoyé: 24 avril 2023 14:01
À: 'Jacob N'Guessan'
Objet: RE: Précision

Bonjour Monsieur N'Guessan,

Je vais très bien, merci, et j'espère que vous aussi.

En réponse à votre question, tout collège peut offrir des programmes «maison» non crédités, qui ne conduisent ni à une AEC ni à un DEC. Ces programmes n'apparaissent pas au permis des collèges, donc ils ne font pas l'objet d'une demande (via ETAPE) au Ministère.

S'il y a autre chose, n'hésitez pas.
Bonne fin de journée,

Manon Labrie | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Jacob N'Guessan <jacob.nguessan@gmail.com>
Envoyé : 24 avril 2023 13:16
À : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Précision

Bonjour Madame Labrie,

J'espère que vous allez bien ? Je voudrais vous demander si, en tant que collège sous permis, on aurait le droit de dispenser des programmes maisons non crédités ?

Cordialement,

Jacob N'Guessan
Collège St-Michel

[Courriel converti en note]
***Envoyé par**: nathalie.bedard@mes.gouv.qc.ca*
***De**: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca*
***Envoyé**: 2023/11/02 11:11*
***À**: mbouziri@collegestmichel.ca*
***Sujet**: RE: Re: Problème de transmsission de la demande ETAPE [GAC:#004394/]*
Bonjour,
Vous devez inscrire un commentaire et le problème devrait être réglé.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.
Meilleures salutations,

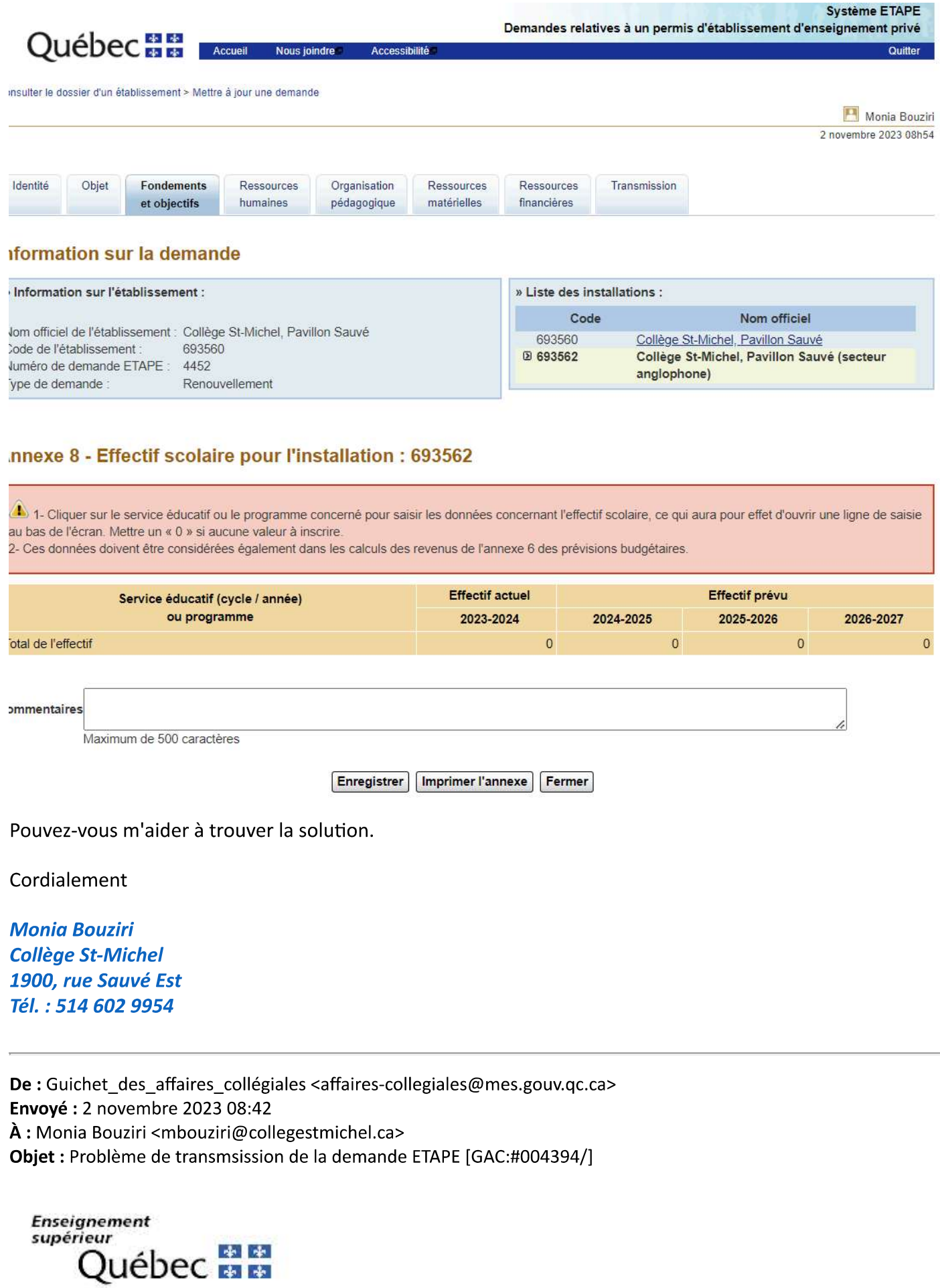
Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Monia Bouziri
Envoyé: 2023/11/02 09:01
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Monia Bouziri
Sujet: Re: Problème de transmsission de la demande ETAPE [GAC:#004394/]

Bonjour,

Dans le système ETAPE, à la section 5.2, effectif scolaire, aucun service ou programme n'apparaît, je ne peux rien inscrire.

Ci-après la capture d'écran.


Système ETAPE
Demandes relatives à un permis d'établissement d'enseignement privé
Québec
Accueil Nous joindre Accessibilité Quitter
nsulter le dossier d'un établissement > Mettre à jour une demande
Monia Bouziri
2 novembre 2023 08h54
Identité Objet Fondements et objectifs Ressources humaines Organisation pédagogique Ressources matérielles Ressources financières Transmission
nformation sur la demande
Information sur l'établissement :
Nom officiel de l'établissement : Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
Code de l'établissement : 693560
Numéro de demande ETAPE : 4452
Type de demande : Renouvellement
» Liste des installations :
Code | Nom officiel
693560 | Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
693562 | Collège St-Michel, Pavillon Sauvé (secteur anglophone)
nnexe 8 - Effectif scolaire pour l'installation : 693562
1- Cliquer sur le service éducatif ou le programme concerné pour saisir les données concernant l'effectif scolaire, ce qui aura pour effet d'ouvrir une ligne de saisie au bas de l'écran. Mettre un « 0 » si aucune valeur à inscrire.
2- Ces données doivent être considérées également dans les calculs des revenus de l'annexe 6 des prévisions budgétaires.
Service éducatif (cycle / année) ou programme | Effectif actuel 2023-2024 | Effectif prévu 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027
Total de l'effectif | 0 | 0 | 0 | 0
ommentaires
Maximum de 500 caractères
Enregistrer Imprimer l'annexe Fermer

Pouvez-vous m'aider à trouver la solution.

Cordialement

Monia Bouziri
Collège St-Michel
1900, rue Sauvé Est
Tél. : 514 602 9954

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 novembre 2023 08:42
À : Monia Bouziri <mbouziri@collegestmichel.ca>
Objet : Problème de transmsission de la demande ETAPE [GAC:#004394/]

Enseignement supérieur
Québec

Bonjour,

Le système vous empêche de transmettre la demande ETAPE # 4452 car l'annexe 8 de l'installation 693562 n'est pas remplié Vous devez inscrire des zéro si vous ne prévoyez pas d'effectifs en anglais. Si le problème persiste après avoir inscrit des zéros, inscrivez des un et dites en commentaires qu'il n'y a pas de réel prévision.

Veuillez corriger la situation et déposé votre demande aujourd'hui.

Pour détecter les erreurs dans le formulaire vous pouvez appuyer sur le bouton Valider de chacun des onglets pour chacune des installations.





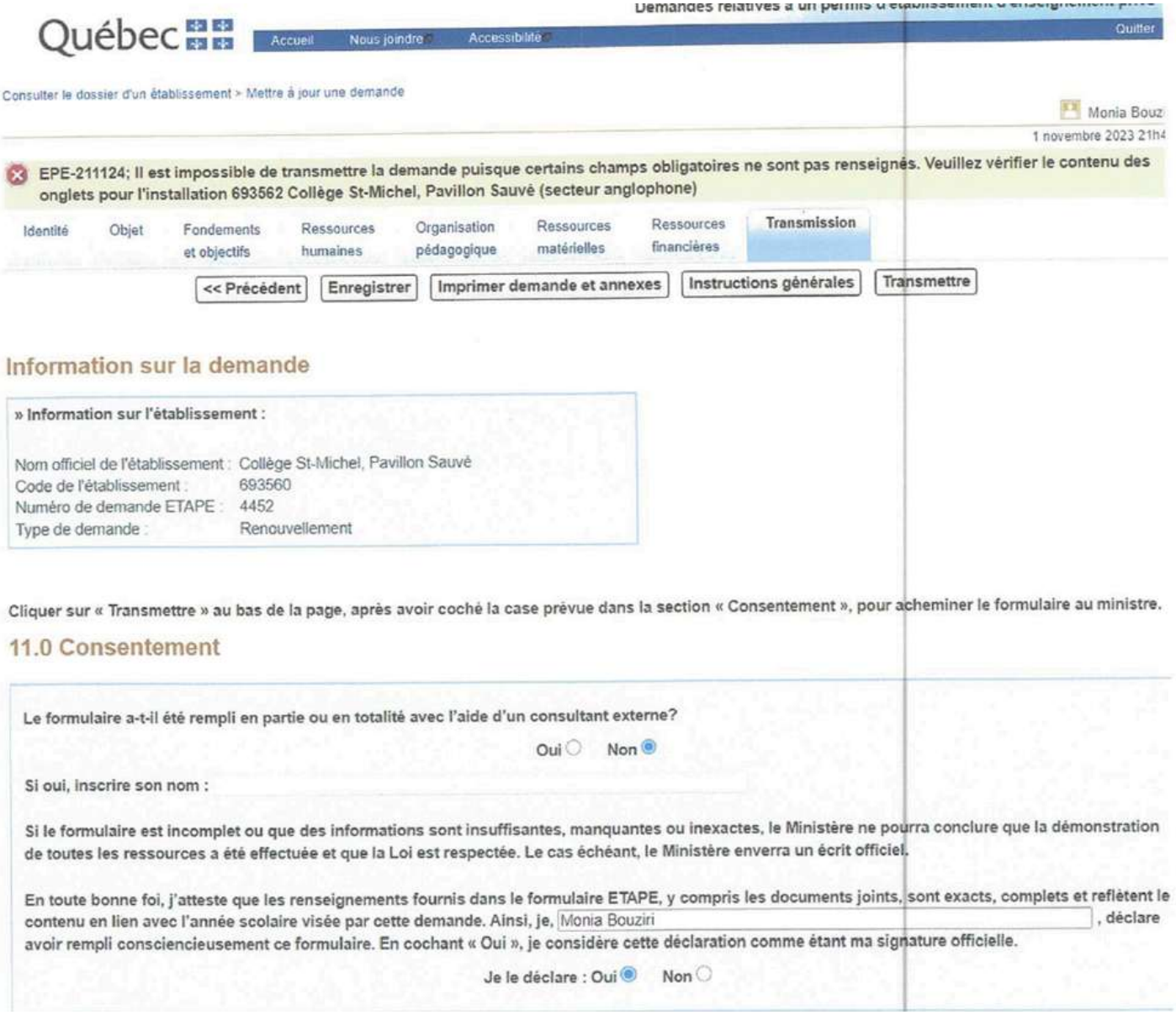
Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.
Meilleures salutations,

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Monia Bouziri
Envoyé: 2023/11/01 23:28
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Monia Bouziri
Sujet: Re: Accusé de fermeture de la demande [GAC:#004394/]

Bonjour,

Je viens par la présente vous informer que je n'ai pas réussi à transmettre la demande ci-haut mentionnée. Lors de la transmission, j'ai eu le message :



J'ai essayé de trouver l'erreur sans succès. Je peux vous assurer que j'ai consulté toute la demande avec ses annexes au moins 5 fois.
Malheureusement je n'ai pas pu transmettre la demande.

Même si j'avais mis non pour renouvellement de permis pour le secteur anglophone, le système continue à poser les mêmes questions.

J'en suis réellement contrariée de cette situation fâcheuse et regrettable après tant d'effort et d'énergie.

Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir m'aider à corriger la situation. Et, si je pourrai avoir au moins 24 heures supplémentaire afin de pouvoir transmettre ma demande.

Afin de vous démontrer ma bonne foi, je vous fais parvenir ci-joint la demande que j'ai imprimée ainsi que la preuve de mes tentatives d'envoies

Demeurant à votre disposition,
Et, en espérant pouvoir trouver une solution,
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Monia Bouziri
Collège St-Michel
1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 602 9954

De : Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 octobre 2023 08:38
À : Monia Bouziri <mbouziri@collegestmichel.ca>
Objet : Accusé de fermeture de la demande [GAC:#004394/]

Enseignement supérieur Québec

Accusé de fermeture d'une demande au Guichet des affaires collégiales

Bonjour,
La présente confirme que le traitement du billet #004394 a été effectué par l'équipe du Guichet des affaires collégiales et que celui-ci est maintenant fermé.
Toutefois, si des questions demeurent, nous vous invitons à communiquer avec nous en utilisant **«répondre»** à partir de ce courriel.
Cordiales salutations,
L'équipe du Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Amélie Rochette-Gagnon

De: Amélie Rochette-Gagnon
Envoyé: 18 juillet 2023 16:51
À: Jacob N'Guessan
Objet: RE: Information

Bonjour,

Je vous contacte en tant que coordonnatrice de l'équipe, je ne serai malheureusement pas responsable de votre établissement. J'assure toutefois le suivi des dossiers de Manon jusqu'à ce que ceux-ci soient répartis entre les membres de l'équipe à la fin de l'été, en prévision entre autres de votre demande de renouvellement de permis qui sera analysée cette année.

Merci et au plaisir!

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Jacob N'Guessan <jacob.nguessan@gmail.com>
Envoyé : 18 juillet 2023 16:45
À : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Information

Bonjour Madame Rochette-Gagnon,

Je vous souhaite la bienvenue en espérant une longue et cordiale collaboration avec vous.
D'ici là, bonnes vacances estivales et à très bientôt.

Jacob N'Guessan
Collège St-Michel

Le mar. 18 juil. 2023 à 16:21, Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

> Enseignement supérieur Québec
>
> Bonjour,
>
> Considérant le départ de Manon Labrie, je suis en charge d'effectuer avec vous le suivi de ces échanges. Je souhaite vous informer [redacted] de retour le lundi 7 août. Ainsi, si vous avez des questionnements d'ici jeudi, je pourrai vous répondre.

Toutefois, si vous souhaitez nous interpeler entre [redacted], je vous invite à faire une demande au guichet des affaires collégiales.

Cordialement,

Amélie Rochette-Gagnon (elle) | Coordonnatrice

Direction de l'enseignement privé

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 juin 2023 10:15
À : jacob.nguessan <jacob.nguessan@gmail.com>
Cc : Amélie Rochette-Gagnon <Amelie.Rochette-Gagnon@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Information

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Monsieur N'Guessan,

J'aurais besoin davantage de détails concernant votre courriel.

Ci-joint une copie tirée du Registraire des entreprises du Québec (REQ) pour le Collège St-Michel (numéro 3366781386). Les changements concernent-ils ce numéro d'entreprise qui est titulaire du permis du Collège ?Quels seraient exactement les changements qui seraient apportés au REQ ? Bien vouloir identifier toutes les sections du REQ qui seraient concernées par les changements. Vous pouvez annoter le document à la main et me le retourner.

Ci-joint une copie du permis du Collège. Si vous ajoutez « inc. » au titulaire du permis (soit la société en nom collectif enregistrée au REQ, numéro 3366781386), cela nécessitera une demande de modification de permis, car le nom du titulaire est inscrit au permis. Pour ce qui est du nom de l'établissement et de l'installation, j'en comprends, selon votre courriel, que ces noms ne changeraient pas. Est-ce exact ? Bien vouloir identifier quels seraient les changements au permis.

Avez-vous fait des démarches auprès du ministère de l'Éducation pour votre permis pour la formation professionnelle ?

Merci d'avance pour ces précisions.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie | Conseillère aux affaires collégiales

Direction de l'enseignement privé

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Jacob N'Guessan <jacob.nguessan@gmail.com>
Envoyé : 27 juin 2023 09:36
À : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Information

Bonjour Madame Labrie,

Comment allez-vous ? Le Collège St-Michel est constitué en personne morale Enregistré.

Merci de m'éclairer à ce sujet et bonne semaine!

Jacob N'Guessan
Directeur général
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec
Direction de l'enseignement privé

Québec, le 30 mars 2023

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
À l'attention de : Monsieur Jacob N'guessan
Directeur général
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8
jacob.nguessan@gmail.com

Objet : Rappel - Transmission annuelle des états financiers audités

Monsieur le Directeur général,

La Direction de l'enseignement privé a procédé à la vérification de la transmission de vos états financiers annuels. Nous vous référons à l'article 65 de la *Loi sur l'enseignement privé*, qui stipule que « [l]'établissement transmet au ministre, à l'époque et dans la forme qu'il détermine, les états financiers annuels de l'établissement. »

Nous vous rappelons que tous les établissements d'enseignement collégial privés ayant un permis du ministère de l'Enseignement supérieur les autorisant à offrir des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales ou au diplôme d'études collégiales avec ou sans agrément aux fins de subventions, sont tenus de transmettre leurs états financiers audités par un auditeur indépendant, au plus tard dans les 120 jours après la date de fin de l'année financière de l'établissement. À cet effet, un courriel avec les informations concernant la transmission des documents financiers vous a été envoyé le 30 juin 2022 ainsi qu'un courriel de rappel le 11 novembre 2022.

Le défaut de respecter cette exigence sera pris en considération lors de l'analyse de votre prochaine demande de renouvellement ou de modification de permis et lors de l'évaluation de votre respect des dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé*. De plus, pour l'analyse d'une demande de renouvellement ou de modification de permis, la suffisance des ressources financières ne peut être évaluée que sur la base de ces états financiers audités qui doivent être conformes.

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Concernant **Collège St-Michel, Pavillon Sauvé**, nous avons constaté que :

- Les documents financiers suivants, pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022, n'ont pas été transmis :
    - États financiers audités en date du 30 juin 2022
    - Rapport de l'auditeur indépendant
    - Résolution du conseil d'administration qui approuve les états financiers
    - Fichier « Informations financières complémentaires »
- La date limite pour transmettre ces documents était le **28 octobre 2022**. Veuillez par conséquent nous les transmettre dans les plus brefs délais.

Pour la transmission des documents ou pour toutes questions, nous vous invitons à répondre au billet reçu par courriel de la part du guichet des affaires collégiales.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Eric Beauregard

Amélie Rochette-Gagnon

De: Manon Labrie
Envoyé: 28 mars 2023 14:55
À: Jacob Nguessan
Objet: RE: changements au REQ (Collège St-Michel)

Bonjour Monsieur N'Guessan,

Les changements apparaissent maintenant au REQ.
Merci pour votre suivi !

Cordialement,

Manon Labrie | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Jacob Nguessan <jnguessan@collegestmichel.ca>
Envoyé : 24 mars 2023 16:39
À : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: changements au REQ (Collège St-Michel)

Bonjour Madame Labrie,

Je vais bien merci et j'ose espérer qu'il es est de même pour vous aussi. Le changement de nom au REQ est corrigé et sera effectif dans 48h environ.

Espérant le tout conforme, recevez Madame Labrie, mes cordiales salutations et bon weekend.

Jacob N'Guessan

De : Manon Labrie <manon.labrie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 mars 2023 13:55
À : jacob.nguessan <jacob.nguessan@[redacted]
Cc : Jacob Nguessan <jnguessan@collegestmichel.ca>; st-michel.moniabouziri@[redacted]
Objet : RE: changements au REQ (Collège St-Michel)

Enseignement supérieur Québec

Bonjour Monsieur N'Guessan,

J'espère que vous allez bien.

Nous sommes toujours en attente d'un suivi de votre part concernant le courriel ci-dessous relativement au changement de nom au REQ. Qu'en est-il de vos démarches ?

Cordialement,

Manon Labrie | Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Manon Labrie
Envoyé : 20 juin 2022 09:32
À : Jacob N'Guessan <jacob.nguessan@[redacted]
Cc : jnguessan@collegestmichel.ca; st-michel.moniabouziri@[redacted]
Objet : changements au REQ (Collège St-Michel)

Bonjour Monsieur N'Guessan,

Vu que le permis pour l'enseignement collégial du Collège St-Michel est dorénavant pour le « Collège St-Michel, Pavillon Sauvé » situé au 1900, rue Sauvé Est, à Montréal, vous devrez apporter les deux modifications ci-dessous au Registraire des entreprises du Québec (REQ) :

- Dans la section « Établissements », il faudra ajouter « Pavillon Sauvé » à l'établissement 002 (voir imprimé-écran ci-dessous tiré du REQ) pour que ce soit : Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Établissements

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0001 - COLLÈGE ST-MICHEL **(Établissement principal)**	1995 rue Bélanger Montréal (Québec) H2G1B8 Canada	Enseignement de formation personnelle et populaire (8541) Enseignement maternel, primaire et secondaire (8511)
0002 - COLLÈGE ST-MICHEL	1900 rue Sauvé E Montréal (Québec) H2B3A8 Canada	Enseignement maternel, primaire et secondaire (8511) Enseignement postsecondaire non universitaire (8521)

- Dans la section « Autres noms utilisés au REQ », il faudra ajouter « Collège St-Michel, Pavillon Sauvé » (voir imprimé-écran ci-dessous tiré du REQ) :

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Retour aux résultats

Ces changements sont nécessaires afin que vous puissiez faire de la publicité sous ce nom, et ce, en respect des articles 55 et 59 de la *Loi sur l'enseignement privé* et de l'article 17 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*.

Veuillez m'aviser lorsque ces changements seront faits et m'envoyer une copie du REQ le démontrant.

Je vous souhaite une bonne journée,

Manon Labrie
Conseillère aux affaires collégiales
Direction de l'enseignement privé
Ministère de l'Enseignement supérieur | www.education.gouv.qc.ca
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

_____
AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Jacob N"Guessan
À : bureau de la conformité
Objet : Re: Planification d"une visite par le Bureau de la conformité
Date : 5 septembre 2023 09:02:02
Pièces jointes : image011.jpg
image012.jpg
image013.png
image014.png
image015.png
image013.png

Madame,

Ceci pour donner suite à votre demande. Nous conservons les dossiers des élèves sous format électronique et notre système (Clara/OMNIVOX) permet d'accéder aux dossiers d'élève de toutes nos installations à partir de l'établissement.

Bien à vous,

Jacob N'Guessan
Directeur général
Collège St-Michel

Le mar. 5 sept. 2023 à 08:33, bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Monsieur,

Une visite de votre collège par le Bureau de la conformité aura lieu dans le courant de l'année scolaire 2023-2024. À cet effet, nous vous informerons de notre venue, par courriel, une à deux semaines avant la date de la visite.

Aussi, à des fins de planification, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes d'ici le **7 septembre 2023** :

- Conservez-vous les dossiers des élèves sous format électronique ou papier?
- Dans le cas où vous utilisez un système informatisé, est-ce que votre système permet d'accéder aux dossiers d'élève de toutes vos installations à partir de l'établissement?

Nous vous remercions pour votre collaboration habituelle.

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés

Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



AVIS IMPORTANT.
Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Jacob N"Guessan
À : bureau de la conformité
Objet : Re: Collège St-Michel, Pavillon Sauvé - Visite d'établissement
Date : 26 septembre 2023 15:14:35
Pièces jointes : image001.png
image010.png
image011.png
image012.jpg
image013.png
image010.png

Bonjour,

Juste pour vous aviser que j'ai bien reçu votre courriel et je vous informe que je serai présent en personne avec Messieurs Bilel Tlili et Youssef Louati.

D'ici là, mes meilleures salutations,

Jacob N'Guessan
Directeur général
Collège St-Michel

Le mar. 26 sept. 2023 à 13:38, bureau de la conformité <bureau.conformite@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour Monsieur Nguessan,

Nous vous informons que le Bureau de la conformité ira vous rencontrer à votre collège situé au 1900, rue Sauvé Est Montréal, le 12 octobre 2023. Notre arrivée est prévue entre 13h30 et 14 heures.

Par ailleurs, il est à noter que cette rencontre, d'une durée d'environ 2 heures, se fera en parallèle du traitement de votre demande de renouvellement de permis. Cette dernière sera analysée par la conseillère responsable de votre dossier qui, le cas échéant, communiquera avec vous.

Enfin, les dossiers de vos élèves étant conservés sous format électronique, nous vous demandons de vous assurer que nous pourrons avoir facilement accès à ces dossiers, lors de la visite, afin de les consulter sur place.

Veuillez nous confirmer la réception de ce courriel d'ici le 29 septembre 2023 ainsi que le nom de la personne qui sera présente pour nous rencontrer et nous donner accès aux dossiers des élèves.

Nous demeurons à votre disposition si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Cordialement,

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés

Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité

Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *rosanne veilleux@mes gouv qc ca*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2023/12/08 14 38*
À *jacob nguessan@gmail com*
Sujet *RE Re Avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC #004989/]*

--------- Accusé de réception ----------
Demande de document(s)

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir transmis les documents demandés.

Soyez assuré qu'un suivi sera effectué auprès de vous lorsque l'analyse de votre dossier sera terminée.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2023/12/04 09:15
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC:#004989/]

Bonjour Monsieur Beauregard,

Trouvez, ci-joint, la réponse attendue pour l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs.

Bien à vous,

Jacob N'Guessan,
Directeur général
Collège St-Michel

Le jeu. 23 nov. 2023 à 09:26, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

> Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

[Courriel converti en note]
Envoyé par *rosanne veilleux@mes gouv qc ca*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2024/02/05 16 20*
À *jacob nguessan@gmail com*
Sujet *RE Accusé de réception de la demande [GAC #005960/]*

Bonjour,

voici des informations qui pourront vous aider à mieux comprendre les articles 72 et 73 de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP). Tout d'abord il est important de préciser que selon l'article 17 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial* le montant maximal qui peut être appliqué comme pénalité lors d'une résiliation de contrat de services éducatifs est de 500$ si l'étudiant est citoyen canadien ou résident permanent et de 1500$ s'il ne l'est pas. Le montant de la pénalité doit être le moins élevé entre le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.

Voici le lien pour consulter l'article 17 *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial* : E-9.1, r. 4 - Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial (gouv.qc.ca)

Voici les réponses concernant les deux exemples que vous avez soumis:

Exemple 1: l'élève a fait 60h de cours avant de résilier son contrat.

En supposant que l'étudiant international a payé un premier versement de frais de scolarité de 9000$ + frais admission de 50$ + frais inscription 200$, voici les détails du calcul du remboursement qui serait à faire à l'étudiant s'il résilie son contrat après avoir suivi 60h de cours :

Frais payé à la date de la résiliation : 9250$ (frais de scolarité + frais admission 50$ + frais inscription 200$)

Pénalité étudiant international est le montant le moins élevé entre : 1/10 du montant prévu pour les services éducatifs (1/10 de 18 000$= 1800$) ou maximum 1500$ (selon règlement article 17)

Heures de cours suivis jusqu'à la date de résiliation : 60h X 10$/heure = 600$

Calcul :

9250$ - 250$ (admission +inscription, non remboursables) – pénalité étudiant international 1500$ - prix services fournis selon taux horaire 600$ = 6900$

Donc, le Collège devrait rembourser la somme de 6900$ à l'étudiant en cas de résiliation après 60h de cours.

Exemple 2: l'élève n'a pas eu de service avant de résilier son contrat.

En supposant que l'étudiant international a payé un premier versement de frais de scolarité de 9000$ + frais admission de 50$ + frais inscription 200$, voici les détails du calcul du remboursement qui serait à faire à l'étudiant s'il résilie son contrat avant que la prestation de service n'ait été entreprise :

Frais payé à la date de la résiliation : 9250$ (frais de scolarité + frais admission 50.00$ + frais inscription 200$)

Pénalité étudiant international est le montant le moins élevé entre : 1/10 du montant prévu pour les services éducatifs (1/10 de 18 000$= 1800$) ou maximum 1500$ (selon règlement article 17)

Calcul:

9250$ - 250$ (admission +inscription, non remboursables) – pénalité étudiant international 1500$= 7500$

Donc, le Collège devrait rembourser la somme de 7500.00$ à l'étudiant en cas de résiliation avant que la prestation des services n'ait été entreprise.

J'espère avoir pu répondre à vos questions. N'hésitez surtout pas à me contacter de nouveau si vous avez d'autres interrogations.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations,

Rosanne Veilleux | *Responsable de la conformité des collèges privés*
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



Bonjour,

Dans le contrat éducatif, je suis un peu confus quant à l'interprétation du point 2 de l'article 73. Pouvez-vous illustrer 2 cas de figures?

73. Si le client résilie le contrat après que la prestation des services ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger du client que les montants suivants:

1° le prix des services qui lui ont été fournis calculés en mois, en leçons ou en unités et stipulé dans le contrat;

2° à titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivants: le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.

J'ai un programme qui coûte 18000$ de frais de scolarité: 200$ de droits d'inscription et 50$ de frais d'admission.

Le taux horaire est de 10$

1er exemple: l'élève a fait 60h de cours avant de résilier son contrat.

2e exemple: l'élève n'a pas eu de service avant de résilier son contrat.

Merci d'avance,

Jacob N'Guessan

Directeur général
Collège St-Michel, Pavillon Sauvé (693560)

514-374-8989

[Courriel converti en note]
Envoyé par *rosanne veilleux@mes gouv qc ca*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2024/02/12 16 24*
À *jacob nguessan@gmail com*
Sujet *RE Re Re Suivi de la réponse du Collège à l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC #005588/]*

--------- Accusé de réception ----------

Demande de transmission de document(s)

Bonjour,

Nous vous remercions d'avoir transmis les documents demandés.

Soyez assuré qu'un suivi sera effectué auprès de vous lorsque l'analyse de votre dossier sera terminée.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2024/02/09 15:35
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca
Sujet: Re: Re: Suivi de la réponse du Collège à l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC:#005588/]

Bonjour,
Trouvez, ci-joint, le contrat de services éducatifs corrigé en rapport avec les modalités de paiement.
Espérant que tout soit conforme,
je demeure.

Jacob N'Guessan
Directeur général

Le mar. 6 févr. 2024 à 14:02, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

Enseignement supérieur Québec

Bonjour,

Après avoir analysé les documents et informations à la suite à votre réponse du 23 janvier dernier, tous les éléments ont été corrigés sauf deux dans le contrat de services éducatifs. Les deux points non conformes sont liés à l'article 70 de la Loi sur l'enseignement privé (LEP) qui stipule : « L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministre.

Il ne peut exiger le paiement de l'obligation du client ou, si des droits d'admission ou d'inscription ont été versés, de son solde en moins de deux versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit. »

1. Il est constaté que le premier versement des frais de scolarité est exigé avant le début des services éducatifs;
2. Il est constaté que les dates des versements ne sont pas fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit. En effet la totalité des frais est exigé dans la première moitié de la prestation de services éducatifs.

Vous trouverez en pièce jointe le contrat de services éducatifs commenté qui détaille les éléments à modifier à « l'annexe A modalité de paiement ». Si vous avez besoin de plus d'explications sur ces points à modifier, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez apporter ces dernières corrections d'ici le 20 février 2024 et répondre à ce courriel en fournissant toute explication, tout document ou toute preuve relative à ces corrections.

Merci d'utiliser « répondre » à partir de ce courriel pour toutes communications futures liées à ce billet.

Meilleures salutations !

Rosanne Veilleux | Responsable de la conformité des collèges privés
Direction de l'enseignement privé/Bureau de la conformité
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De: Jacob N'Guessan
Envoyé: 2024/01/23 13:25
À: affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca, Jacob N'Guessan
Sujet: Re: Suivi de la réponse du Collège à l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs [GAC:#005588/]

Bonjour,

Juste pour donner suite à la demande d'apporter des correctifs.

Bien à vous,

Jacob N'Guessan
Directeur général
514-374-8989

Le lun. 15 janv. 2024 à 11:51, Guichet_des_affaires_collégiales <affaires-collegiales@mes.gouv.qc.ca> a écrit :

> Enseignement supérieur Québec
>
> Bonjour,
>
> Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par M. Éric Beauregard, directeur de l'enseignement privé.
>
> Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.
>
> Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.
>
> **Direction de l'enseignement privé** | Guichet des affaires collégiales
> **Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail**
> Ministère de l'Enseignement supérieur
> 1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5
>
> **Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !**
>
> **AVIS IMPORTANT.**
>
> **Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.**

[Courriel converti en note]
Envoyé par *naoual belbouhali@mes gouv qc ca*
De *affaires collegiales@mes gouv qc ca*
Envoyé *2024/02/21 11 23*
À *jacob nguessan@gmail com*
Sujet *Conformité des objets vérifiés[GAC #006236/]*

Bonjour,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe qui vous est adressée par Mme Rosanne Veilleux, responsable de la conformité des collèges privés.

Merci d'utiliser **« répondre »** à partir de ce courriel pour toutes questions concernant cet envoi.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Direction de l'enseignement privé | Guichet des affaires collégiales
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 23 novembre 2023

COLLÈGE ST-MICHEL
À l'attention de : Monsieur Jacob N'Guessan
Directeur général du Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8
jacob.nguessan@gmail.com

Objet : Avis d'ordonnance d'apporter des correctifs

Monsieur le Directeur général,

Le 12 octobre 2023, une vérification a été effectuée au Collège St-Michel, Pavillon Sauvé afin de s'assurer du respect de certaines dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé* et de ses règlements afférents.

L'analyse des documents et renseignements recueillis, ainsi que de la publicité, a permis de constater que certains objets de vérification, détaillés en annexe, comportaient des éléments non conformes, soit le nom de l'établissement, la publicité, la sollicitation et l'offre de services, le registre d'inscription, le dossier de l'élève, le contrat de services éducatifs, le bulletin et l'attestation d'études collégiales.

Ainsi, veuillez transmettre les renseignements et documents suivants, comme précisé à la fin de chaque section de l'annexe :

- La confirmation que le Collège va utiliser le nom d'établissement autorisé à son permis;
- La confirmation que la publicité, la sollicitation et l'offre de services ont été corrigées;
- Le registre d'inscription corrigé de la session d'automne 2023;
- La confirmation que le Collège va tenir et conserver des dossiers de l'élève conformes;
- Le gabarit du contrat de services éducatifs corrigé;
- Les gabarits du bulletin sessionnel et du bulletin terminal corrigés;
- Le gabarit de l'attestation d'études collégiales corrigé.

Par conséquent, vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au **7 décembre 2023**, pour transmettre les documents et renseignements ciblés dans la présente, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales.

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Pour toute question concernant la présente, je vous invite à communiquer avec le Bureau de la conformité par l'intermédiaire du guichet des affaires collégiales, à la section « Permis pour l'enseignement privé au collégial/Conformité de l'établissement d'enseignement ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Eric Beauregard

Annexe 1
Éléments non conformes des objets de la vérification

1. Nom de l'établissement d'enseignement

L'article 55 de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) prévoit que « Le titulaire d'un permis ne peut identifier l'établissement ou une installation mise à la disposition de l'établissement sous un nom autre que celui indiqué à son permis ».

À ce sujet, il est constaté que sur le site Web, https://www.collegest-michel.ca/, sur la page Facebook, sur les contrats de services éducatifs, sur les bulletins et les attestations d'études collégiales l'établissement est identifié par « Collège St-Michel », ce qui est un autre nom que celui autorisé à son permis, soit « Collège St-Michel, Pavillon Sauvé ».

Confirmation attendue :

Votre établissement doit confirmer qu'il utilisera le nom apparaissant au permis, en l'occurrence « Collège St-Michel, Pavillon Sauvé », dans tous les documents officiels ainsi que dans toute publicité, dont le site Web et la page Facebook. Toutefois, si vous souhaitez modifier le nom de l'établissement, vous pouvez déposer une demande de « modification du permis pour changement de nom », et ce, en tout temps. De plus, si vous souhaitez utiliser un autre nom pour identifier une installation, la même procédure doit être suivie.

2. Publicité, sollicitation et offres de services

Concernant l'article 59 de la LEP qui prévoit que « L'établissement doit, dans sa publicité, sa sollicitation et ses offres de services se conformer aux règlements du gouvernement » :

- En l'occurrence, concernant l'article 17 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Tout établissement doit mentionner dans toute publicité écrite, telles qu'elles apparaissent à son permis, les informations suivantes :

  1° le nom et l'adresse de l'établissement;
  2° les services éducatifs ou catégories de services éducatifs que l'établissement est autorisé à dispenser;
  3° les programmes ou spécialités professionnelles mentionnés au permis, le cas échéant.

  L'établissement doit en outre y mentionner, le cas échéant, si l'enseignement qu'il dispense est sanctionné par des examens du ministre ou conduit à l'obtention d'un diplôme ou autre attestation décernés par le ministre ou décernés en application du *Règlement sur le régime des études*

collégiales (chapitre C-29, r. 4) pris en vertu de l'article 18 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (chapitre C-29). »

À ce sujet, il est constaté que :

i. Le nom de l'établissement utilisé sur le site Web et sur la page Facebook n'est pas conforme tel que mentionné précédemment lorsqu'il a été question de l'article 55 de la LEP au point 1. Nom de l'établissement d'enseignement;
ii. On retrouve deux adresses postales sur le site Web, dont une qui n'est pas reliée à celle de votre établissement autorisé au permis.

- En l'occurrence, concernant l'article 18 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit qu'il « est interdit, dans toute publicité ou offre de services :

> 1° de laisser croire que la poursuite d'études dans l'établissement garantit l'obtention d'un emploi;
> 2° d'annoncer des cours de façon à laisser croire qu'il s'agit d'une offre d'emploi;
> 3° de faire mention d'un programme d'études ou d'un service éducatif non mentionné au permis ».

À ce sujet, il a est constaté que le DEP en soutien informatique est mentionné sur le site Web et sur la page Facebook du Collège sans toutefois être autorisé au permis.

Concernant d'autres éléments d'irrégularités présents sur la publicité, autres que ceux soulevés précédemment en lien avec les articles de la LEP et ses règlements afférents, il est constaté que :

i. L'information sur votre site Web et votre page Facebook regroupe vos deux établissements d'enseignement, soit le Collège St-Michel qui a un permis du ministère de l'Éducation (MEQ) et le Collège St-Michel, Pavillon Sauvé, qui a un permis du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Puisque ces deux établissements ont des permis distincts délivrés de ministères différents, votre publicité, votre site Web et votre page Facebook doivent clairement distinguer les informations pour chacun;
ii. Le nom du ministère de l'Enseignement supérieur est mal cité à certains endroits sur le site Web et doit être identifié correctement.

Confirmation attendue :

Votre établissement doit effectuer toutes les corrections nécessaires sur ses publicités, sur son site Web et sur sa page Facebook en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, et conformément aux encadrements légaux et réglementaires. De ce fait, veuillez confirmer que toutes vos publicités, votre site Web et page Facebook sont désormais conformes.

3. Registre d'inscription

Concernant l'article 63 de la LEP qui prévoit que « L'établissement doit tenir un dossier scolaire pour chaque élève et un registre d'inscription, suivant la forme et la teneur prescrites par règlement du ministre. Il doit, en cas de cessation des activités, transmettre au ministre les documents mentionnés au premier alinéa » :

- En l'occurrence, concernant l'article 8 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, qui prévoit que « le collège doit tenir un registre d'inscription des élèves et y inscrire pour chaque élève :

  1° son nom;
  2° l'adresse de sa résidence;
  3° sa date de naissance;
  4° le nom du titulaire de l'autorité parentale, dans le cas d'un élève mineur ».

  À ce sujet, il est constaté que les éléments suivants ne sont pas inscrits au registre d'inscription :

i. L'adresse des élèves;
ii. La date de naissance des élèves;
iii. Le nom du titulaire de l'autorité parentale, dans le cas d'un élève mineur.

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre son registre d'inscription corrigé pour la session d'automne 2023 en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, et doit s'assurer que les futurs registres utilisés contiennent tous les éléments cités à l'article 8 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*.

4. Dossier de l'élève

Parmi les seize dossiers d'élèves qui ont été demandés lors de la visite de vérification, les irrégularités énumérées ci-dessous ont été observées.

Concernant l'article 63 de la LEP qui prévoit que « L'établissement doit tenir un dossier scolaire pour chaque élève et un registre d'inscription, suivant la forme et la teneur prescrites par règlement du ministre. Il doit, en cas de cessation des activités, transmettre au ministre les documents mentionnés au premier alinéa » :

- En l'occurrence, concernant l'article 7 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, **en application pour tous les dossiers d'élèves admis jusqu'à la session d'automne 2022 inclusivement**, qui prévoit que « l'établissement doit tenir pour chaque élève, un dossier qui contient au moins les pièces suivantes :

  1° les demandes d'admission et d'inscription, ainsi que les pièces afférentes;

> 2° le certificat de naissance et, s'il s'agit d'un élève qui n'est pas un citoyen canadien ou un résident permanent, au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27), son certificat de citoyenneté;
> 3° la preuve de fréquentation scolaire aux dates fixées aux règles budgétaires établies en application de l'article 84 de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1), le cas échéant;
> 4° les résultats scolaires obtenus par l'élève dans chaque cours;
> 5° une copie de la formule d'inscription ou du contrat de services éducatifs conclu entre l'établissement et l'élève ou le client ».

À ce sujet, treize dossiers d'élèves admis jusqu'à la session d'automne 2022 inclusivement ont été analysés en fonction de l'article 7 mentionné ci-haut, et il est constaté que :

i. Dans tous les treize dossiers, les demandes d'admission et d'inscription sont manquantes;
ii. Dans sept dossiers, les résultats scolaires sont manquants;
iii. Dans un dossier, le contrat de services éducatifs est manquant.

- En l'occurrence, concernant l'article 7 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, **en application pour tous les dossiers d'élèves admis à partir de la session d'hiver 2023**, qui prévoit que « l'établissement doit tenir pour chaque élève, un dossier qui contient au moins les pièces suivantes :

> 1° la demande d'admission de l'élève ainsi que les pièces afférentes et, le cas échéant, une copie de la confirmation de son admission par l'établissement;
> 1.1° la demande d'inscription de l'élève et une copie de la confirmation de son inscription par l'établissement;
> 2° le certificat de naissance et, s'il s'agit d'un élève qui n'est pas un citoyen canadien ou un résident permanent, au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27), son certificat de citoyenneté;
> 3° la preuve de fréquentation scolaire aux dates fixées aux règles budgétaires établies en application de l'article 84 de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1), le cas échéant;
> 4° une copie du bulletin de l'élève pour chaque session au cours de laquelle il est inscrit à un cours d'un programme d'études auquel il est admis;
> 5° une copie du diplôme ou de l'attestation décerné par l'établissement en application du *Règlement sur le régime des études collégiales* (chapitre C-29, r. 4);
> 6° la preuve de résidence permanente s'il s'agit d'un élève qui est un résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
> 7° le contrat de services éducatifs conclu entre l'établissement et le client;

> 8° la preuve du paiement du prix fixé au contrat de services éducatifs conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'enseignement privé* incluant toute contribution financière additionnelle prévue par la Loi, de même que, le cas échéant, la preuve du paiement des frais visés à l'article 67 de la *Loi*;
> 9° le cas échéant, la preuve de la résiliation ou de l'annulation du contrat de services éducatifs et de la restitution des montants auxquels le client a droit en vertu des articles 72 et 73 de la *Loi sur l'enseignement privé*.

À ce sujet, trois dossiers d'élèves admis à partir de la session d'hiver 2023 ont été analysés en fonction de l'article 7 mentionné ci-haut, et il est constaté que les éléments suivants sont manquants dans les trois dossiers :

i. La demande d'admission de l'élève ainsi que les pièces afférentes et, le cas échéant, une copie de la confirmation de son admission par l'établissement;
ii. La demande d'inscription de l'élève et une copie de la confirmation de son inscription par l'établissement;
iii. La preuve du paiement du prix fixé au contrat de services éducatifs conformément à l'article 66 de la LEP.

Confirmation attendue :

Votre établissement doit confirmer qu'il va dorénavant tenir et conserver, pour chaque élève, un dossier qui contient au moins les pièces énumérées à l'article 7 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial.*

5. Contrats de services éducatifs

Parmi les contrats de services éducatifs qui ont été demandés lors de la visite de vérification, les irrégularités énumérées ci-dessous ont été observées :

a) Concernant l'article 66 de la LEP qui prévoit que « Le contrat de services éducatifs auquel s'applique le présent chapitre est celui par lequel un établissement d'enseignement privé s'engage envers une personne physique, le client, à fournir des services éducatifs appartenant à une catégorie visée à l'un des paragraphes 1° à 8° de l'article 1 de la présente loi ou des services accessoires moyennant un prix que le client s'oblige à lui payer. Le prix comprend les droits d'admission ou d'inscription, mais ne comprend pas les frais visés à l'article 67 » :

- En l'occurrence, concernant l'article 67 de la LEP, qui prévoit que « l'établissement ne peut exiger d'une personne, en vue de la conclusion d'un contrat de services éducatifs, des frais pour déterminer l'admissibilité d'un élève excédant le montant déterminé selon les règlements du ministre. »

- En l'occurrence, concernant l'article 15 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, qui prévoit que le montant maximal des frais pour la détermination de l'admissibilité est de 50 $.

À ce sujet, il est constaté que les frais de 50 $ pour déterminer l'admissibilité apparaissent dans tous les contrats analysés, ce qui n'est pas conforme.

- En l'occurrence, concernant l'article 16 du *Règlement sur les établissements d'enseignement privés au collégial*, qui prévoit que « le montant maximal des droits d'admission ou d'inscription visés à l'article 70 de la *Loi sur l'enseignement privé* est le moins élevé des montants suivants : 200 $ ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total du contrat de services éducatifs ».

  À ce sujet, il est constaté que le Collège inscrit à la section D du contrat que les droits d'inscription sont de 250 $ ce qui semble être la somme totale des droits d'admissions de 50 $ et des droits d'inscription de 200 $ inscrits à la section C du contrat. Tel que précisé au point précédent, les frais d'admission de 50 $ ne doivent pas se retrouver sur le contrat de services éducatifs. De plus, les droits d'inscription ne doivent pas dépasser le montant prescrit par la ministre, soit 200 $.

b) Concernant l'article 69 de la LEP, qui indique que le « taux au mois, à la leçon ou à l'unité doit être le même pour toute la durée du contrat ».

   À ce sujet, il est constaté que le taux au mois, à la leçon ou à l'unité n'est pas indiqué sur le contrat, ce qui ne permet pas de vérifier s'il est le même pour toute la durée du contrat.

c) Concernant l'article 70 de la LEP qui prévoit que « L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministre. Il ne peut exiger le paiement de l'obligation du client ou, si des droits d'admission ou d'inscription ont été versés, de son solde en moins de deux versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit ».

   À ce sujet, il est constaté que dans certains contrats :

   i. Les versements ne sont pas sensiblement égaux;
   ii. Les dates d'échéance des versements ne sont pas fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit.

d) Concernant l'article 20 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Tout contrat de services éducatifs ou formule d'inscription doit contenir les mentions suivantes :

> 1° le nom et l'adresse de l'établissement;
> 2° une énumération des services éducatifs et, le cas échéant, des services accessoires visés;
> 3° la langue d'enseignement;
> 4° les dates de début et de fin de la prestation des services;
> 5° le prix convenu pour les services éducatifs et, le cas échéant, pour les services accessoires, lequel prix comprend les droits d'admission ou d'inscription et autres de même nature, mais ne comprend pas les frais visés à l'article 67 de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1);
> 6° le texte complet des articles 70 à 75 de cette Loi ;
> 7° le texte suivant : … « l'établissement s'engage à ne pas céder ou vendre le présent contrat »;
> 8° un espace immédiatement à la fin du texte mentionné au paragraphe 7 pour la signature du client ».

À ce sujet, il est constaté dans certains contrats que :

i. Le nom de l'établissement utilisé sur les contrats, « Collège St-Michel » est incomplet et doit être inscrit tel qu'il apparait au permis soit : « Collège St-Michel, Pavillon Sauvé », tel que mentionné au point 1. Nom de l'établissement d'enseignement;
ii. Les services accessoires, par exemple les frais pour le matériel didactique, ne sont pas inscrits au contrat;
iii. Les articles 70 à 73 de la LEP doivent être modifiés puisqu'ils comportent des erreurs. À l'article 70, le (2) doit être retiré. À l'article 71, le terme « courrier recommandé » doit être remplacé par « poste recommandée ». À l'article 72, le terme « un dixième » doit être remplacé par « 1/10 ». Enfin, à l'article 73, le terme « un dixième » doit être remplacé par « 1/10 » et le point 3 doit être retiré;
iv. Dans le texte obligatoire qui se retrouve au-dessus de la signature, le terme « installation » doit être remplacé par le terme « établissement ».

e) Concernant l'article 21 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* qui prévoit que « Le contrat ou la formule d'inscription doit contenir, en plus des mentions visées à l'article 20, les mentions suivantes :

> 1° au collégial, les préalables exigés par le profil du programme offert;
> 2° au collégial, la durée du programme exprimée en heures de théorie ou de laboratoire selon le cas;
> 3° la liste des cours offerts;
> 4° la nature de la reconnaissance ou de la sanction des études.

Dans le cas d'une formation professionnelle ou d'un enseignement professionnel, le contrat ou la formule d'inscription doit en outre contenir les normes d'admission et de pratique du corps professionnel intéressé, lorsque de telles normes existent ».

À ce sujet, il est constaté dans certains contrats que les préalables exigés par le profil du programme sont absents.

f) Concernant un autre élément d'irrégularité présent au contrat de services éducatifs, autres que ceux soulevés précédemment en lien avec les articles de la LEP et de ses règlements afférents, il est constaté que le nom du ministère utilisé est erroné et doit être remplacé par « ministère de l'Enseignement supérieur ».

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre son modèle de contrat de services éducatifs corrigé en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. De plus, il doit dorénavant s'assurer que chaque contrat de services éducatifs soit rempli conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

6. Bulletin

Concernant l'article 31 du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui prévoit que « À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un cours d'un programme d'études auquel il est admis un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de ses apprentissages et dont la forme est prescrite par le ministre. En outre, dans le cas d'une session terminale, le bulletin doit faire état de l'atteinte, par l'étudiant, des objectifs et des standards du programme d'études auquel il est admis ».

À ce sujet, il est constaté que :

i. Le nom de l'établissement inscrit sur le bulletin sessionnel et sur le bulletin terminal analysés est non conforme tel que précisé au point 1. Nom de l'établissement d'enseignement ci-dessus;
ii. Sur le bulletin terminal analysé, on retrouve l'identification du programme incluant le titre et le code, dans l'espace grisé prévu à cet effet, cependant le nom et le code du Collège ne doivent pas s'y retrouver.

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre ses modèles de bulletins sessionnel et terminal corrigés en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. Il doit également s'assurer que chaque copie soit remplie conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

7. Attestation d'études collégiales

Concernant l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales* qui prévoit que « Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme

d’établissement auquel il est admis. L’attestation mentionne le nom de l’étudiant, le nom du collège, le nombre d’unités réussies et le titre du programme ».

À ce sujet, il est constaté que le nom de l’établissement inscrit sur les attestations analysées est non conforme tel que précisé au point 1. Nom de l’établissement d’enseignement ci-dessus.

Documentation attendue :

Votre établissement doit transmettre son modèle d’attestation d’études collégiales corrigé en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. Il doit également s’assurer que chaque copie soit remplie conformément au cadre légal et réglementaire qui s’applique.

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est Montréal (Québec) H2B 3A8

Montréal, le 4 décembre 2023

Direction de l'enseignement privé
À l'attention de : Monsieur Éric Beauregard
Directeur
Édifice Marie-Guyard, 12e étage
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Pour donner suite à l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs

Monsieur le Directeur,

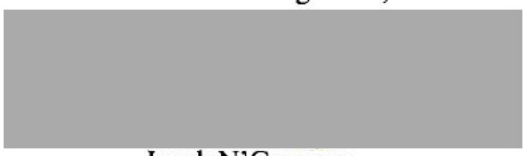
Nous avons pris connaissance de l'ordonnance d'apporter des correctifs et avons fait toutes les corrections nécessaires.

Nous joignons tous les biens livrables demandés en guise de preuve :

1. Le nom de l'établissement corrigé sur tous les documents officiels;
2. Les informations sur le site web ;
3. Les corrections des publicités;
4. La demande d'admission;
5. Le registre d'inscription mis à jour;
6. Le dossier de l'élève revu et documents manquants ajoutés;
7. Le contrat de services éducatifs corrigés;
8. Les bulletins corrigés;
9. L'attestation d'études collégiales corrigée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur général,



Jacob N'Guessan

Site web Collège St-Michel



FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION



NOUS CONTACTER

Pour toute demande, veuillez nous contacter à l'aide du formulaire ci-dessous.

Rendez-vous / Contact

Demande

Demande de rendez-vous

Précisions

Précisez votre demande

Nom *

Votre nom complet

Téléphone *

Adresse

1900 Rue Sauvé Est Montréal, QC H2B 3A8, Canada

Téléphone

514-374-8989

Télécopieur

514-721-8787

Courriel

info@collegestmichel.ca

Site web Collège St-Michel



FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION



NOUS CONTACTER

Pour toute demande, veuillez nous contacter à l'aide du formulaire ci-dessous.

Rendez-vous / Contact

Demande

Demande de rendez-vous

Précisions

Précisez votre demande

Nom *

Votre nom complet

Téléphone *

Adresse

1900 Rue Sauvé Est Montréal, QC H2B 3A8, Canada

Téléphone

514-374-8989

Télécopieur

514-721-8787

Courriel

info@collegestmichel.ca

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

ÉTUDIER EN

AEC (Attestation d'études Collégiales)

Techniques de comptabilité

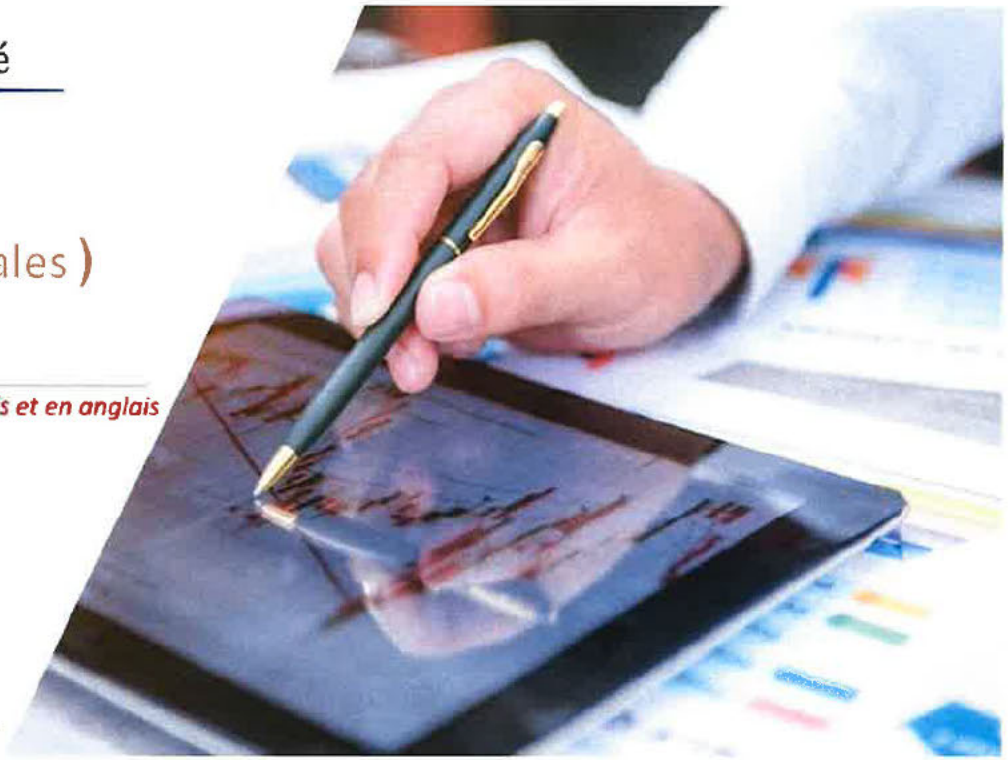
(LCA.F8)

Programme de 1155 heures ***Les cours sont dispensés en français et en anglais***

Inscris-toi maintenant !

Tél: (514) 374-8989
Site Web : https://www.collegest-michel.ca
info@collegestmichel.ca

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8





Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

ÉTUDIER EN

AEC(Attestation d'études Collégiales)

Techniques d'éducation à l'enfance

(JEE.OK)

Programme de 1260 heures

Les cours sont dispensés en français et en anglais

Inscris-toi maintenant !

Tél: (514) 374-8989
Site Web : https://www.collegest-michel.ca
info@collegestmichel.ca

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8



Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

ÉTUDIER EN

AEC (Attestation d'études Collégiales)

Programmeur-Analyste en informatique

(LEA.CR)

Programme de 1860 heures **Les cours sont dispensés en français et en anglais**

Inscris-toi maintenant !

Tél: (514) 374-8989
Site Web : https://www.collegest-michel.ca
info@collegestmichel.ca

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé



ÉTUDIER EN

AEC (Attestation d'études Collégiales)

Techniques de Bureautique (LCE.0X)

Programme de 1290 heures

Les cours sont dispensés en français et en anglais

Inscris-toi maintenant !

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8

Tél: (514) 374-8989
Site Web : https://www.collegest-michel.ca
info@collegestmichel.ca

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Demande d'admission

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse e-mail	
Programme choisi (merci de cocher)	**DEP Soutien informatique (5929)** ☐ **LCA-F8 Techniques de comptabilité** ☐ **LEA-CR Programmeur-analyste en informatique** ☐ **JEE-0K Techniques d'éducation à l'enfance** ☐ **LCE-0X Techniques de bureautique** ☐
Nom du père	
Prénom du père	
Nom de la mère	
Prénom de la mère	
État civil	
ville de naissance	
Pays de naissance	
Adresse	
CODE POSTAL	
Telephone	
Nationalité	
Langue de correspondance	
Lieu de résidence	
Date de la demande	

Réservé à la direction :

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 374 8989

CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS

A – Identification de l'élève

Nom _____ Date de naissance _____ Sexe : ( )

Prénom _____ l'élève est-il mineur ?

Adresse (numéro, rue) _____ N°. App. _____ Oui Non **(compléter l'annexe A)** ☐ ☐

Municipalité _____ Numéro d'assurance sociale _____

Province _____ Pays _____ Code postal _____ Code permanent _____

Adresse courriel _____ No. De cellulaire _____ No. De téléphone à la résidence _____

Pays de naissance _____ Ville de naissance _____ Nom du père _____ Prénom du père _____ Nom de la mère _____ Prénom de la mère _____

B- Identification du programme

Titre du programme
_Techniques d'éducation à l'enfance_____

Numéro de programme
_____JEE.0K_____

[X] Programme conduisant à
Attestation d'études collégiales A.E.C.

Nombre d'heures
De cours théorique : **__510_____**

Nombre d'heures
de cours pratiques : **__750_____**

Nombre total
d'heures de cours : **___1260_____**

Date de début
Du programme : _____

Date de fin
du programme : _____

Préalable(s) exigé(s) par le MEES
pour suivre le programme : ☐ Non applicable ☐ applicable _____

Les normes d'admission et de pratique
du corps professionnel intéressé sont : ☐ Non applicable ☐ applicable _____

Langue d'enseignement : ☐ Français ☐ Anglais

Je reconnais avoir pris connaissances Des caractéristique du programme	

Horaire

☐ Temps plein de jour _____
☐ Soir
☐ Autre

C - Prix

1.	Droits d'inscription	200 $
2.	Droits de scolarité (1260 x 10,15 $ par heure)	12 800 $
3.	Autre Frais de matériel didactique inclus	
	Prix total des services éducatifs	13 000 $

Je reconnais avoir pris connaissances Des caractéristiques du programme	

D – Modalité de paiement : Voir la fiche de paiement ci-jointe – Annexe A

1. Droits d'inscription : _____ Date : _____ Montant : _____
2. Droits de scolarité : _____

Je reconnais avoir pris connaissances Des modalités de paiement et signé l'annexe A	

L'élève a-t-il fait une demande d'aide financière au ministère de et de l'Enseignement Supérieur.

Non ☐ Oui ☐

La direction du collège se réserve le droit d'annuler le contrat si le (la) postulant(e) ne satisfait pas aux exigences

LES PARTIES DÉCLARENT ET CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Définitions**

Dans le présent contrat, les mots et expressions suivants désignent :

Collège : **Collège St-Michel**, **Pavillon Sauvé** Permis **693560**

Élève : l'étudiant décrit au recto;

Loi : Loi sur l'enseignement privé (L.Q., chap.68) et ses règlements.

2. **Règlement général**
L'élève reconnait avoir pris connaissance du règlement général du collège, lequel traite notamment de la sécurité des personnes et des lieux, de la discipline, des règles administratives, du service d'aide financière et du service d'aide au placement. L'élève reconnait que le collège peut, en tout temps, modifier le règlement général. L'élève s'engage à respecter toutes et chacune des dispositions du règlement général ainsi que ses modifications éventuelles.

3. **Horaire**
L'horaire des cours magistraux et des laboratoires est déterminé par le collège et l'élève accepte que le collège puisse modifier unilatéralement, mais ce sous réserve du respect des règlements adoptés en vertu de la loi.

4. **Remplacement d'un enseignant**
Le Collège se réserve le droit de remplacer tout enseignant et ce, même après le début d'un cours.

5. **Reprise**
Toute reprise d'examen, de cours ou de session est sujette aux dispositions prévues à la Politique d'évaluation des apprentissages du Collège.

6. **Retrait d'un cours**
Si l'élève doit reprendre un cours pour quelque cause que ce soit, y compris suite à un échec ou à un abandon, et si ce cours ne se donne plus au collège, alors l'élève ne pourra exiger quoi que ce soit du Collège

7. **Service d'aide au placement**
Le service d'aide au placement du collège n'est offert qu'a l'élève qui a obtenu le diplôme du Collège. Le Collège ne fait à l'élève aucune représentation de garantie pour l'obtention d'un emploi. L'élève autorise le Collège à utiliser, à l'intérieur du Collège, sa photographie ou son nom dans le cadre des activités de son service d'aide au placement.

8. **Paiement des droits de scolarité**
   8.1. L'élève s'engage à respecter les modalités de paiement prévues au recto du présent contrat;
   8.2 Si un chèque n'est pas valable négocié, l'élève s'engage à payer en sus des intérêts courus, les frais bancaires chargés par l'institution financière plus dix dollars (10,00$);
   8.3 Si l'élève effectue un versement en retard, le Collège pourra, à son gré, exiger immédiatement le solde impayé des droits d'inscription et des droits de scolarité, le tout sous réserve des dispositions prévue à l'article 70 de la loi;
   8.4 Les cours crédits par le directeur pédagogique font l'objet d'une réduction du prix des services éducatifs. Cette réduction est déterminée par le Collège et ne s'applique que sur le dernier versement du prix (ou ai besoin, sur les derniers versements);
   8.5 En cas d'entente particulière concernant l'aide financière et les modalités de paiement, laquelle entente devra être par écrit, les dispositions non compatibles prévues au présent contrat s'appliquent.

9. **Suspension**

   9.1 Le collège peut suspendre l'exécution de ses obligations si le nombre d'inscriptions au programme est insuffisant. Dans ce cas, le Collège peut soit reporter le début du programme ou résilier le contrat tel que ci-bas prévu;

   9.2 A la demande de l'élève, les partes peuvent convenir de suspendre les effets du contrat. L'élève doit faire sa demande par écrit auprès du directeur pédagogique et les conditions sont alors établies. Les conditions suivantes s'appliquent dans tout tel cas de suspension;

   a) L'élève doit acquitter les frais de scolarité calculés selon les dispositions prévues aux articles 72 ou 73 de la Loi, selon le cas, et verser en sus au Collège un montant équivalent à celui prévu au paragraphe 73.2 de la Loi;
   b) Le Collège garantit le prix du contrat de services éducatifs pour une période d'au plus 6 mois. Passé ce délai, le prix est ajusté a celui en vigueur au moment où l'élève reprend ses cours.

10. **Résiliation par le Collège**
   10.1 Sous Reserve de l'ensemble de ses droits et recours, le Collège peut résilier le contrat si :

   a) Si l'élève ne rencontre pas le critère d'admissibilité a la date du début du programme;
   b) Le nombre d'inscription au programme est insuffisant;
   c) Si les résultats de l'élève sont insatisfaisants;

d) En tout temps, même immédiatement avant de début d'un examen final, si l'élève ne respecte pas les modalités de paiement des droits d'inscription et de scolarité.
e) Si l'élève s'absente plus de vingt et un (21) jours;
f) Si l'élève ne respecte pas l'une ou l'autre des dispositions du règlement général du Collège et plus spécifiquement mais non limitativement, si l'élève ne respecte pas l'une ou l'autre des dispositions relatives à la sécurité des personnes ou des lieux, ou concernant la discipline. Le fait que le Collège ait toléré ou non sévi suite à un manquement, même semblable, ne peut être interprété comme empêchant le Collège de résilier le contrat pour un autre manquement d'élève.

10.2 Si la résiliation a lieu en vertu des dispositions prévues au paragraphe 10.1a) sans faute de l'élève ou en vertu de celles prévues au paragraphe 10.1b), le Collège rembourse la partie des droits d'inscription et de scolarité déjà payés, mais rien de plus;

10.3 Si la résiliation a eu lieu en vertu des dispositions prévues au paragraphe 10.1c), le Collège a droit au paiement des frais d'étude d'admissibilité demeurés impayés et a la partie du prix des services éducatifs calculée jusqu'au jour de la résiliation;

10.4 Si la résiliation a lieu par le Collège pour un autre motif que ceux prévus aux paragraphes 10.1b) et c) ou en vertu de celles prévues au paragraphe 10.1a) suite à une faute de l'élève. Le Collège a droit au paiement des frais d'étude d'admissibilité demeurés impayés, au paiement de droits d'inscriptions demeurés impayés, a la partie du prix des services éducatifs calculée jusqu'au jour de la résiliation plus un montant correspondant au moins élève entre cinq cents dollars (500,00$) et un dixième 1/10 des droits de scolarité convenues.

11. **Résiliation par l'élève**

L'élève peut, à tout moment et a sa discrétion, résilier le contrat en donnant avis à cet effet au Collège et ce, par poste recommandé. Dans ce cas, les dispositions prévues aux articles 71 à 74 inclusivement de la Loi s'appliquent (voir ci-bas). Si, au jour de la réception de l'avis, l'élève n'a pas payé les droits d'inscription et la partie des droits de scolarité calculée selon les dispositifs prévues aux paragraphes 72 ou 73.1, selon le cas, alors l'élève doit verser les droits dus et exigibles dans les cinq (5) jours de l'envoi de l'avis. La pénalité prévue au paragraphe 73.2 est payable dans le même délai.

Mentions exigées par le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement privé (chap. V)

Art.70 L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministère.

Il ne peut exiger le paiement de l'obligation du client ou, si des droits d'admission ou d'inscription ont été versés, de son solde en moins de versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit.

Art.71 Le client peut, à tout moment et a sa discrétion, résilier le contrat en donnant avis à cet effet par poste recommandé. Le contrat est resilié de plein droit à compter d la réception de l'avis.

Art.72 Si le client résilie le contrat après que la présentation des services n'ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger qu'une indemnité n'excédant pas le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du mois élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.

Art.73 Si le client résilie le contrat après que la présentation des services aient été entreprise, l'établissement ne peut exiger du client que les montants suivants :

1. Le prix des services qui lui ont été fournis calculés en mois, en leçons ou en unités et stipulé dans le contrat;
2. A titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivant : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus un dixième du prix total convenu pour ces services.

Art.74 Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l'établissement doit restituer au client les montants qu'il a reçus en excèdent de ceux auxquels il a droit.

Art.75 Le client peut demander la nullité du contrat, s'il constate que l'élève a été admis aux services éducatifs en cause en contravention des dispositions régissant l'admission à ces services.

Initiales : _____

1900, rue Sauvé Es
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 374 898

Contenu du programme

JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance

322-703-RL	Profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance (45 heures)	2-1-2	1,66
322-713-RL	Sécurité en milieu de garde (45 heures)	2-1-2	1,66
322-723-RL	Observation de l'enfant (60 heures)	2-2-3	2,33
350-704-RL	Développement global de l'enfant (0-5 ans) (60 heures)	2-2-2	2
322-724-RL	Communication professionnelle (60 heures)	2-2-2	2
322-793-RL	Santé de l'enfant (45 heures)	2-1-2	1,66
322-773-RL	Relations significatives avec l'enfant (45 heures)	1-2-2	1,66
350-714-RL	Développement global de l'enfant (5-12 ans) (60 heures)	2-2-2	2
322-823-RL	Autonomie de l'enfant (45 heures)	1-2-2	1,66
322-709-RL	Stage 1 : Initiation (4 semaines) (135 heures)	1-8-2	3,66
322-734-RL	Interventions éducatives auprès des enfants de 0-2 ans (60 heures)	2-2-2	2
322-744-RL	Interventions éducatives auprès des enfants de 2-5 ans (60 heures)	2-2-2	2
322-754-RL	Interventions éducatives auprès des enfants de 5-12 ans (60 heures)	2-2-2	2
322-824-RL	Interventions relatives aux comportements (60 heures)	2-2-2	2
322—70F-RL	Stage 2 : Intégration (240 heures)	1-15-3	6,33
322-803-RL	Saine alimentation (45 heures)	2-1-2	1,66
322-813-RL	Besoins particuliers de l'enfant (45 heures)	2-1-2	1,66
322-833-RL	Partenariat professionnel (45 heures)	2-1-2	1,66
322-843-RL	Intentions pédagogiques (45 heures)	2-1-2	1,66
TOTAL	1260	34-50-40	41,33

AVIS À L'ÉLÈVE

NE SIGNEZ PAS CE CONTRAT S'IL CONTIENT DS ESPACES NON COMPLÉTÉS NI SANS AVOIR LU ATTENTIVEMENT ET SANS AVOIR LU ATTENTIVEMENT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

L'établissement s'engage à ne pas transporter, céder ou vendre le présent contrat.

À :_____ Ce _____

Je reconnais avoir reçu une copie du contrat

_____

Signature de l'élève

S'il y a lieu, signature des parents

_____ _____

Père (tuteur) Mère (tutrice)

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

_____

Signature du responsable de l'inscription

Reçu copie

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8.
Tél. : (514) 374-8989

Annexe A

Permis du ministère de l'enseignement supérieur 693560

Montréal, le ____/____/_____

MODALITÉ DE PAIEMENT

Nom _____ Date de naissance _____ Sexe : ( )

Prénom _____ l'élève est-il mineur ?

_____ Oui Non (**compléter l'annexe A**)

Adresse (numéro, rue) _____ N°. App. ☐ ☐

Municipalité _____ Numéro d'assurance sociale

Province _____ Pays _____ Code postal _____ Code permanent

Adresse courriel _____ No. De cellulaire _____ No. De téléphone à la résidence

Le coût du programme : _____ **$**

Date de paiement	Montant à payer

Conseiller aux admission

Signature du conseiller aux admission

l'étudiant

Je reconnais avoir pris connaissance

Signature de l'étudiant

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8
Tél. : 514 374 8989

CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS

A – Identification de l'élève

Nom _____ Date de naissance _____ Sexe : ( )

Prénom _____ l'élève est-il mineur ?

Adresse (numéro, rue) _____ N°. App. _____ Oui ☐ Non ☐ **(compléter l'annexe A)**

Municipalité _____ Numéro d'assurance sociale _____

Province _____ Pays _____ Code postal _____ Code permanent _____

Adresse courriel _____ No. De cellulaire _____ No. De téléphone à la résidence _____

Pays de naissance _____ Ville de naissance _____ Nom du père _____ Prénom du père _____ Nom de la mère _____ Prénom de la mère _____

B- Identification du programme

Titre du programme
_Techniques d'éducation à l'enfance_____

Numéro de programme
JEE.0K_____

[X] Programme conduisant à
Attestation d'études collégiales A.E.C.

Nombre d'heures
De cours théorique : **__510_____**

Nombre d'heures
de cours pratiques : **__750_____**

Nombre total
d'heures de cours : **___1260_____**

Date de début
Du programme : _____

Date de fin
du programme : _____

Préalable(s) exigé(s) par le MEES
pour suivre le programme : ☐ Non applicable ☐ applicable _____

Les normes d'admission et de pratique
du corps professionnel intéressé sont : ☐ Non applicable ☐ applicable _____

Langue d'enseignement : ☐ Français ☐ Anglais

Je reconnais avoir pris connaissances Des caractéristique du programme	

Horaire

☐ Temps plein de jour_____
☐ Soir
☐ Autre

C - Prix

1.	Droits d'inscription	200 $
2.	Droits de scolarité (1260 x 5,18 $ par heure)	6 530 $
3.	Autre Frais de matériel didactique inclus	
Prix total des services éducatifs		6 730 $

Je reconnais avoir pris connaissances Des caractéristiques du programme	

D – Modalité de paiement : Voir la fiche de paiement ci-jointe – Annexe A

1. Droits d'inscription : _____ Date : _____ Montant : _____
2. Droits de scolarité : _____

Je reconnais avoir pris connaissances Des modalités de paiement et signé l'annexe A	

L'élève a-t-il fait une demande d'aide financière au ministère de et de l'Enseignement Supérieur.

Non ☐ Oui ☐

La direction du collège se réserve le droit d'annuler le contrat si le (la) postulant(e) ne satisfait pas aux exigences

LES PARTIES DÉCLARENT ET CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Définitions**

Dans le présent contrat, les mots et expressions suivants désignent :

Collège : **Collège St-Michel, Pavillon Sauvé** Permis **693560**

Élève : l'étudiant décrit au recto;

Loi : Loi sur l'enseignement privé (L.Q., chap.68) et ses règlements.

2. **Règlement général**
L'élève reconnait avoir pris connaissance du règlement général du collège, lequel traite notamment de la sécurité des personnes et des lieux, de la discipline, des règles administratives, du service d'aide financière et du service d'aide au placement. L'élève reconnait que le collège peut, en tout temps, modifier le règlement général. L'élève s'engage à respecter toutes et chacune des dispositions du règlement général ainsi que ses modifications éventuelles.

3. **Horaire**
L'horaire des cours magistraux et des laboratoires est déterminé par le collège et l'élève accepte que le collège puisse modifier unilatéralement, mais ce sous réserve du respect des règlements adoptés en vertu de la loi.

4. **Remplacement d'un enseignant**
Le Collège se réserve le droit de remplacer tout enseignant et ce, même après le début d'un cours.

5. **Reprise**
Toute reprise d'examen, de cours ou de session est sujette aux dispositions prévues à la Politique d'évaluation des apprentissages du Collège.

6. **Retrait d'un cours**
Si l'élève doit reprendre un cours pour quelque cause que ce soit, y compris suite à un échec ou à un abandon, et si ce cours ne se donne plus au collège, alors l'élève ne pourra exiger quoi que ce soit du Collège

7. **Service d'aide au placement**
Le service d'aide au placement du collège n'est offert qu'a l'élève qui a obtenu le diplôme du Collège. Le Collège ne fait à l'élève aucune représentation de garantie pour l'obtention d'un emploi. L'élève autorise le Collège à utiliser, à l'intérieur du Collège, sa photographie ou son nom dans le cadre des activités de son service d'aide au placement.

8. **Paiement des droits de scolarité**
8.1. L'élève s'engage à respecter les modalités de paiement prévues au recto du présent contrat;
8.2 Si un chèque n'est pas valable négocié, l'élève s'engage à payer en sus des intérêts courus, les frais bancaires chargés par l'institution financière plus dix dollars (10,00$);
8.3 Si l'élève effectue un versement en retard, le Collège pourra, à son gré, exiger immédiatement le solde impayé des droits d'inscription et des droits de scolarité, le tout sous réserve des dispositions prévue à l'article 70 de la loi;
8.4 Les cours crédits par le directeur pédagogique font l'objet d'une réduction du prix des services éducatifs. Cette réduction est déterminée par le Collège et ne s'applique que sur le dernier versement du prix (ou ai besoin, sur les derniers versements);
8.5 En cas d'entente particulière concernant l'aide financière et les modalités de paiement, laquelle entente devra être par écrit, les dispositions non compatibles prévues au présent contrat s'appliquent.

9. **Suspension**

9.1 Le collège peut suspendre l'exécution de ses obligations si le nombre d'inscriptions au programme est insuffisant. Dans ce cas, le Collège peut soit reporter le début du programme ou résilier le contrat tel que ci-bas prévu;

9.2 A la demande de l'élève, les partes peuvent convenir de suspendre les effets du contrat. L'élève doit faire sa demande par écrit auprès du directeur pédagogique et les conditions sont alors établies. Les conditions suivantes s'appliquent dans tout tel cas de suspension;

a) L'élève doit acquitter les frais de scolarité calculés selon les dispositions prévues aux articles 72 ou 73 de la Loi, selon le cas, et verser en sus au Collège un montant équivalent à celui prévu au paragraphe 73.2 de la Loi;
b) Le Collège garantit le prix du contrat de services éducatifs pour une période d'au plus 6 mois. Passé ce délai, le prix est ajusté a celui en vigueur au moment où l'élève reprend ses cours.

10. **Résiliation par le Collège**
10.1 Sous Reserve de l'ensemble de ses droits et recours, le Collège peut résilier le contrat si :

a) Si l'élève ne rencontre pas le critère d'admissibilité a la date du début du programme;
b) Le nombre d'inscription au programme est insuffisant;
c) Si les résultats de l'élève sont insatisfaisants;

d) En tout temps, même immédiatement avant de début d'un examen final, si l'élève ne respecte pas les modalités de paiement des droits d'inscription et de scolarité.
e) Si l'élève s'absente plus de vingt et un (21) jours;
f) Si l'élève ne respecte pas l'une ou l'autre des dispositions du règlement général du Collège et plus spécifiquement mais non limitativement, si l'élève ne respecte pas l'une ou l'autre des dispositions relatives à la sécurité des personnes ou des lieux, ou concernant la discipline. Le fait que le Collège ait toléré ou non sévi suite à un manquement, même semblable, ne peut être interprété comme empêchant le Collège de résilier le contrat pour un autre manquement d'élève.

10.2 Si la résiliation a lieu en vertu des dispositions prévues au paragraphe 10.1a) sans faute de l'élève ou en vertu de celles prévues au paragraphe 10.1b), le Collège rembourse la partie des droits d'inscription et de scolarité déjà payés, mais rien de plus;

10.3 Si la résiliation a eu lieu en vertu des dispositions prévues au paragraphe 10.1c), le Collège a droit au paiement des frais d'étude d'admissibilité demeurés impayés et a la partie du prix des services éducatifs calculée jusqu'au jour de la résiliation;

10.4 Si la résiliation a lieu par le Collège pour un autre motif que ceux prévus aux paragraphes 10.1b) et c) ou en vertu de celles prévues au paragraphe 10.1a) suite à une faute de l'élève. Le Collège a droit au paiement des frais d'étude d'admissibilité demeurés impayés, au paiement de droits d'inscriptions demeurés impayés, a la partie du prix des services éducatifs calculée jusqu'au jour de la résiliation plus un montant correspondant au moins élève entre cinq cents dollars (500,00$) et un dixième 1/10 des droits de scolarité convenues.

11. **Résiliation par l'élève**

L'élève peut, à tout moment et a sa discrétion, résilier le contrat en donnant avis à cet effet au Collège et ce, par poste recommandé. Dans ce cas, les dispositions prévues aux articles 71 à 74 inclusivement de la Loi s'appliquent (voir ci-bas). Si, au jour de la réception de l'avis, l'élève n'a pas payé les droits d'inscription et la partie des droits de scolarité calculée selon les dispositifs prévues aux paragraphes 72 ou 73.1, selon le cas, alors l'élève doit verser les droits dus et exigibles dans les cinq (5) jours de l'envoi de l'avis. La pénalité prévue au paragraphe 73.2 est payable dans le même délai.

Mentions exigées par le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement privé (chap. V)

Art.70 L'établissement ne peut exiger de paiement d'un client avant de commencer à exécuter son obligation, sauf le paiement de droits d'admission ou d'inscription n'excédant pas le montant déterminé selon les règlements du ministère.

Il ne peut exiger le paiement de l'obligation du client ou, si des droits d'admission ou d'inscription ont été versés, de son solde en moins de versements sensiblement égaux. Les dates d'échéance des versements doivent être fixées de telle sorte qu'elles se situent approximativement au début de chaque moitié, calculée en mois, en leçons ou en unités, de la durée des services éducatifs auxquels l'élève est inscrit.

Art.71 Le client peut, à tout moment et a sa discrétion, résilier le contrat en donnant avis à cet effet par poste recommandé. Le contrat est resilié de plein droit à compter d la réception de l'avis.

Art.72 Si le client résilie le contrat après que la présentation des services n'ait été entreprise, l'établissement ne peut exiger qu'une indemnité n'excédant pas le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du mois élevé des montants suivants : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus 1/10 du prix total convenu pour ces services.

Art.73 Si le client résilie le contrat après que la présentation des services aient été entreprise, l'établissement ne peut exiger du client que les montants suivants :

1. Le prix des services qui lui ont été fournis calculés en mois, en leçons ou en unités et stipulé dans le contrat;
2. A titre de pénalité, le montant obtenu en soustrayant les droits d'admission ou d'inscription du moins élevé des montants suivant : le montant maximal déterminé selon les règlements du ministre ou un montant représentant au plus un dixième du prix total convenu pour ces services.

Art.74 Dans les dix jours qui suivent la résiliation du contrat, l'établissement doit restituer au client les montants qu'il a reçus en excèdent de ceux auxquels il a droit.

Art.75 Le client peut demander la nullité du contrat, s'il constate que l'élève a été admis aux services éducatifs en cause en contravention des dispositions régissant l'admission à ces services.

Initiales : _____

1900, rue Sauvé Es
Montréal (QC) H2B 3A
Tél. : 514 374 898

Contenu du programme

JEE.0K Techniques d'éducation à l'enfance

322-703-RL	Profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance (45 heures)	2-1-2	1,66
322-713-RL	Sécurité en milieu de garde (45 heures)	2-1-2	1,66
322-723-RL	Observation de l'enfant (60 heures)	2-2-3	2,33
350-704-RL	Développement global de l'enfant (0-5 ans) (60 heures)	2-2-2	2
322-724-RL	Communication professionnelle (60 heures)	2-2-2	2
322-793-RL	Santé de l'enfant (45 heures)	2-1-2	1,66
322-773-RL	Relations significatives avec l'enfant (45 heures)	1-2-2	1,66
350-714-RL	Développement global de l'enfant (5-12 ans) (60 heures)	2-2-2	2
322-823-RL	Autonomie de l'enfant (45 heures)	1-2-2	1,66
322-709-RL	Stage 1 : Initiation (4 semaines) (135 heures)	1-8-2	3,66
322-734-RL	Interventions éducatives auprès des enfants de 0-2 ans (60 heures)	2-2-2	2
322-744-RL	Interventions éducatives auprès des enfants de 2-5 ans (60 heures)	2-2-2	2
322-754-RL	Interventions éducatives auprès des enfants de 5-12 ans (60 heures)	2-2-2	2
322-824-RL	Interventions relatives aux comportements (60 heures)	2-2-2	2
322—70F-RL	Stage 2 : Intégration (240 heures)	1-15-3	6,33
322-803-RL	Saine alimentation (45 heures)	2-1-2	1,66
322-813-RL	Besoins particuliers de l'enfant (45 heures)	2-1-2	1,66
322-833-RL	Partenariat professionnel (45 heures)	2-1-2	1,66
322-843-RL	Intentions pédagogiques (45 heures)	2-1-2	1,66
TOTAL	1260	34-50-40	41,33

AVIS À L'ÉLÈVE

NE SIGNEZ PAS CE CONTRAT S'IL CONTIENT DS ESPACES NON COMPLÉTÉS NI SANS AVOIR LU ATTENTIVEMENT ET SANS AVOIR LU ATTENTIVEMENT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL.

L'établissement s'engage à ne pas transporter, céder ou vendre le présent contrat.

À :_____ Ce _____

Je reconnais avoir reçu une copie du contrat

_____

Signature de l'élève

S'il y a lieu, signature des parents

_____ _____

Père (tuteur) Mère (tutrice)

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

_____

Signature du responsable de l'inscription

Reçu copie

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

1900, rue Sauvé Est
Montréal (QC) H2B 3A8.
Tél. : (514) 374-8989

Annexe A

Permis du ministère de l'enseignement supérieur 693560

Montréal, le ____/____/_____

MODALITÉ DE PAIEMENT

Nom _____ Date de naissance _____ Sexe : ( )

Prénom _____ l'élève est-il mineur ?

Adresse (numéro, rue) _____ N°. App. _____ Oui Non **(compléter l'annexe A)** ☐ ☐

Municipalité _____ Numéro d'assurance sociale _____

Province _____ Pays _____ Code postal _____ Code permanent _____

Adresse courriel _____ No. De cellulaire _____ No. De téléphone à la résidence _____

Le coût du programme : _____ **$**

Date de paiement	Montant à payer

Conseiller aux admission

Signature du conseiller aux admission

l'étudiant

Je reconnais avoir pris connaissance

Signature de l'étudiant

EN COURS

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

1900, rue Sauvé Est Montréal (Québec) H2B 3A8

BULLETIN D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Code de l'établissement : 693560

[redacted]

[redacted]

TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE (JEE.0K)

Code du cours	Titre du cours	Note sur 100	Moyenne du groupe	Unités	Remarque	Trimestre	Autre établissement
322-703-RL	Profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance					E-23	
322-713-RL	Sécurité en milieu de garde					E-23	
322-714-RL	Observation de l'enfant					E-23	
322-724-RL	Communication professionnelle					E-23	
322-773-RL	Relations significatives avec l'enfant					E-23	
322-803-RL	Saine alimentation					E-23	
322-813-RL	Besoins particuliers de l'enfant					E-23	
322-823-RL	Autonomie de l'enfant					E-23	
350-704-RL	Développement global de l'enfant de 0 à 5 ans					E-23	

FIN DU RELEVÉ

Légende

Unité : mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage
Trimestre : A = Automne H = Hiver E = Été

Remarques

AB = Abandon	**EQ** = Équivalence	**OA** = Objectif atteint
DI = Dispense	**EX** = Exemption	**OT** = Objectif technique-ment atteint
EA = Échec par abandon	**IN** = Incomplet	
	IT = Incomplet temporaire	**RE** = Réussite
EC = Échec	**ND** = Non disponible	**SU** = Substitution

Autre établissement que celui qui délivre le bulletin

Code **Nom de l'établissement**

Aucun

Programme : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE**
Code de programme : **JEE.0K**
Régime d'études : **2010**
Total des unités acquises au collégial : **16,33**

Programme terminé : **NON**
Sanction recommandée : **Sans verdict**
Trimestre de la recommandation : **Sans objet**

[redacted]

Jacob N'GUESSAN, Directeur Général

Date de délivrance : 2023-11-27

TERMINÉ

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

1900, rue Sauvé Est Montréal (Québec) H2B 3A8

BULLETIN D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Code de l'établissement : 693560

[redacted]

[redacted]

TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE (JEE.0K)

Objectifs du programme d'études par composantes de formation

Code de l'objectif	Énoncé de l'objectif	Remarque	Trimestre	Autre établissement
Formation spécifique				
0190	Analyser la fonction de travail	OA	A-21	
0191	Observer le comportement de l'enfant	OA	E-22	
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global	OA	E-22	
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail	OA	E-22	
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif	OA	E-22	
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant	OA	E-22	
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant	OA	E-22	
0197	Communiquer en milieu de travail	OA	E-22	
0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant	OA	E-22	
019A	Fournir de l'aide à l'enfant	OA	E-22	
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant	OA	E-22	
019E	Organiser des activités éducatives	OA	E-22	
019F	Animer des activités éducatives	OA	E-22	
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources	OA	E-22	
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants	OA	E-22	
FK19	Déterminer le modèle et l'approche pédagogique à adopter en service de garde éducatif	OA	E-22	

Cours du programme d'études

Code du cours	Titre du cours	Note sur 100	Moyenne du groupe	Unités	Remarque	Trimestre	Autre établissement
322-703-RL	Profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance					A-21	
322-714-RL	Observation de l'enfant					A-21	
322-724-RL	Communication professionnelle					A-21	
322-744-RL	Intervention éducative auprès des enfants de 2-5 ans					A-21	
322-773-RL	Relations significatives avec l'enfant					A-21	
322-713-RL	Sécurité en milieu de garde					H-22	

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

Date de délivrance : 2023-11-28

TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE (JEE.0K)

Cours du programme d'études (suite)

Code du cours	Titre du cours	Note sur 100	Moyenne du groupe	Unités	Remarque	Trimestre	Autre établissement
322-754-RL	Intervention éducative auprès des enfants de 5-12 ans	[redacted]				H-22	
322-803-RL	Saine alimentation					H-22	
322-823-RL	Autonomie de l'enfant					H-22	
322-833-RL	Partenariat professionnel					H-22	
350-714-RL	Développement global de l'enfant de 5 à 12 ans					H-22	
322-709-RL	Stage 1 : Initiation					E-22	
322-70F-RL	Stage 2 : Intégration					E-22	
322-734-RL	Intervention éducative auprès des enfants de 0-2 ans					E-22	
322-793-RL	Santé de l'enfant					E-22	
322-813-RL	Besoins particuliers de l'enfant					E-22	
322-824-RL	Interventions relatives au comportement					E-22	
322-843-RL	Intentions pédagogiques					E-22	
350-704-RL	Développement global de l'enfant de 0 à 5 ans					E-22	

FIN DU RELEVÉ

Légende

Unité : mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage

Trimestre : A = Automne H = Hiver E = Été

Remarques

AB = Abandon
DI = Dispense
EA = Échec par abandon
EC = Échec
EQ = Équivalence
EX = Exemption
IN = Incomplet
IT = Incomplet temporaire
ND = Non disponible
OA = Objectif atteint
OT = Objectif techniquement atteint
RE = Réussite
SU = Substitution

Autre établissement que celui qui délivre le bulletin

Code	Nom de l'établissement
Aucun	

Programme : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE**

Code de programme : **JEE.0K**

Régime d'études : **2010**

Total des unités acquises au collégial : **41,33**

[redacted]

Programme terminé : **OUI**

Sanction obtenue : **AEC**

Trimestre de l'obtention : **E-22**

Jacob N'GUESSAN, Directeur Général

Date de délivrance : 2023-11-28

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé

Établissement privé d'enseignement collégial reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur atteste que

Le DIPLÔMÉ

A satisfait aux conditions prescrites par la loi et les règlements pour le programme ***JEE-0K - Techniques d'éducation à l'enfance.***

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente

Attestation d'études collégiales

Fait à Montréal, le 24 novembre 2023

Code permanent : DIPL07548104
Nombre d'heures : 1260

Code de l'organisme : 693560
Nombre d'unités : 41.33

La présidente, Monia Bouziri

Le Directeur Général, Jacob N'Guessan

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 15 janvier 2024

COLLÈGE ST-MICHEL
À l'attention de : Monsieur Jacob N'Guessan
Directeur général du Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8
jacob.nguessan@gmail.com

Objet : Suivi de la réponse du Collège à l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs

Monsieur le Directeur général,

Le 4 décembre 2023, vous avez transmis au Ministère, dans le délai demandé, des renseignements et documents en lien avec l'obligation qui vous avait été signifiée de respecter les dispositions de la *Loi sur l'enseignement privé*. Les éléments suivants répondaient aux attentes :

- le registre d'inscription;
- les dossiers de l'élève;
- l'attestation d'études collégiales.

Bien que vous ayez respecté cette échéance, le dossier soumis ne confirme pas le respect de toutes les exigences légales et réglementaires applicables. En effet, comme mentionné dans l'annexe ci-jointe, certains des renseignements et documents transmis requièrent encore des ajustements et de nouveaux éléments ont été constatés.

Dès lors, vous disposez de dix jours ouvrables, soit jusqu'au **29 janvier 2024** pour transmettre les documents et renseignements ciblés dans l'annexe, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet que vous avez reçu du Guichet des affaires collégiales. Vous pouvez aussi répondre à ce courriel pour toute question ou pour entrer en contact avec le responsable de votre dossier du Bureau de la conformité.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,

Eric Beauregard

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

ANNEXE
ÉLÉMENTS NON CONFORMES DES OBJETS DE LA VÉRIFICATION

1. Nom de l'établissement

Certaines corrections ont été effectuées. Le nom est maintenant conforme sur la page Facebook, le bulletin, le contrat de services éducatifs et l'attestation d'études collégiales. Cependant, on retrouve le nom partiel « Collège St-Michel » à plusieurs endroits sur le site Web.

Confirmation attendue

Votre établissement doit confirmer qu'il utilisera le nom apparaissant au permis, en l'occurrence « Collège St-Michel, Pavillon Sauvé » pour votre Collège, dans toute publicité dont le site Web. Toutefois, si vous souhaitez modifier le nom de l'établissement ou de l'installation, vous pouvez déposer une demande de « modification du permis pour changement de nom », et ce, en tout temps.

2. Publicité

Certaines corrections ont été effectuées, cependant, l'élément suivant demeure non conforme et un nouvel élément a été observé :

a. Sur le site Web https://www.collegest-michel.ca/ :

   i. Le nom de l'établissement demeure non conforme à plusieurs endroits tel que précisé au point 1. « Nom de l'établissement »;
   ii. Le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) doit être remplacé par le ministère de l'Enseignement supérieur aux endroits sur le site Web faisant référence aux programmes autorisés au permis.

Confirmation attendue

Votre établissement doit effectuer toutes les corrections nécessaires sur ses publicités et son site Web en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, et conformément aux encadrements légaux et réglementaires. De ce fait, veuillez confirmer que toutes vos publicités et votre site Web sont désormais conformes. En ce qui concerne le nom de l'établissement, veuillez vous référer à la section « Confirmation attendue » inscrite au point 1.

3. Contrat de services éducatifs

Le Collège a transmis un gabarit de son contrat de services éducatifs. Après l'analyse de ce document, il a été constaté que certaines corrections ont été effectuées, cependant, les éléments suivants demeurent non conformes et un nouvel élément a été constaté :

a. Le gabarit reçu n'a ni dates ni montants de versements, donc une analyse de la conformité de l'article 70 n'a pas pu être réalisée;
b. Le terme « un dixième » inscrit au contrat pour citer l'article 73 doit être modifié par « 1/10 »;
c. Concernant l'article 20 du *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé*, un nouvel élément a été constaté. Dans le texte obligatoire qui se retrouve au-dessus de la signature, le terme « transporter » doit être retiré.
d. Concernant un autre élément d'irrégularité présent au contrat de services éducatifs, autre que ceux soulevés précédemment en lien avec les articles de la *Loi sur l'enseignement privé* (LEP) et de ses règlements afférents, il est constaté que le nom du Ministère utilisé « MESS » est erroné et doit être remplacé par « ministère de l'Enseignement supérieur ».

Documentation attendue

Votre établissement doit transmettre son modèle de contrat de services éducatifs corrigé et contenant des précisions sur les dates et montants des versements en tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus. De plus, il doit dorénavant s'assurer que chaque contrat de services éducatifs soit rempli conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

4. Bulletin

Le Collège a transmis un bulletin sessionnel et terminal. Les corrections demandées ont été effectuées. Cependant, un nouvel élément non conforme a été constaté en lien avec l'article 31 du *Règlement sur le régime des études collégiales* et aurait dû être signalé dans la lettre précédente. Selon le guide administratif du bulletin des études collégiales, qui communique la forme du bulletin prescrite par la ministre et pouvant être consulté dans la Section sécurisée de l'enseignement supérieur (gouv.qc.ca), le logo de l'établissement doit se trouver en filigrane au centre de chaque page.

Documentation attendue

Votre établissement doit transmettre ses modèles de bulletin sessionnel et terminal corrigés en tenant compte de l'élément mentionné ci-dessus. De plus, il doit dorénavant s'assurer que chaque bulletin soit rempli conformément au cadre légal et réglementaire qui s'applique.

Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est Montréal (Québec) H2B 3A8

Montréal, le 23 janvier 2024

Direction de l'enseignement privé
À l'attention de : Monsieur Éric Beauregard
Directeur
Édifice Marie-Guyard, 12e étage
1035, rue De la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Pour donner suite au suivi à l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du suivi à l'ordonnance d'apporter des correctifs et avons fait toutes les corrections nécessaires.

1. Nom de l'établissement : notre établissement confirme qu'il utilisera le nom apparaissant au permis, en l'occurrence 'Collège St-Michel, Pavillon Sauvé' dans toute publicité dont le site Web.
2. Publicité : les corrections ont été apportées sur le site Web;
3. Contrat de services éducatifs : Les corrections ont été faites et je joins une copie d'exemple de contrat complété comme preuve.
4. Bulletin : Nous avons contacté la compagnie Skytech, notre fournisseur de service OMNIVOX et la situation est rétablie. Trouvez, en pièces jointes, 2 bulletins illustrant les corrections.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur général



Jacob N'Guessan

p.j. 1. Bulletins et contrat de services éducatifs

Ministère
de l'Enseignement
supérieur
Québec

Direction de l'enseignement privé

Québec, le 21 février 2024

COLLÈGE ST-MICHEL
À l'attention de : Monsieur Jacob N'Guessan
Directeur général du Collège St-Michel, Pavillon Sauvé
1900, rue Sauvé Est
Montréal (Québec) H2B 3A8
jacob.nguessan@gmail.com

Objet : Conformité des objets vérifiés

Monsieur le Directeur général,

L'analyse de votre réponse reçue le 23 janvier 2024, concernant le suivi de l'avis d'ordonnance d'apporter des correctifs daté du 15 janvier 2024, confirme que le nom de l'établissement, la publicité, la sollicitation et l'offre de services et le bulletin sont conformes.

Toutefois, dans le courriel du 6 février 2024, la Direction de l'enseignement privé vous a signifié que le contrat de services éducatifs requérait des ajustements supplémentaires concernant les dates des versements afin qu'elles soient conformes à l'article 70 de la *Loi sur l'enseignement privé*.

L'analyse du contrat de services éducatifs soumis par le Collège le 9 février 2024 atteste que l'élément nommé ci-dessus est désormais conforme. Ainsi, le Collège a apporté tous les correctifs nécessaires aux objets vérifiés par le Bureau de la conformité lors de la visite du 12 octobre 2023, respectant ainsi la *Loi sur l'enseignement privé* et ses règlements afférents.

Pour tout renseignement concernant la présente, vous pouvez transmettre vos questions par écrit, en répondant au courriel contenant un numéro de billet en objet reçu de la part du Guichet des affaires collégiales.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Rosanne Veilleux
Responsable de la conformité des collèges privés

Édifice Marie-Guyart, 12e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1338, poste 2374
Télécopieur : 418 643-5384
www.education.gouv.qc.ca

Québec
© Éditeur officiel du Québec

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:
1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
6° *(paragraphe abrogé);*
7° *(paragraphe abrogé);*
8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).